

LE CARDINAL
DE ROHAN-CHABOT

PAR

CHARLES BAILLE



EX
4705
R648
33
1304
3MR

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME

AU XIX^e SIÈCLE

LE

CARDINAL DE ROHAN-CHABOT

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

1788-1833

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ 45 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS
SUR PAPIER DE HOLLANDE VAN GELDER

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME AU XIX^e SIÈCLE

SA FAMILLE ET SON GROUPE

LE CARDINAL
DE ROHAN-CHABOT

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (1788-1833)

PAR

CHARLES BAILLE

PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE DIDIER

PERRIN ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1904

Tous droits réservés

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

UN PRÉLAT D'ANCIEN RÉGIME AU XIX^e SIÈCLE

SA FAMILLE ET SON GROUPE

LE

CARDINAL DE ROHAN-CHABOT

DUC DE ROHAN — ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

1788-1833

INTRODUCTION

On nous a communiqué, il y a quelques années, les *Mémoires* manuscrits d'un chanoine et vicaire général du diocèse de Besançon. M. l'abbé Perrin avait été, tout au début de sa carrière, secrétaire intime de l'archevêque duc de Rohan, fonctions qu'il a remplies depuis l'intronisation jusqu'à la mort de ce prélat. Ame d'élite, mais intelligence un peu courte, M. Perrin voyait Dieu avec une telle évidence dans ses supérieurs qu'il perdait la faculté de les juger. Les prélats auxquels il a été attaché lui semblent les plus grands évêques des temps modernes, mais l'admiration qu'il avait vouée à M. de Rohan avait quelque chose de plus tendre, inspiré par le sentiment de vertus et de faiblesses qui leur étaient communes, et par la gratitude qu'il éprouvait d'avoir été distingué par un si grand seigneur. Jusqu'aux confins de

la vieillesse, à toute occasion, il revenait sur sa vénération pour son *bon cardinal*, tellement que quelques personnes, touchées de la fidélité de son culte au point de s'aveugler sur ses aptitudes, lui conseillèrent d'écrire ses *Mémoires*. Il résista longtemps par le sentiment, qu'il s'exagérait encore, de son insuffisance; puis, ne croyant pas avoir le droit de refuser son témoignage à la mémoire de sa chère Eminence, il entreprit la rédaction de ses souvenirs à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et il mourut, les laissant inachevés, à quatre-vingt-onze ans.

Cette œuvre, qui n'a pas plus de prétention que de valeur littéraires, n'est guère à consulter que en ce qui concerne la vie privée et la période épiscopale de M. de Rohan, car, au point de vue historique, les faits les plus importants, auxquels son Eminence a été mêlée, sont ou passés sous silence ou défigurés par d'énormes erreurs. Disons, toutefois, que M. l'abbé Perrin a mis là tant de candeur, de sincérité, un sentiment si profond de la dignité sacerdotale, une si belle âme en un mot, qu'il reste, en définitive, l'impression que cette œuvre mal faite est une bonne œuvre.

Et puis, à la longue, le culte, qui est le tout de cette œuvre, finit par être contagieux et par inspirer le désir de connaître ce qu'a été ce prélat grand seigneur dont *la vie semble réunir les extrémités des choses humaines, les félicités sans bornes aussi bien que les misères, et qui avait su profiter de ses disgrâces plus qu'il n'avait fait de ses grandeurs.*

Pour atteindre ce but, il fallait, nous l'avons dit, ne se souvenir des *Mémoires* de l'abbé Perrin que pour la période épiscopale de M. de Rohan, et encore sur de rares questions de détail. Puis il fallait rechercher quelles avaient été les origines de la grandeur de ce prince, ce qu'était le milieu qui avait concouru à sa formation, à qui il devait quelques-unes de ses vertus et toutes ses faiblesses; le suivre avec sa famille en émigration et dans les périls qu'avaient comporté leur rentrée en France, au lendemain du 18 brumaire; dire son affiliation à l'Empire et les conditions dans lesquelles elle avait été subie; retrouver sa part d'action dans le grand mouvement politique, religieux et littéraire de la Restauration; dire enfin comment il racheta, par une rare grandeur d'âme, la défaillance que lui causa l'écrasement de juillet 1830... de là ce titre : *Un prélat d'ancien régime au XIX^e siècle, sa famille et son groupe.*

* * *

La première question, qui se posait, et que je devais élucider avant d'entrer dans le cœur de mon sujet, était celle-ci : qu'était-ce que les Rohan et les Rohan-Chabot; comment les seconds s'étaient-ils greffés sur les premiers? Il y avait là une page d'histoire pleine de protestations contre l'arbitraire royal, de grands procès, de drames et de rivalités éclatantes, qui durèrent pendant deux siècles et n'ont pas encore pris fin..

Pour découvrir l'origine de cette longue lutte,

il faut remonter à Henri de Rohan, qui s'illustra comme dernier capitaine de la Réforme, et comme écrivain d'épée dans les premières années du xvii^e siècle. Il avait été créé duc de Rohan par son cousin germain, Henri IV, qui l'avait distingué entre tous ceux de la jeune noblesse et qui l'aimait.

Il était de fière et forte race, descendant des anciens rois de Bretagne, et apparenté aux principales maisons souveraines de l'Europe. Les Rohan, en raison de cette descendance royale, étaient l'une des quatre maisons (Lorraine, la Trémoille, Bouillon, Rohan), dont les aînés jouissaient, en France, des titre et rang de princes *par définition d'Etat*, ainsi que des honneurs et prérogatives attachés à la qualité de princes étrangers. En cette qualité, ils avaient la main chez les princes du sang, se couvraient aux audiences, célébraient leurs fiançailles dans le cabinet du roi, entraient au Louvre en carrosse, prenaient le pas sur les ducs, et, comme les membres de la famille royale, étaient faits chevaliers du Saint-Esprit à l'âge de vingt-cinq ans¹.

1. C'est la vicomté de Rohan qui fut, en 1603, érigée en duché-pairie, comme la plus ancienne vicomté de France, celle qui, depuis plus de neuf cents ans, avait tenu titre et qui s'étendait à quarante paroisses. La grand'mère de Rohan, du côté paternel, était une d'Albret, grande-tante de Henri IV. Il se trouvait ainsi le parent le plus proche du Béarnais dans la ligne d'Albret, et même son héritier présomptif, en Navarre, avant la naissance de ses enfants.

Saint-Simon, que tout ce qui pouvait primer la dignité de duc et pair met hors de lui, s'ingénia à démontrer que la prétendue assimilation, aux princes étrangers des quatre maisons françaises, d'origine souveraine, ne repose sur rien; puis, lorsqu'il est acculé par l'évidence, il s'échappe en disant que « ces prérogatives ont

Henri IV, qui voulait établir grandement Rohan, avait pensé d'abord à le marier à une princesse de Suède; ce projet n'ayant pas eu de suite, Rohan épousa Marguerite de Béthune, fille du grand Sully.

La mort de Henri IV fit plus que briser le cœur et la carrière de Rohan, elle fit de lui un rebelle. Le parti protestant, feignant de croire les églises menacées dans leurs garanties et dans les conditions mêmes de l'Édit de Nantes, mais au fond n'aspirant qu'à la domination, voulut se rendre plus à craindre que jamais, et, pour y parvenir, il prit à nouveau les armes et déchaîna la guerre religieuse. Il arriva, alors, à Rohan ce qui arrive

été volées comme sur les grands chemins, et que, si on examine bien tous ces rangs de princes étrangers, même dans ceux qui le sont par naissance, on les trouvera toutes composées de pareils brigandages ».

Ce n'est pas La Rochefoucauld qui aurait contesté les prérogatives des princes assimilés, puisque, sans pouvoir en rien justifier sa prétention, il aspira à prendre rang parmi eux. C'est à ce prix que, entre les deux Frondes, il s'offrit à Mazarin : « Le Cardinal, écrit-il dans ses *Mémoires*, vouloit quelquefois me ménager, et feignoit de désirer mon amitié : il savoit que la reine s'étoit engagée à moi, dans tous les temps, de donner à ma maison les mêmes avantages qu'on accorderoit à celles de Rohan, de la Tremoille, et à quelques autres. Je me voyois si éloigné des grâces solides que je m'étois arrêté à celle-là. — Celle-là encore qui, dit M^{me} de Motteville, étoit une folle chimère, lui fut refusée, et cet échec mortifiant acheva de le jeter parmi les frondeurs. »

Turenne, qui, dit Saint-Simon, « était suprêmement glorieux, délicat et attentif sur sa prétendue qualité de prince », était préoccupé, comme d'une affaire intéressant l'honneur de sa maison, de parvenir à ce que son neveu, l'abbé de Bouillon, qui alloit soutenir sa thèse en Sorbonne, y obtint le traitement qu'y recevaient les princes et ceux qui en ont rang. Ce traitement consiste à avoir des gants dans ses mains et son bonnet sur la tête pendant la soutenance, et à être traité de sérénissime prince, tant par ceux qui argumentent contre lui que par celui qui préside à la thèse.

C'est sans doute le spectacle de telles misères chez de tels hommes qui arrache ce cri à Bossuet : « O éternel roi des siècles, voilà ce qu'on vous préfère, voilà ce qui éblouit les âmes que l'on dit grandes! »

le plus souvent aux chefs de parti, ce fut son parti qui le mena, le força à la rupture et lui attribua, personne n'étant en mesure de la lui disputer, la direction de cette nouvelle levée de boucliers.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre Rohan dans sa vie de faction, d'alliances continuelles avec quiconque était l'ennemi de sa patrie, sans autre but, semble-t-il, que de rendre inextricables les difficultés où se débat la royauté et avec elle le pays ; invoquant à tout propos Dieu et la conscience, puis affirmant, avec la même sincérité, qu'il est resté bon Français. C'est autrement que son beau-père, le grand Sully, parlait de sa conscience ; il ne l'entendait, lui, que *loyale à sa patrie*. Après la prise de la Rochelle et la capitulation de son parti, Rohan fut compris dans un article du traité, et obtint l'abolition générale du passé ; mais il dut sortir du royaume et se retirer à Venise. Rentré définitivement en grâce, en 1631, il fut chargé de reconquérir, pour nos alliés les Grisons, la Valteline contre les Impériaux. Pendant trois ans, il guerroya, voyant fatalement revenir, après d'éclatants succès, l'influence de cet astre contrariant qui a traversé toute sa carrière, et le poursuivra jusqu'à la fin. Ayant à nouveau encouru la méfiance de Richelieu, qui persistait à ne pas lui croire la conscience nette, Rohan résista à un ordre du roi qui le rappelait et se rendit à l'armée de Bernard de Weimar, y faisant le coup de pique en simple volontaire, heureux de n'être qu'un soldat. A la bataille de Rheinfelden, il reçut, en combattant vaillamment

à l'aile droite de l'armée, un coup de feu qui lui traversa le cou du pied et dont il mourait, deux mois après, le 13 avril 1638.

Rohan n'était pas de la famille des guerriers brillants, des héros heureux qui portent la flamme au front et l'inspiration au cœur ; il était de ces capitaines contrariés et moroses qui n'ont jamais eu le sourire de la fortune, pas même celui de leurs femmes. Pour les protestants, toutefois, le grand Henri ce ne sera pas le Béarnais, ce sera Rohan.

Dans les deux levées de boucliers de la Réforme, les femmes ont joué un rôle considérable ; mais entre elles il faut distinguer : celles de la première croisade, si elles étaient d'intrépides fanatiques, étaient d'admirables chrétiennes ; dans la seconde, les grandes dames pouvaient être encore d'ardentes sectaires dans l'action, mais quelques-unes n'étaient fidèles que politiquement, et, durant les armistices, elles se permettaient des distractions qui n'avaient rien d'évangélique.

Ce qu'on raconte de la conduite des plus distinguées, par leur naissance, leur beauté et leur esprit, semble fabuleux. En ce qui concerne M^{me} de Rohan notamment, toute jolie et mignonne, et qui, par son esprit achevait son charme et lui donnait toute sa séduction, on pourrait croire que, en lui prêtant une si longue série d'aventures galantes, les historiens l'auraient calomniée. Mais quand on a rabattu de ces légendes, ce qui reste acquis à l'histoire suffit à établir que le grand Rohan a été malheureux ailleurs encore que sur les

champs de bataille. Nous allons voir, en effet, sa femme pousser l'audace de ses faiblesses jusqu'à des éclats qui les ont rendues inoubliables. Sur quatre de ses enfants, un seul avait survécu, une fille, Marguerite, née en 1618, et qui devait être la plus riche héritière du royaume. En 1629, nous l'avons dit, Henri de Rohan, ayant été interné à Venise, c'est alors qu'il arriva à sa femme un de ces accidents que l'édit de Nantes n'avait pas prévu, et contre lesquels il ne donnait pas de sûretés : elle devint grosse et dans des conditions qui lui rendaient bien difficiles de convaincre son mari qu'il y était pour quelque chose. A la veille du jour où il n'allait plus être possible de dissimuler sa grossesse, M^{me} de Rohan partit pour Paris, sous un prétexte dont son mari ne fut pas dupe un instant. Il pensait de ces sortes d'accident ce qu'en pensait le bonhomme Chrysale :

Ce sont coups de hasard dont on n'est pas garant.

Partie de Venise en litière, à la fin de novembre 1630, M^{me} de Rohan arrivait à Paris le 15 décembre et, le 18, elle accouchait d'un garçon, de la façon la plus clandestine, dans le taudis d'une fille autrefois attachée à son service ; elle n'avait eu d'autres témoins que son apothicaire et sa sage-femme. Cet enfant fut baptisé à la paroisse Saint-Paul, sous le nom de Tancrède le Bon, et M^{me} de Rohan le confia au frère de son maître d'hôtel, qui, après l'avoir fait séjourner en Normandie, le transporta, dans le plus grand secret, en Hollande, dans un village perdu.

Marguerite de Rohan avait été recherchée en mariage par plusieurs princes de maisons souveraines : Bernard de Saxe-Weimar ; Louis de Bourbon, comte de Soissons ; le duc de Nemours, de la maison de Savoie ; mais, ayant le très haut sentiment de ce qu'elle était, elle mettait à son mariage la condition qu'elle resterait duchesse de Rohan. Cette résolution absolue de rester duchesse de Rohan ne lui était pas inspirée seulement par un sentiment de hauteur de race ; elle avait conscience de remplir par là une des dernières volontés de son père. En 1633, en effet, Henri, rentré dans la faveur du roi, s'était empressé d'en profiter pour demander à Sa Majesté de continuer, par déclaration, la duché-pairie, dont il a été honoré par Henri IV. dans la personne de sa fille unique, Marguerite. Elle était parvenue à l'âge de vingt-sept ans, lorsqu'elle entrevit la possibilité de réaliser, par un mariage d'amour, le rêve qu'elle avait inutilement poursuivi. « La cour, dit M^{me} de Motteville, était remplie d'un grand nombre de belles dames ; il y avait notamment M^{me} de Rohan, qui était fort belle et paraissait vouloir faire profession d'une extrême vertu et d'une grande fierté ; elle a maintenu l'une et l'autre jusqu'au temps de la Régence, que nous ayons vu sa fierté changée en passion, et sa vertu la força d'épouser un gentilhomme de qualité, mais fort inférieur à ceux qu'elle aurait pu choisir¹. »

Le prince de Condé, alors duc d'Enghien, avait

1. *Mémoires de Madame de Motteville*, édition Riaux, t. I, p. 40.

eu comme lieutenants deux jeunes officiers, les Chabot, cadets de la maison de Jarnac, qui s'étaient héroïquement fait tuer auprès de lui, le couvrant de leur corps. Condé aurait pu oublier des amis mourant au loin ; mais, s'il les perdait à ses côtés, les armes à la main, le guerrier éveillait en lui son humanité, et, comme tous les grands cœurs, il était bon. Il avait pleuré ses lieutenants et s'était pris d'une très vive affection pour le dernier de leurs frères, le comte Henri de Chabot. Ce Chabot, qui appartenait à l'une des plus illustres familles du royaume, était beau comme le jour, mais sans fortune et sans aucun *état*. Il était, comme on disait alors, « à monsieur le Prince », et pareille attache l'avait mis dans l'intime confiance de son patron qui était, en ce moment, au plus fort de sa passion pour M^{lle} du Vigean.

Condé, qui le savait engagé dans un projet d'union très brillante avec la fille du chancelier de Coislin, apprenant, d'un autre côté, le faible de M^{lle} de Rohan pour son protégé, conçut le projet, qui semblait un défi, de la lui faire épouser, et gagna à ce projet le duc d'Orléans. La régente, à qui l'on démontra l'intérêt d'Etat qu'il y avait d'assurer à un parti catholique l'immense fortune qu'apportait en dot M^{lle} de Rohan, touchée aussi de cette idylle, — où l'orgueil le plus hautain fléchissait devant l'amour, ressenti pour la première fois, avec une sorte d'enfance de cœur, — la régente fut sincèrement acquise à ce projet, et s'engagea à ériger de nouveau la terre de Rohan en duché-pairie, en faveur du futur époux de

Marguerite, mais à la condition expresse que les enfants qui naîtraient de cette union seraient catholiques.

Lorsqu'éclata tout à coup l'étonnante nouvelle de ce projet de mariage, la surprise fut unanime ; mais rien n'égala la fureur qu'elle causa à la duchesse, mère de la fiancée, si ce n'est celle que ressentirent les Rohan, qui voyaient, par un acte de bon plaisir royal qu'ils disaient sans précédent, passer à un étranger le titre ducal de leur maison. Ce fut aussi une égale indignation dans le clan protestant, qui ne se résignait pas à voir redevenir catholique la descendance de celui qu'il appelait le grand Henri, et où, pour l'avenir, il espérait retrouver un chef.

M^{me} de Rohan, qui était parfaitement sceptique, mais résolument protestante, par ambition et entêtement d'esprit de secte, avait de tout temps résolu de n'accepter pour gendre qu'un grand parti de la *Religion*. Elle se récria sur la *nudité*, le *néant* de cet étrange fiancé, si *disproportionné* à la *qualité de la maison de Rohan*, et elle ouvrit les hostilités en se séparant avec éclat de sa fille, qui se retira près de sa tante, M^{lle} Anne de Rohan¹.

1. Anne de Rohan, qui n'a pas été mariée, avait supporté héroïquement, aux côtés de son frère Henri, les horreurs du siège de la Rochelle. Fille de piété et d'esprit, érudite comme on l'était au xv^e siècle, elle savait l'hébreu au point que, au prêche, pendant qu'on chantait les Psaumes en français, dans la version de Marot, elle se les récitait mentalement dans la langue de David. Disciple de Ronsard, elle faisait des vers d'une fraîcheur d'inspiration, d'une habileté de rythme et d'une netteté brillante dans la grâce que n'aurait pas désavouées le maître.

Marguerite de Rohan se vit, dès lors, dans l'obligation de mettre en demeure sa mère, par une sommation, d'avoir à agréer son mariage. La duchesse répondit par un arrêt du Parlement, en date du 30 mai 1645, qui, sur sa requête, faisait défense à M^{lle} de Rohan de contracter ni de célébrer mariage sans le consentement des seigneurs et dames ses parents paternels. Cette défense n'empêchait pas que, quatre jours plus tard, le 3 juin, M^{lle} de Rohan ne célébrât ses fiançailles dans le cabinet du roi, et que son contrat ne fût signé par Sa Majesté et sa mère, la reine régente. Une clause de ce contrat était ainsi conçue : « Et, pour maintenir et conserver le nom de la maison de Rohan, a été arrêté et convenu, entre les parties, que le fils aîné, qui naîtra de ce projet de mariage, portera le nom seul et les armes pleines de ladite maison¹. »

Le 1^{er} mai, avait été expédié un brevet ainsi conçu : « Avons permis et accordons à notre cousin Chabot, futur époux de notre cousine de Rohan, de faire revivre en sa faveur et par la considération de l'alliance où il entre, la duché-pairie de Rohan, éteinte par la mort de notre cousin, le duc Henri de Rohan. A ces causes, voulant favorablement traiter nos dits cousins et cousines, et de plus en plus contribuer, à l'ému-

1. Avaient signé au contrat : le roi, la reine régente, le duc d'Orléans, la grande Mademoiselle, Henri de Bourbon, prince de Condé; la princesse de Montmorency, dame Henriette de Lur, tant en son nom que comme ayant charge et foi de Ch. de Chabot, père et mère d'Henri de Chabot; Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; MM. de Senneterre et de Rochechouart.

lation de nos ancêtres, à l'agrandissement des familles illustres de notre royaume, et en particulier à l'élévation de la maison de Chabot, qui se trouve par ce moyen confuse avec celle de Rohan, et dont le fils aîné et ses descendants doivent porter le nom et les armes à l'avenir. »

Le 23 mai, fut expédié un autre brevet qui conservait à la nouvelle duchesse le rang et les honneurs de princesse étrangère dont elle avait joui jusque-là¹.

Le mariage religieux était enfin célébré, le 6 juin, à la chapelle du château de Sully. C'est de cette union qu'est sortie la branche des Rohan-Chabot, ducs de Rohan.

Les contemporains, il faut bien le reconnaître, semblaient croire que, en épousant Chabot, M^{lle} de Rohan s'était en quelque sorte mésalliée. M^{me} de Sévigné se fait l'écho de cette impression dans la fameuse lettre où, annonçant à Coulanges le mariage de la Grande Mademoiselle avec Lauzun, après avoir épuisé les formules de l'étonnement et l'art des gradations, elle y met le dernier terme par ces mots : « Une chose enfin qui combla de

1. « Aujourd'hui, 23 mai 1645, le roi, étant à Paris, mettant en considération les bonnes et louables qualités qui se rencontrent en la personne de M^{lle} Marguerite de Rohan et particulièrement sa vertu et sa naissance illustre, a voulu lui donner en témoignage de son affection, par l'avis de la reine régente, sa mère, que, en cas qu'elle vienne à se marier avec le comte de Chabot, comme elle le désire, son rang et sa dignité de princesse lui soient conservés, même l'entrée au Louvre en carrosse, le tabouret devant le roi et la reine, avec tous les autres avantages et prérogatives dont elle a ci-devant joui et jouit présentement : pour assurance de quoi Sa dite Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main. — *Signé* : Louis, *et plus bas* : Loménie. »

joie M^{me} de Rohan et M^{me} d'Hauterive ¹... » Le mariage de la cousine germaine du roi semblait relever de sa prétendue mésalliance celui de ces dames ².

En ce qui concerne M^{me} de Rohan, il faudrait en finir avec cette allégation, de tous points inexacte. Entre les Rohan et les Chabot, qui s'étaient souvent alliés, il y avait à peu près égale magnanimité de race. La grandeur originelle des Chabot remonte au x^e siècle et s'est constamment soutenue par d'illustres alliances, d'immenses fiefs et les premiers offices de la couronne. Le grand-père d'Henri, l'amiral Chabot, était un si grand seigneur, « qui avoit porté sa fortune et sa vertu si haut qu'il alloit de pair avec les princes, et que le roi François I^{er} n'avoit pas cru pouvoir reconnaître l'éclat de ses services autrement qu'en mariant une sienne nièce avec lui, ayant donné la cadette à son cousin de Montpensier³ ». Dans le brevet, par lequel le roi Louis XV consacre le titre de cousins et de cousines du roi, dès longtemps accordé aux Chabot, mâles et femelles, il est reconnu que « lesdits Chabot sont parents de Sa Majesté au septième et huitième degré de consanguinité ». — « Quelque illustre que soit la maison de Rohan, dit Saint-Simon, il n'y avoit que

1. *Lettres de Madame de Sévigné* (édition des *Grands Écrivains de France*, t. II, p. 25)

2. M^{me} d'Hauterive était Villeroy; veuve du comte de Tournon et du duc de Chaulnes, elle avait épousé en troisièmes noces un mince gentilhomme, Jean Viguier d'Hauterive et, depuis ce mariage, son père s'était refusé à la revoir.

3. Lettres patentes d'érection du duché de Rohan en pairie en faveur de Henri de Chabot.

des biens immenses, pour un cadet de Chabot, qui n'en avoit point, qui pût le soumettre à quitter son nom pour aucun autre. » Chabot faisait donc un très beau mariage, mais sans humiliante disproportion ; quant à M^{lle} de Rohan, en cédant à son inclination pour son cousin, elle ne s'élevait pas, mais elle ne dérogeait à aucun titre, et rien, dans la mésalliance de la Grande Mademoiselle, n'était de nature à la combler de joie.

A propos de ce mariage, M^{me} de Motteville écrivait : « M^{lle} de Rohan se marie, après avoir passé sa jeunesse dans la réputation d'avoir une si grande fierté et une vertu si extraordinaire qu'on ne croyoit pas qu'elle pût jamais être touchée d'une passion. Mais la tendresse qui surprit son cœur la força d'être douce et moins ambitieuse¹. » A ce témoignage se joint celui de la Grande Mademoiselle : « Elle avoit toujours, dit la princesse, vécu dans la réputation d'une vertu non pareille². »

1. *Mémoires de Madame de Motteville*, t. I, p. 240.

2. *Mémoires de Mademoiselle*, édition Chéruel, p. 34.

Le cul-de-jatte Scarron s'est aussi inspiré de ce mariage dans une lettre burlesque en vers. En tête de cette lettre se trouve une note qui est ainsi conçue : « L'auteur est le fils de maître Paul Scarron, ci-devant conseiller au Parlement. Ce fils est un jeune homme incommode de bras et de jambes, qui a le cul dans un plateau ; mais de très bon esprit. » Le tout est de s'entendre sur ce qu'était le bon esprit pour le clan des burlesques. Dans cette lettre, où il est, du reste, rendu pleine justice à la haute vertu de M^{lle} de Rohan, se trouvent des précisions tellement osées qu'elles ne sauraient être reproduites même dans la pénombre des pièces justificatives.

Après la poésie, — si Scarron était un poète, — est venue la chronique : elle a imaginé, comme cause déterminante à ce mariage, une légende qui s'est d'autant plus solidement enracinée dans le sol gaulois qu'elle était plus grasse : arrachée sur un point, elle a repoussé plus vivace à côté. D'après cette légende, M^{lle} de Rohan, dansant un jour une pavane à la cour avec Chabot, aurait eu, en faisant la révérence, un lapsus qui

Il y aurait eu unanimité de tous les écrivains et auteurs des *Mémoires* du temps sur la haute vertu de M^{lle} de Rohan, si Tallemant des Réaux ne s'était ingénié à essayer de l'atteindre. Ce même Tallemant se posait en irréconciliable ennemi de Sully et, pour se venger du grand ministre, il n'y a pas de diffamations auxquelles il n'eût eu recours, tant contre lui que contre sa famille. Un de ses cousins, un certain Ruvilly, avait été, pendant de longues années, au service de Sully. Tallemant raconte, d'après ce cousin, le trait suivant : « Estant comme domestique de la maison et y trouvant une grande licence, Ruvilly se mit à badiner avec M^{lle} de Rohan, qui n'avoit alors que douze ans. Cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans que, à Paris, il en eut tout ce qu'il voulut¹. » Tallemant, aveuglé par sa haine, se fait l'écho de cette indignité, sans comprendre qu'un homme, qui met un pareil cynisme d'ingénuité à se vanter d'un crime qualifié, qui lui aurait mérité d'être roué vif, est à n'en pas douter un vil imposteur. Sainte-Beuve, s'il est d'une juste sévérité pour Bussy, le médisant de qualité, — qui cependant

trahissait, chez cette *princesse par définition d'Etat*, l'humiliante infirmité de notre nature. Chabot, voyant le mortel embarras de sa danseuse, l'en aurait sorti en prenant le lapsus à son compte. M^{lle} de Rohan, profondément touchée d'un aussi galant dévouement, aurait récompensé son sauveteur par le don de sa main. Ce lapsus, dont l'écho ne s'est répercuté dans aucune des relations contemporaines, bien qu'il eût fait la joie de Tallemant et surtout de Scarron, la légende n'en a été imaginée qu'au xviii^e siècle; il a même fourni le sujet d'une de ces chansons telles que, au dessert, les chantaient nos pères, avant que la pruderie anglaise n'eût proscrit la joyeuse incongruité, pour se permettre toutes les inconvenances. Une pareille invention ne se discute pas.

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition P. Paris, t. III, p. 424.

ne pouvait se défendre de l'amour de la vérité et de la réalité historiques et humaines, — Sainte-Beuve, me paraît d'une indulgence excessive pour Tallemant : « Il n'en veut à personne, dira-t-il, s'il se permet un grain de malice, il n'y met du moins ni *rancune* ni *arrière-pensée* ; il a sa veine de Rabelais¹. » Si, en effet, par son portrait de M. de Montausier, Tallemant est *le mets des plus délicats*, par ce qu'il a écumé sur M^{me} de Rohan, il est *le charme de la canaille*.

* .

Les auspices du roi, sous lesquels s'était fait ce mariage, n'avaient pas eu raison des fureurs de la duchesse douairière; elles éclatèrent sans délais et sans mesure. Le 13 septembre 1640, pour faciliter, disait-elle, à sa fille, un parti *sortable à la dignité de sa naissance*, elle lui avait fait abandon de son douaire et de la moitié de ses deniers dotaux pour une pension de douze mille écus et cinquante mille argent comptant. Si elle s'était résolue à ce qu'elle appelait une donation, la préoccupation de l'avenir de sa fille n'y avait été pour rien; elle y était poussée par son amant, Miossens (plus tard maréchal d'Albret), à qui, au prix de ses cinquante mille écus, elle acheta une compagnie aux gardes². Elle n'en assigna pas moins M^{me} de Rohan-

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 183 et 187.

2. A la mort du maréchal, M^{me} de Sévigné écrit : « M. le maréchal d'Albret a laissé cent mille francs à M^{me} de Rohan-Chabot; cela sent bien la restitution. » (*Lettres de Madame de Sévigné*, t. V, p. 39.)

Chabot devant le Parlement, pour entendre déclarer bonne et valable, pour cause d'ingratitude, l'annulation qu'elle faisait de sa donation, lui reprochant « d'avoir couru les yeux fermés à l'objet d'une passion déréglée, qui possédoit son esprit, et l'avoit conduite à une action honteuse ». La jeune duchesse de Rohan répondit brièvement, mais sans réplique possible, que cette prétendue donation n'était qu'une transaction que ne saurait ébranler un acte d'ingratitude, fût-il établi. Or comment voir dans son mariage une entreprise honteuse, quand, en raison de son âge, elle pouvait le contracter sans le consentement de sa mère, et que ce mariage n'avait eu lieu que du consentement de Sa Majesté le roi et de la reine régente.

La duchesse douairière, vaincue sur ce point, leva le masque et n'hésita plus à exploiter, dans l'intérêt de sa passion, jusqu'à sa honte. Son fils, Tancrède, n'avait guère été, depuis sa naissance, que le moindre de ses soucis ; un instant même elle l'avait cru mort, et nous avons vu qu'elle n'avait pas hésité à mettre une partie de sa fortune en viager, estimant sans doute qu'elle ne pouvait être obligée, à l'égard d'un pareil enfant, qu'à ce que lui accordait la loi, des aliments. Elle ne se résolut pas moins à rappeler de Hollande ce Tancrède, à l'opposer à sa fille, réclamant pour lui, avec le titre de duc de Rohan, la fortune de son père putatif ; à demander enfin, pour la conservation de sa personne et de sa fortune, la nomination d'un tuteur.

Si acharnée qu'elle fût, la duchesse aurait peut-

être reculé devant le scandale d'une pareille aventure, si elle ne s'était sentie résolument soutenue, d'abord par le parti protestant, qui entrevoyait là une possibilité de reconquérir un chef du nom de Rohan, avec une immense fortune ; ensuite par les Rohan : peu importait en effet à leur vengeance qu'ils arrachassent leur duché aux Chabot, fût-ce au prix de la tare qu'ils s'infligeraient en faisant d'un intrus le chef de leur maison¹.

Jusque-là, c'est au Parlement qu'avait recouru la duchesse douairière ; pour cette nouvelle et audacieuse action, elle saisit la Chambre de l'Edit, tribunal créé par l'édit de Nantes et auquel les parties protestantes, seules, pouvaient déférer leurs litiges. La jeune duchesse fit opposition à la requête de sa mère ; mais la Chambre passa outre et nomma un tuteur à Tancrède. Comprenant ce que, pour la décision de l'affaire, au fond, elle avait à redouter du parti protestant que sa demi-abjuration avait exaspéré, Marguerite de Rohan obtint de la Régente, par Condé, qui avait gagné Mazarin, une ordonnance adjoignant, pour cette affaire Rohan, à la Chambre de l'Edit, la Chambre des requêtes du Parlement ; l'influence protestante

1. Les parents du duc de Rohan, dit M^{me} de Motteville, reconnoissoient Tancrède pour son fils ; ils trouvoient avantageux, pour eux, que le fils de la mère fit revivre le nom du père et passoient légèrement sur le doute de sa naissance, car ils croyoient, avec raison, qu'il ne seroit pas le seul qui porteroit à faux le nom et les armes d'une illustre maison. Les huguenots, qui étoient alors fidèles au roi, n'étoient pas fâchés néanmoins de revoir un duc de Rohan de leur religion, et souhaitoient seulement qu'il pût devenir capable de leur servir de chef, un jour, s'ils vouloient former quelque entreprise dans l'Etat. (*Mémoires*, t. II, p. 323.)

était par là réduite à néant. Toute la haute noblesse avait pris parti dans ce grand débat : quatre-vingts seigneurs, parents ou alliés des maisons Rohan et Chabot, intervinrent dans le procès et se déclarèrent partie contre Tancrède¹. Les Roban répondirent à cette intervention en réquisitionnant quarante autres seigneurs à leur dévotion, qui signèrent une protestation en faveur de Tancrède.

L'affaire revint pour être discutée au fond, et l'enquête, réclamée par la duchesse douairière, fut ordonnée. Préalablement, elle avait adressé au Parlement un long factum dans lequel elle avait entassé les allégations les plus enfantines dans le but d'étayer sa demande². Dans l'enquête, elle fit entendre nombre de témoins de sa maison qui déposèrent qu'elle était venue retrouver son mari à Venise, qu'elle avait partagé sa chambre et même son lit. On ajouta que, si la duchesse avait accouché clandestinement, elle n'avait fait en cela qu'obéir aux ordres de son mari, qui prévoyait avec certitude que, si sa femme donnait le jour à un fils, le cardinal de Richelieu ferait tout pour enlever, par un rapt, l'espoir d'un chef aux protestants. Personnellement, elle ajoutait qu'elle s'était d'autant plus rigoureusement conformée aux ordres de son mari qu'elle redoutait plus encore, pour son

1. En tête de la liste de ces seigneurs se trouvait le duc de Sully, le propre frère de la duchesse douairière, et, sous le numéro 11, était inscrit Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêque de Paris. — Voir cette liste dans le préambule de l'arrêt du Parlement du 26 février 1646.

2. Bibliothèque de l'Arsenal. Recueil de pièces curieuses sur les affaires du temps. Manuscrits français n° 3740.

ils, l'âpre vengeance de sa fille que celle du cardinal. Or, à l'époque où sa mère lui donnait cet étrange frère, M^{lle} de Rohan avait douze ans; ce n'est guère à cet âge qu'on rêve de pareils forfaits; elle a montré du reste combien elle en était incapable en ne répondant que par la modération aux indignités de sa mère, se refusant à invoquer contre Tancrède un désaveu, qu'elle aurait eu le droit d'exercer du chef de son père, ne consentant pas, pour la mémoire de ce père, à atteindre l'honneur de sa mère¹.

Ainsi qu'elle essayait de l'établir, la demanderesse s'était en effet rendue à Venise, mais c'était bien avant que son mari n'y fût interné: pendant la deuxième période de la guerre, elle avait eu la mission de négocier avec la République. Dans ce voyage elle était accompagnée du duc de Candale, son serviteur, au point qu'il s'était converti pour elle au calvinisme². Que pouvait refuser une fanatique du tempérament de la duchesse, à un soupirant qui lui avait sacrifié — c'est lui qui le disait — « son père, son roi et son Dieu, sans que, pour cela, elle lui eût été plus fidèle »? Les gens informés répondaient en affirmant que Candale était celui qui, en ce qui concernait Tancrède, réunissait les présomptions de paternité les plus précises et les plus concordantes.

Quant à la fable qui attribuait au duc de Rohan la pensée d'avoir imposé à sa femme un ac-

1. « La jeune duchesse de Rohan, qui le niait pour son frère, en a toujours modestement parlé » (*Journal de Dubuisson-Aubenay*).

2. Henry de Nogaret la Vallette, comte, puis duc de Candale, mort le 11 février 1639, fils du duc d'Épernon.

couchement clandestin, par terreur du cardinal, elle était puérile : en 1630 en effet, Richelieu avait d'autres préoccupations que celle de parer au danger que pouvait créer, à une échéance de vingt-cinq ans, la naissance d'un Rohan dont le père, eût-il été légitime, venait de se rendre à merci. Et puis, à supposer que Rohan eût eu ces craintes chimériques, est-ce à Paris, sous la main du terrible cardinal, qu'il aurait envoyé accoucher sa femme. N'aurait-elle pas été autrement en sécurité auprès de lui, sous la protection de la République de Venise, ou à la cour de l'un des souverains protestants dont il était l'allié.

Mais à supposer que cet échafaudage, si péniblement agencé, eut l'ombre d'un fondement, M^{me} de Rohan ne devait-elle pas impérieusement la confiance d'un événement, intéressant à ce point l'avenir de sa maison, à sa belle-mère ; à cette Catherine de Parthenay, l'héroïne de la Rochelle, si fière du nom de Rohan, qu'elle avait protesté contre le titre de duc concédé à son fils par Henri IV, prétendant qu'il était au-dessous de ce vieux titre de vicomte, si glorieusement porté jusque-là, et que c'était entamer l'orgueilleuse devise :

Duc ne daigne,
Roi ne puis,
Rohan suis.

Or, écrivant de son lit et au lendemain de ses couches, à cette belle-mère, elle ne lui parla d'autre chose que de *cette fâcheuse colique bi-*

*lieuse qui la tourmente et la rend très faible*¹.

Et Henri de Rohan gardera-t-il ce fameux secret à l'égard de sa mère, pour qui il restera jusqu'au dernier jour un enfant par la tendre admiration et la confiance sans borne qu'elle lui inspirait ?

Ses lettres à Catherine de Parthenay, écrites au moment de la naissance de son prétendu fils, sont pleines d'épanchements paternels, mais il n'y est question que de sa fille Marguerite, et il n'y est pas fait la moindre allusion aux couches de sa femme qu'il a voulu ignorer. En 1633, nous l'avons vu, Henri de Rohan, rentré en faveur auprès de Louis XIII, s'empressait de lui demander la continuation, à sa fille Marguerite, de sa duché-pairie. Il écrivait le même jour au cardinal : « Monsieur, à mesure que vous m'obligez, je deviens importun. Dieu ne m'a donné qu'une fille, je désire avec passion de conserver dans sa personne l'honneur de ma duché-pairie. » Si Rohan avait pu arguer de la perte récente d'un fils, c'eût été un puissant argument en faveur de la grâce si exceptionnelle qu'il sollicitait ; ni dans la lettre au roi, ni dans celle à Richelieu il n'y est fait la moindre allusion : « Dieu, dit-il, ne m'a donné qu'une fille. » La duchesse, de son côté, prétendait bien avoir des lettres de son mari, l'entretenant de Tancrede, mais elle se garda bien de les verser au débat. Enfin un dernier témoignage vint anéantir toutes les dépositions soudoyées, et dire le dernier mot sur l'affaire. Le duc de Rohan avait eu auprès de

1. Lettres de Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, reproduites par M. Laugel, dans son livre *Henri de Rohan*, p. 425.

lui et jusqu'à sa mort, un secrétaire, sujet des plus distingués par l'esprit et les connaissances, c'était Priolo; dans l'entourage du duc on l'appelait *le Tout* de Monsieur de Rohan. Or Priolo affirma que jamais son maître ne s'était douté de l'existence d'un fils à lui, et ne s'était reconnu d'autre enfant que sa fille Marguerite¹.

Si acharnée que fût la passion de la duchesse douairière, elle ne laissa pas d'être ébranlée par cet écrasant témoignage, auquel, elle le savait, aurait pu s'ajouter celui d'Anne de Rohan, si la défenderesse n'avait reculé devant l'extrémité de mêler sa vénérable tante à un pareil débat. M^{me} de Rohan, bien qu'ardente protestante, avait pris résolument le parti de sa nièce et déclarait, de son

1. Priolo, de noble origine vénitienne et protestante, rencontra Rohan à Venise, et devint son secrétaire et son confident. Après la mort du duc, il se fixa à Genève, se fit catholique et fut employé par la cour de France dans diverses négociations. Sainte-Beuve attribue à Priolo la meilleure des œuvres signées de Rohan, les *Mémoires sur la guerre de la Vallée*, prétendant qu'on trouve, dans ces *Mémoires*, les qualités de présentation, d'imagination et de style qui lui sont le plus étrangères. Sainte-Beuve serait assurément revenu de cette appréciation, s'il avait connu les admirables lettres que M. Laugel a découvertes, tant au *Public Record Office* qu'aux archives de Chantilly, et qu'il reproduit dans sa belle étude sur Rohan. Nous citerons, en premier ordre, la lettre par laquelle le duc expose au roi d'Angleterre les motifs de sa levée de boucliers; c'est un plaidoyer où le côté fatalement spécieux, se dérobe sous l'éloquent frémissement de la passion et où, sous les formules respectueuses, s'accuse le sentiment de la grandeur personnelle et de race. Dans une autre lettre, Rohan donne encore sa mesure, celle où il répond à une menaçante leçon qu'avait voulu lui donner le prince de Condé, converti de la veille, et qui n'y avait rien perdu de sa cupidité, ni de sa violente bassesse de caractère. La réponse de Rohan est un chef-d'œuvre de foudroyante réplique et de méprisante courtoisie. Quand on est capable de pareils accents, on ne saurait être soupçonné d'avoir été réduit à recourir à d'autres, pour élever son style à la hauteur de sa pensée.

côté, que jamais son frère ne s'était connu de fils.

Un contemporain, le chanoine Favard, dans ses *Extraits manuscrits*, note l'impression produite par ces débats en quelques mots qui disent tout : « Se sentant grosse de M. de Candale, la duchesse demanda à son mari de venir en France pour les affaires de sa maison. Le duc de Rohan entendit bien ce que ça vouloit dire. Elle y vint accoucher de Tancrède. Son mari était foible en amour, comme tous ceux de cette maison à un certain âge, et elle, fièffée gaillarde, qui avait plusieurs galants, entre autres le maréchal d'Albret. »

Un dernier fait semblera l'aveu, par la mère elle-même, de la naissance adultérine de Tancrède ; elle croyait si peu possible d'en faire le continuateur du grand chef protestant que, pour mieux dépister la recherche de sa maternité, elle le fit baptiser à la paroisse Saint-Paul, elle en avait fait un papiste. Ce sera Retz qui, en sa qualité de coadjuteur, obtiendra, du curé de Saint-Paul, l'extrait de baptême pour être versé aux débats.

Il n'y avait plus à essayer de lutter, mais il fallait masquer sa défaite : dans ce but, la duchesse eut recours à deux moyens. Elle savait son cousin, le duc de Guise, une sorte de détraqué, possédé de la manie de faire en tout échec au duc d'Enghien ; elle le poussa à une manifestation d'éclat que raconte Olivier d'Ormesson : « On me conta, dit-il, l'action de M. de Guise, qui avoit enlevé Tancrède et avoit pris sa protection hautement. M^{me} de Rohan, se plaignant partout de l'injustice

qu'on lui avoit faite, et appréhendant la violence contre Tancrède, de la part de M. le duc d'Anguien, M. de Guise s'en alla chez elle, jeudi soir, et, ne l'ayant pas trouvée, il vit Tancrède, lui dit que, l'ayant reconnu pour son parent, il lui offroit sa maison pour la sûreté de sa personne, et, de fait, il le mit dans son carrosse et le mena à l'hôtel de Guise. Il le fit passer devant lui, le mit dans une chambre avec le balustre et le dais, et le fit servir avec le cadenas¹. La reine en estant avertie, le vendredy, et craignant que M. d'Anguien ne s'aigrît et que M. le duc d'Orléans, prenant le parti de M. de Guise, cela ne mit la division dans la cour, elle envoya commander à M^{me} la duchesse de Rohan, la mère, de remettre chez elle Tancrède; que si, pour sa sûreté, elle vouloit un exempt des gardes, elle le luy donneroit. Tancrède étoit l'entretien de Paris, chacun blâmoit M. de Guise comme voulant s'opposer au duc d'Anguien, qui prend la protection de M. de Chabot². »

Le second moyen à l'aide duquel la duchesse imagina de pallier sa défaite fut de provoquer, de la part des quarante gentilshommes, — qui, sous la pression des Rohan, avaient pris parti pour Tancrède, — une délibération dans laquelle on lui enjoignait de laisser le tribunal prononcer son arrêt par défaut, et elle sembla se résigner à obéir à une injonction dont elle avait elle-même

1. Le cadenas étoit un coffre où l'on tenait, sous clef, les belles pièces d'orfèvrerie du service de table; il étoit réservé pour faire honneur aux grands seigneurs les plus qualifiés.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, édition Chéruel, t. I., p. 342.

dicté les termes. Cet arrêt fut en effet prononcé, le 26 février 1646 : il faisait défense « à Tancrede, soi-disant fils du duc de Rohan, de prendre le nom et les armes de la maison de Rohan et à tous autres de lui en donner la qualité ».

Les différentes actions que la duchesse douairière intenta à sa fille ne comportaient ni questions d'affaires, ni points de droit à discuter; il fallait pour y répondre, moins un avocat qu'un orateur à la parole incisive, mordante et capable de déguiser l'âpreté de l'indignation par l'élégance du bien dire. La duchesse Marguerite recourut à l'illustre Patru. On a beau lire et relire aujourd'hui ce plaidoyer, il est impossible d'y découvrir la séduction que de tels morceaux exerçaient sur les contemporains; nulle part on n'y ressent la fraîcheur de vie toujours présente; l'âme et l'imagination entraînées par l'action; nulle part on n'y sent couler la source d'eau vive¹.

*
* *

En se laissant, par défaut, débouter de sa

1. *Plaidoyers et Œuvres diverses de feu M. Patru*, Paris, 1681. De son temps, Patru, qui était surtout, en fait de beau langage, un critique et un arbitre, « ne venoit guère au Palais, dit Vigneul Marville, pour y plaider, ni pour y être consulté, sinon sur les difficultés du langage, par un certain nombre d'admirateurs qui se rangeoient à son pilier. De mon temps, il ne passoit pas pour un grand juriconsulte, ni pour un avocat utile aux autres et à lui-même. Ausanetz, Défila, Petitpied, avec leur vieux style, remportoient tous les écus du Palais, pendant que Patru n'y gagnoit pas de quoi avoir une bonne soupe ». Sur ses vieux jours il n'avait plus même la possibilité d'avoir sa soupe, et M^{me} de Rohan fut, avec Boileau, de ceux qui vinrent à son secours, recourant à tous les ménagements par respect pour sa dignité simple et la hauteur naturelle de son âme.

demande, la duchesse douairière ne renonçait pas pour autant à la lutte ; elle comptait avec certitude sur les circonstances, — la Fronde à ce moment battait son plein, — pour prendre sa revanche et obtenir, en faveur de Tancrède, un arrêt définitif. Elle ne fut pas trompée dans ses calculs : le prince de Condé et le duc d'Orléans, qui faisaient le principal appui des Chabot, venaient de se séparer du Parlement, dont les démêlés avec la reine et la cour prenaient de jour en jour un caractère plus aigu. Les deux princes entrèrent dans les vues de la cour, qui, pour forcer le Parlement à se soumettre, fit investir Paris par les troupes du roi. La ville et le Parlement se mirent en état de défense ; un grand nombre de gentilshommes mécontents vinrent à leur secours et la duchesse douairière, avec son habituelle sûreté de coup d'œil, estima que son fils ne pouvait, pour s'assurer la bienveillance de la compagnie, trouver une occasion plus favorable que de s'engager dans ses troupes. Il y fut reçu à titre de volontaire et, tout aussitôt, comme pour indiquer, sans le moindre ménagement pour la dignité de ses juges, à quel prix il mettait son concours, il se pourvut, par une nouvelle requête, contre l'arrêt qui l'avait condamné par défaut.

Si les attributions politiques du Parlement étaient, en temps régulier, une garantie contre l'arbitraire du pouvoir, dans les temps troublés, elles le mettaient à la merci des intérêts de la corporation. Dans son premier arrêt, concernant Tancrède, la cour, tout en secondant les vues de ses protec-

teurs d'alors, Condé et Gaston d'Orléans, avait prononcé conformément au droit et à l'équité. Mais, aujourd'hui, ces mêmes protecteurs étant devenus ses adversaires, le Parlement retrouvait, au nombre de ses auxiliaires, celui qu'il avait frappé une première fois. Les guerres civiles ont, entre autres résultats déprimants, celui de faire perdre, même aux âmes droites, la faculté de s'indigner. Personne, dans les conditions où se présentait de nouveau l'affaire Rohan, ne doutait que la cour ne revînt sur sa première décision et que Tancrède n'eût gain de cause. Aussi M^{me} de Motteville, cette honnête femme, de tant de jugement et d'esprit si droit, résume bien l'opinion générale lorsque, prévoyant le scandaleux triomphe de la duchesse douairière, elle se contente de dire : « Les dispositions favorables, où se trouvent le Parlement, alloient rendre la bizarre naissance de Tancrède un prodige de bonheur¹. »

La mort se chargea d'épargner, au Parlement, cette prévarication ; à la conscience publique, une de ces blessures dont elle ne guérit pas ; à Tancrède enfin, une existence que, eût-il été le Cid, il n'aurait pu relever de son imposture. Ce malheureux enfant semblait, du reste, avoir la passion de prouver qu'il n'aurait pas été indigne de l'ambition que lui avait insufflée sa mère : ayant pris part au siège de Brie-Comte-Robert, où il n'avait pas manqué une occasion de se signaler, il rentrait à Paris avec un détachement de trois cents

1. *Mémoires de Madame de Motteville*, t. II, p. 324.

chevaux, lorsqu'il tomba, proche Vincennes, dans une embuscade organisée par les troupes allemandes du château. En se défendant avec une rare témérité, un contre dix et se jetant l'épée haute sur ceux qui lui ôtraient quartier, il reçut dans le dos un coup de mousquet qui lui cassa les reins. Transporté au château de Vincennes, il y mourut, le 1^{er} février 1649, à l'âge de dix-neuf ans, sortant ainsi avec éclat de cette vie où il était clandestinement entré.

Si, de son vivant, Tancrède avait divisé la noblesse, par sa mort il parvint à la même division parmi les beaux esprits de son temps. Pareil trépas était une admirable matière à dithyrambes : Gilbert et Scudéry consacrèrent au jeune héros chacun une pièce de vers, aussi médiocres que boursoufflés ; mais ils en obtinrent de M^{me} de Rohan la bonne soupe qui manquait au pauvre Patru. Il y a des thèses qui peuvent se soutenir en vers, mais que ne saurait permettre l'intègre outil de la prose ; aussi, à l'exception de La Rochefoucauld, tous les écrivains contemporains : M^{me} de Motteville, le cardinal de Retz, Monglat, d'Ormesson, Priolo sont unanimes à plaindre le malheur de Tancrède, mais à flétrir sa mère dont il a été la victime¹.

1. Saint-Simon ne parle de Tancrède que pour commettre une erreur. Voulant expliquer comment M^{me} de Rohan attendit jusqu'à vingt-sept ans de se marier : « ce qui arrêta les prétendants, dit-il, ce fut le procès de Tancrède, qui se prétendait son frère légitime de père et de mère. » Comment ce procès aurait-il pu avoir pareil effet rétroactif, puisque, on l'a vu, la duchesse douairière n'avait révélé l'existence de Tancrède que pour se venger du mariage de sa fille avec Chabot ?

En ce qui concernait Tancrède, l'incident était clos ; mais sa mère ne désarmait pas et, jouant la folie du désespoir, elle accusait hautement sa fille et son parti d'avoir organisé le guet-apens où son fils aurait été assassiné. Elle fut seule, avec les Rohan, à feindre de croire à un crime, mais ce que la duchesse douairière n'avait pu obtenir pour son fils vivant, elle tenta, par une entreprise d'une audace dont elle seule était capable, de l'arracher pour son fils mort. Henri de Rohan était enterré à Genève, la duchesse s'adressa au Magistrat de cette ville pour obtenir que Tancrède partageât le magnifique tombeau où reposait le duc. Rien ne devait sembler à la duchesse Marguerite plus outrageant pour la mémoire de son père qu'une pareille profanation de sa sépulture. Le roi écrivit spontanément au Magistrat de Genève pour lui demander de ne pas consentir au scandale de cette inhumation. Pendant quatre ans, la duchesse douairière poursuivit le roi de ses supplications et, si elle ne fut pas poussée à des extrémités dont il ne fallait point la défier, ce fut grâce à un nouveau coup de la mort : M^{me} de Rohan-Chabot venait d'être frappée par une épreuve ruinant ce bonheur auquel elle avait tout sacrifié : son mari mourait en quelques jours, le 27 février 1655, d'une maladie aiguë, il était âgé de trente-sept ans. M^{me} de Rohan-Chabot le fit enterrer près de l'amiral de Chabot, dans cette église des Célestins qui, après Saint-Denis, était la plus riche en monuments funéraires. Sur son tombeau, qui faisait face aux Trois Grâces, de

Germain Pilon, le sculpteur Anguier, l'aîné, a représenté Rohan mourant, couché sur un sarcophage, un génie pleurant lui soutient la tête, un autre, aux pieds, le drape du manteau de pair. Le tombeau de l'amiral, œuvre de Germain Pilon, est maintenant au Musée du Louvre; celui de Rohan est au Musée de Versailles.

M^{me} Anne de Rohan avait été douloureusement éprouvée, tant dans sa haute respectabilité que dans l'honneur de sa maison, par le scandale des luttes de la duchesse douairière contre sa fille, Marguerite. M^{me} de Rohan, qui avait eu si peu de temps pour aimer et pour qui, désormais, le poids de la vie allait être si lourd, trouva inutile de l'aggraver de celui d'une baine; elle ne résista pas aux tendres conseils d'apaisement de sa tante, elle consentit donc à oublier les inoubliables outrages de sa mère. Celle-ci, très maîtresse d'elle-même, ne laissa pas de poser ses conditions à un rapprochement, et la première fut que sa fille renoncerait à l'opposition qu'elle avait faite à l'inhumation de Tancrède dans le temple de Genève. Ce fut encore Anne de Rohan qui arracha à la lassitude de sa nièce cette dernière et suprême concession. La duchesse douairière s'était bien gardée de préciser les termes de cette concession; aussi s'empressa-t-elle d'en abuser en faisant élever, à côté du tombeau du duc Henri, un superbe monument à la mémoire de Tancrède, avec une pompeuse épitaphe, dans laquelle étaient exaltées la grandeur de son origine et l'admirable carrière qu'avait brisée le meurtre de Vincennes. Tout cela

était dit en latin, car le latin peut, dans les mots, braver encore autre chose que l'honnêteté¹.

Le drame de Tancrède eut l'épilogue qu'il comportait : la duchesse douairière étant morte en 1660, le roi écrivit à Messieurs de Genève que « comme ce n'avoit été que pour ne pas désobliger la douairière de Rohan qu'il avoit bien voulu que le corps de Tancrède fût mis dans le lieu qu'elle avoit demandé, ils feroient une chose qui lui seroit agréable de retirer le corps de Tancrède du tombeau Rohan et de faire effacer l'épithaphe dudit Tancrède, puis qu'il étoit certain qu'il n'étoit pas le fils du défunt duc de Rohan, qui n'en avoit fait aucune

1. Loret relate, dans les deux strophes suivantes de son journal, la réconciliation de M^{mes} de Rohan, mais en alléguant faussement que la duchesse douairière avait obtenu, comme condition à cette réconciliation, que la duchesse Marguerite reconnaît Tancrède comme fils légitime du duc Henri :

Des deux duchesses de Rohan,
Tant la maman que la fanfan,
Par des tendresses intimes,
Se sont, depuis peu, réunies.
L'on se baiza, l'on s'accola,
Et comme ces deux dames-là
Ont grand esprit et grand mérite,
Tout Paris les en félicite.

Leur réconciliation
Est à cette condition
Que le jeune et brave Tancrède,
Qui mourut d'un coup sans remède,
Quand Frondeurs furent déconfits,
Sera réputé le vrai fils
De feu ce grand chef de guerre
Qui repose à présent sous terre.

M. Langel, dans son *Etude sur le duc de Rohan*, affirme cette chose inouïe, et inexacte, que M^{mes} de Rohan, mère et fille, au plus fort de leurs hostilités, n'auraient pas cessé de rester en relations. L'erreur de M. Langel est la conséquence de celle qu'il a commise en faisant mourir Chabot dix ans plus tard qu'il n'était mort, en 1665, au lieu de 1655. Il n'a pas compris, dès lors, que c'était le seul et profond chagrin de la mort de son mari qui avait amené la duchesse Marguerite à mettre un terme à cette situation aux confections tirées que sa mère avait établie entre elles et qui avait été sans trêve depuis dix ans.

mention dans son testament, par lequel, au contraire, il avoit reconnu la duchesse de Rohan sa fille, pour sa seule héritière. »

On étoit dès lors en droit de croire qu'on en avoit fini et irrévocablement avec Tancrède, lorsque, plus d'un siècle après sa mort, il sembla recouvrer une sorte de regain de faveur par une dernière tentative de réhabilitation. Un consciencieux érudit, auteur d'une *Histoire de Louis XIII* des plus judicieuses, que nombre d'habiles ont depuis mise à contribution, un jésuite, le Père Griffet, publia, en 1767, un fascicule de 63 pages qu'il intitule pompeusement : *Histoire de Tancrède de Rohan*. On étoit en droit d'attendre de lui un résumé impartial et définitif du débat; il l'aborda en effet les mains pleines de documents, rien n'y manquait de ce qui avoit été dit et fait de part et d'autre, et avec quantité de choses singulières et curieuses. Après avoir entassé tout ce qui pouvoit établir, de la façon la plus aveuglante, le bien-fondé des arrêts prononcés par le Parlement et par le roi, à quoi va conclure le P. Griffet? C'est à n'en pas croire ses yeux; il conclut à l'absolue irréprochabilité de la douairière, à la légitimité de Tancrède et à la parfaite perversité de M^{me} de Rohan-Chabot. L'excuse du P. Griffet, c'est que, en 1767, il avoit l'âge où l'archevêque de Grenade tombait dans la décrépitude; aussi sa thèse en faveur de Tancrède rappelle-t-elle les homélies de monseigneur après l'apoplexie.

La duchesse de Rohan, assurée désormais de l'intégrité de son nom et du patrimoine de sa maison, allait pouvoir jouir sans troubles, pour un temps, des plus nobles amitiés. Ses intimités de tous les jours étaient Turenne et M^{me} de Sévigné : « Le grand capitaine, dit Saint-Simon, étoit dans l'apogée de sa faveur, avec un crédit que rien ne balançoit ; il étoit fort huguenot, M^{me} de Rohan encore davantage. Cet intérêt et la figure qu'ils faisoient dans leur religion les avoient intimement unis, il ne bougeoit de chez elle, et quand ses filles alloient au bal ou en quelque autre partie où la bienséance de ce temps-là vouloit que des hommes de nom les accompagnassent, M^{me} de Rohan, à cause de M. de Turenne, ne les confioit jamais qu'à MM. de Duras et de Lorges, ses neveux¹. »

C'est dans le salon de M^{me} de Rohan que, ayant auprès d'elle Turenne et M^{me} de Sévigné, en présence du grand Condé et du cardinal de Retz (les amis de jeunesse de Chabot), que Corneille lut *Pulchérie*, Molière son *Trissotin* et Boileau sa *Poétique*, comme on disait alors. Il n'y avait que ce siècle incomparable pour faire, à une femme de haute vertu et de si grande représentation, pareil cortège de tout ce qui faisait la gloire de ce temps et l'honneur de l'humanité.

Mais ces belles années ne seront qu'une trêve pour la duchesse et elle ne tardera pas à être atteinte de nouveau par les épreuves inséparables de la destinée humaine. Le premier-né de ses en-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, édition Bois-Boislille, t. VIII, p. 227.

fants, Anne, dite M^{lle} de Rohan, avait toutes les séductions de sa mère ; mais, ces séductions, tandis que la mère semblait ne les subir qu'à son corps défendant, la fille s'y épauouissait. Le cœur ne s'arrête guère aux haines de race, si ardentes qu'elles aient été : François de Rohan, comte de Rochefort, le fils de celui qui avait mené avec tant d'âpreté la campagne en faveur de Tancredé, François de Rohan aima sa belle cousine et en fut aimé. Sa mère était cette duchesse de Montbazou que, dans ses derniers jours, l'amour de Rancé avait comme réhabilitée et c'est sur l'insistance de l'abbé de la Trappe, — dans les troubles de la Fronde il avait été l'intime de Retz et de Chabot, — que la duchesse, touchée de voir sa chère fille redevenir Rohan-Rohan, comme elle l'avait été elle-même, oublia ses injures et, sur sa grande fortune, apportionna sa fille de manière à lui permettre de soutenir dignement son nom. Après son mariage, M^{lle} de Rohan sera princesse de Soubise, titre que sa mère avait recueilli dans la succession de Catherine de Parthenay¹.

La mère et la fille ne cessèrent d'être liées, l'une à l'autre, par la plus tendre affection ; M^{lle} de Sévigné qui, en pareille matière, était un juge, écrivait à M^{lle} de Grignan, le 6 mai 1671 : « Au reste, ma bonne, vous n'êtes pas seule qui aimez votre mère ; M^{lle} de Soubise écrit ici des lettres qui surpassent sa capacité ordinaire. Elle

1. Le prince de Soubise sera le premier à prendre le nom de Rohan-Rohan afin de se distinguer des Rohan-Chabot et affirmer que lui et les siens appartenaient, seuls, à la maison des Rohan.

sait que M^{me} de la Troche a eu soin de divertir et de consoler sa mère, elle l'en a remerciée dans une lettre d'une manière qui m'a surpris. M^{me} de Rohan m'a bien fait souvenir de mes douleurs dans la séparation de ma fille¹. » Puis, le 2 septembre 1671, toujours à sa fille : « J'ai reçu votre lettre, elle est toute miraculeuse. Mais il n'est pas besoin de merveille pour me la rendre bien chère. J'en ai vu une d'une fille à sa mère ; cette fille n'écrit pas comme vous, elle n'a pas d'esprit comme vous, mais elle a de la tendresse et de l'amitié comme vous, c'est M^{me} de Soubise à M^{me} de Rohan. Je fus surprise hier de voir, dans un endroit de sa lettre, le fond de son cœur pour M^{me} de Rohan, et aussi quelle tendresse naturelle M^{me} de Rohan sent pour elle². »

M^{me} de Soubise, par l'influence de Turenne et de la duchesse de Chevreuse, fut faite dame du palais. Une fois à la cour, sa beauté fit le reste, dit Saint-Simon. Le roi, qui était fatigué de la tyrannie de M^{me} de Montespan, ne tarda pas à remarquer la nouvelle dame du palais, et de cette remarque naquit l'abbé, plus tard cardinal de Soubise, et le prince Maximilien. Le mari était de caractère à admettre

Qu'un partage avec Jupiter
N'a rien du tout qui déshonore,

surtout lorsque ce partage se liquide, comme il arriva dans l'espèce, par quatre cent mille livres

1. *Loc. cit.*, t. II, p. 204-205.

2. *Loc. cit.*, t. II, p. 343-344.

de rente, pour lui et pour sa maison, par un ensemble de prérogatives et de titres qui primait tout à la cour. Son père, le duc de Montbazon, lui avait du reste donné l'exemple d'une intrépide résignation.

Il y a je ne sais quoi d'ironique à trouver l'austère M. de la Trappe comme agent de ce mariage, qui donnera onze enfants, dont deux au moins seront de Jupiter.

M^{me} de Rohan se montra moins résignée que son gendre : elle avait cruellement souffert de l'atteinte que les désordres de sa mère avaient portée à son filial respect. Tout ce qu'elle avait de besoin d'affection fortifiée d'estime, une fois veuve, elle l'avait reporté sur sa fille bien-aimée et, de ce côté-là encore, c'était la déchéance¹.

¹ M^{me} de Soubise s'était montrée plus accommodante que sa grande-tante Catherine de Rohan. Lorsque Henri IV eut la velléité d'épouser Gabrielle d'Estrées, dans un long entretien qu'il eut avec Sully, il essaya de l'amener à approuver son choix, en procédant par élimination entre toutes les princesses étrangères qui pouvaient être reines de France. « Quant à celles du dedans du royaume, ajouta-t-il, vous avez ma cousine, Catherine de Rohan, qui seroit une de celles qui me plairoient le plus : nonobstant ce petit bruit, que quelques malins esprits font courir, qu'elle aime bien autant les poulets en papier qu'en fricassée : car, pour mon humeur, bien que je croye cela très faux, j'aimerois mieux une femme qui fist un peu l'amour qu'une qui eust mauvaise teste, de quoi elle n'est pas soupçonnée, mais au contraire de l'humeur fort douce et agréable. » Bien qu'il eût cru ce bruit très faux, le Béarnais n'en essaya pas moins de s'assurer, par lui-même, du goût de sa cousine pour les poulets en papier. A ces ouvertures, Catherine répondit : « Je suis trop pauvre pour être votre femme et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. » Le roi, si séduisant qu'il eût été, rencontra la même résistance chez la marquise de Guercheville et Charlotte de Montmorency. Des premières aux dernières années du xvii^e, les caractères avaient fléchi et l'idolâtrie royale en était arrivée au point que la maréchale de Rochefort, qui conduisait M^{me} de Soubise là où elle était attendue, ne se faisait

Une autre de ses filles, Marguerite de Chabot marquise de Coetquén, s'acquît, par sa brouille éclatante avec Turenne, une célébrité qui fut encore une épreuve pour la duchesse de Rohan.

La marquise était, dans la fleur de sa jeunesse, d'une ravissante beauté. Cette beauté était moins encore dans les traits de son visage que dans l'ensemble de toute la personne, dans un mélange de séduction et de grâce altière. Et ce qui rendait cette grâce irrésistible, c'était l'esprit le plus délié, le plus pénétrant, toujours en fraîcheur, et faisant illusion sur une réelle sécheresse d'âme. Cette sécheresse s'accusa dans le choix qu'elle fit, parmi les beaux seigneurs qui formaient sa cour : elle devint la maîtresse du chevalier de Lorraine, cet indigne favori de Monsieur. Les cœurs les plus intrépides ont leurs faiblesses : Turenne, jusqu'à son dernier jour, ne sut pas résister au charme féminin ; celui de M^{me} de Coetquen était, pour le héros, l'enchantement du salon de la duchesse.

En 1670, Louis XIV, qui avait, dans les hautes vues diplomatiques de Turenne, la plus absolue confiance, ne s'était ouvert qu'à lui de son intention d'envoyer Madame la duchesse d'Orléans en Angleterre, comme médiatrice auprès du roi Charles II, son frère ; on voulait le détacher de l'alliance de la Hollande, et qu'il permit à la France de conquérir la Flandre et la Franche-Comté ; mais cette mission devait, jusqu'au dernier

aucun scrupule de raconter, dans la suite, les frayeurs qu'elles avaient encourues en se rendant, toutes deux, bien seules et bien affublées, par des derrières, chez le roi.

moment, être ignorée de Monsieur. La marquise de Coetquen, qui avait flairé un mystère, enveloppa de telle façon Turenne qu'elle lui arracha son secret, et s'empessa de le révéler au chevalier de Lorraine et, par lui, à Monsieur. Le roi, quoique très mécontent de cette violation d'un secret d'Etat, « mais qui, dit Saint-Simon, savait trop quel est l'empire de l'amour, se contenta d'en rire un peu et de s'amuser aux dépens de M. de Turenne et, avec lui, de le trouver encore si sensible à son âge¹ ». Mais Turenne, indigné de la trahison de M^{me} de Coetquen, rompit pour toujours avec elle. Il ne se pardonna du reste jamais à lui-même sa faiblesse, et, un soir qu'un de ses amis voulait l'en entretenir : « Auparavant, lui répondit Turenne, éteignons les chandelles. »

Rien dans les sentiments maternels de la duchesse ne fut épargné : elle fut frappée même dans le légitime orgueil de son nom et dans ce titre ducal pour l'honneur et la perpétuité duquel son père avait compté sur elle. Son fils, le duc Louis, ne répondait à aucune de ses espérances ; esprit étroit et hargneux, il était d'une âpreté au gain qui le poussa jusqu'à se brouiller avec sa sœur, M^{me} de Soubise, et à s'aliéner le roi. A M^{me} de Soubise il en voulait moins de la tendre prédilection qu'elle avait inspirée à sa mère que des avantages qu'il soupçonnait lui avoir été faits à ses dépens. « Le roi, dit Saint-Simon, regardoit les charges, surtout celles qui l'approchoient le plus près, comme

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 385.

le bonheur souverain ; aussi n'avoit-il pas pardonné à Rohan d'avoir rompu son mariage avec la fille unique du duc de Créqui, pour faire celui de la fille unique de Vardes, qui étoit extrêmement riche. Le roi aimoit fort le duc de Créqui et lui avait accordé, pour son gendre, la survivance de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre. Vardes étoit exilé en Languedoc, pour avoir manqué personnellement au roi en chose essentielle, qui ne le lui pardonna jamais¹. »

Le jeune duc avait vingt ans quand M^{me} de Sévigné écrivoit de lui à sa fille, le 27 janvier 1672 : « Le petit duc de Rohan est à l'extrémité d'avoir bu deux verres d'eau-de-vie, après avoir bien bu du vin ; il est dans le septième jour d'une fièvre mortelle. Voilà une belle espérance pour M. et M^{me} de Soubise ; pour moi, après l'avoir vu aux états (de Bretagne), et, sachant comme il traitoit M^{me} de Rohan, j'en suis toute consolée². » Puis deux jours après, en même temps que la guérison du jeune duc, elle annonce à sa fille que le chevalier de Coulange est à l'agonie. « Je ne puis vous dire le déplaisir que j'ai de la crainte de cette perte. Hélas ! un petit aspic comme M. de Rohan revient de la mort, et cet aimable garçon, bien né, bien fait, de bon naturel, de bon cœur, dont la perte ne fait de bien à personne, nous va périr entre les mains³. »

Le 26 novembre 1681, elle écrivoit encore au

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 68.

2. *Loc. cit.*, t. II, p. 481.

3. *Ibid.*, t. II, p. 481.

président de Moulceau : « Nous aurions cent choses à vous dire sur le gendre de Vardes ; en un mot il nous sembloit, l'autre jour, que, si Homère l'avoit connu, il en auroit bien fait son Achille pour la colère¹. »

Le roi ne désarma jamais. En 1688, nouvelle lettre de M^{me} de Sévigné au président : « Avant sa mort, M. de Vardes a écrit au roi et lui a demandé encore pardon et ses bontés pour ses enfants. Je ne sais s'il a demandé le gouvernement et le justaucorps bleu pour M. de Rohan². » Le roi n'accorda à Rohan ni le gouvernement d'Aigremont, qu'avait Vardes et qui valait vingt et un mille francs, il le donna à d'Aubigné, frère de M^{me} de Maintenon ; ni le justaucorps, qui fut attribué au comte de Brionne³.

1. *Loc. cit.*, t. VII, p. 127.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 479.

3. On lit dans une note de Saint-Simon sur le *Journal de Dangeau* (27 sept. 1686) : « Il faut, une fois pour toutes, dire ce que c'est que ces justaucorps à brevets. Au commencement que le roi fut amoureux de M^{lle} de la Vallière et qu'il ne s'en cachoit plus, la cour étoit à Versailles au même état à peu près où Louis XIII l'avoit mise, qui n'étoit rien. Le roi y alloit une fois ou deux la semaine, en très petite compagnie, passer une partie de la journée avec M^{lle} de la Vallière et il imagina un habit bleu doublé de rouge, avec la veste rouge, et l'un et l'autre brodés d'un dessin particulier. Il en donna à une douzaine de ceux à qui il permettoit de le suivre à ces promenades particulières de Versailles et qui, avec cet habit et non sans le porter, alloient ces jours-là sans le demander. Dans la suite, ces habits se multiplièrent jusqu'à quarante, où ils sont demeurés fixés, et, quand il en manque, le roi l'accorde par un brevet, d'où ils s'appellent justaucorps à brevet. Ils ne donnent ni puissance, ni entrée quelconque ; toute la distinction est qu'ils se portent en deuil et qu'ils sont portés tous le temps où l'or et l'argent étoient défendus sur les habits. »

Lorsque, en 1682, M. de Vardes se présenta au roi, après son retour d'exil, et revêtu d'un vieux justaucorps comme on les portait à vingt ans de là, Sa Majesté s'étant moquée de ce justaucorps, M. de Vardes lui dit : « Sire, quand on est assez misérable

La duchesse de Rohan, depuis le mariage de son fils, sa bru ayant pris le titre de duchesse, prit celui de princesse de Rohan. Elle mourut, le 8 avril 1684, à l'âge de soixante-sept ans.

Il était un point de l'histoire de M^{me} de Rohan qui n'avait pu être fixé jusqu'ici : était-elle morte protestante ou catholique ?

Tallemant, dont les allégations dénigrantes sur M^{me} de Rohan se réfutent d'elles-mêmes, Tallemant prétend qu'elle abjura, à Sully, pour se marier, puis, qu'ayant fait reconnaissance à Gergeau (c'est-à-dire abjuré son abjuration), elle serait en définitive revenue à la foi catholique à Saint-Nicolas-des-Champs. De tout cela rien qui ne soit le contre-pied de la vérité. Quelle raison, en effet, y aurait-il eu de stipuler, au nom de la régente, dans le contrat de mariage Rohan-Chabot, que les enfants à naître seraient catholiques, si, par suite d'une abjuration, les deux époux avaient eu la même foi ? Et puis, sitôt après le mariage, si M^{me} de Rohan-Chabot avait été catholique, comment le procès que lui intenta sa mère aurait-il été porté devant la Chambre de l'Edit, qui ne pouvait connaître d'un différend que lorsque les parties étaient toutes deux protestantes.

A la date du 8 avril 1684, Dangeau inscrit, dans son *Journal*, la mention suivante : « Le roi envoya le duc de Charost chez M^{me} de Rohan, qui se mouroit, pour tâcher de lui faire écouter les gens qui lui parleroient de changer de religion. » Puis, le

pour être éloigné de vous, non seulement on est malheureux, mais on est ridicule. »

samedi 9, il ajoute : « M^{me} la princesse de Rohan mourut à Paris. » Dangeau ne prend pas la peine de nous révéler si les gens, qui parlèrent à la princesse, parvinrent à la faire abjurer; pour lui, une médecine prise par le roi avait un bien autre intérêt.

La *Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot* dit que M^{me} de Rohan fut enterrée, près de son mari, dans l'église des Célestins¹; le Père Laplace donne même, dans son *Recueil d'épigraphes*, celle qui fut gravée sur la tombe de la princesse : quatre vers de la dernière platitude, mais qui ne signifient absolument rien, s'il n'en résulte pas que M^{me} de Rohan fut inhumée dans le tombeau de son mari².

M. Laugel fait enterrer la princesse d'abord aux Célestins, près de son mari; oubliant ensuite cette première indication, il l'a fait enterrer à Charenton, où se trouvaient le temple et le consistoire, une sorte de Port-Royal protestant. Puis, s'autorisant du silence de Dangeau et sans autre preuve, il n'hésite pas à dire : « Elle se refusa à changer de religion et mourut dans la foi que son père avait tant de fois défendue les armes à la main³. »

1. Notice historique et généalogique de la maison de Chabot. (Bibl. nat.)

2. Voici cette épitaphe, qui est du P. Carneau :

Par des impressions aussi fortes que tendres,
Le feu d'une princesse à qui rien n'est égal
A suivi son époux pour échauffer ses cendres,
Et seut vaincre la mort par l'amour conjugal.

3. Laugel, *Henri de Rohan*, p. 380.

D'un autre côté, une légende, faite d'ingénieuses inductions, voulait que le fils unique de la princesse, Louis de Rohan, ayant été baptisé, en 1652, au Louvre, par l'évêque de Meaux, Bossuet fut entré, par Turenne, dans l'intimité de M^{me} de Rohan et que, envoyé à ses derniers moments par le roi, il eut reçu l'abjuration de la mourante.

Cette légende, je le répète, est ingénieuse; mais elle manque par la base. En 1652, en effet, Bossuet n'était pas M. de Meaux, pas même encore M. de Condom, il n'était que l'abbé Bossuet, et aucune donnée sérieuse n'établit ses prétendues relations avec la princesse. La conversion de Turenne (1668), en raison de la tendre admiration qu'il lui inspirait, avait à coup sûr profondément impressionné M^{me} de Rohan; elle savait qu'il y avait été déterminé par d'autres considérations que celles que pouvait faire valoir l'homme d'Etat qu'il était. La lecture de l'*Exposition de la doctrine catholique*, que Bossuet avait écrite en vue de l'éclairer, avait entamé sa conversion; elle s'acheva par ces conférences où le grand évêque savait être touchant, ouvrir le cœur de son néophyte, comme il lui ouvrait le sien, persuader enfin. C'était pour Turenne, comme l'a dit Gibbon, tomber sous les coups d'un noble adversaire. M^{me} de Sévigné écrivait à Bussy : « La conversion de M. de Turenne nous a paru comme un baptême ¹. »

1. *Loc. cit.*, t. VIII, p. 260.

Cette conversion de Turenne, jointe au désir qu'elle devait éprouver de mourir dans la religion de son mari et de ses enfants, avait certainement ébranlé la princesse. M. Laugel invoque le souvenir d'Henri de Rohan pour affirmer l'indéracinable attachement de sa fille au protestantisme. Ce souvenir, toutefois, ne l'avait pas empêchée de passer outre aux volontés si formelles de ce père, pour épouser un papiste et consentir à ce que ses enfants fussent catholiques¹. Mais de 1668, date de la conversion de Turenne, à 1684, date de la mort de la princesse, les circonstances avaient changé au point de rendre irréconciliable la fille des rebelles qu'avaient été sa grand-mère de Rohan (Catherine de Parthenay) et son père, le grand Henri. Dès après la paix de Nimègue, le roi avait résolu de compléter l'unité politique par l'unité religieuse, et, comme l'écrivait M^{me} de Maintenon, d'assurer son salut et celui de ses sujets. Le plus efficace moyen d'assurer ce salut sembla s'imposer au roi par la révocation de l'édit de Nantes. M^{me} de Rohan mourut un an avant cette révocation; mais les attentats à la liberté religieuse, les

1. Henri de Rohan écrivait à sa mère, le 26 mars 1631, alors que sa fille avait quatorze ans : « Pour les yeux de ma fille, ils plaisent parce que c'est chose nouvelle. Dieu la confirme à être bonne huguenotte, car elle est partie d'icy bien ferme, et c'est une bonne opiniâtre et qui n'est pas aysée à persuader. » — Un mois après, il écrivait de nouveau à sa mère : « Ce qui me contente de ma fille, c'est que sa gloire ne surmonte pas sa conscience et qu'elle est toute résolue sur ce point-là. Aussi aimerois-je mieux qu'on m'annonçast sa mort que son mariage à un papiste. C'est ce qui ne sera jamais, Dieu aydant, pour le moins de mon vivant. Jusques icy, je ne me dois point donner la gloire de l'empescher car elle se montre inébranlable là-dessus. » (*Lettres de Henri de Rohan à sa mère*, Laugel, p. 396-398.)

trafics de conscience, les violences par lesquelles on s'acheminait à cette détestable mesure raffermirent, par les révoltes qu'elle en ressentit, sa foi qui, jusque-là, n'avait plus guère été qu'à l'état de tradition à demi ébranlée. Les pratiques à l'aide desquelles Louis XIV entendait assurer son salut et celui de ses sujets, fit éprouver à M^{me} de Rohan, et à bien plus juste titre, les rancunes qu'avait ressenties Catherine de Parthenay contre Henri IV¹.

N'était-ce pas encore ce même Louis XIV qui était parvenu à la faire rougir de sa fille, M^{me} de Soubise. Personne n'était donc moins autorisé que le roi à envoyer sommer la princesse de mourir avec bienséance. Elle mourut résolument huguenote, nous en avons acquis la preuve dans cette information donnée par la mieux renseignée des gazettes du temps, *le Mercure de France*. Après avoir, à la date du 9 avril 1684, annoncé la mort de la princesse de Rohan, le journal ajoute : « Ce qu'on ne peut assez déplorer, dans la mort de cette dame, c'est qu'elle a fini ses jours dans l'hérésie². »

Si, comme il est impossible d'en douter, la princesse a été inhumée près de son mari, dans l'église des Célestins, cette faveur exorbitante de

1. Catherine de Parthenay n'avait jamais pardonné son abjuration à Henri IV et lui était restée hostile. On la soupçonnait même d'être l'auteur d'un sanglant pamphlet qui dénonçait l'ingratitude du Béarnais envers ses anciens coreligionnaires, à qui il devait tout. « Un jour que le roi attendoit les ambassadeurs vénitiens, au Louvre, Sa Majesté en les attendant passa le temps à rire et gausser les dames. Voyant venir M^{me} de Rohan, le roi leur dit : « Voici venir M^{me} de Rohan, gardez-vous, Mesdames, qu'elle ne crache sur vous; pour le moins, si elle n'y crache, elle en médiera. » (*Le règne de Henri IV*, t. II, p. 187.)

2. *Mercure de France*, avril 1684, p. 187 et suiv. (Bibliothèque nationale, L²c. 33).

l'inhumation dans une église d'une protestante impénitente, et à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, n'a pu être arrachée au roi que par l'influence que, jusqu'au dernier jour, a exercée sur lui M^{me} de Soubise.



A la mort de la princesse il y eut une trêve dans la lutte entre Rohan-Rohan et Rohan-Chabot; cette trêve dura assez pour faire croire à la fin des hostilités; mais elles reprirent bientôt de plus belle. A l'automne de 1700, le duc de Rohan avait envoyé en Angleterre ses deux fils aînés : le prince de Léon et le chevalier de Rohan. En dépit de ses habitudes d'économie, il avait mis ses fils en mesure de soutenir dignement leur qualité, aussi furent-ils accueillis avec distinction par toute la haute aristocratie anglaise. En même temps qu'eux se trouvait, à Londres, le prince de Guéméné, chef de la maison de Rohan¹ : « Il vivoit, dit Saint-Simon, à Londres comme à Paris, dans l'avarice et l'obscurité, sans y voir qui que ce fût qui eût ni renom, ni emploi, ni figure. Le contraste du brillant du prince de Léon et du che-

1. « Le prince de Guéméné, le duc de Montbazon son père ne s'étant pas démis de son duché, en prit le prétexte de conserver le nom de Guéméné le reste de sa vie, pour ne pas changer de nom si vieux. Il vécut obscure, et mourut de même à soixante-douze ans, au château de Rochefort, le 20 octobre 1727. » (*Ecrits inédits de Saint-Simon, Notice Montbazon*, t. VIII, p. 161.) Dans cette même notice, Saint-Simon raconte une aventure de chaise perçee dont la princesse de Guéméné faillit, à Versailles, rendre victime le duc de Duras, qui en divertit le roi et toute la cour.

valier de Rohan le piqua à travers sa stupidité, sans toutefois vouloir rien faire de tout ce qui le pouvoit mettre dans une meilleure compagnie et le fit considérer. L'extrême bêtise n'empêche pas l'orgueil; il s'imagina que son nom de Guémené le faisoit ignorer, lorsque celui de Rohan procuroit au chevalier et à son frère toutes les prévenances, dont il n'avoit éprouvé aucune, dans le souvenir qu'il supposoit que les Anglais avoient du célèbre duc Henri de Rohan. Plein de ce dépit, il repassa la mer et conçut le dessein de faire quitter le nom et les armes de Rohan aux enfants du duc de Rohan¹. »

Sans avoir recours à aucune tentative de conciliation, le prince envoya un exploit au duc de Rohan. Dans cet exploit, il lui reconnaissait, en raison de son titre, le droit de porter le nom de Rohan; mais il le contestait à ses enfants, à l'exception de l'aîné appelé, après son père, à être duc de Rohan. D'après lui, en effet, une femme ne pouvoit transmettre son nom à un tiers que dans le cas où il n'y avoit plus de mâles dans la famille, ou que ceux qui restaient y donnaient leur consentement. Il prétendoit enfin qu'un nom ne pouvoit se prescrire, et que les intéressés conservoient le droit de protester contre l'usurpation qu'on fait du leur, quelle que soit la durée de la possession invoquée, parce qu'elle ne sauroit être que précaire.

Le duc de Rohan avoit d'abord répondu que, à la vérité, il n'étoit pas de la maison de Rohan,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 143.

mais que son père avait épousé l'héritière de cette maison à condition d'en porter le nom et les armes. Il déclarait toutefois qu'il serait reconnaissant à M. de Guénéme de le délivrer du joug de ce nom, et de s'employer avec lui à obtenir, du roi et du Parlement, l'annulation du contrat de mariage qui le liait et l'autorisation pour lui de reprendre les noms et armes des Chabot, assez anciens et illustres pour qu'il soit fier de n'en plus porter d'autres. Mais ni le roi, qui avait apposé sa signature à l'acte, ni le parlement ne pouvaient annuler un contrat irrévocable.

Le duc de Rohan se vit, en conséquence, dans l'obligation de se défendre. Sur le premier argument l'impossibilité où était une femme de disposer de son nom, le duc répondait en énumérant une interminable série d'espèces où les femmes, appartenant aux plus grandes maisons de France, dernières survivantes de branches aînées, avaient assuré leurs biens à leurs enfants, mais à la charge de prendre leurs noms et leurs armes. Il ajoutait que cette disposition, prise par M^{me} Marguerite de Rohan, l'était si peu en violation de la loi que le roi l'avait confirmée de sa signature au contrat et qu'il avait fait de cette transmission la condition du relèvement, en faveur de Henri de Chabot, du titre de duc de Rohan.

En ce qui concerne l'impossibilité de prescrire un nom, en raison de la précarité de la possession sur laquelle cette prescription pouvait se baser, le duc de Rohan démontrait la fausseté de cet argument en droit.

En fait, il établissait que ce nom de Rohan était inscrit à son acte de baptême, et à l'ordonnance du roi qui, à la mort de Henri de Chabot, confiait à Marguerite de Rohan la tutelle de ses enfants; que, en outre, dans les alliances qui avaient été contractées entre leurs deux maisons, aussi bien qu'aux baptêmes de l'une ou de l'autre de ces maisons, étant mutuellement intervenus, soit comme contractants, soit comme témoins, soit comme parrains, les Rohans avaient apposé leur signature sur ces actes sans aucune réserve, à côté de celle des Rohan-Chabot. C'était donc, de la part de ces Rohan, la reconnaissance formelle du droit qu'avaient les Chabot de porter le nom qu'on leur contestait.

M^{me} de Soubise, dans ce procès intenté par son beau-frère à son propre frère à elle, conserva d'abord une sorte de pudeur : le nom de M^{lle} de Rohan qu'elle avait porté jeune fille, et qu'elle avait pris dans son contrat de mariage; les immenses libéralités que lui avaient faites sa mère lui imposaient, en gardant au moins la neutralité, de ne pas violer ouvertement les dernières volontés de cette mère. Mais elle et son frère se haïssaient parfaitement, et les étoupes entre eux n'étaient pas difficiles à rallumer. M^{me} de Soubise n'attendait qu'un prétexte; elle prétendit le trouver dans cette allégation par laquelle, dans le *mémoire*, en réponse à celui du prince de Guémené, le duc de Rohan établissait que le rang de prince assimilé n'était venu aux Rohan que par la branche dont sa mère était

la dernière représentante, la seule branche qui fut l'alliée de Henri IV. Sous le prétexte de cette prétendue injure au nom de son mari et de ses enfants, elle leva le masque, se mit à la tête du conseil de son beau-frère, et fit cause commune avec lui tellement à découvert qu'on ne disait plus l'affaire Guémené, mais l'affaire Soubise. Elle employa tout son crédit auprès du roi pour obtenir que le procès fût évoqué à son conseil : « Sa Majesté résista longtemps, dit Sourches, mais la princesse ne se rebuta pas et l'emporta par la persévérance. » Les *mémoires* les plus ardents et des répliques sur répliques furent échangées, passionnant le public et même l'étranger¹. Enfin, l'instruction de l'affaire étant achevée, le roi fixa la délibération du conseil et le prononcé de l'arrêt au 28 juin. Tous ceux qui connaissaient l'empire de M^{me} de Soubise sur l'esprit du roi ne faisaient pas de doute que les Guémené n'eussent gain de cause. Le duc de Rohan, un jour qu'il avait supplié le roi de trancher l'affaire sans retour possible, n'avait obtenu que cette sèche réponse : « Il vous sera fait justice. »

Au conseil, le rapporteur avait conclu en faveur du duc de Rohan ; mais tous ceux qui avaient une ambition à sauvegarder, et, à leur tête, le chancelier, opinèrent pour M^{me} de Soubise, et avec une véhémence qu'ils savaient être agréable au roi et capable d'entraîner les autres. Cette pre-

1. Les *Mémoires du duc de Rohan* avaient été rédigés par M. de Sacy, avocat au conseil, l'un des quarante de l'Académie française.

mière impression fut détruite par une double intervention. L'avocat général d'Aguesseau, timide d'ordinaire et défiant de soi jusqu'à se montrer incertain et à diminuer le poids de sa capacité profonde et de son autorité, cette fois, ne connaissant que son devoir et pressé par sa conscience, fut d'une fermeté de décision qu'on ne lui connaissait pas. Il se prononça pour le duc de Rohan, trouvant des arguments nouveaux et décisifs; puis, s'adressant au roi, il le poussa à faire justice dans cette cause où sa signature était engagée, avec la mémoire de la reine-mère, et la validité de la parole royale. Le duc de Bourgogne résuma les débats, et, reprenant les conclusions du rapporteur et de d'Aguesseau, il y mit une précision et des vues personnelles qui semblaient en doubler la valeur. Il se prononça pour le duc de Rohan avec une énergie où l'on sentait de l'indignation. Cette dernière intervention détermina l'arrêt : il y eut six voix pour M^{mo} de Soubise et huit pour M. de Rohan.

Dans cet arrêt, il est dit que le roi, « sans avoir égard à la demande du sieur prince de Guéméné, dont il étoit débouté, ni s'arrêter à l'intervention du sieur prince de Soubise, maintient et garde le sieur de Rohan et ses enfants dans la possession en laquelle ils sont de prendre et signer le nom de Rohan ».

On peut s'étonner que l'arrêt maintienne, sans aucune réserve, les Chabot dans la possession qu'ils ont de prendre le nom de Rohan, et ne les ait pas obligés à adjoindre à ce nom celui de Cha-

bot, pour les distinguer de la maison originelle. D'autant que le contrat de mariage de Marguerite de Rohan ne reconnaissait ce droit de porter le nom seul de Rohan qu'au duc et à l'aîné de ses enfants. Les Chabot, du reste, ont fait ce à quoi l'arrêt ne les contraignait pas : dans les actes publics, ils sont encore Rohan-Chabot, mais dans la vie privée, à l'exception de celui qui porte le titre de duc, ils ne prennent, le plus souvent, que le nom de Chabot, assez ancien et illustre, comme disait leur aïeul, pour qu'ils soient fiers de n'en pas porter d'autres.

Cet arrêt eut une autre conséquence, qui jeta les Rohan dans un cruel embarras. La seigneurie de Guémené relevait du duc de Rohan. Le prince de Guémené n'en avait pas rendu foi et hommage et, jusqu'alors, le duc l'avait toléré. Après l'éclat du procès, M. de Rohan saisit féodalement cette terre, qui était de quinze mille livres de rente. Pour échapper à l'effet de cette saisie, qui est la perte de la totalité des revenus, il n'y avait pas d'autre moyen que de rendre la foi et hommage et, pour s'en acquitter, il fallait que le prince de Guémené allât, en personne, en Bretagne, se mettre à genoux sans épée ni chapeau, devant le duc de Rohan, lui prêter foi et hommage.

M^{me} de Soubise se jeta aux pieds du roi pour le supplier de leur épargner cette odieuse extrémité; il résista longtemps, par cette raison qu'il ne se mêlait jamais d'affaires particulières; mais la princesse eut recours à des instances si désespérées qu'il fit, pour elle, ce qu'il n'avait jamais fait : il

s'abaissa à demander grâce au duc de Rohan pour le prince de Guémené, lui expliquant qu'il ne la lui demandait que comme un simple particulier et comme un plaisir qui lui serait sensible. Le duc de Rohan, devant l'insistance qu'y mettait le roi, céda enfin, accordant que l'hommage se rendrait par procureur, et répétant au roi que c'était à lui et non au prince de Guémené qu'il l'accordait.

Les premières et les dernières années du xviii^e siècle apportèrent de dures épreuves aux Rohan-Rohan. En 1725, ce fut le scandale de l'indigne guet-apens où le chevalier de Rohan fit tomber Voltaire. On était au lendemain de la Régence, où les rangs semblaient confondus, et où l'insolente étourderie de Voltaire pouvait se croire le droit, en grand seigneur de l'esprit qu'il était, de frayer sur le pied d'égalité avec les premiers. S'étant pris de querelle, chez Adrienne Lecouvreur, avec le chevalier, celui-ci montra sa canne à Voltaire qui voulut mettre l'épée à la main. Un Rohan ne pouvait se battre avec le petit Arouet. Il lui fit donner en plein jour des coups de bâton par ses gens. Puis, effrayé de l'ardeur que l'homme outragé et conscient de sa valeur mettait à essayer de laver son affront, il fit intervenir son frère le cardinal, qui pressa le duc de Bourbon de mettre Voltaire à la Bastille. L'ordre en fut donné et exécuté. « Le public, dit le maréchal de Villars dans ses *Mémoires*, blâma le chevalier d'avoir osé commettre un crime digne de mort, en faisant battre un citoyen, et le gouvernement de n'avoir pas puni la notoriété d'une

mauvaise action, et d'avoir fait mettre le battu à la Bastille pour tranquilliser le batteur¹. »

Nous verrons, dans la suite, que le duc Alexandre de La Rochefoucauld, l'arrière-grand-père de notre Rohan-Chabot et la duchesse d'Enville, sa grand-mère, accueillaient, à leur château de la Roche-Guyon, les savants et les lettrés sur le même pied que les plus grands seigneurs, à cette même époque où un Rohan-Rohan, pour se dispenser de rendre raison à Voltaire de la plus sanglante des insultes, le faisait mettre à la Bastille, où il restera prisonnier une année, pendant laquelle on ne lui laissera la possibilité ni de lire ni d'écrire.

En 1783, c'était l'effondrement de M. de Guémené, qui entraînait des ruines sans précédents; puis, trois ans après, éclatait l'affaire du Collier. Il faut entendre, sur ces désastres, les réflexions de la marquise de Créqui; elles sont d'un sentiment moral qui ferait honneur à toutes les conditions. « Vous ne me détonnez pas, écrit-elle à Sénac de Meilhan, en me parlant du cardinal de Rohan; car, depuis son arrestation, la tête m'en fend. Quand je considère l'état de la maison de Rohan, tout ce qu'elle perd depuis trois ans, et bien plus cette inconsidération très méritée, je m'écrie : Oh! obscurité la sauvegarde du repos, et par conséquent du bonheur; car qui dira ce qu'on seroit en voulant du bien, des places, des titres, des rangs au-dessus des autres, où l'on arrive par l'intrigue, où

1. *Mémoires du maréchal de Villars*, t. V, p. 14 et 15.

l'on se maintient par la bassesse, et d'où l'on sort avec confusion souvent, et toujours avec douleur. Mais il faut, pour être sage, pouvoir durer avec soi-même, donner à la vie la consistance qu'elle a, qui est bien peu de choses; et, si tous ces calculs ne font pas rire, ils empêchent souvent de pleurer¹. »

La Révolution, qui venait frapper si cruellement tout ce qui les entourait, devait sembler aux Rohan presque une diversion et comme un allègement aux liquidations et aux crises implacables où ils se débattaient depuis six ans. Le chef de la famille, Charles-Alain Gabriel, prince de Guémené, duc de Montbazou et de Bouillon², ainsi que son frère Victor-Louis-Mériadec, ayant émigré en 1791, entrèrent tous deux, après le licenciement de l'armée de l'émigration, au service de l'Autriche et parvinrent au grade de feld-maréchal lieutenant et de grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, la distinction militaire la plus élevée de l'armée autrichienne. En France rien, en fait d'épreuves et d'atteintes, n'avait été épargné à leur maison, on leur avait contesté jusqu'à leur nom. L'empereur d'Autriche sut ne rien négliger pour les amener à l'idée de changer de patrie : il leur concéda le titre d'Altesse Sérénissime, ceux de membre héréditaire de la Chambre des Seigneurs, de che-

1. *Lettres inédites de la marquise de Créqui* : Lettre XIV, p. 42.

2. Jules-Hercule-Mériadec, grand-père du prince Charles, avait épousé, en 1748, Marie-Louise de la Tour-d'Auvergne, dernier enfant du duc de Bouillon, vicomte de Turenne. De là ce titre de duc de Bouillon qu'avait relevé le prince Charles et qui lui fut confirmé par le Congrès de Vienne.

valier de la Toison d'Or, de grand-croix et bailli honoraire de l'Ordre souverain de Malte ; bref, en 1808, ils franchirent le pas, et, par la grande naturalisation, qui leur était accordée par lettres patentes, rompant le dernier lien qui les rattachait à leur pays, ces Rohan, qui portaient l'un des noms les plus anciens et les plus glorieux de la monarchie française, devinrent autrichiens.

Le dernier acte de présence des Rohan en France, et qui leur était imposé par leur nom, fut, en août 1830, aux obsèques du prince de Bourbon, qui venait de se suicider à Saint-Leu. A ces obsèques, les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale conduisaient le deuil : par Bathilde d'Orléans, sœur de Philippe-Egalité, princesse de Bourbon, les fils du roi Louis-Philippe étaient les petits-neveux du prince défunt. M. Lafitte, président de la Chambre, devait porter l'un des coins du drap ; il se dispensa non seulement de se présenter, mais de s'excuser. Pour le suppléer, sur le conseil du chancelier Pasquier, le duc d'Orléans s'adressa au duc de Montmorency ; celui-ci avait à peine formulé son acceptation que parut le prince Charles de Rohan. Il était, par son arrière-grande-tante Soubise, mère du prince de Bourbon, le cousin issu de germain de ce dernier. Le duc d'Orléans, comprenant l'impossibilité de retirer à M. de Montmorency l'offre qu'il avait acceptée, s'en expliqua avec le prince, en y mettant la suprême bonne grâce qui lui était habituelle. M. de Rohan feignit d'accepter les excuses du prince ; mais les préventions, avec lesquelles il était arrivé, n'en

devinrent que plus ardentes. En effet, peu de jours après, il attaqua le testament du prince et réclamait la partie de la succession à laquelle sa famille avait un droit incontestable¹. Ses conseils pensèrent que le succès de l'action civile, qu'il se proposait d'intenter, serait rendu certain par celui qu'obtiendrait une accusation contre les auteurs présumés de la mort du prince. Parmi eux devait se trouver, en première ligne, M^{me} de Feuchères ; M. de Rohan n'épargna rien pour établir l'existence du crime et se porta partie civile. L'affaire, évoquée par la cour royale, dura plusieurs mois ; plus de cent témoins furent entendus. Le procureur général rédigea, lui-même, le réquisitoire, qui était un modèle de précision juridique et d'impartialité : il concluait au suicide. La cour déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre. Le prince, s'étant pourvu en cassation, son pourvoi fut rejeté.

L'action judiciaire au criminel était éteinte ; la maison de Rohan menaça longtemps de reprendre l'action au civil ; mais on lui démontra sans doute l'impossibilité d'obtenir l'annulation d'un testament régulièrement fait, un an avant la mort d'un testateur, qui ne laissait pas d'héritiers légitimes directs.

Quant aux Rohan-Chabot, ils n'eurent, pendant le xviii^e siècle, et pour leur bonheur, d'autre histoire que celle de leurs illustres alliances et aussi

1. Cette succession, pour la plus grosse part, provenait de la mère du prince de Bourbon, qui avait apporté chez les Condé l'énorme fortune de la belle M^{me} de Soubise.

des grandes charges qu'ils remplirent, tant à la cour que dans les premiers emplois du clergé, de l'armée, de la diplomatie. Le vénérable *Almanach de Gotha*, sans doute pour faire expier aux Rohan-Chabot d'être restés Français, insère chaque année, à l'article *Rohan-Rohan*, cette mention en lettres grasses : « Maison princière qu'il ne faut pas confondre avec d'autres familles portant le nom de Rohan, seulement par alliance et sans faire partie de la maison de Rohan. » Cette réserve n'apprend rien à personne et aux Rohan-Chabot moins qu'à personne.

Après avoir établi la distinction entre les deux maisons de Rohan et avoir exposé leurs longues rivalités, nous pouvons aborder notre étude sur le cardinal de Rohan-Chabot, sa famille et son groupe.

Il n'avait été parlé de M. de Rohan, avant nous, que par deux auteurs : M. le chanoine Touchet, alors vicaire général du diocèse de Besançon, aujourd'hui évêque d'Orléans ; M. Geoffroy de Grandmaison.

M. le chanoine Touchet avait pris, comme sujet de son discours de réception à l'Académie de Besançon : *le Cardinal de Rohan en 1830*. C'est la fatalité de l'éloge académique, de ne pouvoir échapper à l'obligation d'embellir les choses, de profiter du moindre prétexte pour faire fléchir la vérité, de se contenter d'explications qui n'en sont pas. Je serai, presque sur tous les points qu'il a traités, en désaccord avec M. Touchet ; mais, en le réfutant, je ne me départirai pas d'un

sentiment de haute estime pour l'orateur et de sincère admiration pour l'évêque.

C'est à tous les chapitres de son livre sur *la Congrégation* que M. de Grandmaison rencontre M. de Rohan, et il ne prononce guère son nom qu'il n'y accole une inexactitude. Nous pourrions ne pas être, avec lui, obligé aux égards que nous imposait l'évêque d'Orléans, car il n'a, lui, de ménagements pour rien ni pour personne. Parmi les prétendues justices qu'il a exercées — je prends au hasard et dans le tas — il dira : que M. Necker faisait *résonner* Coppet des plus folles maximes sociales et des plus chimériques pensées politiques; que M. Decazes est atteint et convaincu de complicité avec Louvel dans l'assassinat du duc de Berry; que MM. Royer-Collard, de Broglie, Molé, Guizot, de Saint-Aulaire... sont de grands sots; son idéal, enfin, sera la politique de frénésie que pratiquèrent les ultras de 1829. Nous nous bornerons, toutefois, à opposer, aux apologies du cardinal par M. de Grandmaison, un portrait du prélat qui sera vivant et par conséquent vrai, qui donnera la sensation et l'illusion d'une nature bien humaine, où certains préjugés ne diminueront en rien les hautes vertus, ni quelques faiblesses, la vraie grandeur¹.

1. C'est, pour moi, un devoir très doux à remplir que de reconnaître ce que, pour les périodes consulaire et impériale, je dois aux conseils de M. Frédéric Masson, de l'Académie française, qui semble ne pas trouver de meilleur emploi, à sa prodigieuse érudition et à la sûreté de son esprit critique si personnel, que de les mettre au service de son obligeance.

J'ai aussi une dette de gratitude à acquitter envers M. Léonce Pingaud, de l'Institut, un historien dont je serais fier de pouvoir me dire le disciple.

CHAPITRE I

Naissance d'Auguste de Chabot. — Son père, le prince de Léon, entraîné en émigration par le comte d'Artois, au lendemain du 14 juillet. — Stations en Piémont, en Belgique, en Allemagne. — Léon à l'armée du duc de Broglie. — A la bataille de Valmy. — Massacre de son oncle La Rochefoucauld, à Gisors; de son frère Charles de Chabot, à l'Abbaye. — Salon de la princesse de Léon à Londres. — Dernière tentative et suprême défaite de l'émigration. — Le prince de Léon rentre en France avec sa famille (mai 1800). — Son arrestation, son incarcération au Temple. — Son élargissement obtenu de Fouché. — Deux années de lutte pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés. — Bénéficie, en octobre 1802, de l'amnistie. — Education d'Auguste de Chabot en émigration et en France.

Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot duc de Rohan, prince de Léon, archevêque de Besançon et cardinal de la sainte Eglise romaine du titre de la Trinité des Monts, est né à Paris, le 29 février 1788, à l'hôtel de La Rochefoucauld¹. Il fut tenu sur les fonts baptismaux, le lendemain de sa naissance, dans l'église de Saint-Sulpice, par le

1. L'hôtel de La Rochefoucauld, que les Rohan possédaient du chef d'Elisabeth de La Rochefoucauld d'Enville, femme du duc de Chabot, avait remplacé le palais qu'avait fait construire, en 1606, Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Cet hôtel occupait l'espace que comportent aujourd'hui le n° 20 de la rue de Seine, ainsi que la rue des Beaux-Arts; ses jardins s'étendaient jusqu'à la rue des Petits-Augustins, aujourd'hui rue Bonaparte. L'hôtel de Rohan-Chabot était, place Royale, celui qui porte aujourd'hui le n° 13, et où la grande tragédienne Rachel a résidé; au xviii^e siècle, ils avaient abandonné le Marais pour la rue de Varenne; leur nouvel hôtel a disparu lors du percement de la rue Vanneau.

duc de Rohan, son grand-oncle, et par la princesse de Montmorency, son arrière-grand-mère. Il était fils d'Alexandre-Louis-Auguste, alors prince de Léon, plus tard duc de Rohan, et de Louise-Madeleine-Elisabeth, fille du duc de Montmorency.

Notre Chabot avait un frère, Fernand, qui n'était que d'un an moins âgé que lui ; physiquement et moralement, ils ne se ressemblaient en rien. Auguste était le premier-né d'une femme, presque un enfant, mariée à quatorze ans ; il arrive que la nature, en créant certaines femmes, se trompe et fait des viragos ; elle se trompa en sens inverse pour Chabot et elle lui donna, dans tout son être un peu frêle, un charme qui rappellera la beauté aristocratique de sa mère et fera de lui le type accompli du grand seigneur. Fernand avait l'éclatante bravoure de son père ; à l'égard des belles dames, il tenait moins de la pudique réserve de son frère que de son lointain cousinage avec Henri IV.

Dès son entrée dans la vie, Auguste de Chabot vit se déchaîner la série des tourmentes qui ne lui laisseront que de rares trêves jusqu'à son dernier jour. Il avait à peine dix-huit mois que sonnait le grand réveil de 1789. On était loin d'être d'accord, chez les Rohan, au sujet de cette ère d'affranchissement qui s'ouvrait. L'arrière-grand-mère d'Auguste, la duchesse d'Enville, qui avait ardemment partagé les idées du xviii^e siècle, son grand-oncle, le duc de La Rochefoucauld, le héros de la nuit du 4 août ; jusqu'à son oncle, le comte de Chabot, aide de camp de Lafayette, tous avaient salué avec

enthousiasme la cause de la liberté. En revanche, le prince de Léon, son père, n'avait en rien partagé cet entraînement : de l'étroite intimité des princes, mais plus étroitement du comte d'Artois, il avait trouvé dans ce milieu le climat le plus favorable au développement de son esprit d'aristocratie féodale. Pour lui, comme pour son auguste patron, le salut du pays était dans le retour intégral au droit monarchique et à ses prérogatives inaliénables.

Le comte d'Artois eut sur le prince de Léon une regrettable influence : il l'entraîna, dès le lendemain du 14 juillet, à donner le signal de l'émigration, à une époque où la fuite était sans excuse et où tout faisait, aux princes et à l'aristocratie militaire, un devoir de rester. Il y a, en effet, une distinction à faire parmi les émigrés. Les historiens de la Révolution, depuis M. Thiers jusqu'à M. de Tocqueville, ne nous ont montré que ce qu'il y avait de pur enthousiasme dans le mouvement de 89. La vérité indéniable, c'est que, dès le lendemain des crimes qui ont souillé la prise de la Bastille, d'autres crimes sillonnèrent la province et firent à travers la France comme un long cordon d'assassinats, de pillages et d'incendies. La France était dès lors devenue inhabitable pour qui ne se déclarait pas courtisan de la Révolution. Or, il n'y a pas de patriotisme qui puisse faire un devoir à un citoyen d'abandonner sa tête, comme enjeu, aux passions populaires, ni qui lui interdise, quand la justice de son pays est impuissante à le protéger, de se sauver. C'est par là

que se justifie l'émigration. Mais cette justification ne saurait s'étendre à la désertion des princes et de leur entourage, qui non seulement laissaient le roi sans défense, mais le livraient aux pires représailles ; qui, par leurs intrigues et leurs folles menaces, précipitèrent le mouvement terroriste et permirent aux jacobins de transformer des violences isolées en régime légal.

Les étapes successives qu'Auguste de Chabot fit à l'étranger, avec ses parents, n'ont laissé que peu de traces dans les archives de sa maison ; j'ai pu toutefois le suivre pas à pas, grâce aux indications de correspondances et *Mémoires* contemporains, mais surtout grâce à des notes de police.

La première des étapes, du prince de Léon a été Turin, où l'accueil que le roi de Sardaigne fit à son beau-frère, le comte d'Artois, fut une première désillusion. De là, et après de nombreuses stations dans les principales villes d'Allemagne, il arriva à Hambourg et séjourna, près d'un an, tant dans cette ville qu'à Altona. Il retrouva, dans ces deux stations, les plus beaux débris du monde du xviii^e siècle : la princesse de Vaudémont, M^{me} de Flahaut, les ducs de La Force, de Fleury, le comte d'Eternoz, M. de Talleyrand, Rivarol...

Constatons ici, que le prince de Léon, étant parti à une époque où aucun contrôle n'était exercé à la frontière, et que, ne partageant pas les illusions qui assignaient à ce délire démagogique une durée de six semaines, il avait mobilisé tout ce qu'il avait pu de la fortune de sa mère, morte

en 1786, et avait emporté avec lui ce qui, de ses reliques de famille, représentait la plus grosse valeur. Grâce à ces réserves, les siens n'auront pas à souffrir des horribles misères auxquelles furent condamnés ceux qui n'avaient quitté la France qu'en 1791 et 1792; mais il n'aura pas même à entamer une réserve de trente mille marcs qu'il avait laissée à Hambourg, ni à rien réaliser de ses reliques de famille qu'il avait consignées à Altona.

En partant pour l'émigration, le prince de Léon avait laissé, à la garde de son père, le duc de Chabot, sa femme et ses enfants. En 1790, le duc à son tour sortait de France avec sa belle-fille et se rendait à Bruxelles dans l'intention de rejoindre les princes; mais le déplorable état de sa santé l'obligea de rentrer à Paris. Aussitôt sa famille établie à Bruxelles, le prince de Léon vint l'y rejoindre, au moment de la naissance de leur première fille Adelaïde. Au mois d'août suivant, il faisait partie du conseil de régence qu'avait convoqué, toujours à Bruxelles, le comte de Provence, dans le but d'obtenir, en raison de l'incarcération du roi, le titre de régent. Puis, en mars 1792, il lui naissait une seconde fille, Marie, qui sera la comtesse Aimé de Gontaut, la mère de ce Gontaut que, en 1871, M. Thiers chargera de la douloureuse mission de rétablir les relations entre la France et l'Allemagne.

Trois mois après, Léon quittait à nouveau sa famille pour accompagner le comte d'Artois à l'armée du maréchal de Broglie, chargé du siège

de Thionville. Chaque fois qu'il aurait pu tirer l'épée, Léon voyait son Altesse se dérober, ce qui était sans précédent chez un Bourbon ; où se rendre à des oppositions de l'étranger qu'on le soupçonnait d'avoir provoquées. Cette fois, sous prétexte de rejoindre le roi de Prusse, il quitta l'armée qui l'accusa de désertion. Léon, qui ne voyait rien d'utile à cette station dans les boues des tranchées de Thionville, fut autorisé à se réunir à l'armée qui se dirigeait sur les défilés de l'Argonne. Il fit des prodiges de valeur à l'attaque de la butte de Valmy. La bataille perdue et les coalisés obligés de repasser la frontière, Léon rejoignit sa famille en Belgique avec l'impression que Gœthe, qui était au nombre des vaincus, traduisait par ses mots : « En ce lieu et dans ce jour, commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde. »

En rentrant à Bruxelles, Léon apprenait ce qu'avait coûté à son oncle, La Rochefoucauld, et à son frère, Chabot, leur compromission avec la Révolution. La Rochefoucauld, député à la Constituante, et président du département de Paris, n'avait pas hésité à révoquer de ses fonctions le maire Pétion, pour sa complicité dans la journée du 20 juin ; il l'avait renvoyé devant les tribunaux pour qu'il eût à y rendre compte de sa conduite. La commune de Paris ne tarda pas à lui faire expier cet acte de courageuse indépendance : le 3 septembre 1792, il se rendait, avec sa femme et sa mère, la duchesse d'Enville, de la Roche-Guyon à Gisors. Il arrivait dans cette ville, lorsqu'une bande armée, venant de Paris,

vint le sommer d'avoir à montrer ses papiers ; à peine descendu de voiture, il était abattu d'un coup de hache et massacré sous les yeux de sa femme et de sa mère, qui entendaient ses cris.

En apprenant la mort tragique de son ami, La Rochefoucauld, Lafayette disait : « La cause du peuple ne m'est pas moins sacrée ; mais le charme est rompu. »

Chabot, de son côté, quand il s'éveilla de son rêve, s'apercevant de ce qu'il en coûtait de remuer le fond d'une nation, se rattacha ardemment au roi, qu'il se fit un devoir de ne plus quitter. Dans la nuit du 9 au 10 août, il coucha en travers de la porte de Sa Majesté. Le roi l'ayant supplié de ne pas s'exposer plus longtemps, et lui ayant cité nombre de ses fidèles qui avaient reconnu l'inutilité de la lutte, Chabot répondit : « Ceux-là, Sire, n'avaient rien à expier. » Il fut arrêté, le 10 août, aux côtés du roi et incarcéré à l'Abbaye. Le 3 septembre, le même jour et peut-être à la même heure où son oncle était massacré, il tombait sous la pique des égorgeurs de Danton. Chabot, en tombant ainsi, avait fait plus pour relever la nature humaine que ses bourreaux pour la dégrader.

Quatre mois après, c'était la mort du roi, puis celle de la reine, de Madame Elisabeth, de Louis XVII... C'est dans cette suite de catastrophes et d'angoisses que se passèrent, pour Auguste de Chabot, les années et le songe d'ordinaire si léger de l'enfance. Peut-on s'étonner que, sous le coup de telles impressions, son âme ait contracté un pli qui ne s'effacera plus, et que, n'ayant pas la trempe de

caractère du duc de Broglie, il ait désespéré de la liberté.

En 1795, les Rohan quittaient la Belgique, appelés à Londres par le comte d'Artois qui organisait la fameuse expédition de Vendée. « Leur salon, dit la duchesse de Gontaut, devint le rendez-vous général de la bonne compagnie ; les Anglais étaient heureux d'y être admis ; le prince de Galles, si beau, si élégant, y allait quelquefois ; on y était au courant de toutes les nouvelles qu'on savait par les ministres eux-mêmes. La princesse de Léon était d'une beauté remarquable ; le prince de Léon était un parfait gentilhomme. Ce grand nom, porté avec tant d'affabilité et de dignité, ces manières si pleines de grâces, cet esprit si bienveillant le rendirent le modèle des seigneurs français, dans ce temps-là où l'on mettait tant de prix à l'agrément de la conversation et aux relations du monde¹. »

La princesse racontait que, à l'une de ses réceptions, un ami commun leur avait présenté un jeune gentilhomme breton, ancien volontaire de l'armée de Condé, et qui revenait d'une excursion en Amérique. Sur un corps petit et grêle, il portait une tête un peu forte, mais d'un beau caractère de timidité hautaine ; on le nomma à M^{me} de Léon : c'était le vicomte de Chateaubriand.

On mit enfin à la voile pour l'expédition de Vendée. Léon assista, aux côtés du comte d'Artois et l'épée au fourreau, à cette station de six semaines d'inaction à l'île d'Yeu et, la mort dans l'âme, con-

1. *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 32.

vaincu que c'en était fait du parti royaliste, il rentra avec le prince à Londres, où Son Altesse était appelée, moins par l'injonction de l'Angleterre, que par sa passion pour M^{me} de Polastron¹.

En 1798, un affreux malheur frappait le prince de Léon dans une de ses affections les plus chères : son cousin germain, le duc de Châtillon, fils du duc de Luxembourg, périssait dans le naufrage de la frégate anglaise *la Lutine*, qui fut, après quatre jours de combat contre une affreuse tempête, engloutie dans les sables de la mer du Nord. Châtillon laissait une veuve, Pauline de Lannoy, qui avait suivi les Rohan dans toutes les étapes de leurs émigrations : « A Londres, dit M. de Mérode et partout comme à Bruxelles, sa beauté, la hauteur et la souplesse de sa taille, la noblesse de sa démarche et la grâce de son maintien l'avaient fait considérer comme l'une des personnes les plus remarquables de la haute compagnie². » Elle était l'amie de cœur des Léon, la parure et la joie de leur intérieur. Après la mort de son mari, la duchesse de Châtillon se retira à Bruxelles auprès de son père. En 1806, elle se remaria au comte

1. M^{me} de Polastron fut assurément la plus touchante des maîtresses royales, aimant pour aimer, sans ombre d'une arrière-pensée d'ambition, s'humiliant de sa déchéance pour l'expié, ne se résignant pas un seul jour à sa honte dont elle but la lie jusqu'à la dernière goutte et *servira le rebut du monde*, comme dit Bossuet, *jusque dans le dernier reste de son amertume*. Elle mourut de son remords et ne parut consolée que lorsque, à son dernier soupir, elle obtint de son confesseur de revoir le prince, à qui elle fit jurer de revenir à Dieu. Comme il ne s'agissait pas là de politique, Monsieur tint, sans la moindre défaillance, son serment.

2. *Souvenir du comte de Mérode Westerloo*, t. II, p. 401.

Raymond de Béranger, dont elle eut une fille, qui devint la comtesse de Vogüé.

Auguste de Chabot quittait avec sa famille l'Angleterre, en 1799, pour se rendre à Munster, en Westphalie. A Weimar, le prince de Léon visita Gœthe, qui garda de lui et de ses amis un souvenir qu'il a consigné à la dernière page de sa campagne de France : « Ils ont su, dit-il, se rendre assez intéressants pour faire oublier la plupart de leurs frères et pour changer l'antipathie en faveur décidée. Cette impression profita à ceux qui vinrent après eux et qui, plus tard, s'établirent dans la Thuringe. »

Le prince de Léon se vit désigné par le comte de Provence pour l'accompagner, en qualité d'adjudant général, à l'armée du Rhin. Les Condéens devaient, sous les ordres de Souvaroff, entrer en Suisse, où se livrerait l'action décisive, et personne ne doutait qu'elle ne se terminât par une rentrée triomphale dans cette France qu'on délivrerait enfin¹. Ils arrivaient à peine en ligne qu'ils apprenaient que la bataille de Zurich, les passages des Alpes et les chances de la campagne étaient perdus. C'en était fait de l'émigration armée ; avant le licenciement définitif, le comte de Provence, se rendant à la force des choses, auto-

1. « L'illusion des émigrés et leur aveuglement sont tellement tenaces, écrivait Mallet du Pan, qu'ils m'ont proclamé jacobin pour avoir douté qu'ils seront à Paris au mois d'octobre. » — « Deux vieux évêques, raconte Chateaubriand, qui avaient un faux air de la mort, se promenaient, en 1799, dans le parc de Saint-James : « Monseigneur, disait l'un d'eux, croyez-vous que nous soyons en France au mois de juin ? — Mais, répondit l'autre, je n'y vois pas d'inconvénient. »

risa ceux de ses fidèles, que de pressants intérêts de famille rappelaient en France, à y rentrer. Son Altesse, qui savait combien le duc de Chabot, alors plus que septuagénaire et qui n'avait pas émigré, avait souffert d'être, depuis dix ans, séparé de son fils, enjoignit au prince, par un ordre écrit, prétend-on, d'avoir à rentrer en France.

Le prince n'était pas sans appréhensions en approchant de la frontière ; son nom avait été trop notoirement compromis pour qu'il fût en mesure d'obtenir ce que l'on accordait aux émigrés qui n'avaient fui que devant la *Terreur*, une *surveillance*¹. Il avait obtenu, des autorités Westphaliennes, un passeport au nom d'un nommé Dubois, voyageant avec sa famille, et descendit dans un petit hôtel que ses amis lui avaient loué place du Corps-Législatif².

A son arrivée l'attendait une lettre tendrement affectueuse de son beau-père, le duc de Montmorency ; cette lettre, écrite sur une misérable feuille de papier, était scellée d'un cachet de cire à l'empreinte d'une tête de Minerve ; en y apposant les alérions des Montmorency, le duc serait tombé sous le coup de la loi de 1791, qui frappait de peines sévères l'usage des armoiries³.

1. On appelait ainsi l'autorisation de rentrer en France sous la surveillance de la police, autorisation qu'on obtenait pour les émigrés en instance de radiation des listes.

2. Les Rohan ne conservèrent que peu de temps leur installation place du Corps-Législatif : ils se transportèrent rue de la Ville-l'Evêque, dans un hôtel qu'ils occupèrent jusqu'à ce qu'il eût été démoli par l'agrandissement du Ministère de l'Intérieur.

3. Cette lettre fait partie d'un curieux dossier que j'ai découvert aux Archives nationales et qui porte le titre de Scellé Rohan F⁷ 6073.

Quelle impression allait recevoir le jeune Chabot, alors âgé de douze ans, de ce redoutable Paris qu'il ne connaissait que par les drames sans nom qui venaient de s'y déchaîner ? Cette impression nous est révélée par une lettre de son père, le prince de Léon, écrite au lendemain de son arrivée, à sa cousine la duchesse de Châtillon. « Enfin j'ai reçu la petite lettre de mon ange consolateur avec ce plaisir attaché par moi à tout ce qui vient d'une main si chère. Non, je n'ai pas vu Nathalie ; elle est aux eaux de Bagnères pour tout son été ; mais d'ailleurs tout ce que j'entends dire, aux personnes qui lui étaient le plus tendrement attachées, donne peu d'envie de hasarder des avances qui seraient rejetées sûrement, ou qui me mettraient dans l'obligation de vivre avec trop mauvaise compagnie ¹.

« Je suis enchanté des spectacles, des fêtes journalières de Paris ; tout l'extérieur de cette grande ville me paraît embelli ; je suis dans le ravissement d'y retrouver d'anciens amis, même des connaissances anciennes. Je passe ma vie avec mes excellents parents ; mais les distances sont trop énormes, quand on est à pieds comme moi. J'arrange petit à petit ma très petite maison, qui est très jolie ; j'y serai bien cet hiver ; mais j'y serais encore mieux si je pouvais espérer vous y recevoir. Je suis enchanté de la façon dont j'ai été

1. A cette époque, dans une lettre, on ne désignait personne par son nom ; celui de Nathalie est un pseudonyme qui désigne la comtesse de La Rochefoucauld, qui était de l'intimité et allait être la dame d'honneur de Joséphine.

accueilli de toute la société défunte ; j'en parcours les ruines avec plaisir et peine, car, de tous les côtés, on n'entend autre chose que : *Vous souvenez-vous ? C'était là, C'était ici !* » Personne n'a plus de fortune, mais tout le monde a de jolies maisons bien meublées, et généralement on fait bonne chère. En tout, si les communications n'étaient pas si énormes, on mènerait, avec peu de chose, une vie très douce que l'on substituerait facilement à la lanterne magique actuelle et aux courses obligées que l'on fait pour se voir : à Idalie¹, à Tortoni, à Frascati chez Garchy², etc..., sans compter les parties à Neuilly, à la Muette, à Passy³. »

Ce Paris, quels que soient les délires auxquels il se laisse entraîner, quels que soient les désastres qui l'abattent, mesurant la hauteur de ses relèvements à la profondeur de ses chutes, se retrouve toujours le même, flottant et non submergé, toujours maudit et toujours adoré. Il semble, dans cette lettre de Léon, entendre comme un écho du couplet de Montaigne : « Plus j'ai vu d'autres villes belles, plus la beauté de cette-cy gagne en mon affection ; je l'aime par elle-même, je l'aime tendrement jusques à ses verrues et ses taches ; je ne suis François que par cette grande cité, grande en peuple, grande en félicité de son assiette, mais surtout grande et incomparable en

1. Le jardin d'Idalie était à ce moment un émule de Tivoli ; il occupait une partie des terrains de Marboeuf.

2. Garchy était alors le limonadier à la mode.

3. Archives nationales, scellé Rohan.

variété et diversité de commoditez ; la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde. »

Nous allons voir que, pour le prince de Léon et pour les siens, cet enchantement de Paris retrouvé devait être d'une durée bien courte.

Les mesures implacables, édictées par la loi du 28 mars 1793, avaient été rigoureusement maintenues par le Directoire : les listes d'émigrés restaient ouvertes, et il suffisait d'une dénonciation aux autorités départementales pour que, par un simple arrêté, un absent y fût inscrit, que ses biens fussent confisqués, et, s'il était retrouvé sur le sol de la République, qu'il encourût la peine de mort. Ce fut au lendemain de son avènement au pouvoir que Bonaparte résolut de comprendre, dans les grandes mesures de reconstitution du pays, une œuvre de réconciliation qui rouvrirait les portes de la France à tous ceux qu'elle pourrait sans péril amnistier. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette politique d'apaisement, ou de la hauteur de vue du législateur qui l'a conçue, ou de l'intrépidité de l'homme d'Etat qui l'a poursuivie, sans se laisser décourager par des conspirations sans cesse renaissantes, ou par les sourdes résistances de ses conseillers, restés en majorité jacobins.

Le premier Consul inaugura son œuvre en demandant à la section de Justice du conseil d'Etat son avis sur la situation des émigrés rentrés. La section répondit, le 5 pluviôse an VIII, que, au point de vue légal, aucune des mesures,

édictées par la Convention contre les émigrés, n'étaient abrogées, et qu'elles demeuraient encore pleinement applicables. Au point de vue politique, la section concluait, avec une extrême rigueur, à l'obligation de ne pas désarmer en face de pareils ennemis. Le premier Consul n'en faisait pas moins voter la loi du 12 ventôse an VIII, qui clôturait la liste des émigrés et décidait que, à l'avenir, les lois sur l'émigration ne seraient plus applicables qu'à ceux qui ne pourraient invoquer le droit civil français. Puis, le 28 ventôse an IX, intervenait le décret qu'on a appelé le règlement des Consuls et qui édictait des mesures propres à assurer le retour à la vie civile des émigrés, par la réglementation de leur radiation sur les listes. Mais ces listes avaient été irrégulièrement tenues, et ceux qui, bien que convaincus d'émigration, n'y étaient pas inscrits, ne pouvaient bénéficier que d'une décision gracieuse, toujours révocable, du grand Juge, de ce qu'on appelait, nous l'avons dit, une *surveillance*. Mais le bénéficiaire de cette mesure n'avait que la situation d'un condamné libéré, à la merci de la police, et sans retrouver aucun de ses droits de citoyen.

Enfin, le 9 floréal an X, était promulgué le fameux sénatus-consulte qui, dans le but de consolider la paix au dedans, de tempérer la sévérité des lois, et de faire cesser les incertitudes et les lenteurs des formes établies pour la radiation, édictait l'amnistie pleine et entière pour tous les émigrés, n'en exceptant que ceux qui avaient porté les armes contre la France et ceux qui, depuis le

départ des ci-devant princes français, avaient continué de faire partie de leur maison civile ou militaire. Cette amnistie était à la condition que l'émigré prêterait, entre les mains du préfet de son département, serment de fidélité à la Constitution ; il devait, en outre, demeurer pendant dix ans sous la surveillance de la haute police.

Donc, au moment où, en 1800, le prince de Léon franchissait la frontière, il tombait pleinement sous le coup des lois de la Convention et ne pouvait même pas obtenir une surveillance, puisqu'il était rentré sous un faux nom.

Si périlleuse que fût sa situation, elle ne parvenait pas à troubler la joie qu'il éprouvait à suivre ce grand mouvement, qui ramenait invinciblement l'opinion à tout ce qu'avait proscrit la *Terreur* et qui faisait, comme le dit M. Vandal, que nulle part mieux qu'à Paris, on ne ressentait cette douceur qu'éprouve la France à redevenir française. Léon retrouvait la grande ville en plein épanouissement de floréal ; non seulement la réouverture des églises avait provoqué un ardent retour aux idées religieuses, mais, en dépit des souvenirs douloureux et de la ruine générale, la glorieuse sécurité renaissante avait fait revivre les habitudes de la vie profane. Nous avons vu, dans la lettre à la duchesse de Châtillon, l'énumération des établissements en vogue et qui étaient devenus le rendez-vous de toutes les élégances ; partout éclatait la joie de se reprendre à la vie et de rentrer dans les vieilles traditions des aïeux.

C'est dans la sécurité de cette impression que le

prince écrivait, le 1^{er} thermidor an VIII, à son banquier de Hambourg : « L'état actuel et la tranquillité de la France me déterminent à faire rentrer le petit capital que j'avais cru prudent de tenir, pendant longtemps, en sûreté loin des orages. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me remettre, avec mon compte courant, les quinze mille mares de banque, qui doivent vous rentrer, le 24 juillet, plus le billet de quinze mille six cents autres mares banco, à l'échéance du mois d'octobre¹. »

Il était cependant à peine installé définitivement dans sa jolie maison que la police consulaire l'y dépistait et que parvenait au ministère général de la police le rapport ci-après : « Chabot-Rohan, prince de Léon, a épousé une Montmorency, qui est ici avec lui. Il a émigré dès le commencement de la Révolution, et a fait la campagne de 1792 avec les quatre princes, toujours à leur quartier général. Il s'est établi à Londres, quelque temps ensuite, avec sa femme, le duc de Chatillon, fils du duc de Luxembourg, et la femme de ce dernier (fille Lannoy de Bruxelles). Chatillon s'est noyé. Léon obtint un corps en Angleterre dans les cadres, alla à l'île d'Yeu avec le comte d'Artois; revint ensuite à Londres, où vraisemblablement il a demeuré jusqu'au moment où il a entrepris de revenir en France.

« SIGNALEMENT. — Petit, mince, châtain blond, pâle, élégant, fat². »

1. Archives nationales, scellé Rohan.

2. Arch. Nat., *loc. cit.*

Il était impossible d'être plus exactement renseigné et à l'exception du dernier voyage à Munster, tout y est.

Le 3 thermidor, à six heures du matin, on frappait, au nom de la loi, à la porte du prince : c'était la force publique qui venait le mettre en état d'arrestation, munie d'un mandat du préfet de police. Léon assista à la minutieuse perquisition à laquelle il fut procédé, ainsi qu'à la saisie du moindre de ses papiers ; puis il fut transporté à la préfecture de police. Dans l'interrogatoire qu'il lui fit subir, le préfet lui demanda s'il était bien le nommé Dubois. « Je n'ai, répondit Léon, jamais porté le nom de Dubois ; je m'appelle Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon. » Le préfet lui ayant laissé le choix ou d'être incarcéré, ou d'être reconduit à la frontière, le prince répondit qu'il préférerait la prison, quelque durée qu'elle dût avoir, au bannissement. Il quitta la préfecture de police pour être incarcéré au Temple. Le prince de Léon que, à ses grandes manières, la police avait pris pour un fat, se trouva, quand il ne fut plus que le citoyen Chabot, un modèle de courage aisé, de philosophie digne et sereine¹.

L'arrestation de son père causa à Auguste de Chabot une douloureuse impression, son imagina-

1. C'est dans le scellé des pièces saisies que j'ai trouvé les lettres que j'ai citées et celles que je citerai encore. On avait mis une telle rigueur à l'opération qu'on avait saisi même les notes de fournisseurs, même la bande d'un journal adressé à M^{me} de Léon. C'est, du reste, à l'aide de ce chiffon que je suis parvenu à établir, approximativement, la date de la rentrée des Rohan à Paris. L'auteur de la *Notice historique de la maison de*

tion s'exagérant, par l'effroi des souvenirs, les périls qui menaçaient sa famille. Dans l'une des visites au Temple, où il accompagnait régulièrement sa mère, il fut autorisé à visiter avec elle la tour où ils retrouvèrent toutes les stations du calvaire de la famille royale. La princesse de Léon avait pieusement cherché, jusque dans les moindres recoins de ce deuxième étage, où les princesses avaient enduré les agonies que l'on sait, espérant y découvrir une relique; elle trouva, en effet, perdu dans le fond d'une armoire, un Sacré Cœur de Jésus. Je ne sache pas d'esprits assez forts pour sourire de cet emblème, s'ils arrêtent un instant leur pensée aux ineffables douleurs dont il avait allégé le poids.

Les Rohan étaient très anxieux de l'avenir qui tout à coup s'était assombri. Chaque jour, en effet, le gouvernement découvrait des complots de l'agence anglo-royaliste, et était contraint de répondre à ces provocations par des mesures de rigueur. Des chouans s'étaient glissés dans Paris pour participer à l'enlèvement du premier Consul; sept furent saisis, condamnés et exécutés à la fois. Bonaparte n'allait-il pas être découragé dans son

Chabot fixe cette rentrée aux premiers jours de juillet 1800; or la bande du journal est ainsi libellée :

* N° 39

15 Messidor

3 mois.

A Madame de Léon

Place du Corps-Législatif, près Paris. »

C'était le 39^e numéro que la princesse recevait, le 15 messidor, ce qui faisait partir son abonnement des derniers jours de floréal. Les Rohan étaient donc à Paris en mai.

œuvre d'apaisement et n'en viendrait-il pas à suivre l'avis implacable de la section de Justice du Conseil d'Etat? Le prince de Léon avait tout à redouter des conditions où il se trouvait, et la moins terrible des éventualités était que son incarcération se prolongeât indéfiniment. Il y avait bien une planche de salut, mais si pourrie! c'était de recourir à Fouché, ministre de la Police générale. Ce rare type de traître se posait en protecteur des jacobins, parce qu'il avait la certitude que ce n'était pas d'eux que viendrait le danger, et qu'il savait les faire s'espionner et se dénoncer les uns les autres. A droite, le péril lui paraissait autrement sérieux; mais, tout en surveillant sévèrement les menées du parti chouan, il savait, pour le cas, si improbable qu'il fût, d'une restauration, se réserver l'avenir en se montrant d'une bienveillance empressée pour les grands seigneurs qu'il pouvait patronner sans se compromettre. Le duc de Luxembourg, oncle de Léon, surmonta le dégoût que lui causait une compromission avec une pareille puissance; le résultat ne se fit pas attendre: Léon fut élargi, le 17 vendémiaire; sa détention avait duré deux mois et demi.

Ce fut alors que, sous le poids d'une étroite surveillance qu'imposaient les audacieux coups de mains des chouans, — le 21 janvier 1801, on avait, au mépris de la Police, drapé de noir la façade de la Madeleine et affiché à travers Paris le testament du roi, — ce fut alors que commencèrent, pour le prince, d'incessantes démarches, qui durèrent trois ans sans pouvoir aboutir, dans

le but de rentrer dans les droits qui incombaient au seul titre qui lui restât de citoyen Chabot¹. Le 1^{er} floréal an IX (21 avril 1801), il adressait à Fouché la supplique ci-après : « Citoyen ministre, l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mon élargissement du Temple et les espérances que vous m'avez données, dans le temps, pour la réussite et la conclusion de mes affaires m'engagent à vous soumettre mes démarches à ce sujet, et à demander votre approbation pour celles que je devrai entreprendre. Je prie mon oncle, le citoyen Luxembourg, de vous rappeler ma situation et le désir que j'aurais de profiter du règlement des Consuls pour la radiation, qui est toute en ma faveur². »

Ce fut encore sur le conseil de Fouché qu'il adressa un pourvoi aux Consuls; malheureusement il ne se trouvait, contrairement à ce qu'il affirmait, dans aucune des conditions exigées par le règlement du 26 février 1800; d'abord, nous n'avons pu retrouver son inscription sur aucune liste, ensuite eût-il été inscrit, il appartenait à la catégorie de ceux que le règlement excluait : il avait fait partie de la maison militaire des ci-devant princes et avait, à ce titre, porté les armes contre la France. Il aurait assurément pu faire valoir

1. Cette surveillance était d'une rigueur telle que, en floréal an IX, M^{lle} de Montmorency épousant un Mortemart, pour obtenir que Léon, son beau-frère, pût assister au mariage qui avait lieu à La Meilleraye, le citoyen Luxembourg dut intervenir auprès de Fouché. Il fut accordé un passeport pour deux jours, et avis fut donné aux autorités de Seine-et-Marne d'avoir à surveiller les agissements du nommé Léon.

2. Arch. Nat., *loc. cit.*

que, ayant été attaché, comme aide de camp, au comte d'Artois, Son Altesse ne l'avait jamais conduit là où l'on se battait; mais un Rohan ne plaide pas de pareilles circonstances atténuantes.

Le 25 prairial, le consul Lebrun soumettait à ses collègues le projet de radiation ci-après :

« Alexandre-Louis-Auguste Rohan-Chabot-Léon réclame sa radiation de la liste des émigrés. Le réclamant ne se trouve dans aucune des exceptions voulues par la loi. Il ne présente aucune pièce à l'appui de sa demande; il avoue lui-même qu'il est sorti du territoire français; ses malheurs seuls peuvent lui mériter l'indulgence du gouvernement.

« Son frère, Charles Chabot, aide de camp du général Lafayette, a été massacré le 2 septembre. Le mari de sa sœur, le comte de La Rochefoucauld, ex-constituant et président du département de Paris, a été massacré en 1792. En conséquence des malheurs qu'il a éprouvés et qui semblent atténuer les torts qu'il a pu avoir envers la patrie, je vous propose le projet d'arrêté de radiation ci-joint.

« *Signé* : LEBRUN. »

Vu et approuvé : CAMBACÉRÈS¹.

Comment Bonaparte ne s'est-il pas décidé à signer ce projet, comment deux nouvelles lettres

1. Arch. Nat., *loc. cit.*

à Fouché ne purent-elles obtenir une solution? Ça ne pouvait être qu'en raison de la sourde opposition que les dispositions conciliantes du premier Consul rencontraient auprès du Conseil d'Etat et du Sénat.

Enfin cette insoluble situation allait prendre fin par la promulgation du sénatus-consulte du 6 floréal an X (mai 1802), qui édictait, en faveur des émigrés rentrés, non plus la radiation des listes, mais l'amnistie pleine et entière. Le premier Consul, dans un louable esprit d'apaisement, n'avait confié ni aux tribunaux, ni au Conseil d'Etat l'instruction et la décision sur les demandes d'amnistie, il les avait dévolues à l'administration qui, faisant œuvre plus politique que judiciaire, pouvait accepter, sans discussion, les justifications qui lui étaient fournies.

Le prince se hâta de se conformer aux conditions imposées par le sénatus-consulte : le 22 floréal, il prêtait, entre les mains du préfet Frochot, serment de fidélité à la Constitution et de n'entretenir, ni directement, ni indirectement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat.

Six mois plus tard, le 12 vendémiaire, rien n'étant statué, il rappelait son affaire au grand Juge; puis, une année encore s'étant écoulée sans aucune solution, il adressait de nouveau (fructidor an XI-septembre 1803) un long mémoire au ministre dans lequel, après lui avoir exposé qu'aucune famille n'avait autant souffert de la Révolution que la sienne, il disait : « Je demande

avec instance la prompte expédition de mon acte d'amnistie ; il ne me permettra pas de rien réclamer de ma fortune personnelle, puisque tous les partages de mes parents avec la Nation sont liquidés, et tout mon bien personnel vendu ; mais il me donnera au moins un état fixe et tranquille au milieu de ma patrie et des miens, objet de tous mes vœux¹. »

Enfin, un mois après, le 9 vendémiaire an XI par décision du Grand-Juge, amnistie était accordée, pour fait d'émigration à Rohan-Chabot-Léon. Il devait rentrer dans la jouissance de ses biens qui n'avaient pas été vendus et devait rester dix ans sous la surveillance de la haute police. La minute de ce certificat d'amnistie porte cette mention : « Expédié par ordre du premier Consul². »

La Nation, en concédant au prince la restitution de ses biens, semblait se permettre une ironie. Sa mère, la duchesse de Chabot, étant morte en 1786, de sa succession Léon n'avait pu emporter qu'une partie de l'actif mobilier. En 1794, le Gouvernement intervint, au nom de l'émigré frappé de mort civile, dans la liquidation de cette succession, imposant au duc de Chabot, son père, et à M^{me} de La Rochefoucauld, sa sœur, sur ce qui n'avait pu être dissimulé des valeurs mobilières, un règlement implacable ; une part des immeubles fut vendue nationalement, une autre part avait été réservée à

1. Arch. Nat., *loc. cit.*

2. *Ibid.*

des services publics auxquels il n'était pas facile d'arracher ce qu'ils détenaient.

Restait la succession de la duchesse d'Enville, grand'mère de Léon, morte en 1797; en sa qualité de mort civile, Léon n'avait aucun droit à cette succession; M^{me} de La Rochefoucauld fut donc seule appelée à la recueillir. Elle ne se considéra toutefois que comme fidéi-commissaire et, dès que la loi de mars 1793, qui accordait à l'Etat la dévolution des droits successoraux des émigrés pendant cinquante ans, fut implicitement abrogée, le 8 janvier 1808, les valeurs mobilières et les biens immobiliers de la duchesse d'Enville se partagèrent également entre le frère et la sœur. Le château de la Roche-Guyon fut attribué au prince de Léon.

Quant à la surveillance qu'il devait subir pendant dix ans, on pourrait supposer qu'elle était de pure forme; il n'y aurait plus en effet, au dossier Rohan, trace ni d'exigence de passeports, ni de rapports de police, s'il ne s'y retrouvait un document des plus typiques. C'est une lettre, à la date du 16 prairial an XII (1803), d'un des domestiques du prince, qui communique directement avec le grand-Juge, ministre de la Justice. C'est l'espionnage le plus sordide : il dénonce toutes les démarches de son maître, ses moindres déplacements, ses relations, les lettres suspectes qu'il reçoit, et les moyens qu'il y aurait de les intercepter. Puis il termine par cet aveu : « Servir le Gouvernement d'une manière, ou le servir de l'autre, c'est toujours le servir; je ne me fais donc aucun

scrupule de vous demander de l'emploi dans la partie secrète intérieure. Vous remarquerez, j'en suis sûr, que j'ai assez, mais pas trop de machiavélisme pour occuper une place politique. » Ce document est signé : « Poireau¹. »

Qu'avaient pu devenir, pendant ces dix années, traversées de telles angoisses et de continuels déplacements à travers l'Europe, l'instruction d'Auguste de Chabot ? Il avait eu un précepteur, le Père Planche, un oratorien qui s'était dérobé au serment civique ; c'était un homme sensé, d'une piété sincère, d'une exacte morale, mais entièrement insuffisant à la direction de sérieuses études. A l'étranger, on avait cru suppléer à cette insuffisance en appelant à l'aide, parmi les émigrés, des maîtres dans le choix desquels on s'était moins préoccupé des aptitudes que de la dignité des misères à soulager. Rentré en France, on ne retrouvait plus debout ces grands établissements scolaires où les études classiques auraient pu être méthodiquement et solidement reprises. Et puis, il y avait les obligations de l'Académie, c'est-à-dire les exercices du corps : le cheval, les armes, et tout ce qui constituait, pour un jeune homme de qualité accompli, le principal de l'éducation. Aussi le rude apprentissage des étapes scolaires fut-il, pour ainsi dire, réduit, pour le jeune Chabot, à un service de trois ans, et, si tout honnête homme

1. Arch. Nat., *loc. cit.* Les lettres suspectes que Poireau conseillait d'intercepter étaient de l'abbé Ratel, l'un des membres les plus résolus de l'agence du parti chouan, qui avait l'Angleterre comme banquier.

doit au moins avoir oublié le latin, lui avait vraiment trop peu à oublier.

Auguste de Chabot avait l'âme naturellement chrétienne ; mais, pour sa formation religieuse, telle que nous allons la voir se développer, il ne devra que bien peu à son père et à sa mère ; imbus de l'esprit des dernières années du xviii^e siècle, ils n'avaient qu'une religion faite de traditions un peu superficielles, quelque chose comme un culte historique, et qui considérait que l'impiété est la plus grande des indiscrétions. Les actes de leur vie étaient plutôt soutenus par des traditions d'inflexible honneur que par l'inspiration chrétienne ; dans les lettres en effet qu'ils ont écrites pendant les épreuves révolutionnaires, on ne trouve pas trace du recours à la Providence, dont la pensée devait si naturellement s'imposer. La première impression religieuse qu'Auguste recevra sera celle de son précepteur, le P. Planche ; cette direction, un peu étroite et de pratiques, n'aurait guère fait de lui qu'un dévot, s'il n'avait rencontré, plus tard, un véritable éducateur, qui saura l'élever à la foi. Cet éducateur sera l'abbé Teysseyre.

Après le P. Planche, les jeunes Chabot eurent, comme précepteur, un ancien régent de collège, un nommé Laperche, dont le frère, dessinateur de mérite, était établi à Moscou. Deux fils de cet artiste seront de la retraite de Russie avec Castellane et Fernand de Chabot, à qui ils s'étaient dévoués. Le 9 décembre 1813, on les trouvera gelés dans un fossé de la route, près de Vilna ;

ils seront transportés dans un corps de garde, et l'on n'entendra plus parler ni de l'un ni de l'autre. En souvenir de ces deux malheureux enfants, et de ce qu'ils avaient été pour Chabot, les Rohan garderont, auprès d'eux, Laperche jusqu'à son dernier jour.

CHAPITRE II

Mariage d'Auguste de Chabot. — Il devient prince de Léon, son père ayant hérité du titre de duc de Rohan. — Les salons sous l'Empire : M^{mes} de Montesson, Récamier, de Duras. — M. de Chateaubriand chez M^{me} de Rohan. — Voyage des Chabot en Italie. — Décret de 1809 nommant quarante chambellans. — Information qui a préparé ce décret. — Motif qui a fait inscrire, de la main de l'empereur, le nom de Chabot sur la liste des quarante. — Violente diatribe de M. de Chateaubriand contre les gentilshommes chambellans. — Motifs inexacts donnés à l'acceptation de ces fonctions par Chabot. — Légende du chapelet. — Chabot n'a jamais été que chambellan honoraire. — Son frère Fernand nommé sous-lieutenant de cuirassiers. — Sa brillante conduite. — Auguste de Chabot créé comte de l'Empire. — Les Chabot retournent en Italie. — Le pape Pie VII. — La duchesse de Chevreuse à Lyon. — Chabot retrouve M^{me} Récamier, d'abord à Rome, ensuite à Naples. — La reine Caroline. — Aux premiers indices de l'écroulement de l'Empire, Chabot se hâte de rentrer en France. — Visite à l'impératrice Joséphine.

Il se respirait, en France, un autre air qu'en émigration. On avait pu rentrer entêté du dogme de l'illégitimité et de l'impuissance de la Révolution ; on ne tardait pas à comprendre que cette Révolution, en mettant chacun à la place que lui valaient son intelligence et son mérite, avait changé le monde, et que, pour compter, dans ce monde nouveau, il faudrait désormais autre chose que se donner la peine de naître.

Et puis, devant les grandes réparations du Consulat, qui rendaient la France capable de tout, sauf de l'impossible, devant ces victoires fou-

droyantes qui faisaient de nos armées, naguère désesparées, les plus glorieuses de l'histoire, les survivants eux-mêmes de l'ancien régime atténuaient à peine d'un regret leur admiration, à l'exemple du vieux comte d'Haussonville, qui disait à son fils, en parlant de Bonaparte : « Quel homme, Monsieur mon fils, quel homme ! et quel dommage qu'il ne soit pas le légitime ! » Mais le légitime, les générations survivantes allaient oublier jusqu'à son existence.

Quant aux Rohan, satisfaits d'avoir recouvré la sécurité de leur existence, ils crurent devoir à leur inoubliable fidélité de se tenir à l'écart, et se contentèrent de vivre. Le 29 octobre 1807, le duc de Rohan, précédemment duc de Chabot, mourait ; son fils, Alexandre, devenait duc de Rohan, et son petit-fils Auguste, notre Rohan, portera désormais le titre de prince de Léon, mais seulement dans ses relations privées ; la loi de 1791, qui interdisait les titres nobiliaires, n'étant pas abrogée, il n'avait d'autre nom que celui d'Auguste de Chabot.

Dès son retour d'émigration, il avait été fiancé à la fille du plus intime ami de son père. Armandine-Marie-Georgina, fille du comte de Sérent et de Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul. Le mariage eut lieu, le 8 mai 1808, à Saint-Thomas d'Aquin. Les biographies sont unanimes à affirmer que les époux étaient, tous deux, âgés de vingt ans ; c'est une erreur que rectifie l'acte de mariage religieux : le marié avait bien vingt ans, mais la mariée n'en avait que dix-sept. Cet acte de mariage

est signé des plus grands noms qu'on nomme, comme dit Hugo; mais la loi de 1791 était encore si rigoureusement appliquée qu'aucun des quatre Montmorency, des cinq Rohan, des trois La Rochefoucauld et des deux Choiseul, qui ont concouru à l'acte, ne signent de leur titre; la plupart suppriment même la particule; les mariés ont signé A.-M.-G. Sérent, et L.-F.-A. Rohan-Chabot¹.

1. La fortune des recherches historiques est ondoyante et diverse; elle semble quelquefois vous offrir d'elle-même le document poursuivi, puis, d'autres fois, elle vous égarera sur des pistes qui s'entrecroiseront, qu'on s'épuisera à suivre pour n'aboutir qu'à demi et souvent à rien. Et, quand on aboutira, qui pourra se douter de la somme d'efforts représentée par le mince paragraphe qui résume cette trouvaille. Je citerai, comme exemple des déboires que peuvent comporter ces recherches, l'acharnement infructueux que j'ai mis à découvrir le contrat de mariage d'Auguste de Chabot. Le contrat de mariage d'un futur cardinal ne s'était guère vu depuis l'archiduc Albert, devenu, après sa renonciation à la pourpre, l'époux de la pieuse Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas; et puis on devait trouver dans ce contrat des indications de fortune, d'apport, de meubles précieux, de bijoux, de souvenirs de famille, toutes choses qui auraient fait comme pénétrer dans l'intérieur de ce jeune couple. Le titre, n'ayant pu être retrouvé dans les archives des Rohan, il s'agissait de découvrir l'étude du notaire qui avait dressé l'acte et conservé la minute; mais la famille des Sérent avait disparu, rien à espérer de ce côté. Le notaire des Rohan n'avait concouru à l'acte que comme notaire en second, et n'avait pas laissé, dans ses minutes, trace de son intervention. L'idée me vint de recourir aux archives de l'Enregistrement: là peut-être serait-il possible, en raison des droits considérables qu'avait dû comporter ce contrat, d'en ressaisir la trace. Le répertoire des actes n'a été établi, à la Direction générale, qu'à partir de 1816: antérieurement, les mentions étaient consignées sur des fiches réunies par ordre alphabétique et par périodes de cinq ans. L'archiviste m'autorisa obligeamment à feuilleter, avec lui, les fiches de 1805 à 1810. A la lettre R, je crus toucher au but, une fiche portait cette mention: *Rohan, voyez Chabot*. Nous recourûmes à la lettre C, une longue fiche résumait les clauses d'un contrat de mariage Chabot, — j'eus un battement de cœur, — il s'agissait du contrat de mariage de Fernand, le frère d'Auguste; quant à Auguste lui-même, nous eûmes beau feuilleter, rien, absolument rien. Il me restait une dernière ressource, c'était de m'adresser par une circulaire aux 124 notaires de Paris pour découvrir l'étude qui détenait la fameuse minute; mais ce suprême recours entraînait

La jeune princesse était loin d'être jolie : le front légèrement proéminent, mais couronné d'admirables cheveux blonds ; les joues aux pommettes un peu fortes, la bouche large avec les dents en saillie, et le menton en retrait. Mais tout cela était éclairé par de magnifiques yeux noirs où semblait transpirer son âme ; un sourire de la plus pure séduction ; une voix dont l'exquise harmonie était une caresse. Dans sa démarche de déesse et jusque dans le moindre geste de ses belles et nobles mains, une grâce de souplesse indicible. La simplicité même, et cependant, en tout son être, un air de souveraine qui la faisait planer sur les autres femmes. De l'esprit le plus personnel et qui savait n'emprunter que du charme à une solide instruction ; d'une bonté sans borne, désireuse de plaire sans paraître le chercher ; d'un empressement à servir au point de convaincre ceux à qui elle se dévouait qu'elle était tout et uniquement à eux et restait leur obligée. Tout manquait à chacun par son absence, tout semblait renaître et était en fête quand elle réapparaissait. Elle était l'âme de la maison de Rohan, et y était adorée. En somme cette femme sans beauté était une enchanteresse.

Dès la fin du Consulat, M^{me} Bonaparte avait des délais et des frais devant lesquels ma ténacité de grappeur au document a fléchi. Mais aussi quelle récompense à cette ténacité lorsqu'elle aboutit à la découverte d'un document entièrement inédit ; quelle rare et profonde émotion lorsqu'on tient dans ses mains la dépêche espérée, qu'on lit pieusement et en retenant son souffle ; qu'on voit pour ainsi dire palpiter la pensée d'un homme historique dans cette écriture qui semble revivre sous vos yeux ; que cette pensée fait de vos inductions une réalité, et réserve à votre œuvre le nerf et la solidité de la vérité.

renoué les traditions polies, ralliant les débris de l'ancien monde qui était le sien. En 1808, la bonne société était en pleine renaissance, et, si les Chabot ne pouvaient franchir le seuil du salon de Joséphine, ils en avaient retrouvé quelques-uns des habitués chez M^m de Montesson, qui avait su reformer son cercle distingué d'amis et qui, à force de tact et de dignité de vie, avait concilié sympathie et respect à une situation délicate d'épouse qui avait été sans titre.

Mais un salon déjà célèbre, où ce couple fut accueilli avec autant de distinction que de bonne grâce, fut celui de M^{me} Récamier. Les Chabot se recommandaient d'eux-mêmes à une maîtresse de maison pour qui les charmes de l'esprit ne faisaient que gagner à être relevés d'un grand nom ; mais ils avaient auprès d'elle le meilleur des patronages, leurs parents, qui tous étaient ses chevaliers, les Montmorency. C'était Matthieu de Montmorency qui, à ce moment, ardemment pieux, était devenu de son adorateur, son missionnaire ; c'était Adrien, depuis duc de Laval ; puis le fils d'Adrien, qui se trouvait ainsi le rival de son père. Aussi le duc écrivait-il à sa belle amie : « Mon fils, lui-même est épris de vous, vous savez si je l'ai été, c'est au reste le sort des Montmorency :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés¹. »

Rohan, qui n'était, que par sa mère, de la

1. *Souvenirs et Correspondances tirés des papiers de M^{me} Récamier.*

dynastie des Montmorency, ne mourut ni ne fut frappé. M^{me} de Chabot n'a donc pas été de ces rivales qui furent blessées et sacrifiées au jeu trop aisément cruel de cette inconsciente et angélique coquetterie.

Le salon de la duchesse de Rohan était le plus en vue avec celui de M^{me} Récamier, mais autrement fermé et exclusif ; son cercle se restreignait à ce monde un peu frivole, mais délicat et élevé dont elle avait reçu, dès le berceau, les dernières et suprêmes élégances. Le génie toutefois y apportait son rayon, et M. de Chateaubriand, très accessible au charme féminin lorsqu'il était relevé des plus grands airs, se montra, un temps, assidu chez M^{me} de Rohan. Ce fut au cercle de la duchesse qu'il donna la primeur de son discours de réception à l'Académie, et on laisse à penser l'impression d'enthousiasme que produisit, dans ce milieu, l'implacable exécution d'un régicide et dans laquelle quelques protestations en faveur de la liberté atténuèrent à peine les ardeurs contre-révolutionnaires.

Un des charmes de ce salon avait été, pour le glorieux vicomte, la rencontre du jeune Chabot, qui l'avait séduit par ce fond d'enfance et d'innocence qui avait longtemps persisté en lui-même, et il retrouvait dans ce jeune grand seigneur ce qu'il s'était, au début de la vie, proposé pour dernier terme d'ambition, le type accompli de l'homme de cour. Il venait quelquefois le prendre à l'hôtel de Sérent et lui disait : « Venez, Chabot, que je vous corrompe. » Ils allaient ensemble

flâner au Champ de Mars, revenant par les Champs-Élysées, et, s'il ne faisait rien pour corrompre, comme il l'en menaçait, son jeune ami, il ne faisait rien pour le guérir de son entêtement d'ancien régime, pour lui révéler non pas l'égalité, qu'il avait lui-même en horreur, mais cette liberté qu'il avait voulu célébrer à l'Académie, et, tout en lui laissant ses souvenirs et ses penchants aristocratiques, lui donner la notion de la grandeur des destinées populaires.

Le génie a tous les privilèges, même celui d'être désagréable, et M. de Chateaubriand ne se refusait pas, en enfant gâté qu'il était, d'en abuser. Chabot disait lui avoir vu, à certains jours, des façons d'écolier en vacances, où il se montrait tout à fait bon garçon, où son imagination se donnait toute carrière, vagabondait et trouvait de certaines beautés de formes, grandes, simples et fraîches. A d'autres jours, où il semblait se trouver trop dieu pour daigner se mettre à la portée des simples mortels, les belles dames rivalisaient inutilement d'adulation et d'adoration, rien ne le faisait broncher de sa quinte, rien ne parvenait à déridier sa figure qui se pinçait. Dans ces crises d'humeur bizarre, enfoui dans son fauteuil, au coin de la cheminée, il tenait son foulard entre ses dents, décidé à ne pas parler. Il mordait alors ce foulard et le tirait de temps en temps avec la main, en le retenant des dents. C'est ce que ses amis appelaient sonner la cloche¹.

1. Voir Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*.

Un autre salon, qui ne fit que s'entr'ouvrir alors pour ne prendre son plein développement que sous la Restauration, fut le salon de M^{me} de Duras. Il avait recueilli les éciaireurs avancés de cette génération qui, ayant essayé son premier essor sous le Consulat, avait été séparée par l'Empire de l'avenir espéré, et enfermés de toute part en un horizon de fer. Les temps étaient trop rigoureux pour que ce salon devint un centre de politique active; c'était le plus aimable des refuges et le plus largement accessible à toutes les distinctions; si les Chabot n'y étaient plus étroitement dans leur cercle, ils étaient en revanche vivement intéressés par l'initiation qu'ils y trouvaient au mouvement politique et littéraire.

La duchesse de Duras avait été aimée de M. de Chateaubriand; mais, à ce moment, il s'éloignait d'elle pour reporter toutes ses séductions sur l'idéale duchesse de Mouchy. M^{me} de Duras se résigna et resta la plus fidèle des amies pour M^{me} de Mouchy et M. de Chateaubriand. « acceptant, comme elle l'écrivait à son amie Swetchine, les chagrins dont on devrait mourir et dont on ne meurt pas¹ ».

A la fin de 1808, le jeune ménage était parti pour l'Italie. Chabot n'a jamais hésité à témoi-

1. M^{me} de Boigne, avec cet esprit d'implacable justesse qu'elle metlait à se souvenir, disait : « M^{me} de Duras a aimé son mari, puis M. d'Angosse, puis M. de Chateaubriand. Elle arrange un peu les choses et explique son malheur à sa manière, dans ses lettres à M^{me} Swetchine. Mais dit-on jamais tout dans ses lettres, surtout quand on écrit à M^{me} Swetchine ? »

gner ses sympathies aux blessés et aux vaincus, dût-il, par là, courir des risques d'avenir. Il n'avait pas cessé d'aller au donjon de Vincennes, où Jules de Polignac subissait la prison perpétuelle en laquelle avait été commuée la peine de mort, prononcée contre lui pour participation à la conjuration de Cadoudal. Pour se rendre en Italie, ils devaient prendre par Genève et le Saint-Bernard. Matthieu de Montmorency leur avait donné une lettre pour sa chère amie, M^{me} de Staël, qui, à ce moment, sous le coup des persécutions dont on venait de poursuivre son chef-d'œuvre sur l'Allemagne, se trouvait touchée par les idées religieuses qui ne la quitteront plus. Les deux jours que les Chabot passèrent à Coppet leur laisseront le plus durable souvenir. De son côté, M^{me} de Staël semblait faire allusion à ce que cette visite avait eu de courageux quand elle écrivait, quelques jours après : « J'estime avant tout le dévouement, l'élévation, la générosité, et, de toutes les faiblesses, qui souillent le plus à mes yeux, ce sont celles du calcul et de la pusillanimité.

Arrivés à Gènes, les Chabot continueront à se faire les courtisans du malheur ; ils iront à Savone se mettre aux pieds du plus noble des vaincus. Pie VII, lors de son voyage du sacre, avait été séduit par ce jeune Rohan de seize ans qu'on avait présenté à sa bénédiction et qui lui avait laissé un tendre souvenir. Il fit au jeune couple l'accueil le plus paternel.

A la rentrée de Chabot en France, il éclata dans sa famille comme un coup de foudre : le 28 dé-

cembre 1809, on lui remettait un pli cacheté aux armes impériales, c'était la notification d'un décret du 21 du même mois qui le nommait chambellan, avec trente-six autres jeunes gens portant les plus grands noms de France. L'émotion ressentie par les Rohan fut profonde. Que résoudre ? refuser, c'était une sorte de rébellion, car une telle faveur équivalait à un ordre et ne pouvait se discuter ; accepter, c'était manquer non seulement au devoir de fidélité, mais encore à celui d'humanité envers la famille royale, pour qui cette défection serait des plus cruelles.

Mais aucun membre de la famille n'éprouvait de plus vives angoisses que M^{me} de Chabot : son père et son grand-père, les comte et duc de Sérent, s'étaient fait tuer en Vendée, au service du roi ; ces deuils inoubliables la rendaient, elle, d'esprit si mesuré, intraitable sur un seul point, la religion de sa race et de son malheur. Mais, en fille soumise, elle se serait reproché de faire peser ses préventions dans la décision qui appartenait au chef de la famille et, quand ce chef aurait prononcé, si douloureuse que fût pour elle cette décision, elle se soumettrait.

On conféra avec les familles de ceux qui étaient atteints par le même décret ; pas une seule n'était résolue à refuser ; les Rohan renoncèrent à protester. Chabot fut présenté à l'empereur, avec ses collègues, aux réceptions du 1^{er} janvier, où ils prêtèrent serment. Dès ce jour, il résolut de s'abstenir de toute opposition à un régime auquel il venait, bien qu'à son corps défendant, d'être rallié.

Les trente-six nouveaux chambellans, venant s'ajouter aux six d'abord, et aux douze ensuite, qui, jusque-là, avaient assuré le service personnel de l'empereur, ces trente-six chambellans, Duroc, le maréchal du palais, avait été chargé de les choisir parmi les plus grands noms de France et d'en composer une liste que le grand-chambellan, duc de Bassano, proposa à Sa Majesté, sous forme de décret. L'empereur retourna la minute du décret avec cette mention de sa main : « L'empereur renvoie à M. le duc de Bassano le décret de nomination des chambellans, avec ordre de n'y pas donner suite avant d'avoir fait connaître si la fortune indiquée, pour chacun d'eux, est réelle, ne voulant pas être trompé là-dessus à nommer des hommes qui n'auraient rien ¹. »

Le grand-chambellan fournit, en conséquence, sur l'ensemble de la situation de chacun des candidats proposés, des renseignements précis. L'empereur disait au retour de l'île d'Elbe : « Je n'étais pas seulement l'empereur des soldats, je suis celui des paysans, des plébéiens de France ; il y avait sympathie entre nous. Ce n'est pas comme avec les privilégiés ; la noblesse m'a servi, elle s'est lancée en foule dans mes antichambres ; il n'y a pas de places qu'elle n'ait acceptées, demandées, sollicitées. J'ai eu des Montmorency, des Noailles, des Rohan, des Beauvais, des Mortemart. Mais il n'y avait jamais eu analogie. Le cheval faisait des

1. Archives Nationales, minutes des décrets, AF, IV, 3177. Document absolument inédit.

courbettes, il était bien dressé, mais je le sentais frémir¹. »

Cette allégation de l'empereur sur la haute noblesse qui s'est lancée en foule dans ses antichambres, qui a sollicité jusqu'aux derniers emplois, je ne la trouve confirmée par aucune des pièces du dossier, très complet, qui a servi à préparer le décret des trente-six chambellans. Il n'y a pas trace, dans ce dossier, d'une sollicitation; le grand-chambellan n'en relate aucune dans ses appréciations; rien ne laisse même supposer qu'on ait demandé leur agrément aux candidats proposés, et chacune des trente-six notices conclut invariablement par cette formule : « Nous pensons que M. X... n'hésitera pas accepter l'honneur que daigne lui faire Sa Majesté. »

Chabot avait, dans le travail du duc de Bassano, sa notice que voici : « Auguste de Chabot, âgé de vingt-trois ans, fils du prince de Léon, petit-fils du duc de Chabot; jeune homme d'une fort bonne conduite, dévot, ayant épousé M^{lle} de Sérent. Il jouit d'une fortune de trente mille livres de rente, quoiqu'il ait encore ses parents et grands-parents paternels et maternels³. Son père, le prince de Léon, premier baron des Etats de Bretagne, est actuellement le chef des mécontents de cette pro-

1. Paroles dites par Napoléon à Benjamin Constant, lors du retour de l'île d'Elbe et rapportées par celui-ci dans sa lettre sur les Cent Jours (*Minerve Française*).

2. Arch. Nat., *loc. cit.*

3. Maternels oui, paternels non : le duc de Chabot, devenu duc de Rohan, était mort en 1807. Il s'était remarié; mais, comme il s'était mésallié, les Rohan n'avaient pas reconnu sa seconde femme.

vince. Son parti a été depuis longtemps une affaire d'amour-propre plus que de sentiment ; il est spirituel, aimable, brave ; son fils est bien élevé, mais a moins d'esprit du monde que son père. Digne de l'honneur pour lequel il est proposé et qu'il acceptera assurément. »

Le décret modifié, les candidats ayant été portés de trente-six à quarante, fut définitivement signé à Trianon, le 21 décembre 1809. Deux seuls noms avaient été rayés de la main de l'empereur, d'un trait de plume érasé et qu'on devine rageur, c'était ceux de Bruno de Boisgelin et de Chanailleilles. Quatre autres noms avaient été ajoutés, également de la main de Sa Majesté, en marge du premier décret, et voici quelles circonstances les avaient désignés à son choix : Le marquis de Rivière, impliqué dans le procès de Moreau et de Pichegru, avait été condamné à mort ; puis la peine capitale avait été commuée en celle de la déportation, après qu'il aurait subi une détention préalable de cinq ans au fort de Joux. Ces cinq ans étant sur le point d'expirer, quelques-uns de ses amis firent agir, auprès du ministre de la Police, pour épargner à Rivière la déportation. Fouché répondit que le condamné ne serait pas déporté et serait même mis en liberté, si quelques personnes notoires s'engageaient à le représenter à première réquisition. Six cautions s'offrirent immédiatement : c'étaient MM. Matthieu de Montmorency, Brancas, Fitz-James, la Ferté, Sainte-Aulaire et Auguste de Chabot. Il ne fallait pas défier Fouché de manquer à sa parole ; en dépit de la caution, qui était

plus que bourgeoise. M. de Rivière fut maintenu au fort de Joux. Quelques mois plus tard, dix-sept des compagnons de sa captivité, ayant percé la muraille, s'évadèrent. Quand, le lendemain, le commandant du fort trouva toutes ses cellules vides, à l'exception de celle de Rivière, il en témoigna sa surprise à celui-ci, qui répondit : « Mes camarades m'avaient fait part de leur projet ; M. Fouché a pu manquer à sa parole, il n'a pas dégagé par là celle de mes amis qui m'ont cautionné ; leur parole vaut la mienne, je l'ai tenue et je suis resté. »

Une si rare loyauté toucha l'empereur ; c'était à l'époque de son mariage, il fit mettre en liberté M. de Rivière et, à la liste des chambellans que le duc de Bassano lui présentait, il ajouta les noms de quatre des cautions de M. de Rivière : ceux de MM. de Brancas, Fitz-James, Sainte-Aulaire et Chabot. Il faut reconnaître qu'il n'était guère possible à ces quatre chambellans d'entrer plus honorablement dans une antichambre.

Les biographes de Chabot sont unanimes à affirmer que son prétendu ralliement à l'Empire est antérieur à sa nomination de chambellan, qu'il avait été notamment attaché par l'empereur au service d'honneur, d'abord de la princesse Borghèse, ensuite de la reine de Naples. En ce qui concerne la princesse de Borghèse, elle n'a eu de maison qu'à partir de 1807, et ses chambellans étaient, et ont été jusqu'à la fin, MM. de Clermont-Tonnerre et Forbin. Quant à la princesse Caroline, grande-duchesse de Clèves et de Berg jusqu'en 1808, elle avait eu, en cette qualité, pour chambellans

MM. d'Aligre et de Schell qui, lors de son avènement au trône de Naples, l'y ont suivie. Et puis, dans la note fournie par le duc de Bassano à l'empereur, les attaches antérieures qu'avaient pu avoir les candidats avec les membres de la famille impériale, sont relevés avec soin; il n'est relevé aucune de ces attaches en ce qui concerne Chabot. Nous avons donc le droit de conclure que, avant le décret de 1809, Chabot n'avait été attaché par aucun lien à la famille impériale.

Disons toutefois, à l'honneur des Rohan, qu'ils ne songèrent pas à bénéficier de cette faveur; que, la subissant comme une réquisition, ils se refusèrent à en faire une capitulation, en implorant, comme tant d'autres et des plus liers le faisaient, la restitution de ceux de leurs immeubles confisqués qui avaient été affectés à un service public et dont, au mépris des dispositions du sénatus-consulte, on maintenait la confiscation.

Ce décret de 1809, avec ses quarante chambellans, était le premier acte de la manifestation que préparait l'empereur et par laquelle il entreprenait de maîtriser l'opinion ébranlée par les inquiétudes qu'éveillaient, à partir de 1808, la spoliation des Bourbons d'Espagne, le soulèvement qui s'ensuivit et qui s'étendit sur vingt points différents de l'Allemagne, enfin par la captivité du Saint-Père. Et puis, en inscrivant sur la liste des dignitaires de sa maison quarante des jeunes gens appartenant aux plus anciennes maisons de France, il rendait sa cour digne de l'archiduchesse dont l'orgueilleuse race des Habsbourg venait de lui

accorder la main. Et cette préoccupation de sembler, comme le disait un de ses familiers, marcher au milieu de sa gloire, elle s'affirmera avec d'autant plus d'éclat que son astre palira davantage. En 1811, en effet, il élève le nombre de ses chambellans à soixante-huit; en 1812, à soixante-dix; en 1813, en plein désastre, à quatre-vingt-six. Même progression dans le nombre des dames du palais. Mais, à partir de 1814, la désertion commence à se produire dans les rangs des chambellans rétribués : en janvier, MM. de Gontaut et de Contades ne se présentent pas pour émarger; en février, c'en est quatre autres : MM. de Mun, de la Vieuville, de Mercy Argenteau, de Nicolaï; enfin, en mars, la défection porte sur huit : MM. de Brignoles, de Graves, Folette de Baral, de Bondi, Dumanoir, de Brancas, de Beauveau, de Grammont. En avril, c'était l'abdication; on ne dressa pas de listes d'émargement; le montant des traitements fut reporté au compte de liquidation, où les défaillants de janvier, février et mars considérèrent comme un devoir de se faire inscrire¹.

Le nom de Chabot, inscrit au décret de 1809, a inspiré à M. de Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, une page où son génie d'écrivain retrouve tous ses trésors de fiel et toute sa trempe. Oubliant l'apologie que, cinq ans auparavant, il faisait de la grande noblesse, dans son livre, tout bouffi de sentimentalité royaliste, sur le duc de Berry, il écrit : « On ne s'explique pas,

1. Archives Nationales, Comptes courants du grand-chambellan et comptes de liquidation, O, 249.

de prime abord, comment des gens que leur nom rendait bêtes à force d'orgueil s'étaient mis aux gages d'un parvenu. En y regardant de près, on trouve que cette aptitude à entrer en condition découlait naturellement de leurs mœurs façonnées à la domesticité; point n'avaient souci du changement de livrée, pourvu que le maître fût logé au château, à la même enseigne. Le mépris de Bonaparte leur rendait justice; ce grand soldat, abandonné des siens, disait à une grande dame : « Au fond, il n'y a que vous qui sachiez servir. »

Cette page des *Mémoires* a été écrite au lendemain du jour où, tombé du pouvoir, M. de Chateaubriand frappait comme un Roland furieux, à tort et à travers dans le délire de son orgueil ulcéré. Il fallait qu'il fît payer à cette ingrate noblesse son triomphe sur lui, et qu'il se vengeât d'avoir été chassé par les épaules, comme un valet, ainsi qu'il le dit lui-même, de ce régime bourbonien où il avait rêvé et se croyait le droit d'être tout. Rien ne saurait être plus bête que de s'enorgueillir de son nom, si ce n'est de cumuler, comme il l'a fait, l'infatuation nobiliaire avec la prétention de la mépriser. Il va enfin, pour le service de sa passion, jusqu'à changer le sens des mots et à voir du mépris dans ce témoignage que le grand soldat, abandonné des siens, rendait à la noblesse qui avait eu le respect de son malheur : « Au fond, il n'y a que vous qui sachiez servir ¹. »

1. On lit, dans les *Mémoires* de M^{lle} Ducrest sur l'*Impératrice Joséphine* : « M^{me} de Montmorency, dans ses fonctions de dame d'honneur, fut toujours convenable sans adulation, et j'ai entendu souvent Sa Majesté répéter qu'elle était beaucoup plus

Et puis il y a pire indignité que de servir, c'est d'être l'esclave de son orgueil au point d'aller, pour en venger l'injure, jusqu'à la défection. Dans la première moitié de sa carrière politique, en effet, M. de Chateaubriand avait ardemment travaillé à pousser la Restauration dans le sens de l'ultra-royalisme. Au lendemain de son renvoi du ministère, sans transition, il l'attaquera en groupant autour de lui toutes les forces de ceux qui, jusque-là, avaient été les pires ennemis de sa foi politique et religieuse. Dans ce duel, la Restauration a fini par se briser. La besogne faite, à laquelle il pouvait se vanter d'avoir contribué plus que personne, M. de Chateaubriand continuera son double rôle : d'un côté jouant la comédie de la fidélité envers ceux qu'il avait fait, il l'avoue, chasser à coups de fourche ; mais il prendra sa revanche lorsque, allant en pèlerinage auprès de ces grands tombés, il n'y portera d'autres préoccupations que de noter les misères qui entourent leur exil et de dénoncer leur ridicule imbécillité.

La haute aristocratie, en ne protestant pas contre les vues de l'empereur qui voulait, en la ralliant d'autorité, non seulement ajouter au prestige de son pouvoir, mais réconcilier les anciennes

satisfaite de cette réserve, si franche, que de l'empressement de certaines dames qui, dès qu'elles étaient sorties des Tuileries, se plaignaient d'avoir été forcées d'accepter leurs places. »

« Il était aisé, disait Napoléon à Sainte-Hélène, d'apercevoir la différence de la manière de servir de l'ancienne aristocratie et de la nouvelle : une M^{me} de Montmorency se serait précipitée pour renouer les souliers de l'Impératrice ; une dame nouvelle y eût répugné, elle eût craint d'être prise pour une femme de chambre. M^{me} de Montmorency n'avait nullement cette crainte. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 7.)

racés avec les couches nouvelles, la haute aristocratie ne faisait pas que changer de livrée à condition que l'enseigne fût la même. La Révolution avait bouleversé à de telles profondeurs le sol national que, si étroitement liées qu'eussent été leurs familles à l'ancienne monarchie, les générations survivantes n'entrevoyaient plus la possibilité que cette monarchie pût reprendre en France racine et vie. De là le sentiment de résignation, — rendu moins lourd par la grandeur des débuts de l'Empire, — avec lequel les Rohan subirent l'attache qui leur était imposée aux dignités de la cour impériale.

Cette nomination d'Auguste de Chabot aux fonctions de chambellan a donné lieu à une autre interprétation ; elle est de M. Geoffroy de Grandmaison, qui, dans son livre de *la Congrégation*, dira : « Entre toutes la naissance de M. de Rohan est illustre ; mais elle devient le motif de la persécution républicaine et une cause d'ombrage pour le gouvernement impérial. L'éclat de son nom, la distinction de son caractère, la grâce de sa personne le désignent pour des charges à la cour, mais il est, par ordre, chambellan d'un souverain qu'il regarde comme illégitime, et n'accepte des fonctions qui lui sont à charge que pour payer la rançon de la liberté de ses parents¹. »

Je ne crois pas qu'il soit possible, quand on y aurait tâché, d'accumuler en quelques lignes plus d'inexactitudes.

1. *La Congrégation*, par M. Geoffroy de Grandmaison, p. 168,

Et, d'abord, en quoi la naissance de Chabot a-t-elle pu devenir pour lui le motif de la persécution républicaine ? Il avait quitté la France à l'âge de dix-huit mois, il y est rentré à l'âge de douze ans, sans que le joug républicain se soit, à un moment quelconque, appesanti sur lui. Je sais bien que son père avait eu ses immeubles vendus nationalement, et que, à sa rentrée dans son pays, il a été incarcéré, puis libéré après deux mois et demi de détention. Mais il me semble que l'État, qui le savait convaincu d'avoir, pendant dix ans, porté les armes contre la France, et de s'être fait le complice de toutes les trames ourdies contre elle, avait bien le droit d'exercer quelques représailles. Si, en effet, on accorde les circonstances atténuantes, en se mettant à leur point de vue, aux émigrés qui ont porté les armes contre leur pays, il faut de toute justice, en se mettant au point de vue républicain, reconnaître que, si les confiscations, par lesquelles la Révolution s'est défendue, restent excessives, la mise sous séquestre aurait été pleinement justifiée.

Quant à l'ombrage que cette même naissance a pu causer au gouvernement impérial, il est difficile d'admettre que, après Austerlitz et Tilsitt, elle ait pu, si glorieuse qu'elle ait été, éveiller chez l'empereur un sentiment d'envie. Que dire enfin de la résignation de Chabot aux fonctions de chambellan qui auraient été la rançon de la liberté de ses parents ? D'ordinaire la rançon se paie donnant donnant : or, le père de Chabot, après deux mois et demi de détention, avait vu les

portes de sa prison s'ouvrir, en octobre 1800, et la nomination de son fils aux fonctions de chambellan est de 1809. Voilà une rançon pour le règlement de laquelle on a concédé un suffisant délai. Et puis, faut-il oublier que c'est sur un ordre de la main du premier Consul que le Grand-Juge a accordé l'amnistie au prince de Léon et que ce Grand-Juge a accepté comme véridiques les attestations qu'il savait de tous points controuvées et d'après lesquelles Léon n'aurait jamais porté les armes contre la France. En ce qui concerne la surveillance dont il aurait été l'objet, nous constaterons que la police impériale, qui passait pour implacable, s'est montrée, à son égard, d'une rare endurance. L'auteur, en effet, de la *Notice sur la maison de Chabot* qui, s'il est un apologiste, reste un consciencieux historien, relate que « le prince de Léon n'est rentré en France qu'avec l'autorisation écrite du roi et que, jusqu'à la Restauration, il ne cessa de s'occuper des intérêts de Sa Majesté¹ ». On nous oblige à rappeler, ici, que le prince de Léon n'avait été amnistié que sur le serment prêté par lui de n'entretenir, ni directement ni indirectement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État. Nous savons que l'on fait bon marché des serments politiques; mais le gouvernement, à qui on l'avait prêté, avait le droit de l'interpréter plus sérieusement, et de concevoir, du cas qu'on en faisait, autre chose encore que de l'ombrage. Il n'a pris sa revanche qu'en nommant

1. Bibliothèque nationale. *Notice historique et généalogique de la maison de Chabot*, L³, 183.

l'un des fils du prince chambellan et l'autre, nous allons le voir, sous-lieutenant.

Au sujet des prétendues relations de Chabot avec l'empereur, il reste une légende, qui a cours en Franche-Comté, et dont M. de Grandmaison n'hésite pas à se porter garant. Un soir de l'été de 1816, si l'on en croit l'abbé Perrin, Auguste de Chabot, étant désigné pour le service de semaine, avait accompagné l'empereur à la Comédie-Française, où Talma jouait le rôle de Néron dans *Britannicus*. Au troisième acte, lorsque Néron paraissait, surprenant en tête à tête Britannicus et Junie, Talma, sans articuler un mot, par le seul effet tragique de tout son être, produisait un irrésistible sentiment de terreur. A ce moment, l'empereur, transporté par son émotion, et pour la sentir partagée, aurait saisi la main de son chambellan, et de cette main serait tombé un chapelet. Sa Majesté, oubliant, à cette découverte, et la scène et la salle, aurait pris son chambellan dans ses bras¹.

L'invraisemblance de cette scène est criante : et d'abord ce chambellan, récitant son chapelet en pareil lieu, nous semble d'une édification par trop enfantine, et puis pour qui sait quelle prise a eu de tout temps le mysticisme sur l'âme de l'empereur, il est certain que c'aurait été autre chose que de l'attendrissement que lui aurait causé la découverte de ce chapelet. Enfin la possibilité de

1. L'abbé Perrin, après avoir relaté, dans ses *Mémoires*, cet incident, prend la précaution de dire qu'il ne le tient pas du cardinal : c'est avouer qu'il en est le seul éditeur responsable.

cet attendrissement est contredite par l'inflexible impassibilité de l'empereur. Sentant qu'il n'avait pas la majesté héréditaire, il s'interdisait toute familiarité ; il craignait, en se laissant approcher, qu'on ne le tâtât pour ainsi dire au défaut de la cuirasse, et qu'on ne sentît par où il fléchissait.

Mais il y a, aux déclamations de M. de Chateaubriand et à la légende du chapelot, une réponse péremptoire : elle nous est fournie par des documents officiels qui ne peuvent laisser subsister l'ombre d'un doute. Il y avait, cela résulte des Comptes courants, deux ordres de chambellans : les *ordinaires*, qui seuls étaient de service auprès de Sa Majesté, et touchaient un traitement de 3.000 à 12.000 francs, et les *honoraires*, qui n'étaient astreints à aucun service, et ne touchaient aucun traitement. Il est arrivé, lors de fêtes exceptionnelles, et le personnel des chambellans ordinaires se trouvant insuffisant, de faire appel à quelques-uns des chambellans honoraires ; il était alors alloué à ceux-ci une gratification ; or non seulement Chabot n'a jamais figuré dans la liste des chambellans ordinaires ; mais son nom ne figure sur aucune liste d'émargement de gratifications pour service temporaire. On peut donc conclure, en toute certitude, qu'il n'a jamais porté qu'un titre honoraire et que ce titre n'a comporté, pour lui, pas plus de service personnel que de traitement ou de gratification. Que reste-t-il, dès lors, qui puisse l'atteindre, dans l'accusation de servilité de M. de Chateaubriand, ou qui reste

debout de la légende d'enfant de chœur de MM. Perrin et Grandmaison¹.

Deux ans avant qu'Auguste ne fût nommé chambellan, son frère Fernand avait éveillé le bienveillant intérêt de l'empereur. Il avait été très remarqué, à un bal déguisé chez les Grefuhle, pour la noblesse de ses traits et la crânerie de son allure. L'écho de son succès était parvenu aux Tuileries ; le lendemain, Fouché le fit appeler et lui dit le désir qu'avait exprimé l'empereur de lui voir prendre du service dans l'armée. « J'en obtiendrais difficilement l'autorisation de ma famille, répondit Fernand. — Voulez-vous donc vous faire prêtre, demanda Fouché ? — Fernand avait eu sur les lèvres de lui répondre : « Non pas même oratorien. » L'empereur envoya, alors, des brevets d'officiers à vingt jeunes gens de la haute aristocratie ; mais Fernand fut désigné pour l'école de cavalerie de Saint-Germain. C'était à

1. Archives Nationales, Comptes courants du grand-chambellan.

Ces Comptes courants du grand-chambellan renferment d'intéressants détails. Ainsi, dans le chapitre de la garde-robe de l'empereur, on trouve l'indice de son esprit d'ordre et de rigoureuse économie. Le fameux habit vert des chasseurs de la Garde, qui était la tenue ordinaire de Sa Majesté, n'était mis à la réforme qu'après avoir eu ses revers, ses parements et son collet jusqu'à deux fois remplacés. La redingote grise, qui coûtait 160 francs, subissait les mêmes réparations que l'habit, et le légendaire petit chapeau n'était mis au rebut qu'après avoir été deux fois relappé, à 4 livres par fois. Les journaux légitimistes raillaient impitoyablement Louis-Philippe sur ses flanelles, ses bretelles et son parapluie. Qui aurait supposé que l'empereur faisait, ni plus ni moins que le roi-citoyen, une énorme consommation de flanelles, que, lui aussi, il portait des bretelles ? Toutefois mon respect pour la vérité m'oblige à reconnaître que, dans l'inventaire de huit années de la garde-robe de Sa Majesté Impériale, je n'ai pas découvert un seul parapluie.

la veille du jour où se célébrait le mariage de sa cousine de La Rochefoucauld avec le prince Aldobrandini-Borghèse. La reine Hortense se trouvait au bal qui fut donné à cette occasion. Elle vit Fernand, le questionna avec le plus gracieux intérêt et lui demanda s'il avait reçu un brevet d'officier. Il répondit qu'il était désigné pour l'école de Saint-Germain, et qu'il ne s'y rendrait qu'avec une grande répugnance. La reine courut aux Tuileries, et, avant la fin du bal, elle faisait remettre à Fernand, par son chevalier d'honneur, un brevet le nommant sous-lieutenant au 4^e cuirassiers, commandé par son nouveau cousin Aldobrandini. Il rejoignit immédiatement son régiment près de Vienne ; de 1809 à 1814, il a été partout où l'on se battait, soutenant vaillamment l'honneur de son nom ; à Wagram, à Smolensk, à Borodino. Il arriva à Moscou percé de dix coups de lance ; l'empereur lui donna à choisir : ou le grade de capitaine avec 4.000 francs de dotation, ou la croix de la Légion d'honneur. La Légion d'honneur était alors si glorieuse que Fernand demanda à rester sous-lieutenant et choisit la croix, que Sa Majesté lui attacha, de sa main, sur son habit en lambeaux. Il fut alors désigné comme aide de camp du général, comte de Narbonne, qui était aide de camp lui-même de l'empereur, aussi Chabot fut-il appelé souvent à faire fonctions d'officier d'ordonnance près de Sa Majesté qui, en toute occasion, se montra pleine de bontés pour lui.

Chabot fut, aux côtés de son cousin, Castellane, de toutes les misères de la retraite de Russie, où

il perdit tout ce qu'il possédait : chevaux, effets ; on lui vola jusqu'à son chapeau qui lui servait d'oreiller, une nuit qu'il dormait dans la neige. Il aboutit, avec Narbonne, à Torgau, où il subit ce siège héroïque qui ne prit fin, par une capitulation, que lorsqu'il n'y eut plus un cheval à manger. Chabot avait eu la douleur de voir mourir entre ses bras son général. Il fut chargé de porter la capitulation à l'empereur qu'il rejoignit à Brienne, où Sa Majesté le fit chef d'escadron ; il avait vingt-cinq ans. L'empereur lui ayant demandé si, parmi ses camarades, les Bourbons avaient beaucoup de partisans : « Sire, avait répondu Chabot, dans l'armée, on ne soupçonne pas leur existence. » Voilà à quel point un homme revenu d'émigration à l'âge de dix ans, né de parents non seulement inféodés, mais alliés à la maison de France, pour n'avoir passé que quatre ans dans cette fournaise qu'était l'armée, s'était imprégné de l'esprit nouveau.

Après son mariage avec Marie-Louise, l'empereur, dans la pensée que sa cour ne différât pas trop de l'ancienne, voulut ajouter, à la satisfaction de créer une noblesse nouvelle, celle plus délicate d'accorder aussi des titres à l'aristocratie d'ancien régime ; de la faire, pour ainsi dire, dater de lui. Par décret du 15 août 1810, Auguste de Chabot était nommé comte, avec ses collègues Montagn, Noailles, Gontaut, Sainte-Aulaire, Grammont, Lursaluces, Montalembert, Beauveau, d'Haussonville et Vaulgrenant¹. Plusieurs de ces nouveaux comtes

1. Arch. Nat. Minutes des décrets. AF, IV, 3592.

avaient eu héréditairement ce titre que la loi de 1791 leur avait interdit; lorsqu'il leur fut de nouveau attribué par l'empereur, le faubourg Saint-Germain les appela les *comtes refaits*. Les titres conférés ainsi ne devenaient définitifs que par l'enregistrement au Sénat des lettres patentes; Chabot, n'ayant pas poursuivi cet enregistrement, ne fut pas comte de l'Empire.

Les faveurs impériales n'avaient en rien entamé l'ardente et inviolable fidélité que la duchesse de Rohan avait vouée à ses princes; tant que dura l'Empire, elle se borna à une petite guerre de dédains et d'épigrammes, qui se surveillait toutefois de façon à ne pas dépasser l'intérêt que Fouché pouvait avoir à se montrer tolérant. On sait à quel point cette opposition mondaine avait le don d'énerver l'empereur: un jour que, aux Tuileries, sortant de la chapelle, il avait aperçu, parmi ceux qui faisaient la haie, Auguste de Chabot, il l'aborda par ces mots: « Conseillez donc à madame votre mère de tenir sa langue. » Chabot détourna l'orage en répondant avec un sourire: « Votre Majesté doit savoir que nous vivons dans un temps où les fils n'ont plus le moindre pouvoir sur leurs parents. » Ce qui aggravait les susceptibilités de l'empereur, c'est que M^{me} de Rohan s'était constamment refusée à comprendre les avances faites par sa cousine La Rochefoucauld, et sa belle-sœur la duchesse de Montmorency, pour qu'elle consentît à être présentée.

En décembre 1812, M. et M^{me} de Chabot retournèrent en Italie. Le Saint-Père avait été trans-

féré à Fontainebleau, et c'est là qu'ils allèrent s'agenouiller à nouveau devant lui. Ils avaient du reste à lui soumettre non pas un dissentiment, mais la seule divergence de vues qui se soit élevée entre eux. Nous avons dit de quelle inébranlable fidélité était la foi monarchique de M^{me} de Chabot, et qu'elle n'admettait aucune compromission avec ce qu'elle appelait la Révolution couronnée. Elle ne s'était soumise, qu'après avoir réfréné ses révoltes, à l'atteinte que lui semblait comporter le titre de chambellan. Ce voyage d'Italie allait leur faire retrouver leurs alliés, les Borghèse impériaux, à Rome ; et, à Naples, les Murat, que Chabot avait connus grands-ducs de Berg ; se laisser attirer à leur cour, n'était-ce pas manquer à ce sentiment de fidélité qui, pour M^{me} de Chabot, était un devoir et une vertu.

Le pape indiqua, avec son inflexible douceur, ce qui lui semblait la solution : Chabot devait exactement s'acquitter de ce qui, dans la situation qu'il avait dû subir, s'imposait strictement à lui ; quant à M^{me} de Chabot, pour qui le voyage de Rome n'était qu'un pieux pèlerinage, personne ne pouvait s'étonner qu'elle se dérobat aux exigences de son rang, à la condition qu'elle ne fit aucune exception à son incognito. Cette sentence arbitrale fut aussi respectueusement acceptée que religieusement exécutée. L'empereur se montra, dans cette circonstance, plus endurant pour son chambellan qu'il ne l'avait été, six mois auparavant, pour Matthieu de Montmorency et M^{me} Récamier qui, tous deux, avaient été exilés pour avoir

enfreint l'interdit qui avait frappé Coppet et avoir passé vingt-quatre heures.

Les Chabot s'arrêtèrent à Lyon pour exprimer leurs sympathies à un autre malheur, celui de leur cousine, la duchesse de Chevreuse. Pour obtenir la restitution de leur immense fortune, le duc de Luynes avait consenti à être sénateur, et sa bru, Madame de Chevreuse, à accepter une place de dame du palais de l'impératrice. Mais, habituée à exercer sur son monde un empire que ses caprices ne purent jamais lasser, la duchesse ne subissait qu'en frémissant la contrainte de son servage, et elle s'en vengeait en faisant peser sur la nouvelle cour ses airs de déesse sur les nuées. Pour prendre à son tour sa revanche, lorsque la famille royale d'Espagne arriva à Fontainebleau, l'empereur attacha la duchesse au service de la reine. En apprenant à quel poste on la destinait, M^{me} de Chevreuse avait dit qu'elle pouvait bien être prisonnière, mais qu'elle ne serait jamais geôlière. L'empereur répondit à la fierté de ce refus en exilant la duchesse à quarante lieues de Paris.

Lorsque, en décembre 1812, les Chabot retrouvèrent leur cousine à Lyon, elle s'y était échouée après avoir, depuis quatre ans, traîné son exil, qui la torturait, dans vingt résidences, sans se fixer dans aucune, et mourant du mal de Paris et de cet exil. Le lien qui rattachait son mari à l'empire s'aggrava pour M^{me} de Chabot par ces persécutions aussi mesquines dans leur principe qu'odieuses dans leurs procédés, qui avaient

frappé, autour d'elle, M^{mes} de Staël et Récamier, ainsi que ses parents, Matthieu de Montmorency et la duchesse de Chevreuse.

Cet exil avait conduit M^{me} Récamier à Rome d'où, à peine arrivée, elle écrivait à Camille Jordan :

« Rome, 21 avril 1812.

« .. Je n'ai accepté aucune des invitations qui me venaient de tous côtés, parce que j'étais encore souffrante, mais je me trouve en relations de visite avec tout le monde. J'ai vu Werner, que vous connaissez ; il s'est fait catholique et me paraît dans la plus haute exaltation religieuse. J'ai vu aussi M. de Chabot, ami de Matthieu, un jeune homme aimable et bon, passant aussi sa vie dans les églises. Voilà les heureux du siècle !. »

M^{me} Récamier, après ses succès de beauté, avait compris que le dernier moyen de paraître belle était de ne plus y prétendre tout en restant attentive aux hommages. Elle disait à une de ses amies : « Ah ! ma chère, du moment où j'ai vu que les petits savoyards, dans la rue, ne se retournaient plus, j'ai compris que tout était fini. » Il est à supposer que Chabot avait fait comme les petits savoyards, qu'il ne s'était pas retourné, car la belle Juliette semble avoir voulu le lui faire expier par le portrait qu'elle nous trace de lui d'une malice

1. *Souvenirs et correspondance tirés des papiers de Madame Récamier*, t. I, p. 195.

aigre-douce, nous le montrant, comme un jeune Eliacin, bornant son bonheur à courir les églises.

On trouve encore, dans cette lettre, une autre indication, celle de la rigoureuse observation de la sentence du pape : M^{me} Récamier ne fait pas la moindre allusion à la présence de M^{me} de Chabot à Rome ; il n'est pas davantage question d'elle dans le portrait ci-après, que M^{me} Lenormant trace de Chabot dans les *Souvenirs* : « M. de Chabot arriva à Rome vers le commencement de l'hiver, et fut bientôt au nombre des visiteurs les plus assidus de sa belle compatriote. M. de Chabot était chambellan de l'empereur, et c'était encore un des grands seigneurs ralliés par prudence au gouvernement de Bonaparte. Il était dans toute la fleur de la jeunesse, et avait, en dépit d'une nuance de fatuité, la plus charmante, la plus délicate, je dirais presque la plus virginale figure qui se pût voir. La tournure de M. de Chabot était parfaitement élégante, il était pâle, sa voix avait une grande douceur. Il avait peu d'esprit (assurément, un homme qui n'a pas été amoureux de la divine Juliette!) ; mais, quoique dépourvu d'instruction, il avait le don des langues ; il en saisissait vite et presque musicalement non point le génie, mais l'accent¹. »

On engageait fort M^{me} Récamier à compléter son voyage par un séjour à Naples ; elle en avait bien le désir, mais elle hésitait encore et se demandait quel accueil elle recevrait des souverains de ce beau pays, le roi Joachim et la reine Caroline

1. *Souvenirs et Correspondance*, t. I, p. 236.

(M. et M^{me} Murat), qu'elle avait connus avant leur élévation au trône, et chez lesquels elle arrivait exilée. Pour sortir de cette incertitude, elle écrivit à M. de Chabot qui l'avait précédée à Naples, et en reçut la réponse suivante :

« Naples, 22 novembre 1813.

« Je me hâte de répondre à la lettre que j'ai reçue de vous, hier, Madame, et je suis enchanté de voir que vous vous décidez enfin à voir Naples. Soyez sûre que c'est la raison qui vous a inspiré cette pensée. J'ai fait part, sur-le-champ, au roi de votre détermination; les ordres doivent être déjà donnés, sur la route, pour que vous y trouviez les escortes, si vous en aviez besoin. Mais on assure que les chemins sont très sûrs en ce moment.

« Ma lettre, que je fais partir par estafette, vous arrivera demain mardi; je vous attends ici jeudi, à l'hôtel de *la Grande-Bretagne*, chez Magati. Songez, Madame, que, le roi étant prévenu de votre arrivée prochaine, il y aurait mauvaise grâce à reculer, et, d'ailleurs, on dit que le roi part dans les premiers jours de décembre.

« J'eusse été capable de retarder mon départ pour vous voir; mais mon projet n'a jamais été de partir avant le 6 ou le 8 décembre. Je vous engage, pour éviter l'ennui des auberges, à passer une nuit; alors il faudrait partir de Rome à sept heures du matin.

« Si j'osais, je vous prierais d'envoyer votre laquais porter le mot ci-joint, à Rome, place des

Saints-Apôtres (c'était l'adresse de M^{me} de Chabot). Je remercie votre aimable secrétaire (la nièce de M^{me} Récamier, plus tard M^{me} Lenormant); sera-t-il du voyage¹ ? »

« Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mon dévouement et de mon attachement, l'un et l'autre bien sincères.

« ROHAN-CHABOT. »

M^{me} Récamier racontait gaiement, plus tard, ce voyage de Rome à Naples, dans lequel, sur toute la route, elle avait pris, sans s'en douter, les relais préparés pour le duc d'Otrante. Au dernier des relais, dans la chambre où M^{me} Récamier attendait que les chevaux fussent attelés, un homme fit irruption, c'était Fouché. Aux reproches qu'il lui adressa, elle répondit par des explications où perçait quelque chose des sentiments qu'elle refrénait par respect pour elle-même.

M^{me} Lenormant dit encore : « Le nom, le rang de M. de Chabot l'avait fait accueillir à la cour de Naples avec beaucoup de distinction ; ses agréments personnels lui valurent d'être particulièrement remarqué par la reine ; mais il ne profita de cet avantage que dans une mesure très innocente : la piété, qui a couronné la fin de sa vie, était déjà chez lui vive et sincère. »

Tout le monde est d'accord sur l'impression que

1. En parlant couramment de son laquais à M^{me} Récamier, Chabot semble ignorer les revers de fortune qui l'avaient réduite à n'avoir auprès d'elle, à Rome, qu'une femme de chambre. Nous trouverons, dans quelques années, cette femme de chambre à Chabot, devenu prêtre, se dévouera avec un zèle d'apôtre.

Chabot avait laissée à la reine Caroline; en femme experte qu'elle était, elle aurait été curieuse d'entendre comment pouvait dire *je vous aime* un homme que la crainte de l'enfer ne retenait pas de laisser parler son cœur. Quant à Chabot, si sincèrement pieux et royaliste qu'il eût été, il ne pouvait se défendre de la gratitude un peu troublante qu'une si flatteuse distinction était de nature à inspirer, et cette gratitude il l'exprimait en mettant aux pieds de la reine, et en courtisan des plus grandes traditions, les hommages qui se rendaient aux Majestés héréditaires.

« La reine, dira Lamartine, traitait Chabot avec une prédilection marquée, qui promettait une amitié de reine, si le futur cardinal avait vu dans les plus belles femmes autre chose que la délectation du regard ¹. » Lamartine avait le cœur trop droit et il avait trop sincèrement aimé pour ressentir le moindre sentiment d'envie à voir un autre lui être préféré. Il n'en était pas de même de M. de Chateaubriand; sentant qu'on ne rendait plus hommage qu'à son génie, et que, Jupiter vieilli, il n'aurait plus de victimes à dévorer, il considérait comme un ennemi celui à qui sa jeunesse et sa séduction valaient un sourire. Chabot en fera l'expérience.

« Le roi et la reine, dit enfin M^{me} Leuormant, invitèrent les ambassadeurs des diverses puissances et quelques étrangers de distinction à une visite à Pompéi, suivie d'un royal déjeuner dans les

1. *Souvenirs et Portraits*, t. II, p. 206.

ruines, visite et déjeuner qui étaient offerts à M^{me} Récamier et à M. de Chabot¹. »

Mais ces belles fêtes avaient de douloureux lendemains : c'était, chaque jour, les lugubres nouvelles des luttes de la coalition contre l'empereur ; à chaque demi-victoire qu'il remportait, ses forces s'épuisaient et laissaient prévoir l'inévitable écroulement. La reine confiait à M^{me} Récamier les incertitudes cruelles dont son âme et celle de Murat étaient déchirées ; elle leur faisait entendre de virils conseils, mais qu'ils n'étaient déjà plus maîtres de suivre.

Chabot n'avait pas attendu que son pays fût envahi pour comprendre qu'il ne pouvait en rester plus longtemps éloigné : il rejoignit en hâte sa femme à Rome et rentra d'une traite à Paris. Si, au temps où l'empereur était maître du monde, Chabot s'était montré à son égard un courtisan réservé, lorsqu'il vit la fortune le trahir, il s'empressa respectueusement auprès de Marie-Louise. Il redoubla aussi envers l'impératrice Joséphine les hommages qu'il n'avait pas cessé de lui porter depuis le divorce. Ce constant dévouement de Chabot envers ceux que le sort a frappés, il est à nouveau constaté dans ce passage des *Mémoires* de M^{me} Duerest : « M. de Rohan-Chabot, aujourd'hui archevêque d'Auch, vint faire une visite à la Malmaison ; il était chambellan et avait été longtemps à Naples, d'où il arrivait. L'impératrice lui adressa un grand nombre de questions aux-

1. *Souvenirs et Correspondance*, t. I^r, p. 250 et suiv.

quelles il répondit avec esprit, mais avec un air timide, surprenant chez un homme de son âge, ayant longtemps vécu à la cour. Sa Majesté le retint à dîner et fut pleine de grâces pour lui.

M. de La Vauguyon, arrivant aussi de Naples, venait d'être nommé général de brigade par la protection spéciale de la reine Caroline. Il vint à la Malmaison le même jour que M. de Chabot. L'impératrice le reçut très froidement, et, lorsque les étrangers furent partis, avouant qu'elle ne concevait pas sa fortune rapide : « Il n'a pour lui, dit-elle, que sa belle figure et se fie trop à ce fragile avantage pour devenir jamais un sujet distingué ; il a d'ailleurs le malheur de se déplaire dans la bonne compagnie. Quant à M. de Chabot, ajouta l'impératrice, c'est différent : il a le sentiment inné de tout ce qui est noble et bien ; il réussira à tout ce qu'il voudra entreprendre, parce que, avec un esprit qui se porte à tout ce qui est élevé, il a en même temps la raison qui fait prendre toujours le parti le plus convenable¹. »

1. *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, par M^{lle} Ducrest, t. II, p. 7 et suiv.

CHAPITRE III

Première Restauration. — Difficultés qu'elle rencontrait. — Maladresses initiales. — Rétablissement de la maison du roi. — Le duc de Rohan premier gentilhomme de la Chambre. — Auguste, prince de Léon, sous-lieutenant à la compagnie de chevaliers avec grade de lieutenant-colonel. — Compromission de l'aristocratie avec les alliés. — Protestation de Fernand de Chabot. — Politique au rebour et provocations de l'esprit contre-révolutionnaire. — La princesse de Léon brûlée vive, 10 janvier 1815. — Retour de l'île d'Elbe. — Léon accompagne le roi jusqu'à Abbeville, rejoint à Nantes le duc de Bourbon. — La Vendée abandonnée par le duc de Bourbon, Léon rejoint, à Bordeaux, la duchesse d'Angoulême. — Forcée de sortir de Bordeaux, Madame envoie Léon auprès du duc d'Angoulême, en Espagne. — Le duc de Laval. — Le roi Ferdinand. — Waterloo. — Seconde Restauration. — Politique de réconciliation du duc de Richelieu. — Opposition du parti ultra auquel appartient le duc de Rohan. — Léon avait été breveté colonel d'infanterie, par ordonnance signée de Gand, le 30 juin 1815. — Salons ultra de MM^{mes} de Rohan, la Trémoille, Narbonne, Clermont, Moreau. — Salons de transaction de M^{mes} de Montcalm et Duras. — Mort du duc de Rohan. — Le prince de Léon devient duc de Rohan et pair de France. — Il accompagne la duchesse, sa mère, dans un voyage aux Pyrénées; relation de ce voyage écrite par M^{me} de Rohan.

Les royalistes, pas plus que les étrangers, ne furent pour rien dans le retour des Bourbons. C'est par la force des choses qu'ils ont été rétablis; seuls ils étaient possibles, parce que d'eux seuls on espérait, pour la France, la dignité dans la défaite, la liberté à la place de la gloire, parce que seuls ils garantissaient à l'Europe l'ordre et la paix.

Ce retour fut salué avec enthousiasme par le pays, rassasié de cette gloire qui avait été partout, quand le bonheur n'était nulle part. Des libéraux, tels que Benjamin Constant, adjuraient les princes de la Maison de France de ne pas faire l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères. Lafayette exprimait au comte d'Artois la part qu'il prenait à la satisfaction nationale, et se présentait, à cette première audience du prince, avec la cocarde blanche. Carnot, enfin, le régicide, le membre du Comité de Salut public, lorsqu'il se sépara avec éclat de la monarchie, en 1816, dut reconnaître, dans son pamphlet intitulé *Mémoire au roi*, que « le retour des Bourbons avait produit un enthousiasme universel et que les cœurs républicains avaient partagé sincèrement les transports de la joie commune ».

Si les partis, hostiles jusqu'ici, et la masse flotante éprouvaient une telle impression, quelle ne devait pas être celle des royalistes de tradition et du parti des émigrés? Tous ceux qui étaient restés fidèles jusqu'à la dernière heure, aussi bien que ceux qui avaient à se faire pardonner leur compromission avec l'Empire, pour tous, comme le roi l'avait dit, la chaîne des temps était renouée, et les premiers actes du pouvoir étaient de nature à donner l'illusion que vingt-cinq ans de notre histoire étaient supprimés et comme non venus.

Pour que ce premier enchantement n'eût pas un douloureux réveil, pour que le nouveau pouvoir parvînt à faire une juste part entre les prin-

cipes dont il était le représentant et ceux qui s'étaient créés sans lui et contre lui; pour qu'il parvint à s'associer franchement aux destinées de la France nouvelle, à se confondre en un mot avec la Nation, au lieu de demeurer le chef d'une minorité impopulaire, il ne lui aurait rien moins fallu que le souple génie à l'aide duquel Henri IV avait eu raison d'obstacles moins insurmontables que ceux qui se dressaient devant ses descendants. Or il n'aurait guère été possible à la Restauration, quand on l'en aurait délié, d'accumuler, en moins de temps, plus de fautes, de maladresses, d'offenses choquantes au bon sens, de déli aux intérêts les plus nationaux qu'elle ne l'a fait pendant l'année 1814. Sans sortir de notre sujet, et en indiquant simplement ce qui a été fait pour les Rohan, nous indiquerons comment on avait réussi à établir, au point de départ, l'incompatibilité voulue de la légitimité avec les éléments d'une société où tout avait changé de face.

Pour la formation de la maison civile du roi, tous les grands offices avaient été restaurés. Les grandes charges de la cour reparurent avec leurs dénominations surannées; ceux des anciens titulaires, qui existaient encore, y furent réintégrés; ceux qui avaient disparu furent remplacés par leurs enfants, pour la plupart pourvus de survivances. C'était l'ancien régime qui battait son plein. Le duc de Rohan avait été fait premier gentilhomme de la chambre. En ce qui concerne la maison militaire, les sages amis de la monarchie auraient voulu qu'on fit, des grenadiers de la

Vieille Garde, la garde d'honneur du roi. C'était mal connaître le principe d'incorrigibilité qui prévalait en tout et forçait la main au pouvoir. Pour cette maison militaire, on ne se contenta pas de revenir à ce que la Révolution avait détruit, on remonta au-delà des réformes de Louis XVI : ainsi on rétablit les gendarmes de la Garde, la compagnie de cheveau-légers, les deux compagnies de mousquetaires, qui, réunies, formèrent une division, où le dernier des soldats avait rang d'officier. Auguste de Chabot avait été nommé sous-lieutenant à la suite de cheveau-légers, avec rang de major, ce qui lui donnait le grade de lieutenant-colonel, et il n'avait jamais servi. Tous les demi-soldats de cette division, les uns déshabitués du service, à tournure surannée ; les autres aussi arrogants qu'ils étaient inexpérimentés, devenaient odieux à la vieille armée, pourvus qu'ils étaient de soldes élevées, tandis que, en raison des charges que subissait le pays, on laissait sans emploi la plus grande partie de ceux qui, dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, avaient porté si haut le renom militaire de la France.

Nous avons dit que les étrangers n'avaient été pour rien dans le retour des Bourbons, mais il ne restait pas moins ce péril : c'est que, au lendemain des transports de joie causés par le rétablissement de la paix, la nation, mesurant la hauteur d'où la France était tombée et rapprochant de cette chute et de l'invasion le retour de la famille royale, cette nation ne confondit ces deux grands événements dans un souvenir amer et douloureux.

Pour échapper à ce péril, il aurait fallu que les amis des Bourbons se maintinssent, à l'égard des étrangers nos vainqueurs, dans une attitude de réserve et de dignité qui ne fournît pas des armes à ceux qui voudraient plus tard discréditer la monarchie légitime. Ici encore l'histoire des Rohan nous dira comment fut ménagée cette susceptibilité nationale. Et l'exemple était parti de haut : Louis XVIII, passant par Londres pour rentrer en France, avait répondu aux félicitations du prince régent : « C'est au conseil de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays, et à la confiance de ses habitants, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres¹. » Que l'on s'étonne après cela qu'un gentilhomme comme le prince de Léon, qui en rien ne se séparait de son roi, se soit montré d'une courtoisie empressée à l'égard des Alliés, ses amis d'émigration. Il y a eu toutefois à ces abaissements du sentiment national des relèvements, et l'un des plus généreux nous est fourni par le frère du prince de Léon, ce vaillant Ferdinand de Chabot, que nous ne sommes plus à faire connaître, et que la Restauration avait nommé,

1. M. de Chateaubriand lui-même, dans son rugissement de *Bonaparte et les Bourbons*, n'avait-il pas osé écrire : « Quel Français pourrait oublier ce qu'il doit au prince régent d'Angleterre, au noble peuple qui a tant contribué à nous affranchir ? Les drapeaux d'Elisabeth flottaient dans les armées de Henri IV, ils reparaisent dans les bataillons qui nous rendent Louis XVIII. Nous sommes trop sensibles à la gloire pour ne pas admirer ce noble Wellington qui retrace, d'une manière si frappante, les vertus et les talents de notre Turenne. » Et, plus tard, dans ses *Mémoires*, il se donnera comme navré de l'entrée des Alliés à Paris !

ce n'était que justice, colonel gentilhomme du duc de Berry. Sa cousine, la vicomtesse de Gontaut, qui lui donnera bientôt la main de sa fille, avait passé les vingt années de son émigration en Angleterre et y avait contracté, envers l'aristocratie anglaise, d'inoubliables obligations pour l'accueil qui lui avait été fait et ne s'était jamais démenti. Mais, entraînée par l'exemple du roi, elle ne comprit pas que l'expression de cette gratitude, qui était un devoir en Angleterre, devenait une injure au pays lorsqu'elle s'affichait à l'égard d'ennemis s'imposant en vainqueurs à la France. Elle raconte, dans ses *Mémoires*, avec une désarmante inconscience, le trait suivant : « Lady Mornington, ainsi que mes amis anglais, se faisaient une fête de celle qui se préparait dans Paris ; nous nous promîmes de nous rejoindre pour en jouir et parcourir ce Paris si joyeux, où nous étions heureux de nous retrouver. Le rendez-vous fut donné rue Royale, chez lord et lady Buergerch. Fernand de Chabot avait eu l'amabilité de nous conduire ma fille et moi ; il eût été plus heureux, je crois, de nous y laisser. Je le pressai d'entrer ; toujours gracieux et obligeant, il nous suivit. Nous y trouvâmes les sommités des armées coalisées, parmi lesquelles étaient plusieurs de mes anciens amis. Je ne pouvais suffire aux poignées de mains ; parmi le brouhaha étourdissant, je remarquai le calme glacial de M. de Chabot, quand je le présentai à tout cet état-major qu'il avait vu de près, mais jamais que le sabre à la main.

« Lady Mornington, prenant son silence pour de la timidité, voulut l'encourager, se saisit de son bras et déclara ne pas le quitter de la soirée. Nous partîmes et le brillant état-major nous entoura, lady Mornington et toujours Fernand à la tête. Faire ainsi son entrée place Louis-XV acheva de l'exaspérer; la foule grossissant lui donna l'espérance de pouvoir s'échapper des aimables étreintes de lady Mornington, qui devenaient de plus en plus pressantes. Passer ainsi sa soirée lui parut plus que sa patience ne pouvait supporter. Un flot de monde vint à son secours; il sentit qu'il n'y avait pas un moment à perdre, fit un dernier effort, s'échappa des bras de lady Mornington et ne parut plus¹. »

Cet incident n'était pas isolé, il se reproduisait chaque jour, et tant que dura l'occupation, entre les membres de l'aristocratie française et l'état-major de l'armée des Alliés. On ne se sent pas moins soulagé de ces humiliantes capitulations, quand on voit ce Fernand de Chabot oublier qu'il est un grand seigneur rallié, pour ne se souvenir que de son glorieux titre de soldat de la Grande Armée; quand on le voit se sauver pâle d'angoisses patriotiques devant l'affront que serait pour lui l'étreinte de ces étrangers qu'il n'a rencontrés qu'en défendant son pays contre eux et le sabre à la main.

Et que dire de ce premier ministère composé d'anciens constituants, de courtisans, d'émigrés.

1. *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 127.

non seulement sans aucun lien entre eux, mais séparés par leurs antécédents et des antipathies qui ne vont pas tarder à éclater. Deux au plus servent utilement le pays, le prince de Talleyrand et le baron Louis; les autres vont imprudemment taillant en pleine France par des mesures dont ils n'ont ni calculé, ni soupçonné l'effet, et qui soulèvent une telle réprobation qu'on renonce à les exécuter. Et cette singulière mise en train est encore rendue plus incohérente par l'installation, au pavillon de Marsan, des fidèles de Monsieur qui, dès cette époque, poursuivent de leur haineuse opposition les hommes qui réunissent, à l'expérience des affaires, la modération qui en est inséparable.

La loi de 1791, qui avait proscrit les titres de noblesse, proscription maintenue par l'Empire pour ceux qu'il n'avait pas conférés, cette loi ayant été abrogée en 1814, Auguste de Chabot avait repris le titre de prince de Léon, sous lequel nous le désignerons désormais, et qui appartenait depuis trois siècles à l'héritier présomptif du duché de Rohan. Tous les membres de la noblesse historique reprirent légitimement leurs titres anciens; mais il n'y avait pas de bourgeois enrichis, de ceux qui, avant la Révolution, avaient trouvé la noblesse insupportable, si insupportable que la plupart avaient fini par l'acheter, qui ne se crussent alors le droit de se séparer hautainement de la classe à laquelle ils appartenaient la veille. Tous ces frelons eussent été à peu près inoffensifs, si, dans l'espoir d'effacer la tare qui les faisait annoblis sans les faire gentilhommes, ils

n'avaient passionnément déclamé contre la société nouvelle et n'avaient par là ajouté à l'énervement ressenti par la saine partie de l'opinion.

Ce qui rend à jamais déplorable toute cette politique au rebours, ces provocations, ces délabrements qui étaient des maladresses de forme encore plus que de fond, et qui, en définitive, ne comportaient, pour la plupart, rien qui ne pût être réparé, — c'est que, habilement exploités par l'esprit de parti, ils ont convaincu le pays de l'incorrigibilité finale de la légitimité et que, si le retour de l'île d'Elbe demeure criminel, on semblait n'avoir rien négligé pour le rendre inévitable.

Ici se place, pour le prince de Léon, le drame douloureux de sa vie. Le 9 janvier 1815, vers cinq heures du soir, la princesse mettait la dernière main à sa toilette pour se rendre à un dîner chez le duc d'Orléans, et de là, à un bal donné par le comte Apponi, ambassadeur d'Autriche. Elle s'approcha de la cheminée, le feu prit aux dentelles de sa robe; à ses cris, M^{me} de Sérent, sa mère, accourut; les flammes s'élevaient à trois mètres au-dessus de sa tête. On appela le prince qui venait de la quitter; il la trouva assise dans un fauteuil; tous ses vêtements étaient consumés, et son corps n'était qu'une plaie¹.

La nuit fut horrible, la malheureuse princesse fit preuve d'un courage admirable, et conserva jusqu'à la fin toute sa connaissance sans que sa

1. *Moniteur universel* du 15 janvier.

résignation faiblit. Elle demanda à son mari de ne pas la quitter et elle expirait le lendemain, à huit heures du matin. Pour achever le portrait que nous avons ébauché de la princesse, nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'épithaphe, gravée sur son tombeau, dans l'église de la Roche-Guyon :

« Ici repose la dépouille mortelle d'Armandine-Marie-Georgine de Sérent, princesse de Léon, enlevée par les flammes à deux familles, dont elle était le lien et le charme, par la perfection de son caractère; à la société, dont elle était l'ornement et l'exemple par son esprit et ses vertus; à la religion qu'elle faisait aimer par sa charité, sa douceur et sa bonté; aux malheureux, dont elle était l'appui et plus encore la consolation.

« Elle expira, après quinze heures de souffrances supportées avec une héroïque et chrétienne résignation, le 10 janvier 1815, âgée de vingt-quatre ans. »

« Dernière de son nom, ayant perdu son père et son oncle victimes de leur dévouement à leur patrie et à leur roi.

« Priez pour son âme! »

Ce n'était pas trop des sentiments de profonde piété que n'avait cessé d'avoir le prince pour qu'il pût traverser sans en être écrasé une pareille épreuve. Il restera, pour M^{me} de Sérent, le plus attaché des fils et continuera d'avoir chez elle,

jusqu'à son dernier jour, son appartement et plus tard sa chapelle¹.

Son malheur datait à peine de deux mois, quand éclata le coup de foudre de l'île d'Elbe, qui dispersait à nouveau la cour. Le 19 mars, à minuit, le roi avait quitté les Tuileries et s'était dirigé sur Abbeville, escorté par sa maison militaire. C'est à Abbeville que le duc de Rohan et le prince de Léon se séparèrent de Sa Majesté : le premier, pour remplir une mission en Angleterre ; le second, pour rejoindre le duc de Bourbon en Vendée, et tenter d'y provoquer un soulèvement.

Le comte de Castellane écrivait à son fils, le futur maréchal :

« 19 mars.

« M^{me} de Rohan fait pitié, elle fuit Paris pour se retirer avec sa famille à Acosta². »

La reine de Naples écrivait, à ce moment, à M^{me} Récamier : « Je viens de recevoir des nouvelles bien alarmantes. On dit Paris tout en révolution, le roi perdu, etc., etc... ; enfin tout sens dessus dessous. N'oubliez pas que votre famille,

1. M^{me} de Sérent, qui, lors du mariage de sa fille, habitait rue de Lille, s'était transportée, en 1814, rue de l'Université, dans l'hôtel de Sérent, qui, ayant été affecté, après confiscation, à un service public, ne lui fut restitué que par la Restauration. Cet hôtel a disparu lors de l'ouverture de la rue de Villersexel.

2. Acosta était le château des Castellane. La comtesse de La Rochefoucauld, sœur du duc de Rohan, veuve du La Rochefoucauld massacré à Gisors, avait épousé, en secondes noces, Boni de Castellane, père du futur maréchal ; elle était universellement aimée et vénérée.

votre amie (M^{me} de Staël) avez ici des amis qui seront heureux de vous recevoir. Vous y trouverez amitié, service et protection. Dites à M. de Rohan qu'il sera reçu ici avec sa famille, comme il l'a été quand il était seul¹. »

Avant de suivre le prince dans son nouvel exil, indiquons un incident dont il aurait été le héros et que rapporte M. Geoffroy de Grandmaison dans son livre sur *la Congrégation* : « Lorsqu'au début de sa burlesque et tragique aventure (c'est des Cent Jours, de Lagny et de Waterloo qu'il s'agit !) Napoléon, arrivé aux barrières de Paris, devant la garde nationale rangée en bataille, on fit l'appel de ceux qui voulaient défendre la royauté les armes à la main, à l'une des compagnies, trois volontaires sortirent des rangs : c'était le duc de Rohan, d'Haranguier et Xavier de Ravignan². » Le duc de Rohan ? voudrait-on nous faire croire que le premier gentilhomme de la chambre s'était engagé comme garde national ? Si c'est du prince de Léon qu'il s'agit, comment un major de cheval-légers serait-il devenu simple soldat citoyen ? c'eût été se faire d'évêque meunier. Tous deux étaient, le 20 mars, nous l'avons dit, non aux barrières de Paris, mais là où ils devaient être, près du roi en fuite. Cette prétendue manifestation aux barrières est donc — je ne dirais pas burlesque — mais aussi controuvée pour le père que pour le fils.

Le duc de Rohan retrouva, à Londres, M^{me} de

1. *Souvenirs et Correspondance.*

2. *La Congrégation*, p. 413.

Gontaut, qui venait d'y être rappelée par la mort de sa mère. « Rien de plus intéressant, écrit-elle alors, que les visites du duc de Rohan ; son admirable cœur savait adoucir les craintes, et son esprit donnait de l'espérance. J'ai rarement rencontré un homme aussi aimable et aussi attachant. Pressé de rejoindre le roi, il nous quitta trop tôt, mais nous ne pûmes le retenir¹. »

Le prince de Léon alla d'abord à Nantes, où il espérait rejoindre le duc de Bourbon. Le 12. Monseigneur quittait Angers, se dirigeant sur la Vendée, qu'il avait trouvée, disait-il, frappée de stupeur. C'est à peine si Léon l'entrevit à Nantes, où le duc s'embarqua sur un navire hollandais pour se rendre en Espagne. Dans une note que, à son arrivée à Santander, il adressait au duc de Laval, l'ambassadeur du roi à Madrid, il écrivait modestement, pour se justifier de sa retraite par trop précipitée : « Un ange du ciel n'aurait pu faire davantage. » A qui connaissait les faiblesses de ce Condé, jamais la pensée ne serait venue de le comparer à un ange du ciel².

1. *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 155.

2. Le duc de Montmorency-Laval avait été méconnu par M. de Chateaubriand qui, dans un jour de mauvaise humeur, avait jeté à son adresse le mot de médiocrité. Lors du retour de l'île d'Elbe, le duc s'imposa la mission de continuer à représenter son souverain en exil, et cette mission sera d'autant plus lourde qu'il n'aura à attendre aucun subside pour soutenir son rang et pour venir au secours des princes de la maison de France, qui vont chercher un refuge en Espagne. Le duc de Bourbon, à lui seul, lui coûtera dix-sept mille francs.

Laval était un homme d'esprit, mais qui, à première vue, payait peu de sa personne : un peu bègue, très myope, toujours questionnant, comme s'il n'était pas au fait, il lui fallait quelque temps avant d'être apprécié à sa valeur. On l'avait d'abord desservi, comme peu capable, auprès de Louis XVIII. Ce fut

En se séparant du duc de Bourbon, le prince de Léon rejoignit, à Bordeaux, Madame la duchesse d'Angoulême qui, à la nouvelle du débarquement de l'empereur, obéissant à l'impulsion du sang maternel, voulut organiser la résistance et, dans ce but, fit tout ce qu'on pouvait attendre de son caractère. Le prince de Léon fut aux côtés de la princesse, dans cette lutte suprême: il la suivit dans sa visite aux casernes, où elle essaya d'électriser les soldats, de les rappeler au devoir. La population lui était entièrement dévouée: mais rien n'était capable de reconquérir le soldat, du moment que l'aigle et le grand capitaine réapparaissaient. Quand tous les efforts furent épuisés, qu'il fallut subir la force des choses et partir, la princesse demanda aux généraux qui la reconduisaient d'épargner des représailles à la population. « Nous le jurons! s'écrièrent les généraux. — Ne me faites pas de serment, répliqua la princesse avec un accent de pitié découragé, on m'en a fait assez, je n'en veux plus! »

Son Altesse prescrivit à Roban d'aller rejoindre le duc d'Angoulême, qui était en retraite sur l'Espagne, après avoir assuré par une convention le sort des volontaires qui lui étaient restés fidèles et avec lesquels, malgré des prodiges de bravoure, il n'avait pu s'ouvrir la route de Lyon¹. Léon

M. Pasquier, alors ministre des Affaires étrangères, qui, en lisant sa correspondance, le jugea homme d'affaires et d'esprit, et fit revenir le roi de l'impression qu'on lui avait donnée. Nous retrouverons M. de Laval à Rome, ou nous le verrons au niveau, sinon au-dessus de ses hautes fonctions.

1. A la seconde Restauration, le duc d'Angoulême insistera pour qu'on rouvre les portes de la France au maréchal de Grou-

arriva à Barcelone au moment où le prince y débarquait. Son Altesse le chargea de lettres pour le duc de Laval, qui devait demander, pour elle, au roi l'autorisation d'aller lui faire sa cour à Madrid. Le roi répondit à l'ambassadeur qu'il serait heureux de connaître un prince de son sang, dont la conduite avait été si brillante et l'infortune si honorable. Le duc d'Angoulême reçut à Madrid, de Sa Majesté Catholique, l'accueil le plus distingué, et Léon avait eu la joie de retrouver, auprès du prince son ami, le marquis de Rivière qu'il avait cautionné au fort de Joux. A un dîner de gala, le roi conféra à Son Altesse et en grande pompe, l'Ordre de la Toison d'Or; au duc de Laval, le grand cordon de Charles III, et la croix de commandeur à Léon et à Rivière. Le prince résista aux instances du roi, qui voulait le garder jusqu'à la Saint-Ferdinand, et rentra à Barcelone, où il était plus à même de recevoir des nouvelles de France.

Léon avait son idéal de politique féodale et de grandeur souveraine chez ses princes. A ces deux points de vue, sa première rencontre, dans l'intimité avec le duc d'Angoulême, fut une douloureuse déception. Le futur dauphin comprenait et partageait les sentiments de la nation à ce point qui avait jadis identifié avec elle les héros de sa

chy, qui l'avait poursuivi dans le Midi de la France, et au général Clausel, qui, ayant pris le commandement de Bordeaux, au nom de Napoléon, avait forcé la duchesse d'Angoulême à quitter cette ville. Le prince pardonnait de préférence à qui l'avait personnellement offensé. Il disait un jour au conseil : « Dans ma famille, quand on a pardonné, on a oublié. »

race. Sincèrement pieux, il n'en était pas moins résolument opposé à l'action politique du clergé. Quelle qu'ait été sa foi monarchique, il savait l'allier avec l'acceptation des conquêtes intangibles de la Révolution. En toute occasion, il se déclarait l'ennemi résolu de la haute aristocratie, à qui il reprochait de se montrer, dans ses revendications, d'autant plus provoquante qu'elle était plus faible, et de ne s'inquiéter jamais, dans son âpre égoïsme, de fournir des armes aux ennemis des Bourbons et de rendre plus profonde, entre la monarchie et la France, le fossé que le roi s'efforçait de combler. Il faisait, parmi les princes de tous les temps, une rare exception, se montrant reconnaissant, même envers les humbles, et n'admettant pas que l'on dût se considérer comme largement récompensé par l'honneur de l'avoir servi. De sa race il avait ce qu'il lui fallait d'orgueil pour que, dans le péril, lorsque s'imposaient ses obligations d'enfant de France, il se sentit soulevé d'un souffle de grandeur et s'élevât à l'héroïsme avec la plus simple intrépidité.

De tels dons et d'un caractère si national auraient fait du duc d'Angoulême le plus populaire des princes royaux, si la fée qui semblait avoir présidé à sa naissance, en le comblant de ses dons, ne les avait méchamment annihilés en l'affligeant de toutes les disgrâces physiques. Comment la France, qui avait pardonné à François 1^{er}, à Henri IV et à Louis XIV leurs écarts, à cause de l'éclat souverain qui rayonnait en eux, se serait-elle reconnue dans ce prince, épais, rougeaud, vulgaire, et dis-

gracieux, jusqu'au ridicule? Le sentiment d'infériorité physique, qui le faisait se sentir comme la dépouille de lui-même, le torturait et le rendait aussi timide qu'irascible.

Il ne fallait rien moins à Léon que le principe de droit divin, qui consacrait le futur dauphin, pour qu'il ne se sentit pas découragé dans son culte par les contrastes de nature, de caractère et d'opinions qui le séparaient du prince.

Ce fut à Barcelone qu'un exprès, envoyé par la duchesse d'Angoulême, apprit au prince l'écrasement de Waterloo; Madame n'ajoutait, aux deux lignes de sa dépêche, que ces mots, qui sont bien de son cœur de Française et de chrétienne : « Que Dieu pardonne à celui qui a amené ce désastre! »

Le retour de l'île d'Elbe a eu des conséquences encore plus désastreuses que la perte de nos provinces, l'écrasante indemnité de guerre, et le fardeau de l'occupation étrangère; il nous a légué d'ineffaçables haines intestines et a entraîné la majorité des royalistes à repousser le caractère transactionnel et pacificateur du rétablissement de la monarchie.

La seconde Restauration avait à choisir, en 1815, entre deux systèmes de gouvernement : placée entre deux partis ennemis qu'elle était tenue de concilier, le parti royaliste et le parti libéral, elle n'avait d'autre alternative que de donner le pouvoir à l'un de ces partis, en faisant en sorte qu'il se prêtât aux justes exigences de l'autre.

Les royalistes se refusaient à voir, dans les Cent Jours, une surprise où l'audace d'un homme, l'éclat

d'un souvenir et le prestige d'un drapeau avaient tout fait; ils y voyaient un vaste complot longuement préparé et qui ne cessait d'être menaçant. Ils s'obstinaient à ne voir qu'une restitution aux spoliés de l'émigration, qu'une revanche de la vieille société contre la nouvelle, dans la Restauration qui ne devait plus être une transaction, mais une victoire, une vengeance et tout au moins un châtement. Frappé, en outre, de ce qu'il appelait le caractère satanique de la Révolution, ce parti tenait pour certain que l'on n'empêcherait le retour des crimes de la Terreur qu'en revenant sur l'œuvre de déchristianisation qu'elle avait poursuivie; il considérait, en conséquence, comme le devoir rigoureux du roi très chrétien de rendre à l'idée religieuse, à la religion d'Etat, l'empire qui lui appartenait et qui assurerait du même coup au peuple son salut, au roi l'affermissement de son trône.

Le parti libéral se donnait, au contraire, pour mission de concilier les principes de l'autorité royale avec les garanties de la liberté publique; de gagner les fils de la Révolution pour les amener à la monarchie et de s'adresser aux fils d'émigrés pour les convertir aux principes constitutionnels; ils prétendaient élever un édifice nouveau qui se soutint par les seules forces du bon sens et de la raison, sans demander à personne le sacrifice d'aucun droit légitime, sans reconnaître d'autres privilèges que ceux de l'inégalité des intelligences.

C'est à ce programme que, éclairé par la catastrophe de 1815, Louis XVIII s'était courageuse-

ment rallié, et il en avait confié la mise en œuvre à un ministère du centre composé d'agents instruits par l'expérience de la Révolution et de l'Empire. M. Decaze était le membre le plus actif et le plus résolu de ce ministère, qui était présidé par le duc de Richelieu, noble figure, cœur loyal et resté français dans l'émigration; l'homme qui fit le plus pour rendre la Restauration viable, si elle avait voulu l'être.

Cette politique du centre, toute fondée sur la mission réconciliatrice de la Restauration, était une politique royaliste; elle ne devait pas moins rencontrer, dès ses premiers pas et jusqu'à la fin, l'opposition irréconciliable de l'extrême-droite. Cette extrême-droite, s'affirmant par des meneurs qui étaient des fous, des enragés ou des intrigants, tels que les Polignac, les La Bourdonnais, les Vitrole, avait comme effectif des hommes honnêtes, mais aveugles, qui, ainsi que le disait Mallet du Pan, tournaient dans le même cercle de visions opiniâtres contre l'évidence, repoussant toute conduite compatible avec la force impérieuse des circonstances et se croyant, avec une sorte de mysticisme, prédestinés à sauver le roi qu'ils conduisaient à l'abîme. Ils ne se faisaient aucun scrupule, poussés par les meneurs, de relations avec les camps opposés, s'abouchant plus volontiers avec un révolutionnaire qu'avec un libéral, ne reculant pas devant les plus scandaleuses coalitions et s'entendant, sous le Directoire, avec Barras, et, en 1815, avec Fouché. Par ses comités, par ses journaux et surtout par ses salons, cette

faction, profitant habilement des troubles et des exaltations qui pouvaient rendre la droite accessible à son influence, parvenait à en détacher assez de membres pour constituer un parti d'opposition redoutable.

C'est à cette faction qu'appartenaient les Rohan. Le duc s'était retrouvé, en 1815, ce qu'il était à son départ pour l'émigration : l'œuvre entière de la Révolution et de l'Empire était pour lui non avenue : son entêtement d'ancien régime était de ceux que rien ne pouvait entamer. Mais, si l'homme politique éveillait des préventions, l'homme privé les désarmait par toutes les délicatesses du cœur. On était l'adversaire de ses idées, on ne l'était pas de sa personne, tant il laissait à tous le sentiment de sa droiture, de son haut désintéressement et de sa parfaite sincérité d'homme de bien qu'on ne pouvait se défendre de respecter. En 1789, il était colonel à la suite ; en 1815, il était promu au grade de lieutenant général. En ce qui le concerne, cette mesure, qui semble exorbitante, on essayait de la justifier par une fiction : le duc étant colonel au moment de l'émigration, si les circonstances ne l'avaient pas contraint à quitter le service, il serait, par la force des choses, parvenu au grade de lieutenant général. C'est ce grade qui lui était rendu ; mais il n'en restait pas moins cette étrangeté de droits à l'avancement conservés par ceux qui s'étaient battus, et pendant qu'ils se battaient, contre la France.

Quant au prince de Léon, notre futur cardinal, qui n'avait jamais servi que quelques mois à la

compagnie de cheveu-légers, la suppression de cette compagnie étant résolue en principe, il fut promu, nous l'avons dit, au grade de colonel d'infanterie par ordonnance signée, à Gand, le 30 juin 1815. Ici la fiction dépassait toute mesure, parce qu'elle n'avait plus l'ombre d'un prétexte, et ce brevet, le rendant disponible sans emploi, lui conférait le traitement de colonel¹.

C'est pour couper court à de si étranges promotions et mettre un terme à cette invasion de l'émigration dans les hauts grades, qui humiliait et révoltait la vieille armée, que le maréchal Gouvion Saint-Cyr présenta son projet de loi sur le recrutement et l'avancement. Cette loi, qui est l'honneur de la carrière du maréchal, la droite la lui reprochera comme un acte révolutionnaire, parce qu'elle ne restaurait pas le favoritisme royal et le privilège de la noblesse.

Avec la Restauration, les salons devinrent une puissance. « Je ne dois pas omettre, dit Hyde de Neuville, dans ses *Mémoires*, de parler des salons, qui tenaient, à cette époque, une si grande place dans l'existence de tout homme faisant partie de la Chambre des pairs ou de celle des députés. A peine l'un de nous avait-il dit quelques mots du

1. Castellane écrit à ce propos dans son journal : « Les officiers supérieurs et généraux nommés par le roi font baisser le prix des épaulettes; ils me donnent envie de mettre un habit habillé, au lieu de mon uniforme. » (*Journal*, t. I, p. 260). — Voici le relevé des états de service du prince : « Prince de Léon Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot :

« Sous-lieutenant surnuméraire dans la compagnie de cheveu-légers de la Garde du roi, 5 juillet 1814 ;

« Breveté colonel d'infanterie, le 30 juin 1815 ;

« Licencié avec la compagnie, le 31 décembre 1815. »

haut de la tribune qu'il allait bien vite, au *Moniteur*, s'assurer de l'effet qu'il avait produit. Le jugement de certaines femmes était bien plus à craindre pour l'orateur que l'agitation de l'arène politique¹. » Il cite, à l'appui de son appréciation, ce que lui écrivait un ultra : « Ne redoutez pas que la Chambre se montre servile; les femmes, aimables interprètes de tous les sentiments de délicatesse, feraient justice, dans les salons, de tout ce qui porterait quelque ressemblance avec la servilité². »

Entre les salons de la Restauration, celui de M^{me} de Rohan exerça une prépondérance non seulement mondaine, mais politique. Ses opinions auraient renchéri, si ç'avait été possible, sur celles de son mari; mais, comme lui, elle ne s'inspirait que de l'attachement le plus profond pour le roi et du plus absolu désintéressement. Encore remarquablement belle, sans qu'elle eût l'air de s'en douter, recevant avec magnificence et avec une dignité qui était faite toute de grâce, elle était de l'esprit le plus personnel et avait une science du monde qui lui donnait une pleine autorité en tout ce qui tenait à l'urbanité. Elle excellait à déjouer d'un mot qui elle n'aimait pas, et à ceux qu'elle aimait, elle ne leur ménageait pas leurs vérités; mais elle y mettait tant d'art et de mesure, tant de justesse toujours et d'à-propos, puis, en leur absence, elle les défendait si résolument qu'on en passait volontiers par sa sévérité,

1. Hyde de Neuville, t. III, p. 59.

2. *Loc. cit.*, p. 60.

et qu'on n'y voyait qu'un jugement sans appel.

Le maréchal Castellane raconte sur la duchesse Rohan le trait suivant : « M^{me} Charles de Damas, femme du pair, est de ce qu'on appelle des purs, c'est-à-dire des dévoués aux volontés des ministres. M^{me} de Rohan, grande puriste aussi, lui disait, pendant une discussion à la Chambre : « Il y a une chose terrible pour nous, Madame, nous ne parlons pas, nous n'en avons pas l'habitude. M. de Damas, par exemple, a les meilleures intentions du monde ; eh bien, il ne peut pas dire un mot. — Sur quoi M^{me} de Damas a repris : « Je vous demande pardon, Madame, il a parlé deux fois, mais il n'a pas eu le bonheur de réussir¹. »

On peut tout dire, on ne peut exagérer les sentiments de fureur qui transportèrent les salons de la haute aristocratie à l'occasion des procès de Labédoyère, de Ney et de celui de Lavalette avant et après son évasion.

Le comte Boni de Castellane écrivait à son fils, au lendemain de cette évasion, que, ayant eu à diner les Rohan, tout s'était paisiblement et affectueusement passé, grâce à ce qu'on n'avait parlé ni de politique, ni de M. de Lavalette².

Le salon de la princesse de la Trémoille dépassait celui de M^{me} de Rohan par l'acrimonie et l'empportement de ses habitués. Douée d'une grande hauteur de vue, exigeant qu'on s'inclinât dès qu'elle avait parlé, la princesse était aussi habile à jouer de l'amour-propre de ses assidus qu'elle

1. *Journal de Castellane*, t. I, p. 261.

2. *Boniface-Louis-André de Castellane*, p. 209.

était implacable à les châtier d'une défaillance et d'une maladresse par un de ces traits qui marquait la victime et ne s'oubliait plus. C'est chez elle que fut organisée cette campagne forcenée contre la dissolution de la Chambre introuvable; c'est là qu'était l'arsenal de ces propositions ultra-royalistes et vraiment révolutionnaires, qui tendaient à tout remettre en question, les idées et les intérêts modernes; à constituer la société entière à l'état de suspicion.

La duchesse de Narbonne, petite, laide, bossue, poussait la passion contre-révolutionnaire jusqu'à réclamer qu'on rétablisse les anciens supplices. Son salon aurait été intenable s'il n'avait été éclairé du sourire et de l'exquise bonne grâce de la duchesse de Maillé.

« Ma cousine de Clermont, disait M. de Chateaubriand à M. de Marcellus, a un cercle de deux ou trois affidés, de véritables énergumènes qui chassent de chez elle tous les hommes sensés; MM^{mes} de Montcalm et de Duras, au contraire, tiennent une cour qu'elles dirigent et qui les aime. »

Citons enfin le salon de la jolie M^{me} Moreau, qui venait de recevoir, par une faveur qui était le plus indécent des délits, le titre de maréchale, parce que le général, son mari, avait été tué par un boulet français dans l'état-major de l'empereur Alexandre. Naturellement elle était entourée des ultras les plus emportés; naturellement encore elle criait à la trahison à la moindre velléité de lassitude ou de défaillance.

Le roi Louis XVIII avait fort à faire pour calmer

l'ardeur de si fanatiques sujettes ; il lui arriva, à plusieurs reprises, de leur en dire son sentiment ; il le faisait avec une mesure courtoise et avec un sourire qui était démenti par un regard d'ordinaire sévère jusqu'à la dureté. Celle de ces dames à qui il passait le plus volontiers ses algarades était M^{me} de Rohan, qui le désarmait par son esprit. Il la désignait, quand il recevait un souverain, pour faire son wisth.

Nous avons assez dit les excès et les aveuglements pour que nous nous reposions le cœur à contempler ces nobles figures qui apparaissent dans le lointain comme les bons génies, malheureusement trop peu écoutés, de la Restauration.

En opposition au cercle des ultras se dressait celui des doctrinaires, qui s'étendait de M. Royer-Collard, — en passant par les salons de MM. de Broglie, Guizot, de Barante, Molé, — pour aller jusqu'à M. de Sainte-Aulaire. Entre ces deux cercles, il y avait divorce obstiné, complet ; ils étaient séparés par des préventions et une morgue réciproques. Deux grandes dames, de caractères différents, mais d'égal élévation d'esprit, s'étaient donné la mission de parvenir à une alliance de la légitimité et de la liberté, à un compromis avec les anciennes races et les puissances nouvelles ; ces grandes dames étaient la marquise de Montcalm et la duchesse de Duras.

M^{me} de Montcalm était Richelieu ; lors de la *Terreur*, elle avait accompagné son frère en Russie et, comme lui, elle était restée française de cœur en émigration. A la voir on la devinait de grande

race : elle avait le front haut et fier, et, semblait-il, fait pour le diadème ; la démarche révélait noblesse et dignité, mais plutôt le force que la grâce. L'œil ne savait feindre ni voiler la pensée et, dans une juste colère, était capable de flammes. Tout ce qui ressemblait de près ou de loin à de l'astuce la révoltait. Les défections, dont le parti ultra avait payé l'admirable dévouement de son frère, l'avaient ulcérée, aussi M^{me} de Duras écrivait-elle à son amie Swetchine : « M^{me} de Montcalm a été malade, elle est mieux, mais la politique la dévore, c'est son vautour. » Le pli que les perfidies de cette politique lui avaient imprimé au cœur et au front faisait que son abord était souvent glacial pour les nouveaux venus ; M^{me} de Duras, elle-même, avouait qu'elle était parvenue à désarmer sa malveillance, mais que personne ne l'avait crainte plus qu'elle. Toutefois, lorsqu'on avait désarmé, non pas sa malveillance, — elle n'en pouvait éprouver, — mais sa hautaine réserve, on était bien vite gagné par cette nature si loyale, si généreuse, si inépuisamment bonne. L'égale de son frère par le caractère, elle lui était supérieure par l'intelligence ; c'est à la fermeté d'une telle âme que M. de Richelieu avait dû de soutenir vaillamment son œuvre de conciliation, de se résigner aux spoliations révolutionnaires au point qu'il pût se donner en exemple à ceux qui réclamaient des mesures d'expropriation contre les détenteurs de biens nationaux. Elle dissimulait son vautour à son frère, pour qu'il ne fléchisse pas dans la lutte, à ses amis pour qu'ils soutiennent sans défaillance le bon combat, M^{me} Swet-

chine écrivait d'elle à M^{lle} de Virien, au sujet de la mort du duc de Richelieu : « Cette malheureuse femme n'a échappé à aucun malheur possible. Son âme est un modèle de force et de courage¹. »

M^{me} de Duras, dans un milieu aussi littéraire que politique, et gardant comme un reflet de la gloire de M^{me} de Staël et de Chateaubriand, groupait autour d'elle tous ceux qui, résolument attachés au principe de la Restauration, essayaient de la modérer et devenaient son appui et son honneur : ceux enfin qui, ainsi qu'on le disait alors, voulaient monarchiser la nation et nationaliser la monarchie. Si de bien des côtés on luttait pour parvenir à cette œuvre de conciliation, on y parvenait chez M^{me} de Duras par le seul ascendant d'une grande existence et d'un esprit orné, qui joignaient à une affabilité aristocratique et à l'intelligence de tous les progrès, une autorité qui faisait de son approbation un titre. De cette lutte, où s'accusait ailleurs l'effort, on ne sentait ici que la grâce.

Ce salon, le plus largement ouvert de tous ceux que nous avons traversés, irritait, par son éclat à la fois aristocratique et libéral, certains cercles fanatiques, qui croyaient prendre une revanche contre ceux qu'on y rencontrait : MM. Molé, Cuvier, de Broglie, Villemain, de Barante, en les appelant *des espèces de gens*. L'envie et la haine allèrent plus loin et se livrèrent à une guerre de bons mots qui ne relevaient en rien de la tradition française. Qu'on en juge : il n'y avait pas eu, dans la vie de

1. *Lettres de Madame Swetchine*, t. II, p. 27.

M^{me} de Duras, jusqu'en 1820, trace d'essai littéraire ; comme elle racontait en perfection, ses amis qu'elle charmait, lui ayant demandé pourquoi elle n'écrivait pas comme elle parlait, le lendemain, la moitié de son roman *Ourika* était écrite, et c'eût été un chef-d'œuvre au temps de la princesse de Clèves. M^{me} de Duras avait deux filles, toutes deux physiquement et intellectuellement dignes de leur mère ; l'aînée, qui devint duchesse de Rauzan ; la seconde, qui sera la princesse de Talmont ; messieurs les ultras lui donnaient trois filles : *Ourika*, c'était son roman ; *Bourika*, c'était la duchesse de Rauzan ; *Bourgeonnika*, c'était la princesse de Talmont, dont l'admirable teint avait été un instant brouillé par une légère conperose.

Chez Rohan, le cœur, qui était excellent, avait souvent raison des aveuglements de parti, aussi ne tint-il nul compte de la quarantaine dont avaient été frappés, par ses amis politiques, les salons de MM^{mes} de Montcalm et Duras. Pour l'une, son respect se sentait forcé par la hauteur du patriotisme et l'attachement sans borne au roi ; pour l'autre, il était plutôt retenu et ramené par le charme de jeunesse et de fraîcheur que répandaient, dans ce milieu, les deux filles de M^{me} de Duras.

Le drame qui avait si tragiquement enlevé sa femme au prince de Léon, datait à peine d'un an, qu'il était de nouveau et brusquement atteint dans ses plus chères affections : le jeudi, 8 février 1816, le duc de Rohan, son père, qui venait de s'établir aux Tuileries pour son service de premier gentilhomme, mourait en quelques heures d'un accès

de fièvre pernicieuse, à l'âge de cinquante-cinq ans. La duchesse de Gontaut dit, dans ses *Mémoires* : « Par son caractère aimable et conciliant, par sa position auprès du roi, on regarde sa mort comme un malheur public¹. » Le comte de Castellane écrivait à son fils : « Nous avons été voir les pauvres Rohan qui revenaient du château, après y avoir entendu lire un testament très long et, dit-on, très touchant². » Par ce testament, le duc laissait à son fils aîné, le prince de Léon, par préciput, un cinquième de sa fortune et ce qui lui restait des biens de Bretagne. « Je laisse, ajoutait-il, à mon brave et bon Fernand, mon second fils, mon épée. Ce présent, venant de son père, il n'en peut faire qu'un bon et noble usage. Je regrette de n'avoir pas davantage illustré cette épée : la faute en est plus aux circonstances dans lesquelles j'ai vécu qu'à ma volonté constante de m'en servir toujours pour la gloire de mon roi, de ma patrie, de ma famille. Mon cher Fernand sera peut-être un jour plus heureux que moi. » Nous verrons, par la suite, dans quelle mesure Fernand a réalisé le vœu de son père.

Deux jours après, le comte de Castellane écrivait de nouveau à son fils : « Dimanche, 11 février, midi et demi. — Je t'ai promis ce matin, mon bien-aimé, de te dire quelque chose de la triste cérémonie. Nous avons été prendre, un peu avant midi, le corps à l'hôtel des Cent-Suisses, où on l'avait porté hier. Les parents étaient en noir, les

1. *Mémoires de Madame la duchesse de Gontaut*, p. 134.

2. *Boniface-Louis-André de Castellane*, p. 191.

membres des chambres en uniforme ; le corbillard était fort beau, six chevaux le conduisaient. Les cent gardes étaient sous les armes dans leur hôtel ; un fort détachement de la garde nationale ouvrait la marche ; ensuite un détachement pareil de grenadiers de la garde royale : puis nos gardes qui entouraient le cercueil. Beaucoup de prêtres, de pauvres, de tambours couverts de crêpes. Le cortège entier, malgré le froid, a suivi, à pied et nu-tête, par le quai jusqu'à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'Église était tendue entièrement en noir avec les armoiries. C'est l'abbé de Bombelle qui a dit la messe. L'office a duré une heure : c'était très pompeux¹. »

L'éloge funèbre de M. de Rohan fut prononcé par son ami le duc de Choiseul, à la Chambre des Pairs ; l'impression en fut ordonnée. J'ai eu quelque peine à retrouver ce discours, — qui n'est pas au *Moniteur*, mais dans les annexes aux procès-verbaux de la Chambre des Pairs, — et je n'ai pas été payé de mes peines. Il est surprenant que, ayant été l'ami de M. de Rohan, le duc de Choiseul ait pu parler de lui pendant vingt minutes sans sortir des plus fades banalités, ni trouver un trait qui marque cette rare figure de grand seigneur.

Le prince de Léon devenait duc de Rohan et succédait à son père dans sa dignité de pair de France ; son frère Fernand sera désormais prince de Léon.

Nous avons dit ce qu'était le duc de Rohan

1. A. de Castellane, p. 203 et 204.

comme homme privé, c'était faire pressentir ce qu'il était pour sa famille. Entre lui et M^{me} de Rohan, la communauté de sentiments et de vertus avait cimenté l'union la plus profonde, et la séparation fut un déchirement tel pour la veuve que sa santé en fut irrémédiablement ébranlée. Sur le conseil de ses médecins et sur l'insistance de sa famille, elle se décida à partir pour Saint-Sauveur. Le mariage prochain du duc de Berry allait comporter des fêtes où M. de Rohan aurait eu la place que lui assignaient son nom et sa charge; la duchesse avait hâte d'échapper aux douloureuses impressions que l'écho de ces fêtes lui apporterait. Elle partit, le 6 juin, accompagnée de son fils, le nouveau duc de Rohan, de ses filles et du fidèle Laperche.

M^{me} de Rohan s'était imposé l'obligation de consigner, chaque soir, dans une sorte de collaboration avec son fils, ses impressions de la journée, pour en conserver le souvenir à sa famille. J'ai pu, en parcourant ce journal, — grâce à une confiance qui a été pour moi une rare distinction, — j'ai pu pénétrer dans l'intimité de ce noble esprit, goûter le charme de ces qualités de fraîcheur, de délicatesse; cette limpidité dans l'émotion, ces nuances adoucies et reposées qui sont comme les derniers reflets d'une société aujourd'hui disparue. Une telle œuvre pourrait devenir l'ornement de cette littérature à laquelle son auteur était si loin de penser.

Nous avouerons toutefois n'avoir pas ouvert ce manuscrit sans une certaine appréhension : M^{me} de

Rohan traversait le Midi au moment où il était sillonné par les horreurs qu'avait déchainées la *Terreur blanche*. Toutes les villes qu'elle visitait : Avignon, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, voyaient les cours prévotales prononcer, sur des défenses qui osaient à peine élever la voix, des peines capitales qui étaient suivies de massacres ; je craignais que, cédant à l'accès de fièvre politique qui sévissait autour d'elle, il ne lui échappât, comme à M^{me} de Sévigné sur les pendaisons de Bretagne, un mot malheureux. Eh bien ! non ; il n'y avait plus de place, dans ce cœur déchiré, pour un sentiment de haine, et c'est à peine si, à deux reprises, sur cette longue route, toute semée des jalons de la guerre civile, elle semble céder, par une simple réflexion, aux passions de son parti.

A Tarare, sa chaise de poste se croise avec celle de la duchesse de Berry, qui la fait prévenir du désir qu'elle a de la voir, et, aux témoignages de profonde sympathie pour son malheur que la princesse exprime à sa cousine, celle-ci ne peut répondre que par des sanglots. Partout où elle s'arrête, l'explosion des sentiments d'attachement pour le roi lui vont au cœur : « Le témoignage de l'amour que l'on porte à nos princes chéris et à leur race, écrit-elle, peuvent seuls faire diversion à ma profonde douleur. » On croirait que, chez elle, la plus grande dame de France a disparu pour ne laisser subsister que la veuve. Plus trace, en effet, dans ces notes, de préoccupations de ce qui est dû à son rang. Elle retrouve, à Toulouse, une

M^{me} de Gange, qu'elle a connue en émigration. « Elle a *bien voulu*, écrit-elle, *se souvenir de moi.* » M^{me} Rességuier, souffrante, ne peut pas la recevoir, mais elle *veut bien* lui faire dire par ses filles combien elle regrettait de ne pas la voir. Ce sont encore les autorités de Saint-Sauveur qui lui apportent des témoignages de *bienveillante* gratitude pour la peine qu'elle a prise de faire, pour les pauvres, une quête qui avait réussi. Elle ne se souvient pas davantage des divergences politiques qui avaient autrefois tant de prise sur elle; il suffit qu'on puisse se réclamer d'une ancienne liaison avec M. de Rohan pour que l'on soit cordialement accueilli par elle. C'est à ce titre qu'elle voit tous les soirs, à Saint-Sauveur, deux anciens serviteurs de l'empire, qui sont restés d'incorrigibles libéraux, MM. de Montesquiou et Molé. C'est encore une bien douce consolation mêlée de fierté qu'elle éprouve quand, de toutes parts, on lui répète que son fils aîné est la vivante image du feu duc.

Nous avons dit que, dans cette période, elle n'avait cédé qu'en deux rencontres aux passions de son parti. A Castelnaudary, elle traverse la plaine où son ancêtre, le duc de Montmorency, a été battu et fait prisonnier. A Toulouse, elle retrouvera la cour de l'hôtel de ville, où il a été décapité; et, à Moulins, le magnifique tombeau que sa veuve désespérée lui a fait élever dans l'église du couvent où, après son malheur, elle s'était enfermée. « Quoique coupable sans doute, dira M^{me} de Rohan, puisqu'il avait porté les armes contre son roi, il serait cependant injuste de le confondre avec ceux

de ce temps-ci, qui n'inspirent que l'horreur et le plus profond mépris, tandis qu'il inspira, lui, le plus vif intérêt à toute la France, qui demandait à grands cris sa grâce. » Montmorency, l'un des derniers sectateurs de l'anarchie féodale, pour servir l'ambition de cet indigne duc d'Orléans — qui reporte la pensée à Philippe-Égalité, — Montmorency s'était mis en révolte contre l'autorité royale, et Richelieu l'avait impitoyablement, mais justement frappé. Je reconnais avec M^{me} de Rohan qu'il ne saurait être confondu avec ceux que frappera à son tour la *Terreur blanche* et dont tout le crime était d'avoir senti frémir en eux la fibre nationale et qui ne s'étaient ralliés à l'empereur que pour repousser, de toute leur énergie, l'étranger que d'autres appelaient de leurs vœux.

Quelques jours après, elle écrira de nouveau : « Nous passâmes à Orgon, lieu assez fameux par la terreur panique qu'eut Bonaparte, à son premier départ de France, et d'où il ne serait pas sorti sain et sauf sans le déguisement dont il s'affubla et le courage, assez mal employé, d'un de ses officiers qui l'accompagnait, auquel il dut la vie et nous tous nos malheurs. » Le fanatisme politique n'y va pas par quatre chemins : le retour de l'île d'Elbe ayant été un crime, pourquoi n'aurait-il pas été prévenu par un simple assassinat ?

CHAPITRE IV

Le duc de Rohan présente sa requête au Chancelier pour être admis comme membre de la Chambre des Pairs. — Les étranges réserves de cette requête. — Il est admis à prendre séance. — Rohan aux réceptions du château. — Dans l'intimité de l'Élysée. — Le loto de Monsieur. — M^{me} et M^{le} de Gontaut. — Les résidences seigneuriales, leur histoire ; les châteaux des Rohan. — Josselin sauvé de la ruine par la duchesse de Berry. — La Roche-Guyon. — Le duc de La Rochefoucauld, la duchesse d'Enville. — Auguste de Rohan devient propriétaire de la Roche-Guyon à la mort de son père. — Il y reçoit grandement. ✕ — Ses amitiés : Montalembert, Lacordaire, Berryer, Lamartine et Hugo. — Politique religieuse de la Restauration. — La *Congrégation*. — Haute autorité de l'abbé Teyssyre qui détourne Rohan de prendre part à la campagne religieuse.

Madame de Rohan rentrait à Paris à l'automne et, le 15 novembre, son fils, le nouveau duc de Rohan, adressait au chancelier de France la requête suivante :

« MONSIEUR LE CHANCELIER, PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES PAIRS,

« J'ai l'honneur de vous adresser les titres nécessaires à ma réception à la Chambre des Pairs. En me conformant à l'ordonnance du 23 mars de la présente année, pour être admis à succéder à feu mon père, comme membre de la Chambre des Pairs, nommé par le roi le 4 juin 1814,

je ne prétends nullement porter atteinte aux droits et privilèges de la pairie existant dans ma famille depuis 1648, et que, comme chef de cette famille, je dois transmettre intacts à mes successeurs; ni reconnaître que ces droits aient jamais pu cesser d'exister; en conséquence de quoi j'ai cru devoir ajouter la présente déclaration à l'envoi de cette requête¹. »

La réserve que faisait Rohan à cela de frappant qu'elle indique bien en quel état d'esprit étaient lui et les siens. Pour lui, la chaîne des temps étant renouée, la pairie rétablie devait nécessairement retrouver toute sa splendeur et sa majesté, comme dit Saint-Simon, « splendeur telle, ajoutait-il, que nos rois n'avoient cru pouvoir faire plus, pour leurs fils puînés et leurs frères, que de les déclarer tous pairs de France par droit de naissance ». Et, si les auteurs de la Charte, subissant le malheur des temps, avoient dû, les parlements n'existant plus, rattacher la pairie à la création d'une Chambre Haute, le retour aux saines traditions du droit monarchique, que Rohan estimait ne pouvoir tarder, rendrait nécessairement aux anciens titulaires de la pairie leurs droits et privilèges inaliénables. Mais, dès maintenant, le requérant n'entendait pas être mis sur un pied d'égalité avec ceux qui ne tenaient leur dignité que de l'ordonnance de 1814.

Rohan n'était pas seul, du reste, à se faire de telles illusions : M. de Chateaubriand, dans ses

¹ 1. *Procès-Verbaux des séances de la Chambre des Pairs*. Bibliothèque nationale L⁵⁸ c.

Réflexions politiques d'abord, ensuite dans la *Monarchie selon la Charte*, réclamait pour les pairs le rétablissement des majorats, des substitutions par ordres de primogéniture et du retrait lignager, « qui rattacherait, disait-il, la dignité à la glèbe et la terre noble ferait le noble plus sûrement que la volonté politique. Tel est le moyen, concluait-il, de rétablir en France des familles aristocratiques, barrières et sauvegardes du trône. Sans privilège, sans propriété, la pairie est un mot vide de sens ». Les auteurs de la Charte résistèrent sagement à ces velléités de retour aux institutions d'ancien régime, qui auraient été la violation flagrante des principes du code civil; ils ne reconnurent d'autre privilège à la pairie que l'hérédité. En conséquence, la réserve stipulée par Rohan ne comporta d'autre suite que celle accordée par l'ordonnance du 31 août 1817, qui, dans le classement des pairs, l'inscrivait à son rang d'ancienneté, le huitième sur les cinquante-six ducs, ses collègues.

Dès le lendemain, 16 novembre, le chancelier soumet à la Chambre des Pairs la requête présentée par le duc de Rohan, tendant à établir son droit d'hérédité à la pairie. L'examen des titres est renvoyé à une Commission, qui, dans la même séance, reconnaît que le duc Louis-François-Auguste de Rohan est, en qualité de fils aîné, le successeur immédiat à la pairie dont était pourvu feu M. le duc de Rohan, décédé le 8 février dernier. Le rapporteur ajoute que, aux termes de l'ordonnance du 25 mars 1816, le nouveau pair a obtenu l'agrément de Sa Majesté à l'effet de poursuivre sa

réception; qu'il a pareillement, en exécution de la même ordonnance, joint à sa requête une liste de douze pairs choisis par lui pour servir de garants. La Commission ne voit, en conséquence, aucun obstacle à l'admission de M. le duc de Rohan; elle conclut à ce que les titres, par lui présentés, soient déclarés valables. La Chambre, consultée, déclare valables les titres produits par M. le duc de Rohan et décide qu'il y a lieu de procéder à la désignation des six pairs qui doivent être entendus dans l'information prescrite par l'ordonnance du 26 mars. Aux termes de l'article 5, ces pairs sont tirés au sort sur les douze indiqués par le récipiendaire, pour lui servir de garants. Les douze garants désignés par M. le duc de Rohan étaient : MM. les ducs d'Uzès, de Chevreuse, de Richelieu, de Grammont, de Saint-Aignan, d'Aumont, de Fitz-James, de Duras, de Clermont-Tonnerre, de Coigny et de Lévis. Le sort désigne MM. de Duras, d'Aumont, Lévis, Saint-Aignan, Fitz-James et Coigny.

A la séance du 19 novembre, M. le chancelier met sous les yeux de la Chambre le résultat de l'information qu'il a faite relativement à l'admission de M. le duc de Rohan. Les six pairs, entendus séparément, ont unanimement déclaré, sur leur honneur, que le nouveau pair était digne d'être admis à prêter serment, et l'Assemblée arrête que la réception aura lieu à la prochaine séance. A la séance du 23, M. le Président rappelle que, par délibération du 19, la Chambre a renvoyé à la présente séance la réception de M. le duc de

Rohan; il annonce que le nouveau pair demande à être admis. Il est immédiatement procédé à sa réception dans la forme suivante : deux pairs, MM. les ducs de Saint-Aignan et de Duras, désignés par le Président et accompagnés de M. le Grand-Référendaire, vont, aux termes du règlement, recevoir le nouveau pair et rentrent avec lui, précédés de deux huissiers. Le récipiendaire debout au milieu du parquet, le chancelier lui donne lecture de la formule du serment ainsi conçue : « Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon pair de France. » Le récipiendaire a levé la main droite et a dit : « Je le jure. » Le serment prêté, il va prendre place parmi les autres pairs¹.

Au moment de sa réception comme pair, Rohan n'avait que vingt-huit ans; il avait donc deux ans à attendre avant d'obtenir à la Chambre voix délibérative.

Dans les premiers temps de son second deuil, Rohan ne sortait guère que pour faire, dans l'intimité de la famille royale, sa cour, qui s'imposait comme une obligation. Il n'y avait rien, du reste, dans cet auguste intérieur, qui fût de nature à rompre un deuil : le roi, par son incontestable dignité royale, faisait peser là une contrainte invincible. Cette contrainte, madame la dauphine y ajoutait par une noblesse sans grâces, un main-

¹ *A. Procès-verbaux des séances de la Chambre des Pairs. Loc. cit.*

tien gauche, une mise défectueuse, une voix rude ; mais la dignité de son malheur et ses yeux restés rouges à force de larmes imposaient la plus respectueuse pitié. Le duc d'Angoulême, dégingandé, disgracieux, ne tenait pas en place, et se battait les flancs pour rire ; mais il échappait au ridicule par ses intentions toujours bienveillantes. Si cet intérieur avait été susceptible d'un rajeunissement, il y aurait été apporté par le duc et la duchesse de Berry ; mais les écarts de conduite du duc exaspéraient fréquemment le roi, et, le plus souvent, lorsque son neveu venait lui baiser la main, il ne la lui tendait qu'avec une froideur glaciale.

M. de Rohan disait n'avoir vu qu'une seule personne prendre là ses aises, c'était l'abrupt M. Royer-Collard, le moins courtisan des hommes, et qui, pendant les longues années de l'émigration, avait été le correspondant du comte de Lille. Dans cette Chambre sacrée, où l'on aurait entendu marcher une fourmi, Royer-Collard avait le verbe haut, déployait un grand foulard et se mouchait aussi bruyamment que s'il avait été chez lui. Il avait toujours témoigné à M. de Rohan de cette bienveillance qu'il ne prodiguait pas ; il lui dit, un soir où l'on annonçait, chez le roi, Son Altesse Sérénissime le duc d'Orléans : « En voilà un chez qui je ne mets pas les pieds. » Ses incartades mettaient au supplice les gentilshommes de la Chambre, mais le roi faisait semblant de ne pas entendre.

A l'Elysée, c'était un tout autre milieu, et Rohan

s'y trouvait avec ses coudées franches et presque en famille. Nous avons dit que Fernand de Chabot, désormais prince de Léon, était colonel gentilhomme du duc de Berry et que M^{me} de Gontaut, qui allait devenir sa belle-mère, était gouvernante des enfants de France. On se délassait là, dans ce milieu jeune et plein de vie, des gênes que l'étiquette infligeait au château; les soirées ne reprenaient un peu de gravité que lorsque Monsieur, accompagné de la duchesse d'Angoulême, venait y faire sa partie de loto. Combien on aurait étonné le trop brillant comte d'Artois si, vers 1780, on lui avait prédit que, un jour, il mettrait de la gravité même au jeu de loto.

Nous avons dit que, en dépit de ses attaches politiques, Rohan était resté fidèle aux salons de M^{mes} de Montcalm et Duras. M^{me} Swetchine écrivait d'Italie à son amie M^{me} de Montcalm : « Le duc de Rohan est venu me voir, nous avons beaucoup parlé de vous, lui avec infiniment d'intérêt et de respectueuse affection. » Rohan trouvait encore un intérieur charmant, sans sortir de l'Élysée, chez sa cousine M^{me} de Gontaut. « Il venait souvent, dit M^{me} de Gontaut dans ses *Mémoires*, faire de la musique avec mes filles; il chantait avec Charlotte, contrefaisant admirablement son accent anglais, ce qui nous amusait ¹. »

Les premiers temps de son deuil passé, le roi insista pour que Rohan se reconstituât une famille,

1. M^{mes} de Gontaut, nées en Angleterre, parlaient mieux l'anglais que le français, et on a vu que Rohan avait le don de saisir le côté musical des langues et d'en reproduire l'accent.

et lui proposa une alliance avec une princesse de Saxe. A ceux qui le pressaient de se rendre au désir de Sa Majesté, il aurait répondu par cette parole, qui résume bien toute la piété d'un deuil profond : « Priez Dieu d'accroître mon courage et de ne rien diminuer de ma douleur. » Si l'on en croyait des légendes de salons, ce deuil aurait un instant cessé d'être inconsolable, et Auguste de Rohan n'aurait pas été insensible aux charmes de la princesse de Talmont, fille de M^{me} de Duras. On prétend même qu'il poussait ses prévenances jusqu'à monter sur le siège du carrosse de la princesse, afin d'être le premier à lui abaisser le marchepied. Il ne faut voir là qu'une invention des désœuvremens mondains; rien, dans tout ce qu'on sait de Rohan, n'autorise à croire qu'il ait pu jouer pareil rôle de Chérubin, et cette légende est démentie aussi bien par les la Trémoille que par les Rohan. La princesse, du reste, était dès longtemps, ce qui n'était ignoré de personne, attachée à Auguste de la Rochejacquelin, qu'elle épousa en 1819.

Les résidences seigneuriales ont, en France, la même histoire que la noblesse française, et elles traversent ensemble les mêmes phases de grandeur et de décadence.

Au xv^e siècle, les Rohan étaient les souverains au petit pied de la Bretagne, où ils possédaient d'immenses domaines. Sur ces domaines s'élevaient trois châteaux forts : Blain, Pontivi et Josselin. Blain et Josselin étaient arrivés aux Rohan par le connétable de Clisson, qui avait

épousé Anne de Rohan. Jusqu'au commencement du xvii^e siècle et en raison de la part qu'ils avaient prise aux guerres de religion, les Rohan s'étaient comme barricadés à Blain et à Pontivi, imprenables forteresses du xiv^e siècle ; c'est encore à Blain que naissait, en 1579, celui qu'on a appelé le grand Henri de Rohan. D'un autre côté, dès le xv^e siècle, le connétable de Clisson d'abord, et ensuite Alain de Rohan, son petit-fils, avaient transformé le château de Josselin ; le connétable l'avait armé de tours élancées du plus fier aspect, tours qu'Alain de Rohan avait reliées entre elles par des corps d'habitation qui sont les plus admirables types de cette architecture civile, qui nous a valu, en Europe, le renom du plus artiste des peuples.

Voyons comment ces belles résidences ont subi les mêmes phases que la noblesse a traversées.

On a accusé la monarchie française, qui a poursuivi l'œuvre d'unité nationale sur les ruines de la féodalité et au bénéfice exclusif de son autorité, d'avoir compromis l'avenir de la France en constituant un pouvoir sans contrepoids et empêchant à jamais la possibilité d'un libre gouvernement. Il fallait, dit-on, transformer la noblesse militaire en aristocratie civile, contenir son esprit factieux, discipliner au lieu de détruire. Le reproche serait fondé si notre noblesse, à l'exemple de l'aristocratie anglaise, avait demandé à la royauté le maintien de ses prérogatives héréditaires et sa participation au pouvoir, en réclamant la plus forte part des charges publiques.

Elle aurait constitué ainsi, à la place d'autonomies factieuses, des influences indépendantes, fondées sur de grandes possessions et de glorieux souvenirs, pouvant servir de frein à la royauté lorsqu'elle serait tentée d'abuser de son pouvoir, et de soutien dans les moments de crise nationale. Dans de telles conditions, la noblesse serait devenue un solide point d'attache pour des institutions libres.

Le but qu'a poursuivi la noblesse a été tout autre.

Henri IV avait senti le besoin de s'associer le pays pour parvenir à réaliser ses admirables plans de réorganisation de l'Europe; aussi est-il le seul de nos rois qui ait eu la claire vue de ce qu'acquerrait de force le pouvoir royal en s'appuyant, d'un côté sur une noblesse nationale, de l'autre, sur les États, *tout en l'entendant son épée au côté*. Comment la noblesse répondit-elle aux vues du Béarnais? Elle lui offrit tout son concours et tout l'argent nécessaire, pour l'exécution de ce qu'il appelait son *grand plan*, mais « à condition seulement de trouver bon que ceux qui avaient des gouvernements, par commission, les puissent posséder en propriété, en les reconnaissant de la couronne par simple hommage-lige, chose qui s'était autrefois pratiquée ». Cette *chose autrefois pratiquée*, et dont on demandait le rétablissement, c'était le retour à l'anarchie féodale; le roi répondit à ces convoitises en reprenant résolument l'œuvre que, depuis deux siècles, la royauté poursuivait; il arracha la France des mains de ces

tyrannaux pour entreprendre de la faire renaître, se réservant, la grande œuvre extérieure accomplie, de fonder à l'intérieur des libertés durables.

A la mort de Henri IV, la noblesse fera tous ses efforts dans le but d'arracher à la faiblesse d'une régente ce qu'elle n'a pu obtenir du roi défunt. Restons dans l'histoire des Rohan, et voyons quelle va être leur politique. Le chef de la famille, le duc de Rohan, généralissime des armées protestantes, est, nous l'avons dit, en pleine révolte contre l'autorité royale et, sans qu'il y soit poussé par nul intérêt religieux, sera la complice de toutes les trahisons de son frère Soubise, et l'allié de quiconque était alors l'ennemi de la patrie. Ses deux cousins qui n'ont pas pris parti dans la levée de boucliers protestante vont-ils, en vertu de leur droit aristocratique ou d'une tradition héréditaire quelconque, tendre à maintenir leur quasi-royauté en Bretagne? Non! tous deux obtiendront de la Régente, l'un, le duc de Montbazou, le gouvernement de l'Île-de-France; l'autre, le prince de Guéméné, celui du Maine. Puis, une fois installé dans ces grands fiefs, ils reviendront à leur rêve de souveraineté féodale, prétendent faire de ces gouvernements une propriété inaliénable, transmissible de leur seule autorité à leurs enfants.

Dans la grande œuvre de reconstitution extérieure et intérieure reprise par Richelieu, l'immortel honneur du cardinal sera d'avoir mis son indomptable génie d'exécution à rendre à la France, qui avait à faire face à l'Europe, la liberté

d'action que bridait, d'un côté le soulèvement protestant, et de l'autre les menaces d'anarchie de la noblesse. Avant Richelieu, quand cette noblesse rebelle venait à être battue, on lui signait un traité; à partir de Richelieu, quand on ne la livrait pas au bourreau, on lui infligeait sa grâce, qu'elle acceptait servilement.

Dès lors, en face du pouvoir absolu et désormais inébranlable, que va demander la noblesse? Ce ne sera pas une délégation qui lui maintienne une part de l'exercice du pouvoir dans son pays d'origine; elle abandonnera ses grandes situations provinciales pour ne pas s'éloigner de la cour, centre des affaires et des intrigues; ce qu'elle veut avec une inlassable âpreté, c'est de grosses pensions sur la cassette du roi, de grandes charges de cour. Comment la royauté, après les risques qu'elle venait de courir, aurait-elle repoussé pareille capitulation pour offrir, à ses ennemis de la veille, le partage d'un pouvoir dont ils s'étaient acharnés à empêcher la reconstitution?

L'absolutisme de Louis XIV acheva la destruction de la noblesse comme aristocratie. Le roi ne voulait de grandeur qu'émanant de lui, toute autre lui était odieuse. Il continua de conférer aux grands seigneurs des gouvernements de province, mais ce n'était plus qu'un titre honorifique sans aucune participation au pouvoir, qui appartenait tout entier aux ministres et aux intendants, *gens de rien* et que Sa Majesté pouvait, comme le dit Saint-Simon, « replonger dans la profondeur du néant dont elle les avait tirés ». A mesure que la

noblesse devenait plus inutile, le roi, moins pour l'indemniser, semble-t-il, que pour la rendre odieuse, la comblait de privilèges qui faisaient retomber sur le pauvre monde tout le poids des charges publiques.

La noblesse est donc plus responsable encore que la royauté du triomphe du pouvoir absolu, qui a été un irréparable malheur pour la monarchie et pour le pays ; pour la monarchie, à qui il n'a imposé nul contrôle, mais qu'il a laissée sans appui, de telle sorte qu'elle a pu s'écrouler en une nuit ; pour le pays, qu'elle a rendu pour des siècles incapable des mœurs de la liberté.

Au premier rang des privilèges dont Louis XIV avait comblé la noblesse, était celui de se ruiner : les Rohan exercèrent en conscience ce privilège-là. Leurs domaines de Bretagne, qui se trouvaient à plus de cent lieues de Versailles, furent abandonnés aux dilapidations d'intendants, et ce qu'ils en percevaient de revenus ne suffisait pas à subvenir aux frais énormes que comportaient l'acquisition des grandes charges de cour, à soutenir dignement leur rang dans les fêtes, sans précédent, de Versailles, de Fontainebleau, de Marly. Ces domaines furent d'abord morcelés, puis aliénés. Au commencement du xviii^e siècle, de leurs immenses possessions de Bretagne, il ne restait que les châteaux de Pontivy et de Josselin, avec leurs parcs et leurs domaines. La Révolution fit particulièrement de Josselin une ruine. Les portes et les fenêtres furent arrachées, on enleva jusqu'aux charpentes ; mais l'œuvre d'art demeura intacte, et

le temps, ce maître en beauté, ne fit que la consacrer.

Une intervention presque providentielle vint, dans les dernières années de la Restauration, sauver Josselin de la destruction irrémédiable. M^{me} la duchesse de Berry, très préoccupée de l'éducation de sa fille, la princesse Louise, avait demandé pour elle, au grand-maître de l'Université, un professeur d'histoire. Elle vit, un jour d'hiver, à sept heures du matin, arriver au château le professeur que lui adressait M. de Fraysinous : c'était un jeune homme à la figure austère, l'air maladif, les yeux ardents, qui semblait grelotter dans le frac, la culotte et les bas de soie qu'imposait, même à cette heure, l'étiquette de la cour. C'était Jules Michelet. Dès la première leçon, la duchesse fut conquise par la manière rapide, saccadée, la marche haletante et comme fébrile de cette exposition pleine de vie, d'étincelles directes. Ce n'était plus la grande chauscée historique, solide et continue; c'était des points de vue absolus, on courait sur les cimes, et l'histoire, ainsi présentée, était, on l'a dit, comme une suite d'éclairs. Un don particulier du jeune professeur avait charmé la princesse, c'était celui de faire de l'histoire comme une résurrection, c'était les vues évocatrices et divinatoires qu'il avait du passé, la faculté par laquelle il savait faire revivre une époque par ses monuments. La princesse acquit ainsi, ce qui était bien rare à cette époque, des révélations et un goût très sûr en archéologie.

Dans l'été qui suivit ces premières leçons, la duchesse, qui faisait une tournée en Bretagne, arriva à Ploërmel et demanda s'il n'y avait pas, dans la région, quelques monuments curieux à visiter. On lui cita le château de Josselin, qui appartenait au duc de Rohan. Une belle ruine appartenant à son cousin Rohan, c'était plus qu'il n'en fallait à la duchesse pour la décider à affronter une course de trois lieues par des chemins impraticables. Ce que découvrit la princesse la dédommagea de ses peines, elle fut aussi émerveillée de la pure beauté du monument que contristée du délabrement voisin de la ruine où elle le trouvait. De retour à Paris, elle fit appeler Auguste de Rohan et lui exposa, avec l'ardente énergie qu'elle mettait à ce qui lui tenait à cœur, quelle responsabilité il encourait, à l'égard du pays, en abandonnant plus longtemps un pareil chef-d'œuvre à un écroulement certain. La mise en demeure de la princesse ne fit d'abord éprouver à Rohan qu'un profond étonnement : il savait vaguement que, dans son domaine de Bretagne, il y avait une ruine qui s'appelait Josselin; mais, que le patrimoine du pays pût être intéressé à ce débris, c'est ce dont il ne revenait pas. Toutefois, comme il ne discutait jamais les injonctions de ses princes, il entreprit sans délai et continua tant qu'il vécut les travaux de consolidation et de préservation du monument, sans toucher en rien à l'œuvre d'art¹. A trente années de là, l'œuvre

1. Nous trouvons dans la liquidation de la succession du cardinal la convention ci-après : « Depuis la mort de M^{sr} le cardi-

d'art elle-même était reprise avec autant de respect que de sûreté de goût; elle représente, aujourd'hui, pour le xv^e siècle, l'équivalent de la relique historique que, pour le xiv^e, est devenu le château de Pierrefond.

Pour en terminer avec les résidences des Rohan, ajoutons que, vers le milieu du xviii^e siècle, ils avaient acquis, par leur alliance avec les La Roche-foucauld, le magnifique domaine de la Roche-Guyon où ils pouvaient faire de longs séjours, ce domaine ne se trouvant qu'à douze lieues de Versailles et les laissant à portée de la cour.

La Roche-Guyon, une des grandes forteresses féodales construites au ix^e siècle contre les Normands, était advenue aux Liancourt; ils construisirent, au pied du donjon et sur les bords de la Seine, un de ces châteaux Renaissance, plus habitable que la forteresse, mais qui, flanqué de tours et de murailles, conservait encore le caractère armé de cette dure époque. A l'intérieur, cette vaste demeure était pleine à la fois de luxe et de misère. On y accédait par un escalier pavé; les grandes et sombres pièces en enfilade se commandaient les unes les autres; sur les murs s'étaient des tapisseries noircies par le temps et où se voyaient les traces de ces seigneurs qui crachaient haut pour marquer leur rang, et s'arrê-

nal de Rohan, M. le duc de Rohan, son frère et son légataire universel en usufruit, a employé l'intégralité des revenus des biens de Bretagne, et même au-delà de ces revenus, à des dépenses de grosses réparations au château de Josselin. A raison de ce fait, M. le duc de Rohan et M. le prince de Léon, son fils, sont convenus de fixer à la somme de soixante mille francs le chiffre des dépenses applicables à ces grosses réparations. »

taient dans les vastes cheminées pour s'y donner de telles licences que des écriteaux n'y auraient pas été de trop. On y entretenait un peuple de valets qui gardaient les murailles, mais ne servaient point les maîtres, et qui prenaient leurs gages sur les passants, quelquefois sur les hôtes. Une seule pièce était habitable, c'était la chambre de la châtelaine, qui se tenait sur son lit, les visiteurs remplissant la ruelle¹.

Au xvii^e siècle, le prince de Marcillac ayant épousé la dernière des Liancourt, les La Rochefoucauld, dont il était, devinrent seigneurs de la Roche-Guyon. Au xviii^e siècle, le duc Alexandre de La Rochefoucauld et sa fille, la duchesse d'Enville, l'un le trisaïeul, l'autre l'arrière-grand-mère de notre Rohan, entreprirent de transformer leur vieille maison et, pour l'adapter aux besoins de leur génération, ils n'eurent qu'à s'inspirer de la révolution, inaugurée dans l'architecture civile, par M^{me} de Rambouillet et qui, après elle, s'était si habilement poursuivie. Malheureusement, entreprise sans plan d'ensemble préalablement établi, et continuée par trois générations, cette

1. Henri IV, au lendemain de sa victoire d'Ivry, était venu se reposer à la Roche-Guyon. Reçu royalement par la châtelaine, la belle marquise de Guécheville (comtesse de la Roche-Guyon), le Béarnais, beaucoup plus tacticien que stratégiste, ne se condamna pas à un siège en règle et tomba sans préliminaire aux pieds de la marquise. Celle-ci ne contremanda rien de sa magnifique réception, mais, la fête terminée, elle traversa la Seine et se réfugia, pour la nuit, dans la baraque du passeur du bac. Henri IV, qui était aussi galant homme que vert galant, ne se souvint de sa déconvenue que pour écrire à la marquise, à la veille de son mariage avec Marie de Médicis : « Puisque vous avez été dame d'honneur, dame d'honneur vous serez », et il l'envoya au-devant de la nouvelle reine, à Marseille.

transformation, pour avoir quelques parties atteignant à la perfection, telles que les écuries, qui rappellent, sans servilité, les admirables installations de Chantilly, elle n'arrivera pas dans l'ensemble à cette belle allure harmonieuse et ouverte, à cette fantaisie souriante des œuvres maîtresses de cette époque. En revanche, à l'intérieur, par un bouleversement de l'ordre ancien, tout était ingénieusement compris et distribué. Aux grands appartements de réception, l'escalier d'honneur s'arrêtait au premier étage; des escaliers et dégagements rendaient indépendants les quarante appartements à donner; les grands salons et la chambre ducale étaient tendus non plus de sombres verdure, mais les uns de radieuses tapisseries des Gobelins, et l'autre de soieries historiées, véritables créations de l'art. Les boiseries, des merveilles d'invention et d'exécution, étaient ornées de portraits et de peintures demandées aux meilleurs maîtres. Enfin, le mobilier avec les mille accessoires que multipliait, à l'infini et dans toutes les branches, le don de création de l'époque, le mobilier était composé des plus rares échantillons de cet art incomparable du xviii^e siècle. Les grands appartements se complétaient par une bibliothèque où le duc Alexandre, et surtout M^{me} d'Enville, avaient réuni dix mille volumes, et par une somptueuse salle de théâtre. Le donjon avait une chapelle, sombre crypte du xi^e siècle, creusée dans le roc. Au xviii^e siècle, le goût n'était pas aux catacombes, M^{me} d'Enville se fit installer, dans la cour du Cerf, une

chapelle à laquelle on avait moins sacrifié qu'à la bibliothèque, et qui était aussi moins assidûment fréquentée.

Lors du voyage de Louis XV à Metz, le duc Alexandre avait été des grands-officiers de la couronne qui s'étaient conjurés pour arracher à l'agonie du roi le renvoi de M^{me} de Châteauroux. La duchesse, rentrée en grâce, M. de La Rochefoucauld reçut l'ordre de se retirer à la Roche-Guyon, et sa disgrâce ne fit que s'aggraver par la mort subite de la favorite. Le duc n'était pas homme à mourir de cette disgrâce : avec l'aide de sa fille, il donna le plus noble cadre à son exil, en appelant à la Roche-Guyon, non seulement la haute noblesse de cour, mais les premiers d'entre les savants et les lettrés et qui, pour la plupart, *gens de rien*, étaient reçus par lui sur le même pied que les plus grands seigneurs. C'était le premier pas dans la pratique de l'égalité, l'intelligence avait dès lors son légitime partage.

Le duc Alexandre mort (30 septembre 1762), M^{me} d'Enville continua ses traditions de haut patronage intellectuel, mais en les accentuant dans le sens philosophique et humanitaire. M^{me} du Defand disait d'elle : « M^{me} d'Enville pratique la philosophie plus qu'elle ne la prêche. » Elle avait, en effet, multiplié, dans toutes les communes de son duché, des fabriques de toute nature, dans le but de subvenir aux besoins des années calamiteuses, renonçant à nombre de ses droits seigneuriaux : dès 1782, elle avait ouvert une école où des religieuses donnaient l'instruction gratuite.

Comment une société si charmante a-t-elle si promptement et si misérablement péri ; comment tant de splendeurs et de grâces ont-elles disparu ? C'est par les vices que ces splendeurs et ces grâces avaient en elles et qui étaient moins la faute des hommes que celle du temps et des institutions.

. Si terriblement qu'ait été frappée M^{me} d'Enville par la Révolution, — on a vu que son fils, le duc de La Rochefoucauld, avait été, sous ses yeux, mis en pièce par la populace de Givors et que l'aîné de ses petits-fils, le comte de Chabot, avait péri dans les massacres de septembre, — restée veuve avec sa petite-fille, M^{me} de La Rochefoucauld, devenue sa bru, elle se refusa à suivre dans l'émigration son dernier petit-fils, le prince de Léon, père du futur cardinal. Confiante dans le bien qu'elle avait fait, elle traversa une partie de la *Terreur* protégée par l'attachement respectueux de ses anciens tenanciers, qui furent impuissants toutefois à la défendre contre la loi des suspects. Incarcérée avec sa belle-fille, en novembre 1793, elle était élargie, après dix mois de détention, sur une pétition des plus courageuses signée par le conseil général de la Roche-Guyon. Elle rentra dans son château et mourut à Paris, le 21 mai 1797, à l'âge de quatre-vingts ans.

Vingt ans après, son arrière-petit-fils, notre Rohan, prenait possession, en sa qualité d'aîné de la famille, du château de la Roche-Guyon et de ses dépendances. Il retrouvait le château avec ses splendeurs intactes et n'eut qu'une seule modification à y apporter, la chapelle, qui était l'accès-

soire, devint le principal ; il abandonna la modeste installation de la cour du Cerf pour reprendre la crypte, qu'il eut la malencontreuse idée de réparer dans le goût italien, dépensant vingt-cinq mille francs pour en dénaturer le caractère.

Si le duc de Rohan se croyait obligé, comme nous l'avons dit, par son nom et la tradition de sa maison, de mener à la Roche-Guyon l'existence magnifique du grand seigneur, il n'en respectait pas moins, en lui et dans tous les actes de sa vie, la vocation qu'il semblait, dès ce moment, pressentir. Aussi, dans la protection qu'il accordera aux lettres, s'il apporte le goût du beau et la pensée de faire rejaillir quelque chose de la naissante rénovation littéraire sur cette monarchie dont il est l'ardent serviteur, il se préoccupera surtout des espérances religieuses qu'il y entreverra, des âmes dont il espérera assurer le salut. Il y avait chez lui bien des sujets de discussion interdits ; sur beaucoup de points, les conclusions étaient commandées ; la conversation, maintenue le plus souvent dans des sphères ingénieusement providentielles, se sentait nécessairement du voisinage de la crypte, où l'on avait passé avant d'entrer au salon, et où l'on rentrera en en sortant, pour assister à l'un de ces saluts qui reproduisaient les splendeurs des cérémonies romaines. Quelques jeunes et séduisantes grandes dames, les Montmorency, Estherhazi, Bauffremont, Polignac, Appony se rencontraient bien, à de rares intervalles, à la Roche-Guyon ; mais elles sem-

blaient n'y venir que comme à une sorte de pèlerinage. Ce cadre qui restait charmant et dont le charme était entretenu par un hôte qui, en pareille matière, restera un maître, ce cadre jurait un peu avec les figures principales qui le remplissaient : les Bausset, les Frayssinous, les Lamennais, grandes athlètes avec qui se mesuraient respectueusement les jeunes : Dupanloup, Dumarsais, Billard, Berryer, Lacordaire, Montalembert, Gerbet. Pour que ce cercle religieux ne fût pas trop austère et demeurât un salon, il suffisait de l'empire de M^{me} de Rohan, qui faisait revivre là les traditions du duc Alexandre et de M^{me} d'Enville, de ce salon français de tous les temps, de ce quelque chose qui était l'apanage exclusif de notre vieille société polie, qu'animaient et embellissaient les grâces décentes permises à l'humaine sagesse, les grâces aimables de la France.

Les premières relations littéraires du duc, qui devinrent bientôt des relations amicales, furent avec le Lamartine des *Méditations poétiques et religieuses*.

Lamartine raconte comment il se lia avec le prince. Genoude avait récité des vers de Lamartine à Rohan qui fut enthousiasmé et exprima le vif désir de connaître le poète. Genoude ayant objecté l'hésitation qu'éprouverait un débutant à se présenter chez un si grand seigneur, il fut convenu que, le lendemain, ils iraient ensemble surprendre Lamartine. Le poète les vit en effet arriver chez lui le jour suivant : « Je reconnus, dit Lamartine, le beau mousquetaire de 1814, aux traits char-

mants du duc de Rohan. Il me dit que, la poésie rendant égaux tous les hommes, il serait heureux de mon amitié. Je répondis timidement de mon mieux : de ce moment nous fûmes amis. »

Le tact de Lamartine, le milieu social d'où il était sorti, ses habitudes d'homme comme il faut, dont il ne pourra jamais se défaire, le défendirent de prendre au pied de la lettre cette offre de relations de pair à compagnon, et de se départir de la réserve que lui imposait sa propre dignité. Il acceptait peu, ne demandait rien, mais payait par les bonnes grâces de l'esprit ce que la fortune lui avait refusé de rendre sous une forme moins délicate. Leur amitié n'y perdit rien.

Après Lamartine, Hugo, et à celui-ci il ne faut pas demander la générosité de souvenir de celui-là. Hugo a été raconté par un témoin de sa vie qui, avant de faire sa déposition, n'ayant pas juré de ne dire que la vérité, se donne avec elle toutes les licences. Les relations d'Hugo avec le duc de Rohan ne sont avouées que dans le but de détruire la légende, rigoureusement vraie, qui voulait que Hugo fût allé à confesse. Dans ce but les inventions les plus audacieuses sont accumulées.

Mais ce que le témoin se garde soigneusement de reconnaître, c'est que ce fut, à l'intervention de M. de Rohan auprès de la duchesse de Berry, que Hugo a dû d'obtenir, de Louis XVIII, en septembre 1822, une première pension de 1.000 francs sur la cassette de Sa Majesté, et, en février 1823, une seconde pension de 2.000 francs sur les fonds du ministère des Beaux-Arts.

Hugo, dans les diverses transformations de ses opinions politiques, qui étaient sans bornes et allaient invariablement au vainqueur, Hugo se trouva gêné, à partir de 1830, par le souvenir de faveurs ayant un caractère aussi précis de bon plaisir royal. Aussi insinua-t-il à Sainte-Beuve une explication que le critique accepta parce que, alors, il subissait un charme qui ne lui laissait pas la liberté de formuler une objection. Hugo aurait eu un ami d'enfance parmi les conspirateurs de Saumur, condamnés à mort par contumace. Le poète se serait empressé d'écrire à la mère du condamné pour offrir à son fils un asile chez lui. La lettre ayant été saisie et mise sous les yeux du roi, Sa Majesté, touchée de cet acte de courage, aurait donné ordre d'insérer le héros pour la première pension qui vaquerait sur sa cassette¹.

A cette version, il y a de grosses objections : et d'abord Hugo se compromettant pour un vaincu, c'est déjà sujet à caution. Ensuite, nous avons le démenti de cette version articulé par Hugo lui-même. En effet, dans un accusé de réception du titre de cette pension, adressé au directeur des Beaux-Arts, il écrit : «..... Le ministre m'a donné l'assurance que cette pension, que j'ai obtenue sur la recommandation de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, ne serait que provisoire; que, les circonstances n'ayant pas permis de la créer plus forte, on ne tarderait pas à en solliciter l'augmentation

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. 1 : — Biré, *Hugo avant 1830*.

auprès de Sa Majesté. » Un an après, seconde pension, celle-ci de 2.000 francs, sans l'intervention d'aucun condamné à mort, mais toujours sur celle du duc de Rohan et, six mois après l'obtention de cette seconde faveur, décembre 1826, Hugo s'adresse à nouveau et dans les termes les plus pressants et les plus obséquieux, au ministre des Beaux-Arts, pour obtenir une augmentation de la première pension des 1.000 francs, qui lui avait été accordée en 1822. Ces quémanderies dérangent un peu, on en conviendra. l'attitude héroïque que s'attribue Hugo.

C'est encore M. de Rohan qui a fait connaître Hugo à Lamartine. Celui-ci raconte, dans ses *Portraits* : « Je me souviens, comme d'hier, du jour où le beau duc de Rohan, alors mousquetaire, depuis cardinal, me dit en venant me prendre dans ma caserne du quai d'Orsay : « Venez avec moi voir un phénomène qui promet un grand homme. Chateaubriand l'a appelé un *enfant sublime* ; vous serez fier un jour d'avoir vu le chêne dans le gland. » Pour se souvenir comme si c'était d'hier, Lamartine se souvient bien mal. Le fait en lui-même est exact, mais, quant aux dates et aux circonstances, elles sont traitées avec la plus étrange fantaisie. Et d'abord, pour que Lamartine eût ignoré Hugo, il aurait fallu que celui-ci n'eût alors qu'une notoriété bien restreinte ; or il y a un point incontesté, au sujet de ce mot d'*enfant sublime* c'est qu'il a été dit à propos de l'ode sur la mort du duc de Berry, en février 1820. Or, en février 1820, Hugo était déjà maître ès jeux floraux ; M. de Rohan

n'était plus, non pas mousquetaire, mais cheveu-léger depuis cinq ans, il était à Saint-Sulpice depuis un an; enfin, depuis trois ans, Lamartine n'était plus au quai d'Orsay¹.

Si le mouvement littéraire intéressait vivement l'esprit de M. de Rohan, la politique exerçait sur lui une sorte de possession qui, dans l'avenir, nous le verrons, ira jusqu'à égarer sa conscience pourtant si droite. Il y a lieu, toutefois, de lui tenir compte des influences qui avaient contribué à faire de lui un survivant d'ancien régime : il en avait sucé les principes avec le lait : cet ordre nouveau, dont il lui aurait fallu accepter l'œuvre comme intangible, avait frappé sa maison dans tout ce qui lui semblait sa légitime grandeur ; enfin, au moment où il aurait pu être accessible aux idées de conciliation qui l'auraient pénétré dans les milieux Montcalm et Duras, M. de Chateaubriand était venu, sinon le corrompre, du moins le fortifier dans les préjugés féodaux par ses emportements contre l'égalité, par les passions qui avaient inspiré son pamphlet incendiaire de *Buonaparte* et

1. « C'est dans une conversation avec M. Agier que M. de Chateaubriand prononça le fameux *enfant sublime*, qui fut immédiatement répété à Hugo et consigné dans *le Conservateur*. Bien des années après, M. de Chateaubriand faisait la grimace quand on lui rappelait ce témoignage. Un soir, chez M^{me} Récarnier, où l'on pressait M. de Salvandi, qui devait recevoir Hugo à l'Académie, d'indiquer comment il allait se tirer d'affaire, il répondit, s'adressant à M. de Chateaubriand : « Je me contenterai de paraphraser votre beau mot d'*enfant sublime*. — Mais je n'ai jamais dit cette bêtise-là », s'écria avec impatience M. de Chateaubriand. À supposer que ce fut une bêtise, il l'avait bien réellement dite : mais il avait cette faculté, en vieillissant, de ne vouloir précisément se souvenir que de ce qui convenait à son humeur et à ses affections présentes » (Voir Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I, p. 402).

des *Bourbons*, et cette étude, qui est encore un pamphlet, *la Monarchie selon la charte*.

Au mouvement littéraire succéda un ardent mouvement religieux, ce qui a été appelé, par le parti libéral, la mise sur pied de guerre de l'idée religieuse. Nous verrons que, si M. de Rohan ne s'est pas engagé dans cette campagne, il l'a dû à la plus clairvoyante des directions.

Le parti royaliste, s'il n'avait proclamé que la nécessité sociale du réveil religieux, le devoir et l'intérêt que la royauté avait à le favoriser, aurait été pleinement dans le droit et la raison. Mais il allait jusqu'à faire une obligation au roi très chrétien de rendre, nous l'avons dit, à la religion d'Etat l'empire qu'il prétendait lui appartenir, et qui scellerait une étroite alliance entre le trône et l'autel. Pour comble de malheur, cette thèse du parti royaliste était loin d'être soutenue avec mesure et dignité, tant dans le monde que dans la Presse ; de l'un et l'autre côté on se faisait un jeu de prêcher les divagations et de soulever les polémiques les plus audacieusement en contradiction avec celles des idées de la Révolution qui avaient pris racine dans l'âme du pays.

Cette campagne de contre-révolution religieuse eut une première désastreuse conséquence : elle fournit des armes aux haines toujours en éveil de la gauche ; elle l'autorisa à proclamer que la société civile était menacée de la domination du *parti prêtre*, à crier au péril jésuitique, par où elle était assurée d'affoler l'opinion. Cette manœuvre était d'une mauvaise foi d'autant plus insigne

que, jamais, à aucune époque, les Jésuites ne s'étaient, plus rigoureusement que sous la Restauration, abstenus de toute compromission politique. Sachant les périls que, dans la situation mal définie qui leur était faite, ils auraient courus à se mêler aux luttes des partis, ils s'étaient consacrés tout entiers à l'apostolat et à l'enseignement, ne se départissant, en aucune circonstance, de la plus extrême réserve.

Une autre grave conséquence de cette campagne a été le divorce irrémédiable du parti libéral avec le centre droit, et, par suite, la ruine du système de transaction qui rattachait l'un à l'autre le principe de la liberté moderne et celui de l'hérédité antique. Dans cette lutte qu'ils entreprenaient contre la politique religieuse du parti ultra, les libéraux, pour caractériser cette politique, se servirent d'un mot qui demeura : *la Congrégation*. Rien ne peut donner une idée de l'affolement que causa aux hommes, même les plus éminents du parti libéral, ce fantôme de la *Congrégation*. Pour eux, cette *Congrégation* est partout, agissant par voie ténébreuse, achetant, corrompant, persécutant, tendant à envelopper et à emprisonner la nation. Ce sera un homme comme Royer-Collard, qui, dans la discussion de la loi du *Sacrilège*, s'écriera : « La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le gouvernement, aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même, et si elle marchait devant nous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va ; elle mentirait. » — C'est encore

le duc de Broglie qui, en 1857, écrira dans ses *Souvenirs* : « La loi du *Sacrilège* fut, en quelque sorte, le thermomètre sur lequel on put marquer le degré d'asservissement du ministère envers son parti : La *Congrégation*, ce Croquemitaine, dont on se moque aujourd'hui, après en avoir eu grand-peur en son temps, la *Congrégation*, c'est-à-dire la faction ardente des gens d'église et des dévots de cour, tenait à M. de Villèle le pied sur la gorge¹. » C'est M. de Chateaubriand qui, ambassadeur à Rome, écrira, le 27 janvier 1829, à son ministre, M. de La Ferronnays : « Quand je suis arrivé à Rome, les prélats et les simples prêtres avaient l'esprit plus ou moins infectés des mensonges de notre *Congrégation*. Aujourd'hui, ils sont plus raisonnables². »

Qu'était-ce, en définitive, que ce Croquemitaine, comme dit M. de Broglie, dont on faisait un si terrible épouvantail? Cela pouvait-il être la modeste et correcte congrégation que présidait un jésuite, l'éminent et si prudent P. Ronsin? Cette association avait pour but de conserver, par la prière, par la pratique de la charité, par les camaraderies honnêtes, les principes et les mœurs des jeunes gens qui y étaient affiliés. Jamais les libéraux n'ont eu la pensée de faire, de cette inoffensive association pieuse, la machine de guerre qu'ils dénonçaient. Quant à ceux des libéraux qui, moins éclairés ou plus passionnés que leurs chefs, persistèrent aveuglément à rendre responsable, des excès de la

1. *Souvenirs du duc de Broglie*, t. II, p. 456 et 457.

2. *Affaires Etrang.*, Rome, vol. 965, f. 96.

campagne religieuse, l'association du P. Ronsin, ils nous semblent s'être fait l'illusion que nous voyons, de nos jours, partagée par un grand nombre d'esprits qui accusent la franc-maçonnerie, seule, de la violation de la liberté religieuse à laquelle donne lieu l'application de la loi sur les Associations. Nous tenons pour certain, quant à nous, que, n'y eût-il pas une loge maçonnique en France, la guerre au spectre clérical ne perdrait rien ni de sa violence, ni de sa mauvaise foi, et par cette raison que, s'il n'avait cette guerre à mener, le jacobinisme, qui n'a ni doctrine, ni véritable programme politique, serait depuis longtemps réduit au silence. Les libéraux éclairés n'avaient donc fait qu'emprunter un nom à la *Congrégation*, et ce qu'ils poursuivaient sous ce nom c'était, comme l'a dit avec précision le duc de Broglie, la faction ardente des gens d'église et des dévots de cour, ce n'était pas un fantôme, c'était une réalité.

Cette campagne monarchico-religieuse, elle avait été organisée et conduite par des gens qui s'en sont fait gloire, qui l'avaient entreprise comme une mission, s'inquiétant peu d'apporter de la mesure là où ils croyaient faire œuvre de sauvetage ; s'affirmant dans le domaine législatif par des projets qui étaient des défis, tels que ces lois sur *le droit d'ainesse*, sur le *sacrilège*, sur la *presse* ; essayant de faire pénétrer et peser leur action dans toutes les branches de l'administration et, si le dauphin n'y avait mis énergiquement bon ordre, jusque dans l'armée.

Un éminent publiciste, M. Georges Picot, a dit :

« La *Congrégation* n'était rien et elle était tout. Les libéraux avaient donné son nom, avaient prêté une hiérarchie à un état d'esprit qui inspirait les gouvernants. » Je me permettrai de différer, sur ce point, d'appréciation avec M. Picot. Je crois que, à aucun moment, M. de Villèle n'a incarné, au pouvoir, l'esprit de ce qu'on appelait la *Congrégation*. En homme d'Etat qu'il était, il déplorait de voir son œuvre de sage politique et de relèvement national entravée par une campagne d'énergumènes. Il faisait tout au monde pour résister à leurs fanatiques poussées et il ne cédait que lorsqu'il se voyait menacé d'être débordé. Il sentait, en effet, que, avec son ministère de droite, il n'avait aucun des points d'appui qui lui auraient fourni les moyens de résister aux exaltés de son parti.

Le péril de la voie où s'étaient engagés royalistes et catholiques, il est affirmé par le témoignage des autorités les plus impartiales et qui justifie les appréhensions des libéraux.

C'est Hyde de Neuville qui dira : « N'avait-on pas imprudemment provoqué l'opinion en donnant à la *Congrégation*, association religieuse propagée par les Jésuites, qui, réellement, n'avait qu'un but, la sanctification des âmes, une portée politique qu'elle n'a jamais eue. Je n'accuse pas la compagnie de Jésus d'avoir poussé ses adeptes dans une voie néfaste en faisant d'une pratique religieuse une arme de combat; mais je fais retomber cette faute si grave sur les ultras qui nous ont fait tant de mal, et qui devaient inspirer, après le

déchainement dont je parle, les ordonnances de 1830. »

M^{me} Swetchine écrivait, le 5 octobre 1824 : « Quand le mal est dans l'opinion, il ne se déracine que lentement et, si le pouvoir lui oppose des remèdes violents, l'obéissance du moment ne rachète pas les dangers de l'avenir. Je ne voudrais, pour la religion, que ce que les économistes demandent pour le commerce, qu'on laissât faire sans trop s'en mêler; mais, de nos jours, on ne veut pas se donner le temps comme auxiliaire. »

M. Foisset, le sage ami et le modérateur de Montalembert et de Lacordaire, écrivait, en parlant de la politique religieuse de la Restauration : « Il faut le dire, puisque cela est vrai, l'insuccès de tout cela fut énorme; on n'aboutit qu'à rendre la religion odieuse et impuissante à un point à peine croyable. Toute pression, même indirecte, exercée par l'autorité, pour déterminer des manifestations religieuses d'où la foi est absente, ne fera que rendre le mal plus intense et plus profond. »

Citons encore le duc Albert de Broglie qui, lors des premières persécutions religieuses de 1881, avec cette étendue d'esprit qui ne lui permettait pas d'être dupe, et une sérénité que rien ne pouvait troubler, écrivait : « A ceux qui nous reprochent, à MM. d'Audiffret-Pasquier, de Barante et à moi, de manquer sur ces graves questions à la mémoire de nos pères, à ceux-là j'ai le droit de dire : « Nous les avons connus mieux que vous, ces hommes de si grand cœur et de si grande intelligence. Nous avons reçu les confi-

dences de leur sereine et laborieuse vieillesse ; nous avons vu leur âme s'élever et leur esprit s'élargir à mesure qu'ils approchaient des régions de l'éternelle paix, et nous avons le droit de vous dire : *peut-être, si nous eussions vécu de leur temps et dans leur jeunesse, nous aurions pensé comme eux ;* mais nous sommes sûrs que, aujourd'hui, ils penseraient et parleraient comme nous. »

L'histoire enfin est venue statuer sur ces controverses par un arrêt souverain : elle a constaté comment ce peuple, qui avait salué avec enthousiasme le rétablissement du culte par le Concordat, qui se serait volontiers prêté à un réveil religieux coïncidant avec le relèvement du trône de saint Louis, comment ce même peuple, que d'anciens préjugés rendent si ombrageux en ce qui concerne l'oppression du prêtre sur les intérêts civils, en était arrivé, après les quinze années de politique religieuse de la Restauration, aux sauvages réactions de 1830.

CHAPITRE V

Entrée du duc de Rohan à Saint-Sulpice. — Son profond attachement pour le jeune Dupanloup. — Assassinat du duc de Berry. — Rohan l'assiste à ses derniers moments. — Affectueuse reconnaissance que lui voue la duchesse de Berry. — Affaire des *Pétards*. — M. de Villèle est appelé au ministère. — La politique d'accommodement des intérêts défendus par lui contre les folles exigences de l'extrême-droite. — Baptême du duc de Bordeaux, incident qui s'y produit. — Rohan est ordonné prêtre. — Sa première messe à Saint-Sulpice. — Portrait malveillant de l'abbé de Rohan par M^{me} de Broglie, et plus malveillant encore par M. de Chateaubriand qui, à ce moment-là même, demandait pour l'abbé le chapeau. — Négociations dans ce but à Rome. — Léon XII. — Le secrétaire d'Etat, della Somaglia. — Le tout-puissant cardinal Severoli. — La candidature de l'abbé de Rohan au chapeau engagée par notre ambassadeur le duc de Montmorency-Laval. — Le droit des couronnes au sujet de la désignation pour la dignité cardinalice. — Tendances ultramontaines dénoncées dans le haut clergé par l'ambassadeur. — Les cardinaux de Clermont-Tonnerre et la Fare, seuls représentants de la France au Conclave qui a élu Léon XII. — Dispositions bienveillantes du pape en ce qui concerne la candidature Rohan au cardinalat.

En parlant de la première éducation de Rohan, nous avons signalé l'influence qu'avait eu sur sa jeunesse un admirable éducateur, influence qui a décidé de sa foi et de sa vocation, celle exercée par l'abbé Teyssyre. Elève de l'École Polytechnique, Teyssyre avait été classé des premiers à l'entrée et à la sortie de l'école; il y était revenu comme répétiteur, et avait renoncé à la plus brillante carrière pour entrer dans les ordres. Il était

un éveilleur d'âmes incomparable. L'un des premiers membres de la *Congrégation*, Rohan l'y rencontra, en 1806, lors de sa propre affiliation¹. Teyssyre fut de ceux qui comprirent, aux premiers indices, le péril de la campagne religieuse conduite par l'extrême-droite, et il ne négligea rien pour mettre son disciple en garde contre les périls que cette campagne comportait. « Votre parti est libre, lui disait-il, de conduire comme il l'entend son action politique, il n'y risque que de pousser le trône à l'abîme; mais qu'il s'arroge le droit, pour provoquer un réveil chrétien, d'appeler le bras séculier à prêter main forte à l'Église, c'est compromettre en pure perte l'action gouvernementale et préparer contre l'idée religieuse les plus certaines et les plus dangereuses réactions. »

M. de Rohan profita largement de la liberté que lui laissait son maître, au point de vue politique; il fut de ce groupe qui se sentait l'organe le plus fidèle, le plus selon le cœur de l'ancienne race royale et qui, s'il acceptait comme imposées par les circonstances les concessions faites par Louis XVIII à quelques-unes des exigences de la situation nouvelle, n'en mettait pas moins ses espérances en Monsieur, qui rassurait les impatiences en disant : « Jouissons du présent, je répons de l'avenir. »

1. M. de Grandmaison donne, à cette date de 1806, l'affiliation de Rohan sous ce titre, le *duc de Rohan*. Or, en 1806, Rohan n'était qu'Auguste de Chabot, le titre de prince de Léon était porté par son père, et celui de duc de Rohan par son grand-oncle. Son grand-père portait, à ce moment, le titre de duc de Chabot.

Quant au conseil du maître, au sujet de la réserve à garder dans la campagne religieuse, Rohan le suivit rigoureusement ; aussi lorsque, en 1827, l'exaspération contre la faction, habilement exploitée, finira par atteindre jusqu'à la pauvre congrégation du P. Ronsin, — elle n'avait eu, en tout ceci, d'autre tort que d'avoir vu son nom servir aux ennemis de mot de ralliement dans la bataille, — lorsque l'autorité diocésaine devra demander, dans un but d'apaisement, sa démission au Père, ce sera l'abbé de Rohan qui sera appelé à le remplacer.

Le 20 mai 1819, le duc de Rohan entra au séminaire de Saint-Sulpice. M^{sr} Besson, évêque de Nîmes, qui subissait le prestige de la noblesse au point de ne plus retrouver, vis-à-vis d'elle, la pleine liberté de son jugement, dit à propos de l'entrée dans les ordres de M. de Rohan : « Personne n'avait fait plus de sacrifices pour se donner à Dieu. Il était allé ensevelir à Saint-Sulpice toutes les grandeurs de sa race et toutes les espérances de son nom. » Qu'aurait dit de plus l'évêque de Nîmes, si M. de Rohan était entré à la Trappe, ou s'était fait capucin ? La vérité des choses, c'est que, en devenant d'Eglise, M. de Rohan n'ensevelissait aucune des grandeurs de sa race : il conservera son titre de duc, sa dignité de pair de France, et nous verrons que, dans ce prétendu naufrage des espérances de son nom, il recueillera dans la suite de magnifiques épaves.

Teyssyre avait été le seul à qui Rohan eût fait part de ses vellétés de vocation. Connais-

sant le fort et le faible de son ami, sans être un instant impressionné par l'honneur que ferait rejaillir sur l'Eglise une telle recrue, Teyssyre l'avait mis en garde contre les illusions que pouvait lui faire un mouvement de découragement de la vie, lui indiquant dans quel esprit de renoncement et de résolution éprouvée il fallait qu'il se trouvât pour aspirer à être prêtre. Teyssyre mourait, jeune encore, en 1818; lorsque, six mois après, il était admis à Saint-Sulpice, Rohan déclarait qu'il sentait ne devoir la grâce de sa vocation résolue qu'aux prières de son ami.

Ce dut être une lourde épreuve, pour cet homme, parvenu à l'âge de trente ans, que de passer, sans transition, de la vie du grand seigneur sous la règle austère de Saint-Sulpice. Il avait, à tous les instants et sur tous les points, à vaincre le vieil homme en lui; mais, ce sacrifice, il le trouvait largement compensé par l'espèce de rajeunissement qu'il trouvait à sa vie nouvelle; il lui semblait recouvrer son enfance de cœur, la docilité de ses jeunes années, toutes choses simples dont il avait désormais la conscience et le mérite réfléchis. Il ne pouvait assez admirer, d'un autre côté, ces fortes traditions sulpiciennes qui conservaient la source du plus pur esprit ecclésiastique, et qui sont l'héritage des grandeurs du vieux clergé français.

Le poids du règlement lui était allégé par ces belles cérémonies, ces beaux chants de Saint-Sulpice, ces exercices pieux, ces retraites qui alternaient avec le travail et labouraient profondé-

ment l'âme. Le travail était sa plus rude tâche. Il n'avait guère fait jusque-là que butiner ; l'estomac, qui ne s'est nourri que de miel, digère malaisément des pierres, et c'était bien des pierres que donnait à broyer la scolastique du séminaire. On a prétendu que M. de Rohan était théologien par le tact, sinon par la lecture : toujours est-il que ni le tact, ni la lecture ne lui suffirent pour qu'il ne se sentît pas débordé par les cours. On dut, comme c'était l'habitude en pareil cas, lui donner deux répétiteurs choisis parmi les plus distingués de ses condisciples, et qui, travaillant avec lui, avaient mission de l'empêcher de perdre pied. Ses répétiteurs furent l'abbé Mathieu, qui, à six mois d'intervalle, devait lui succéder sur le siège de Besançon, et l'abbé Demarsais, qui restera son ami.

Une des marques de la distinction native de M. de Rohan, c'est le don qu'il avait et qui le rendra inoubliable comme évêque, d'aller d'instinct, dans tous les milieux qu'il traversera, aux hommes de la plus haute valeur. Dès avant et pendant son séjour à Saint-Sulpice, ce don s'affirmera.

De ses deux répétiteurs à Saint-Sulpice, Mathieu et Demarsais, le premier était celui qui avait le moins d'affinité avec M. de Rohan ; il lui reconnaissait toutefois, à un rare degré, les qualités essentielles du sacerdoce, et il prévoyait les services que rendrait à l'Eglise un tel prêtre doublé d'un tel homme d'affaires. Quant à Demarsais, il s'était acquis Rohan par la généreuse ardeur de

son caractère et son tempérament d'apôtre. Au sortir du séminaire, nommé aumonier du collège Saint-Louis, il avait appelé souvent son ami Rohan à lui prêter son concours et à s'y essayer à la prédication. Le duc abbé avait eu là, comme auditeurs, deux élèves dont il eût été fier, s'il avait pu pressentir leur avenir : c'était Gounod, le grand compositeur et Edmond Rousse, l'avocat éminent, membre de l'Académie française.

Le nom de Rohan est inséparable de celui de Dupanloup. Le duc, à qui le jeune Dupanloup avait été signalé par Teyssseyre pour ses dons exceptionnels d'intelligence et de caractère, le duc l'avait pris en affection dès le petit séminaire. Le pauvre élève, étant sans famille, passait ses vacances à la Roche-Guyon. Le prince le suivit avec la plus tendre sollicitude et lui adressait un souvenir à chaque étape de sa carrière. La veille du jour où l'abbé Dupanloup se liait irrévocablement par le sous-diaconat, il écrivait à sa mère : « J'ai reçu du duc de Rohan (alors à Rome) la lettre la plus aimable, la plus touchante qu'il soit possible d'écrire. Elle a huit grandes pages. Je ne puis te donner à ce sujet de plus grands détails ; il m'envoie un crucifix d'argent, béni par le pape, en souvenir de mon sous-diaconat. » La veille de son ordination, il écrira encore à sa mère : « M. le duc de Rohan m'assistera, c'est convenu depuis huit ans. » Le lendemain, il célébrera sa première messe à l'église des Carmes, l'abbé de Rohan l'assistera encore.

L'abbé Dupanloup, au lendemain de ses succès

de catéchiste à la Madeleine, avait conduit à la Roche-Guyon, Montalembert, qui venait de remporter, à l'âge de dix-sept ans, le prix d'honneur au concours général, et ils s'y étaient rencontrés avec deux jeunes avocats, à la physionomie éclatante, aux prunelles de feu, à la parole vibrante : c'était Berryer et Lacordaire. Montalembert, Berryer et Lacordaire conserveront toujours une large part dans les sympathies du prince; mais Dupanloup restera l'ami autorisé et le conseil de tous les instants.

Entre le duc de Rohan et Montalembert l'harmonie était plus entre les âmes qu'entre les idées; au point de vue politique, il y avait divergence profonde. Montalembert, en quittant la Roche-Guyon, écrivait : « Quoique mon séjour ici ait été vraiment agréable, mes rapports avec le duc de Rohan m'ont plus d'une fois embarrassé. Je rends toute justice à ses nobles qualités; mais il faut que les opinions se ressemblent pour que les cœurs s'unissent. » Ce qui empêchait cette union des cœurs qu'était-ce, sinon la répulsion profonde, invincible, inspirée à la France nouvelle par les hommes et les idées d'ancien régime?

Le 14 février 1820, à quatre heures du matin, le supérieur de Saint-Sulpice faisait appeler l'abbé de Rohan : deux émissaires lui étaient envoyés en même temps; l'un, par son frère, Fernand de Léon, colonel gentilhomme du duc de Berry; l'autre, par M^{me} de Gontaut, gouvernante des enfants de France. Tous deux apportaient la nouvelle de l'attentat dont venait d'être victime

le duc à la sortie de l'Opéra; reconduisant la duchesse à sa voiture, il avait été frappé d'un coup de stylet et était tombé, baigné dans son sang, entre les bras de Fernand, qui l'avait transporté dans l'étroit salon précédant la loge royale et où il se mourait. Parvenu à la place Louvois, et s'étant précipité dans l'escalier qui conduisait à cette loge, M. de Rohan le trouva obstrué : c'était le roi Louis XVIII que des valets soutenaient sous les bras, tandis que d'autres le tiraient par les mains, recommençant la manœuvre à chaque degré, les pauvres jambes de Sa Majesté, éléphantasiées par la goutte et fauchées par l'angoisse, se dérobant après chaque effort sous sa masse. Shakespeare nous semble n'avoir rien imaginé d'une plus tragique réalité que le spectacle donné par ce vieux roi, remorqué par des valets dans cet escalier de bal masqué, et se demandant s'il arriverait à temps pour fermer les yeux au dernier rejeton de sa race qui agonisait, à deux pas de lui, sur un grabat.

Du corridor, dont la porte était restée entr'ouverte, M. de Rohan assista à la scène déchirante que produisit l'arrivée du roi. Vers six heures, Monsieur, qui avait aperçu l'abbé, lui fit signe d'entrer. Le prince, le reconnaissant, lui tendit ses mains sanglantes et lui dit de sa voix entrecoupée de gémissements : « Priez Dieu, mon cousin, pour qu'il me fasse miséricorde et pour obtenir que le roi fasse grâce à *l'homme*. » C'est ainsi qu'il désignait son meurtrier. Vers huit heures du matin, les gémissements ayant cessé, le roi tendit sa ta-

batière dont le couvercle était orné d'une miniature protégée par une glace; l'abbé approcha cette glace des lèvres du prince, aucune buée ne la ternit. Le roi, aidé de M. de Rohan, vint en chancelant fermer les yeux de son neveu¹.

L'acte de monstrueux fanatisme de Louvel détermina le brusque écroulement de la politique libérale et autorisa le parti d'ancien régime à affirmer, avec l'assentiment du pays, que tout pouvoir qui voudrait suivre un programme de transaction irait aux abîmes. La poussée fut si forte que le

1. Combien la vérité historique est difficile à fixer! M. de Barante rend compte, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 398) et dans les termes suivants, du drame du 13 février: « J'ai ouï raconter à des témoins oculaires la triste scène de la nuit du 13 au 14 février, la noble et touchante agonie du duc de Berry, dans ce foyer de l'Opéra, où la famille royale était réunie. Hormis la duchesse de Berry, dont la douleur était désespérée, naturelle, abandonnée; il n'y avait auprès de ce lit de mort qu'une affliction calme, contenue, résignée, pieuse. M. Dupuytren a rapporté que, au moment même où le duc de Berry expira, le roi ne se trouvait pas auprès de son neveu. M. Dupuytren accourut aussitôt le lui annoncer. « Eh bien! dit Louis XVIII, c'en est donc fait? — Sire, oui, et si Votre Majesté veut rendre au prince les derniers devoirs... — Les derniers soins, reprit le roi, en rectifiant un mot qui n'était pas dans la nuance précise de l'étiquette, et il alla fermer les yeux du duc de Berry. »

M. de Barante commet une première erreur en faisant mourir le prince au foyer de l'Opéra, qui ne communiquait avec la loge royale que par de nombreux détours et où l'on n'aurait pu transporter le prince sans l'exposer à mourir à moitié du trajet. M. de Barante reconnaît que la douleur du roi était calme, contenue, résignée, pieuse; puis, après avoir accumulé ces marques de respectueuse commisération, il ne met pas en doute la légende attribuée à Dupuytren, et d'après laquelle Sa Majesté avait eu la maniaque présence d'esprit, au moment où la mort de son neveu lui était annoncée, de rappeler qu'il ne saurait avoir des *devoirs à remplir*.

Le récit de M. de Rohan concorde, de tous points, avec celui de M. de Chateaubriand, à qui la duchesse l'a dicté au lendemain du drame. Les deux récits établissent que le roi, pour qui, en toute occasion, le moindre déplacement était une complication, n'avait pas, depuis son arrivée jusqu'à la fin, quitté le chevet du prince.

roi fut contraint de céder et de renoncer au concours de l'homme dont il avait courageusement soutenu la politique, de M. Decazes. Mais il s'arrêta sur la pente où l'on voulait l'entraîner et remit le pouvoir à MM. de Richelieu et de Serre qui auront, comme programme, l'union jusqu'ici vainement tentée des royalistes sages contre les perfidies de la gauche et, au besoin, contre les extravagances des ultras. A la suite de huit mois de luttes, pendant lesquelles M. de Serre se dévoua et sut s'élever à l'une des plus hautes éloquences qui aient honoré la tribune française, sous une abominable coalition de l'extrême-droite avec la gauche, le second ministère Richelieu fut renversé¹.

Notons toutefois que M. de Rohan désapprouvait hautement d'aussi basses compromissions, tant il est vrai qu'il n'est pas indifférent, pour la dignité des convictions, que l'on soit d'une race solide, intègre et pure.

Son étroite intimité avec l'Élysée l'avait souvent exposé à être le témoin et l'arbitre d'étranges débats qu'il ne pouvait écouter que les yeux baissés, sur lesquels son expérience de la vie lui aurait rendu difficile de se prononcer, mais qu'il parve-

1. Le duc de Richelieu n'avait accepté le pouvoir que sur l'engagement d'honneur, exigé de Monsieur, qu'il assurerait au ministère, sinon le concours, du moins la neutralité des ultras. Devant la menace de coalition, le duc alla rappeler sa parole à Monsieur; le prince, ayant essayé de biaiser sur la portée de son engagement, le duc stupéfait, indigné, le regarda fixement et, sans prononcer un mot, sortit en claquant violemment la porte. Puis, courant chez M. Pasquier, il se laissa tomber dans un fauteuil en s'écriant : « Je viens de voir un Jean l... qui a manqué à sa parole ! »

nait à concilier par l'ascendant que lui donnaient son ardente piété et l'admirable pureté de sa vie. La duchesse de Berry n'oubliera jamais ce que l'intervention de l'abbé de Rohan avait apporté d'apaisement dans son orageux intérieur et de quel adoucissement il avait été aux derniers instants du prince. Aussi sera-ce à lui qu'elle continuera de recourir dans les complications où il lui arrivera d'être entraînée par la fougue de sa nature. Je trouve, dans les *Mémoires* de M. Perrin, trace du recours de la duchesse à Rohan dans ce mystérieux incident qu'on a appelé l'affaire des *Pétards*.

Le 21 janvier 1821, vers une heure de l'après-midi, un baril de poudre avait été placé au pavillon central des Tuileries, dans l'escalier qui conduit au *corridor noir*, près des appartements du roi et de Madame Royale, et avait éclaté en brisant les vitres des fenêtres, par où s'échappait une épaisse fumée. Quel avait pu être le mobile de cet attentat? Pas un instant le roi ne le prit au tragique : la place où avait été déposé le baril, la faible quantité de poudre qu'il renfermait ne pouvaient laisser supposer qu'on eût voulu attenter à ses jours.

« L'explosion, écrivait-il à Decazes, n'a fait ni ne pouvait faire de mal à personne, mais l'insolence est un peu forte. Ce n'est pas le tout, il faut arriver au fond. » Le parti ultra était loin d'apprécier les choses avec autant de calme; il voulait voir, dans ce prétendu attentat, la conséquence de la politique complaisante du ministère

envers les ennemis de la dynastie et réclamait d'énergiques mesures. D'autres allaient plus loin : dans l'étroite intimité du château, des bruits couraient sur la probabilité d'une grossesse de la duchesse d'Angoulême. « On n'a rien vu depuis quatre mois, écrivait encore le roi, la taille épaisit sensiblement. Mais ne sont-ce là que des obstructions ? » Le parti ultra accusait hautement la faction révolutionnaire d'avoir voulu frapper, dans Madame Royale, l'espoir d'un nouvel enfant du miracle et il apporta une telle ardeur dans ses mises en demeure au ministère que « cette affaire des *pétards* a forcé ce ministère à rompre un instant avec l'extrême droite¹ ». Mais il fallait arriver au fond, comme avait dit le roi ; une instruction, qui avait été immédiatement ouverte, n'aboutissait à rien ; des arrestations qui, au lendemain du crime, avaient été opérées, n'avaient pu être maintenues. « Cette aventure, disait le roi, prend chaque jour une nouvelle forme et il pourrait bien se faire que, au fond du sac, il se trouvât une infâme intrigue au lieu d'une exécration scélératesse. » C'est en effet à la découverte d'une infâme intrigue que furent acculées les recherches de la justice : l'auteur, ou tout au moins l'instigateur de l'attentat, n'était autre que la duchesse de Berry. Torturée de remords, lorsqu'elle avait vu la justice menacer des innocents, elle avait, prétend-on, écrit à une personne de la cour une lettre anonyme où son écriture se serait trahie

1. *Mémoires du baron de Barante*, t. II, p. 475.

et dans laquelle elle déclarait que la justice faisait fausse route. Ce qui résulte des *Mémoires* de M. Perrin, c'est que l'abbé de Rohan aurait été appelé par Son Altesse, et que c'est lui qu'elle aurait chargé de porter ses aveux à Monsieur, en lui demandant d'apaiser le roi. « On a découvert, écrit M. de Barante, que ce prétendu attentat du parti jacobin n'est autre chose que le résultat d'une intrigue royaliste¹. »

Quel avait pu être, dans ce complot, le mobile de la princesse ? Était-ce de pousser le roi à l'abandon de la politique de transaction ; ou bien, affolée par le coup que portait à ses ambitions de régence les probabilités de grossesse de la dauphine, a-t-elle recouru à cette manœuvre pour avoir, par une commotion violente, raison de cette menace ? A quelque solution que l'on s'arrête, ce n'était plus, le roi l'a dit, qu'une infâme intrigue et qui semblait le premier pas dans la voie qui conduira cette tragique veuve à la ruine de cette situation d'ardentes sympathies et de respect où l'avait élevée son malheur².

Par l'arrivée au pouvoir du ministère Villèle la droite est à son apogée. Il n'a manqué à M. de Villèle, pour être un grand ministre, que cette énergique volonté de l'homme d'Etat qui sait, non seulement s'imposer à ses adversaires, mais se faire suivre par son parti. Le maniement, pendant six ans.

1. *Mémoires*, t. II, p. 486.

2. Voir sur cet incident des *pétards*, dans le journal *le Temps*, (numéro du 24 novembre 1899), une étude de M. Ernest Daudet, qui contient les plus intéressants détails et les lettres du roi, dont je donne des extraits.

des grandes affaires, en lui donnant l'intelligence approfondie de son temps, ne lui avait rien laissé de ses préjugés d'ancien régime. Le duc de Broglie a dit : « Conciliation des principes, tel avait été l'espoir de M. de Serre ; accommodement des intérêts, telle fut la voie par laquelle M. de Villèle se flatta d'être plus heureux. » C'est à cette politique des intérêts que le pays devra, grâce à une admirable gestion de ses finances, le relèvement de son crédit, une prospérité économique sans précédent ; qu'il obtint enfin, par une politique étrangère aussi large que ferme, sa rentrée dans le concert européen. Mais, à travers quelles luttes et au prix de quelles regrettables concessions, arrachées par les folles exigences des ultras, pareil résultat a-t-il été obtenu. C'est à chaque page que, dans ses *Mémoires*, on trouve la constatation des révoltes que causaient à M. de Villèle les exagérés de son parti. « J'ai catéchisé, écrit-il, le 21 février 1821, nos intimes sur leurs fatales dispositions à se mettre en opposition, lorsque cela ne pourrait que nuire au pays, au roi, et à eux-mêmes. Mais c'est inutile. Sans Corbière et moi ils se seraient perdu mille fois et auraient déconsidéré leur bonne cause. Nous avons là une dure mission¹. » Et, le 31 mars : « Été chez Piet, où j'ai eu fort à faire pour tenir tête à Donadieu, et autres insensés, qui cherchaient à entraîner nos royalistes à faire des folies². » Il ajoutait encore : « Si vous saviez ce que c'est que labourer avec

1. *Mémoires de M. de Villèle*, t. III, p. 28.

2. *Loc. cit.*, p. 42 ; *ibid.*, p. 51.

ces gens-là et la peine qu'il faut se donner pour leur faire comprendre quelque chose qui ait le sens commun¹. »

Nous retrouverons bientôt M. de Villèle à l'occasion de sa loi sur le milliard des émigrés, où les Rohan auront une large participation.

La duchesse de Berry tenait à associer son ami Rohan à ses joies, trop rares, de famille; aussi, le 1^{er} mai 1821, lors du baptême du duc de Bordeaux, le duc abbé, n'ayant pas été désigné par le sort pour faire partie de la délégation de la Chambre des Pairs, la princesse le fit demander comme assistant par le coadjuteur. M. de Rohan avait été, là, témoin d'un éclat de l'autorité royale dont toute l'assistance avait eu le frisson. Louis XVIII poussait, jusqu'à des procédés insultants, son parti pris de maintenir une ligne de démarcation entre les enfants de France et les princes du sang. M. de Villèle consigne, dans ses *Mémoires*, la note suivante : « J'ai assisté au baptême de M. le duc de Bordeaux, à Notre-Dame de Paris, et ai signé l'acte comme ministre. M. le duc d'Orléans avait, pour la signature de cet acte, élevé la prétention de recevoir la plume du premier aumônier, comme les autres princes. Le roi décida que, selon l'ancien usage, il ne la recevrait que du second, ajoutant malignement : « Si ça ne lui convient pas, qu'il s'abstienne. » On sait que le duc avait montré du mécontentement et un doute injurieux lors de la naissance du jeune prince². »

1. *Mémoires de M. de Villèle*.

2. *Loc. cit.*, p. 58. M. de Villèle savait mieux les finances que

Au moment de la signature de l'acte, le duc d'Orléans, son tour venu, s'avança; les choses avaient-elles été imparfaitement ordonnées, le fait est que le grand-aumônier eut un instant d'hésitation. Le roi alors, de cette voix dont l'éclat était si impérieux, cria, de sa place, au grand-aumônier : « Posez la plume, et qu'elle soit présentée par le clerc de la chapelle. » L'humiliation était si publique et si voulue que, disait M. de Rohan, chacun en eut la chair de poule; l'oppression qu'elle produisit ne fut un peu atténuée que lorsqu'on vit la duchesse d'Angoulême, par une muette protestation contre l'incartade de son oncle, venir prendre affectueusement les mains à sa cousine d'Orléans.

La duchesse de Berry voudra encore que ce soit à la Roche-Guyon qu'elle reparaisse pour la

les grandes charges de la Cour : il parle de premier et de second aumônier; il n'y avait qu'un grand aumônier et, au-dessous de lui, un clerc de la chapelle.

Quelques-uns des plus fidèles serviteurs de la famille royale allaient jusqu'à considérer la naissance d'un héritier du trône comme un événement fatal pour la branche aînée. « Si cette branche n'avait pas eu de rejeton, dit M. de Barante dans ses *Mémoires*, la couronne passait, après quelques années, à la maison d'Orléans. Tout péril de révolution cessait, les mécontents attendaient patiemment l'avènement de la nouvelle dynastie, les derniers rois de la branche aînée montraient moins d'obstination à défendre le droit divin et le pouvoir absolu, qu'ils n'avaient plus à transmettre à leurs enfants. Les bienfaits de la Révolution de Juillet auraient été obtenus sans les malheurs et les difficultés qu'elle devait porter avec elle. M. de Richelieu, je l'ai su depuis, avait compris et reconnu, dans son intimité, que la miraculeuse naissance du duc de Bordeaux était le signe probable de la ruine du trône où il semblait destiné à monter. M^{me} de Boigne m'a raconté que, se promenant dans son jardin avec M. Pozzo, ils entendirent sonner les cloches qui annonçaient le *Te Deum*, chanté en réjouissance de la naissance du duc de Bordeaux. « C'est le glas de la dynastie, lui dit M. Pozzo. » (*Souvenirs du baron de Barante*, t. I, p. 467.)

première fois dans une fête ; ce sera le 25 août 1822, pour la Saint-Louis, à l'occasion de laquelle le duc-abbé fera à la duchesse une réception royale.

A la date du 22 mai 1822, on lit, dans l'*Ami de la Religion* : « M. le duc de Rohan, qui a été ordonné diacre, l'année dernière, se dispose à recevoir l'onction sacerdotale aux prochains Quatre-Temps et doit, en conséquence, se mettre en retraite au séminaire, pour se préparer à l'ordination. Un jeune homme, qui s'était déjà fait connaître par sa réelle valeur, vient aussi d'entrer au séminaire : c'est M. de Ravignan, substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine. »

L'abbé de Rohan fut, en effet, ordonné prêtre à Notre-Dame, le 1^{er} juin¹. En même temps que lui étaient ordonnés les abbés de Salinis, Mathieu avocat, Dupont des Loges, fils du premier président de la cour royale de Rennes ; ils devinrent : le premier, archevêque d'Auch ; le second, nous l'avons dit, successeur de M. de Rohan à l'archevêché de Besançon ; et, le troisième, le dernier évêque français de Metz.

M. de Rohan avait voulu célébrer sa première messe à Saint-Sulpice.² « Le nonce de Sa Sainteté, dit encore l'*Ami de la Religion*, et M. l'archevêque de Rouen occupaient des places dans le chœur. Un grand nombre de personnes de distinction avaient une enceinte marquée ; on y voyait, entre autres,

1. Toutes les *Biographies*, qui se copient les unes les autres, font ordonner l'abbé de Rohan le 5 juin, or, en 1822, le 5 juin était le mercredi après la Trinité. Il aurait fallu un indult spécial pour faire une ordination ce jour-là, tandis que le 1^{er} était le samedi des Quatre-Temps, jour réservé aux ordinations.

M^{me} la duchesse de Rohan, mère de M. le duc ; son frère, le prince de Léon ; un grand nombre de ses parents et amis, des pairs, des ministres.... Mais, au milieu d'une réunion si imposante, il était aisé de s'apercevoir que le nouveau prêtre était absorbé entièrement par la grandeur et la sainteté du mystère qu'il célébrait pour la première fois. »

Le même organe mentionnait encore, à la date du 24 mai 1823: « La fête de la Pentecôte a été célébrée avec beaucoup de pompe à Notre-Dame ; M. l'archevêque officiait pontificalement. Après la messe, M. le duc de Rohan, nommé chanoine honoraire de la métropole, par M. l'archevêque, a été installé en cette qualité. Le noble et vertueux ecclésiastique a reçu, en même temps, des lettres de grand-vicaire de Paris et a déjà siégé au conseil de l'archevêque. » Le conseil était composé de trois vicaires généraux, archidiaques, agréés par le Gouvernement.

Quatre autres vicaires généraux étaient à la nomination exclusive de l'archevêque et complétaient son conseil. M. de Rohan fut, en cette dernière qualité, appelé à prêter serment à la séance du 7 juillet. Le titre lui avait été attribué par M. de Quélen, d'abord pour ce que Sa Grandeur voyait de glorieux à compter dans son conseil un duc et pair ; ensuite dans le but de justifier, autrement que par ce titre ducal, que M. de Rohan passât, ce que l'archevêque aurait trouvé tout simple, du séminaire à un évêché. Cette supposition se confirma par ce fait que, en dehors de la

séance où il fut installé, M. de Rohan, pendant les dix-huit mois qui ont suivi, n'est plus porté une seule fois présent aux procès-verbaux des séances du conseil¹.

Lorsqu'il fut prêtre, l'abbé de Rohan avait considéré qu'un pèlerinage à Rome serait une sorte de consécration de son ordination. Aussi le verrons-nous partir pour l'Italie à l'automne de l'année 1823. Nous avons, remontant à cette époque, le portrait de notre abbé tracé par la duchesse de Broglie et par M. de Chateaubriand.

A l'ouverture de la session de 1823, M^{me} de Broglie avait remarqué l'abbé dans le défilé des Pairs : « Il avait, dit-elle, la figure maigre et pâle et, en même temps, un soin et une coquetterie de sa personne qui semblaient réunir les honnêtes instincts avec les anciens souvenirs mondains ; il y avait du fanatique et du fat mélangés dans sa figure. » Du fat, c'est là une note fautive et que la duchesse, qui se connaissait en

1. Archives de l'archevêché. Registre des procès-verbaux du Conseil. M. de Quélen subissait à ce point le fétichisme aristocratique que, dans un sermon où il célébrait les gloires de la sainte Vierge, il disait à ses ouailles : « Tenez pour certain, mes Frères, que la sainte Vierge était de très bonne famille. » M. de Quélen, très informé en matière généalogique, savait sans doute que la mère de Dieu, appartenant à la tribu de Lévy, avait l'honneur d'être l'allié des Levis-Mirepois. Dans la chapelle du château de Mirepois, le tableau du maître-autel représentait la Vierge dans sa gloire, ayant, agenouillé à ses pieds, un Lévis en armure. Des lèvres de la Vierge s'échappait une banderolle sur laquelle était gravée ces mots : « Relevez-vous, mon cousin. » M. de Quélen était dans l'intimité de la duchesse douairière de Lévis qui, chaque soir, en faisant la prière à ses gens, exposait à la Vierge ce qu'elle avait à demander par son intercession, et terminait invariablement par ces mots : « Vous ne pouvez pas me refuser cette grâce-là, ma cousine ! »

grands airs, n'aurait pas dû laisser échapper. Quant au mot de fanatique on se tromperait si l'on était tenté de croire que M^{me} de Broglie avait cédé là à sa double prévention de doctrinaire et de protestante; elle ne faisait que traduire l'impression qu'avait produite, sur les esprits sensés, une récente manifestation du duc. A ce moment-là, en effet, M. de Rohan revenait de la Roche-Guyon, où il avait inauguré, par une mission, ce grand mouvement de prédications plus politiques que religieuses qui allaient devenir, pour le parti ultra, un moyen de gouvernement. Et, pour donner à cette mission toute sa signification, le duc avait choisi dans la magnifique bibliothèque de M^{me} d'Enville, cinq cents volumes; ce choix ne s'était décidé que sur les titres et n'avait été embarrassé ni par la rareté des éditions, ni par l'art des reliures; on les avait entassés dans la cour d'honneur et on y avait mis le feu. Comment s'étonner après cela que le mot de fanatique ait échappé à M^{me} de Broglie.

Nous avons dit les relations d'intimité qui, sous l'Empire, avaient existé entre M. de Chateaubriand et le jeune Chabot; les soupçonnerait-on d'après le portrait suivant des *Mémoires d'Outre-tombe* : « Quand M. de Rohan fut abbé, sa pieuse chevelure passée au fer avait une élégance de martyr (?); il prêchait à la brune dans les oratoires sombres, devant des dévotes, ayant soin, à l'aide de deux ou trois bougies artistement placées, d'éclairer à demi-teinte, comme un tableau, son visage pâle. » Une coiffure de martyr? J'ai beau creuser mes

souvenirs iconographiques, je n'arrive pas à me rappeler les premiers chrétiens, allant au cirque, coiffés à la Charles X. Quant à ces prédications à la brune, devant des dévotes, avec cette mise en scène de deux ou trois bougies qui, si artistement qu'elles eussent été disposées, auraient singulièrement contrasté avec les goûts de splendeur que portait le duc dans les cérémonies, tout cela est de pure invention. Il est, en effet, un point incontestable, dans la vie de l'abbé de Rohan, c'est qu'il n'a jamais exercé son ministère ailleurs que dans les collèges, les petits séminaires, les prisons, et qu'il s'est toujours résolument défendu, tant comme prêtre que comme évêque, de la clientèle des dévotes.

M. de Marcellus, qui avait été le secrétaire d'ambassade, à Londres, de M. de Chateaubriand, et avait su les sympathies que lui avait inspirées Chabot, écrit, au sujet de ce portrait : « M. de Chateaubriand poursuit sans pitié, le fouet à la main, la race des chambellans jusque sur le plus pieux des cardinaux. Je ne connais pas la cause secrète, s'il y en a eu, qui, à propos de M^{me} Récamier et de la reine Caroline, lui fait verser tant d'amertume sur le plus doux et le plus inoffensif des hommes¹. » M. de Marcellus aurait été bien autrement intrigué, s'il avait su que, au moment même où il faisait un si étrange portrait de l'abbé de Rohan, M. de Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères, pensait à l'élever à la

1. *Chateaubriand et son Temps*, p. 322.

dignité de cardinal. Voici en effet la lettre qu'il adressait à la comtesse de Castellane.

« Paris, le 6 décembre 1823.

« Je sais, Madame la comtesse, tout l'intérêt que vous prenez à M. le duc de Rohan. Vous serez bien aise d'apprendre que nous avons grande espérance d'en faire un cardinal. Il ne lui manque à peu près que l'agrément du roi et je l'ai obtenu ; quant au mien, comme ministre des Affaires étrangères, cela était tout simple. M^{me} la comtesse Boni, plus heureuse que moi, vous portera, Madame, cette bonne nouvelle. Elle a bien voulu se charger en même temps de vous offrir l'hommage de mon respect et mes compliments empressés à M. de Castellane.

« CHATEAUBRIAND¹. »

Un ministre des Affaires étrangères n'hésitant pas à informer une famille amie que l'un des siens allait être décoré de la pourpre, et engageant, à l'appui de cette *bonne nouvelle*, l'agrément du souverain, cela nous semblait équivaloir à une certitude. Nous nous considérions, en conséquence, comme assuré de trouver, aux archives des Affaires étrangères, la minute d'une lettre auto-

1. Archives de la maison de Rohan.

La comtesse, à qui était adressée cette lettre, était M^{lle} de Rohan, tante de notre abbé ; elle était veuve du duc de La Rochefoncauld, massacré à Gisors, et s'était remariée au comte de Castellane, père du futur maréchal. M^{me} Boni était M^{lle} Greffulhe, femme de ce futur maréchal.

graphe du roi au pape, lui désignant M. de Rohan pour le chapeau, et, en réponse à cette notification, un engagement ferme de la cour romaine.

Le 28 septembre précédent, le cardinal de la Genga, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, avait été élu au Souverain Pontificat, et il avait pris le nom de Léon XII. Le candidat de la France à la papauté avait été le cardinal Castiglioni, auquel le cardinal Severoli était opposé, par le parti *zélante* dont il était le chef. Ce parti était l'ardent sectateur des idées ultramontaines, de l'inflexibilité des anciennes doctrines et l'ennemi de toutes les concessions qu'avait imposées l'esprit du temps et grâce auxquelles le Saint-Siège était rentré dans les relations les meilleures avec toutes les cours de l'Europe. L'Autriche, qui voyait dans le cardinal Severoli, l'implacable adversaire de sa domination en Italie, écarta sa candidature en exerçant contre lui le droit d'exclusion qui appartenait aux couronnes. Severoli s'en vengea en employant tout ce qu'il avait d'influence sur le cardinal la Genga, *zélante* comme lui, pour qu'il acceptât la candidature à la papauté. La Genga fut amené à céder par l'implacable obstination de Severoli; celui-ci se promettait bien, le nouveau pape lui devant son élection, de ne lui rien laisser du pouvoir. « Ce nouveau pape n'a contre lui, écrivait le duc Laval-Montmorency, notre ambassadeur, qu'une santé affreuse qui le retient les trois quarts de sa vie dans son lit; mais la liberté effrénée de la presse n'épargnera pas les souvenirs d'une vie dissipée qu'il répare, aujour-

d'hui, par de grandes austérités. Après le cardinal Castiglioni, qui avait le vœu de notre cour, il était impossible d'avoir un pape qui dût lui être plus agréable¹. »

Léon XII avait choisi, comme secrétaire d'État, le cardinal della Somaglia : ce prélat était âgé de quatre-vingts ans. On aurait pu se demander ce qu'allaient devenir les relations avec une cour représentée par un agonisant et un octogénaire. Mais le cardinal della Somaglia était un esprit de premier ordre, sans la moindre défaillance, rompu aux grandes affaires, aussi clairvoyant que résolu et mesuré, du reste entièrement acquis à la France. Son action était malheureusement contrebalancée par l'âpreté de la domination de Severoli. Rien ne peut donner idée de l'activité de cet indomptable prélat : atteint d'une affection de poitrine, qui le clouait sur son lit et à laquelle il allait succomber, il avait trois secrétaires qu'il mettait sur les dents, se ménageait des affidés partout ; combinait, croisait, entrecroisait ses intrigues, et accablait de ses mises en demeure le malheureux pape qui en gémissait, mais finissait presque toujours par se rendre².

1. Arch. des Aff. Étrang. Rome, vol. 957, f° 67.

2. Stendhal résume, dans ses *Promenades dans Rome*, les incidents du conclave de 1823 : il n'était pas encore en Italie à cette époque, ne fut qu'après juillet 1830 consul à Civita-Vecchia, et, à ce titre, fort estimé comme agent de trésorerie. Mais il n'avait aucune compétence des questions internationales, nul accès aux sources secrètes, ni aux documents indispensables. Severoli, d'après lui, était un homme doux, ce qui ne l'avait pas empêché, toujours d'après Stendhal, étant nonce à Vienne, en 1809, de se quereller avec l'Empereur François II, à qui il fit observer qu'il ne pouvait, sans faute grave, donner sa fille à un homme dont

La *Biographie universelle* fait de M. de Rohan, dans cette élection de Léon XII, le conclaviste de M. de Bausset. Or, en septembre 1823, M. de Bausset, irrémédiablement atteint dans sa santé, avait été dans l'impossibilité de se rendre au Conclave, et la France n'y était représentée que par ses deux autres cardinaux : MM. de Clermont-Tonnerre et de la Fare qui, chacun, avait son conclaviste.

Du 28 septembre, date de l'élection du pape, au 6 décembre, date de la notification de M. de Chateaubriand à M^{me} de Castellane, nous ne trouvons, dans la correspondance de l'ambassadeur avec son ministre, que deux mentions de l'abbé de Rohan. La première est pour signaler, au couronnement du pape (6 octobre), la présence de notre duc dans la tribune des ambassadeurs, en compagnie de son collègue à la pairie, le comte de Saint-Priest. Voici pour la seconde mention : aussitôt

la femme était encore vivante. L'empereur en aurait conçu un bien vif ressentiment : de là l'exclusion qu'il fit exercer contre le cardinal.

Ce que nous avons dit du caractère de Severoli, nous ne l'avons emprunté qu'aux dépêches de l'ambassadeur et de son premier secrétaire, qui avaient vu le cardinal à l'œuvre, avaient eu à lutter contre ses intrigues, et rapportent les impressions qu'ils ont recueillies du secrétaire d'Etat et du pape lui-même. De ce que nous avons dit et dirons encore, on jugera s'il était possible de qualifier ce prélat d'une épithète plus au rebours de la vérité que celle de *doux Severoli*. Et que dire de ce nonce se querellant avec l'empereur et lui adressant, en son nom personnel, des remontrances au sujet d'un projet de mariage ? C'est le comble de la fantaisie, et rien de tout cela ne tient debout.

Mais Stendhal serait, peut-être bien, le premier à sourire de nous voir prendre au sérieux son allégation ; il ne s'est sans doute montré là que ce qu'il était le plus souvent, un taquin de bien de l'esprit, préoccupé de n'être pas dupe et de rompre avec le traditionnel et les préjugés au point de brouiller et d'entrechoquer les choses.

après son couronnement, le Pape s'était alité, et c'était à peine si, après deux mois, il avait pu recevoir en audience de congé nos deux cardinaux. La veille de cette audience, l'ambassadeur avait écrit à son ministre :

« Rome, 20 octobre 1823.

« MONSIEUR LE VICOMTE,

« J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir Votre Excellence du désir bien naturel que MM. les cardinaux français ont de contribuer à la fortune de leurs conclavistes, et de leur obtenir quelques faveurs de Sa Sainteté. Il m'a paru raisonnable d'entrer sur cet objet dans quelques explications avec le cardinal secrétaire d'État. Je lui ai représenté qu'il y aurait de la convenance à n'accorder ces grâces ecclésiastiques aux sujets du roi qu'après avoir obtenu l'agrément de Sa Majesté.

« Il n'a été question qu'en *perspective* de M. le duc de Rohan pour lequel il n'est pas douteux que le Pape n'ait conçu une véritable estime et des intentions très bienveillantes.

« MONTMORENCY-LAVAL¹. »

Cette perspective et ces intentions bienveillantes, c'est toute la donnée sur laquelle M. de Chateaubriand a cru pouvoir se mettre en campagne.

1. Archives des affaires étrangères. Rome, vol. 938, f^o 22 A.

faire part à M^{me} de Castellane de ses espérances, et les appuyer de l'agrément du roi.

A cette même date, 6 décembre, nouvelle lettre de l'ambassadeur :

« MONSIEUR LE VICOMTE,

« Le Pape a été réellement très souffrant et affaibli. MM. les cardinaux français, en raison de cet état de faiblesse, étaient dans l'inquiétude de partir sans avoir en l'honneur et la consolation de prendre congé de Sa Sainteté. Ils ont été prévenus, seulement hier après midi, qu'ils seraient admis à quatre heures et reçus dans la chambre à coucher du Saint-Père. M. l'abbé duc de Rohan avait aussi son audience à part¹. »

Du 6 au 24 décembre, l'état de santé du Pape s'aggrava au point de faire redouter, à bref délai, un fatal dénouement. Le 24 décembre, le duc de Laval écrit, dans une lettre personnelle à M. de Chateaubriand :

« M^{me} Récamier est très tourmentée de l'état de sa femme de chambre qui est dans le délire depuis trois jours. Il n'est pas probable que Léon XII fasse des cardinaux avant de mourir. Mais le duc de Rohan restera pour le nouveau conclave et tâchera d'y pénétrer comme conclaviste de son ami le cardinal Odescalchi; il *nous sera fort utile*². »

1. Archives des affaires étrangères, Rome, vol. 958, f^o 24.

2. *Ibid.*, f^o 25.

Il est indispensable d'exposer à quel titre et par quelle procédure M. de Rohan pouvait être appelé au cardinalat.

L'attribution aux nations catholiques de la dignité cardinalice, qui est une dignité exclusivement romaine, n'a jamais été réglée par un concordat; elle ne constitue, par conséquent, aucun droit pour ces nations à être représentées par un nombre déterminé de cardinaux dans le Sacré-Collège. Sur le nombre de soixante-dix dignitaires que ce Collège doit ne pas dépasser, le pape se réserve, sur les vacances, un nombre de chapeaux déterminé par le service des congrégations à assurer. Le surplus de ces vacances est attribué, en vertu de simples traditions diplomatiques, aux nations catholiques, et il y est pourvu par deux modes : soit par une décision de faveur, dont le pape ne doit compte à personne, par ce qu'on appelle la promotion *ex motu proprio* ; soit par le droit qu'ont les souverains catholiques de désigner, à tour de rôle au pape, un candidat à la pourpre. Les cours appelées à ces désignations étaient : la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, la Sardaigne n'ayant qu'un droit de recommandation. Le souverain, qui avait usé de son droit, ne pouvait désigner, à nouveau, un cardinal au Saint-Siège, avant que les autres cours n'eussent, à leur tour, obtenu une promotion ; c'est ce qu'on désignait sous le nom de droit de promotion des couronnes. Toutefois, si l'une des cours se trouvait avoir un intérêt national à exercer, avant que ne revint son tour, le droit de désignation, elle pou-

vait le faire par une anticipation à la promotion des couronnes, mais elle ne le pouvait que du consentement des autres couronnes et sous réserve de leurs droits.

Le droit de désignation de la France, ainsi que celui d'anticipation, étant épuisés à ce moment, M. de Rohan ne pouvait être promu que cardinal de curie et par une promotion *ex motu proprio*. Ce même 24 décembre, dans une seconde lettre, cette fois officielle, M. de Laval écrit à sa cour :

« Le Pape se sentait mieux hier matin ; mais à minuit, les Camériers, ayant entendu la sonnette, sont accourus et ont trouvé le Pape sans connaissance. Quand il est revenu à lui, il a articulé : « Je suis bien mal ! » Puis il a demandé les sacrements qu'il a reçus avec une entière liberté d'esprit. Voilà les nouvelles que, à huit heures du soir, le duc de Rohan vient de recevoir, dans la pièce attenante à la chambre à coucher du Pape, d'un camérier! »

En prévision de la mort, qui semblait si prochaine, du Saint-Père, M. de Laval expose, dans la dépêche ci-après, la situation qui serait faite, dans le conclave, à ce qu'on appelait le parti des couronnes, parti dans lequel la France avait exercé, de tout temps, une incontestable prépondérance.

« Rome, le 28 janvier 1824.

« MONSIEUR LE VICOMTE,

« Dans l'élection, dont nous devons prévoir le terme, nous avons à craindre la prétention, constamment poursuivie, de se soustraire à l'influence des couronnes. Cette prétention est favorisée par bien des circonstances. Il suffira d'en indiquer quelques-unes.

« En ce qui concerne la France, les nonces, qui devenaient cardinaux en quittant Paris, rentraient à Rome chargés de bienfaits : abbayes, pensions, bénéfices, protectorat d'Églises. Il en était de même dans les autres cours catholiques, et le conclave était rempli de créatures dévouées aux couronnes. La France constitutionnelle n'a plus de faveurs de cette sorte à distribuer. Quant aux autres cours, qui donnent ce qu'elles peuvent, quand elles doubleraient leurs libéralités, elles recueilleraient moins de dévouement que d'ingratitude.

« Il faut convenir des désavantages de cette nouvelle position et reconnaître, Monsieur le Vicomte, que le parti des couronnes, lors même qu'il serait bien concerté, et que la partie serait bien jouée, ne peut avoir la puissance dont il disposait, il y cinquante ans, au conclave de Pie VI, lorsque ces moyens étaient entre les mains habiles du cardinal de Bernis et du comte de Florida Blanca. Il y a plus : non seulement les couronnes n'ont plus à leur dévotion, dans le Sacré-Collège,

des Italiens par l'intérêt ou par les dignités, pour eux-mêmes ou pour leur famille, mais encore les couronnes ne sont pas servies par leurs propres cardinaux avec ce dévouement et cette docilité que l'on remarque généralement dans l'histoire des conclaves. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Vicomte, que les nôtres n'étaient pas unis.

« Il faut reconnaître ici un nouvel esprit de corps dans l'Église universelle, un esprit qui tend à se rapprocher du centre, un esprit de ferveur vers le chef et d'éloignement pour les doctrines nationales. Si, comme je le pense, il est dans l'intérêt de la chrétienté et de la gloire des vieux trônes d'exercer leur influence sur la seule couronne qui soit encore élective, j'oserais dire qu'il n'y a pas de temps à perdre pour recomposer le parti des couronnes, dans l'attente d'un événement dont l'époque ne peut vraisemblablement être éloignée. La France m'y paraît d'autant plus intéressée, qu'elle serait appelée à diriger ce concert¹. »

C'est avec une rare clairvoyance que, sept ans avant la publication de *l'Accès*, M. de Laval entrevoit, même dans le haut clergé, cette tendance, qui avait commencé par les jeunes, à l'abandon de cette vieille et saine tradition gallicane, à laquelle Bonald et Joseph de Maistre avaient porté les premiers coups. La Révolution ayant brisé les Parlements et l'ancienne Université, à l'abri desquels s'était formé le gallicanisme, il ne lui était plus possible de renaître et M. de Frays-

1. Affaires Étrang., Rome, vol. 958, f° 92.

sinous devait être le dernier des gallicans. Ce *rapprochement vers le centre*, comme dit M. de Laval, qui n'était qu'à l'état de tendance vers 1824, fut précipité par l'écrasement de 1830, et nous retrouverons M. de Rohan, lorsque nous aurons à caractériser ce grand mouvement ultramontain, qui s'imposa comme inévitable, par l'obligation d'adopter pour des temps nouveaux une attitude nouvelle. Mais ne serait-on pas tenté de voir quelque chose de prophétique dans ces derniers mots par lesquels le duc de Laval termine sa dépêche : « M. de la Mennais vient d'arriver à Rome. » Cette dépêche du 28 janvier était accompagnée d'une lettre personnelle : « Je m'aperçois, disait M. de Laval, que je me suis abstenu de parler en détail du peu de concert qui a existé entre nos cardinaux. Je pense que, lorsque vous les renverrez ici, il serait fort à propos qu'ils y apportassent des instructions qui les lieraient et empêcheraient ces discussions entre eux, qui ont été si contraires à leur considération et à leur influence... A son audience de congé M. de Clermont-Tonnerre a été, on peut le dire, accablé des bontés du Pape. »

Issu d'une illustre famille, mais en qui l'orgueil héréditaire surpassait encore l'illustration, M. de Clermont-Tonnerre poussait, plus loin que n'avait fait aucun des siens, l'infatuation de sa naissance. Partisan aussi buté que fougueux de l'ancien régime, il avait constamment à la bouche la devise de sa maison : *Etiā si omnes, ego non*. Il se considérait, par là, comme étant au-dessus, non seu-

ment de toutes les convenances, mais des principes d'ordre public et des règles fondamentales de la monarchie. Severoli, qui n'avait pas tardé à deviner l'homme, avait su l'inféoder aveuglément à son parti.

En tout, le cardinal de la Fare était le contraire de M. de Clermont : homme d'intelligence et d'études, de solide érudition théologique et profane, il n'était venu au conclave qu'après s'être consciencieusement pénétré de tous les précédents et que très résolu à y soutenir dignement les traditions de suprématie nationale. Mais, dès l'abord, dans le concert que l'ambassadeur avait essayé d'établir entre eux, M. de la Fare avait été découragé d'entamer les baroques partis pris de son collègue ; et puis, quoique de noblesse indiscutable, il ne pouvait prétendre, à l'égal d'un Clermont, descendre des empereurs d'Orient et d'Occident. Pour lui opposer quelqu'un avec qui il se trouvât dans l'obligation de compter, l'ambassadeur fit appel à M. de Rohan, qu'il avait solidement prémuni, et qui, par l'ascendant de son nom et sa séduction personnelle, parvenait à imposer à M. de Clermont ce qu'il n'aurait accepté de nul autre. Mais l'influence de M. de Rohan s'arrêtait au seuil du conclave, et, là, M. de Clermont-Tonnerre, recouvrant sa liberté, provoquait, par ses compromissions avec les *Zelanti*, les protestations que ne pouvait maîtriser M. de la Fare et qui, ainsi que le dira notre ambassadeur, nuisaient à l'influence et à la considération des deux représentants de la France.

M. de Clermont-Tonnerre mit le comble à ses incohérences par une manifestation que lui avait soufflée Severoli : il adressa de Rome, non pas seulement à ses prêtres, mais à ses diocésains, une lettre pastorale dans laquelle il annonçait que, à son retour, il proposerait à la Chambre des Pairs les mesures législatives dans le but de protéger efficacement les intérêts religieux et d'accorder au clergé les garanties qui lui étaient dues et qu'on s'obstinait à lui refuser. Sans avoir communiqué cette lettre ni à l'ambassadeur, ni à son collègue, sur le conseil de Severoli et dans l'espoir de lier les mains à son Gouvernement, il la soumit au Pape. A l'insu de son secrétaire d'Etat, mais sous la pression de Severoli, qui avait dicté sa lettre à M. de Clermont, le Saint-Père commit la faute de l'approuver. Le Gouvernement ne fut pas un instant arrêté par cette approbation : aussitôt que cette lettre lui fut dénoncée, il la déféra au Conseil d'Etat. Par une ordonnance du 31 mai 1824, le roi, considérant que son cousin le cardinal-archevêque de Toulouse avait publié, sous forme de lettre pastorale, des propositions contraires au droit public, aux lois du royaume et à l'indépendance de la couronne, déclara qu'il y avait abus dans cette lettre et que, en conséquence, elle était et demeurerait supprimée.

Le pape, tout en regrettant vivement, sur les représentations de son secrétaire d'Etat, la faute qu'il avait commise à l'égard du Gouvernement français, n'en tint pas moins à reconnaître, en M. de Clermont-Tonnerre, ses bonnes doctrines et

à l'indemniser de la persécution qu'il avait soufferte pour elles. Sa Sainteté accueillit deux mémoires, que lui avait présentés le cardinal, d'abord en lui rétablissant une pension de trois mille écus que, pendant la Révolution, lui avait constitué le Saint-Siège et qui, sur la demande du cardinal, devait être consacrée à une œuvre de bienfaisance; ensuite, en reconnaissant les services que la maison de Clermont-Tonnerre avait rendus à la Papauté, les armes à la main et dès le xii^e siècle. Le cardinal avait eu la précaution de se faire accompagner, à cette audience de congé, par son frère le vicomte de Tonnerre; le pape conféra à ce vicomte un diplôme de prince romain, pour en jouir, lui et sa postérité, dans l'ordre qu'il plairait au titulaire d'établir. Enfin le conclaviste du cardinal fut nommé évêque *in partibus*.

A la grande dépêche du duc de Laval, relative à l'action qu'on devait réserver aux couronnes dans le prochain conclave, M. de Chateaubriand répondait : « Je dois, pour le moment, me borner à vous inviter à suivre, en cas d'événement, la conduite que vous avez observée pendant le dernier conclave. Vous avez, Monsieur le duc, représenté votre souverain avec dignité et vous pouvez encore vous régler sur vos propres exemples. »

Vous pouvez vous régler sur vos propres exemples; il n'était guère possible d'accorder un témoignage plus flatteur, ni dans des termes plus délicats à un collaborateur, je ne dis pas à un subordonné, car, en diplomatie, l'ambassadeur de la veille peut devenir le ministre du lendemain.

M. de Chateaubriand ne se rappellera guère la justice, bien méritée, qu'il a rendue à M. de Laval, quand, dans la suite, il le déclarera un homme médiocre.

Comme, à sa dépêche officielle, M. de Laval avait joint une note personnelle indiquant les instructions qu'il y aurait à donner aux cardinaux s'ils étaient envoyés au prochain conclave ; de son côté, M. de Chateaubriand, à sa réponse officielle à l'ambassadeur, joignait une note confidentielle dans laquelle, renonçant à l'impersonnalité du style diplomatique, il fait sentir sa maîtresse griffe. « Si je le peux, je ne vous renverrai ni cardinaux, ni conclavistes ; ils n'ont pas assez écouté le Saint-Esprit et ont été trop occupés de pensions, de diplômes princiers, de lettres pastorales et d'évêchés. » Et puis, en *post-scriptum* et comme pour se dépouiller davantage encore du protocole, il ajoute : « Je vous prie de remettre cette lettre à M^{me} Récamier. »

Le pape, que nous avons vu gravement malade, n'avait pas accordé d'audience du 6 décembre au 5 avril. Le 8 de ce mois, le duc de Laval écrivait à son ministre :

« MONSIEUR LE VICOMTE,

« J'ai eu l'honneur de faire ma cour au Pape, en audience particulière, le 5 de ce mois, à midi. Le Saint-Père était dans son lit et la grâce dont m'a honoré Sa Sainteté n'a encore été accordée à aucun

de mes collègues. J'ai rappelé que le roi verrait avec plaisir les effets de la bienveillance de Sa Sainteté en faveur du duc de Rohan. Sans s'être engagée formellement à le faire cardinal, je n'hésite pas à croire que ce ne soit l'intention de Sa Sainteté. Elle lui reconnaît beaucoup de piété, un mérite solide, les suffrages du Sacré-Collège, mais elle ajoute qu'il est assez jeune pour laisser mûrir ses vertus.

« Veuillez agréer...

« MONTMORENCY-LAVAL¹. »

Laisser mûrir ses vertus, il n'y avait guère là d'échéance ferme; nous allons voir, sous peu, que le Pape estimait cette maturité prochaine.

La duchesse de Lucques, sœur du roi d'Espagne, était morte, à Rome, le 13 mars. M. de Rohan, qui était l'allié de la maison de Lucques, avait été appelé constamment au chevet de la princesse et lui avait administré les derniers sacrements. Dans la dépêche du 13 avril, où M. de Laval rend compte de la prise de possession du gouvernement de Lucques par l'infant don Charles, après avoir dit que le jeune duc réunit à des agréments extérieurs très séduisants, autant de moralité, de candeur que de piété, il ajoute : « C'est cette piété, accompagnée de pratiques si habituelles et la dévotion des princesses qui ont déterminé l'affection la plus intime de cette petite cour pour l'abbé duc de Rohan. Il est vivement pressé, par ces princes,

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 958, f° 351.

de se rendre à Lucques¹. » Nous verrons par la suite que, si ce duc Charles conserva longtemps ses agréments extérieurs très séduisants, il en abusa au point de faire aussi bon marché de sa moralité que de sa candeur et de sa piété.

Le 12 mai 1824, à une dépêche exposant au ministre que le Saint-Siège doit subir l'obligation de donner, par une promotion spéciale, un cardinal à l'Autriche, qui n'a pas eu de représentant au dernier conclave, M. de Laval ajoute un paragraphe chiffré dont voici le déchiffrement : « Le duc de Rohan, qui est parti hier pour Lucques, avait obtenu son audience de congé. Le Pape l'a comblé de bontés. Il part confirmé dans l'opinion, que je vous ai déjà communiquée, des sentiments de bienveillance de Sa Sainteté pour cet ecclésiastique. Le Pape l'a engagé vivement à ne pas s'éloigner pour longtemps, à ne faire qu'une course en France, s'il en avait envie, et à revenir à Rome au mois de novembre. La fin de l'année est l'époque indiquée pour la promotion générale. Le Pape lui a dit : « J'ai des vues sur vous². » Les vertus de M. de Rohan semblaient donc au Pape, qui les avait vues à l'œuvre, avoir atteint la maturité qu'il leur désirait et pour que, réservé au point où il l'était sur un engagement, il ait dit à l'abbé : « J'ai des vues sur vous », c'était plus que des espérances qu'il autorisait, c'était une certitude.

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 938, f° 367.

2. *Ibid.*, vol. 939, f° 4.

CHAPITRE VI

Rohan retrouve à Rome M^{me} Swetchine, la duchesse de Devonshire, les reines Hortense et Caroline, M^{me} Récamier. — Idylle de Raymond de Ségur avec M^{lle} Straëline, fille adoptive de M^{re} Swetchine. — Etrange relation de cet incident par M. de Falloux. — L'incident se termine par un mariage que bénit M. de Rohan. — Son ministère réclamé par M^{me} Récamier pour une femme de chambre mourante. — L'abbé décide la malade, qui était protestante, à abjurer, et la baptise. — Scène curieuse de Ballanche chez M^{me} Récamier. — Severoli mourant impose au Pape la proclamation du jubilé pour l'année 1825. — Mort du cardinal de Bausset. — M. de Chateaubriand chassé du ministère, M. de Villèle, faisant l'intérim, abandonne, pour le chapeau de M. de Bausset, la candidature Rohan, œuvre de son prédécesseur, et lui oppose la candidature du prince de Croy, premier aumônier du roi. — Intrigues à ce sujet, intervention de M^{me} du Cayla, qui décide le roi à désigner M. de Croy. — On espère un instant le chapeau pour l'un et pour l'autre ; indiscrétion de la presse et opposition de la camarilla des *Zelanti* qui entravent les bonnes dispositions du Pape en faveur de M. de Rohan. — M. de Croy est promu au cardinalat et M. de Rohan rentre en France pour assister au sacre.

Six mois auparavant, M. de Rohan, arrivant à Rome, y avait retrouvé M^{me} Swetchine, la duchesse de Devonshire, les reines Hortense et Caroline, M^{me} Récamier.

M. de Falloux, dans sa notice sur son illustre amie, enveloppe et esquive si habilement le motif réel du voyage de M^{me} Swetchine qu'on ne soupçonnerait pas ce qu'il y a de caché là-dessous, si on ne le savait. M^{me} Swetchine avait auprès d'elle une fille naturelle de son mari, Nadine

Straéline, qu'elle avait généreusement adoptée. Voici la version de M. de Falloux : « La jeune Nadine ne quittait pas sa mère adoptive, elle était devenue une personne accomplie. La comtesse Octave de Ségur avait trois fils : le plus jeune, Raymond, causa une vive surprise à sa mère en manifestant l'intention arrêtée d'épouser M^{lle} Straéline, quoique étrangère et d'une santé débile. M^{me} Swetchine, qui était la personne du monde la plus incapable d'user d'une affection pour servir un intérêt, fut à peine informée des sentiments du jeune Ségur qu'elle se reprocha avec une extrême vivacité de ne pas les avoir prévus et découragés... Elle prit le parti de se sacrifier elle-même, de quitter la France, et de n'y rentrer qu'après avoir obtenu de l'absence et de l'oubli, leur office ordinaire. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Voici maintenant, rétablie, la vérité des faits éludée par M. de Falloux. Le jeune Raymond de Ségur, le futur sénateur de l'Empire, par sa belle-sœur, née Rostopchine, était de l'étroite intimité de M^{me} Swetchine et avait, avec M^{lle} Nadine, des relations qui semblaient fraternelles. La mère adoptive planait de trop haut pour soupçonner ce qui se passait dans ces jeunes cœurs. Or, un beau jour, on apprit, avec stupéfaction, que Raymond et la jeune Nadine, cette *personne accomplie et qui ne quittait jamais sa mère*, étaient partis ensemble pour l'Italie, sur une impériale de diligence, n'ayant

d'autres réserves que deux cents francs en écus dans leur sac de nuit. Ils arrivèrent à Rome, comme les pigeons de la fable, s'aimant d'amour tendre, mais déjà navrés d'avoir quitté les rives prochaines,

Trainant l'aile et tirant le pied !

Ils pensèrent à se réclamer de M. de Chateaubriand, qui se trouvait à Rome, de retour du Congrès de Vérone. Le vicomte, à qui cette idylle rappelait désagréablement la fugue toute semblable qui avait précédé son mariage avec M^{me} de Chateaubriand, le vicomte fit reprendre au jeune couple la diligence qui les avait amenés et qui les ramena à Paris. Cet éclat causa à M^{me} de Ségur autre chose que la vive surprise dont parle M. de Falloux, et elle ne fut pas éloignée de croire, sous le coup de l'émotion, que M^{me} Swetchine avait succombé à la tentation d'user d'une affection pour servir son intérêt¹.

Nous retrouverons bientôt le dénouement de cet incident romanesque, qui laissera, entre les Ségur et M^{me} Swetchine, des relations tendues et pour de longues années.

Le 2 décembre 1823, M^{me} Swetchine écrivait à la marquise de Montcalm : « Le duc de Rohan est venu me voir ici, il est moins sauvage à Rome,

1. On a d'autant plus lieu de s'étonner des inexactitudes de M. de Falloux que, avant d'écrire son étude, étant allé prendre langue chez les Ségur, il ne lui avait rien été dissimulé de ce qui était du reste connu de tous les contemporains. Mais, dans une *Vie de M^{me} Swetchine*, où tout devait être anguste, comment faire cadrer un enlèvement ? De là l'estompage de M. de Falloux.

et il m'a bien promis de ne pas l'être pour nous. Rien assurément ne pouvait le mettre plus en valeur que l'état qu'il a embrassé ; il sied à son esprit, et c'est avec beaucoup d'avantages qu'il y a plié toutes ses manières¹. » Si M^{me} Swetchine n'avait écrit que des lettres dans le style de celle-là, ses admirateurs rencontreraient quelques difficultés à la faire accepter pour ce qu'ils la proclament, un classique. Que M. de Rohan, qui était de pure tradition française, ait été tenu à distance par les raffinements et les subtilités de Bas-Empire que M^{me} Swetchine avait dans le tour d'esprit et l'expression, c'est possible, mais de là à être un sauvage ! C'est par de pareils manques de goût que M^{me} Swetchine reste étrangère et qu'elle se serait exposée à ce que la marchande d'herbe lui répliquât, comme à Théophraste : « Vous n'êtes pas d'ici. »

Un an après, revenant sur sa première appréciation, elle la donnera plus juste dans cette lettre à M^{lle} de Virieu (24 septembre 1824) : « J'ai revu le duc de Rohan, qui prend la part la plus vive à toutes les peines que vous avez eues. Je l'ai trouvé plus rassis, plus maître de sa jeune imagination. C'est réellement un jeune homme excellent, plein de bienveillance générale, de douceur². »

La duchesse de Devonshire était une des plus anciennes affections d'Auguste de Rohan ; pendant l'émigration, elle s'était étroitement liée à M^{me} de Rohan, avec qui elle avait une ressem-

1. *Lettres de M^{me} Swetchine*, t. II, f^o 22.

2. *Ibid.*, f^o 34.

blance qui les faisait prendre l'une pour l'autre. Matthieu et Adrien de Montmorency, pour indiquer la confusion que causait cette ressemblance, n'appelaient M^{me} de Devonshire que *la duchesse cousine*. C'est dire qu'elle avait été d'une rare beauté : elle en avait gardé l'éclat et la séduction, en dépit de souffrances qui l'avaient réduite à une sorte de transparence d'ombre. En Angleterre, elle s'était tendrement attachée à l'enfant charmant qu'était Auguste de Rohan, et, à trente ans de distance, elle avait éprouvé comme une joie maternelle à le retrouver. Son cœur avait une telle droiture que, bien que protestante, elle était la meilleure amie du cardinal Consalvi, et que l'ardeur des convictions de Rohan n'amena jamais le moindre nuage dans leur intimité. Merveilleusement douée, elle était à la hauteur de toutes les œuvres littéraires et artistiques. « Elle a tout Rome à sa disposition, écrivait le duc de Laval : ministres, cardinaux, peintres, sculpteurs, tout est à ses pieds. » Sa frêle santé ne résista pas au coup que fut pour elle la mort du cardinal Consalvi. Rohan, comprenant que c'était la fin, redoubla pour son amie de tendre dévouement : mais le beau-fils de la duchesse étant accouru, il interdit de laisser personne s'approcher du chevet de la malade ; l'interdiction ne fut enfin levée pour Rohan que lorsque, l'agonie commencée, M^{me} de Devonshire ne pouvait plus le reconnaître. Le jeune duc avait eu deux motifs à cet acte d'implacable autorité : d'abord la crainte que l'abbé de Rohan n'abusât du profond attachement

de la duchesse pour avoir raison des longues hésitations qui l'avaient empêchée de revenir au catholicisme ; il craignait, enfin et surtout, que l'affaiblissement de sa volonté n'arrachât à sa belle-mère, aux derniers moments, l'aveu du mystère qui pesait entre elle et lui¹.

Rohan rencontra encore à Rome une de ces obligations auxquelles il ne se déroba jamais, celle de se montrer respectueux du malheur ; il y retrouvait en effet deux princesses de la famille impériale, la duchesse de Saint-Leu et l'ex-reine Caroline de Naples, madame Murat. Ces grandeurs tombées semblaient à Rohan porter leur malheur avec une dignité vraiment royale, et il était bon juge. Les princesses ne prétendaient chez elles à aucune étiquette, ce qui n'empêchait pas le duc abbé de les traiter en majestés. Il n'avait pas fait mystère à son cousin Laval de ses relations avec ces souveraines exilées, et il aurait pu lui dire ce que M. de Chateaubriand écrivait au cardinal Fesch : « Grâce à la magnanimité de son roi, la

1. Ce mystère n'était ignoré d'aucun des contemporains. La première duchesse de Devonshire, Georgina Grafton, était l'amie de la belle lady Elisabeth Hervey, alors mariée à M. Forster. La duchesse arrivait à l'âge où elle n'allait plus pouvoir espérer un héritier au titre et à l'immense fortune des Devonshire. Lorsque, contre toute attente, elle devint grosse. Mais elle accoucha d'une fille en même temps que lady Forster donnait le jour à un fils. La duchesse exerça une telle pression sur son amie qu'elle obtint son consentement à une substitution de ce fils à sa propre fille à elle. La duchesse étant morte, lady Forster devint duchesse de Devonshire, ce qui la constitua la belle-mère de son fils. Cette situation pesait d'un tel poids à l'intégrité de la mère et du fils, qu'il n'y eut jamais, entre eux, que des relations contraintes, et le jeune duc se refusa à tous projets de mariage, ne voulant pas perpétuer une usurpation d'état (*Souvenirs et Correspondance de M^{me} Récamier*).

France est assez forte, désormais, pour braver les souvenirs; la liberté doit vivre en paix avec la gloire¹. » Mais les rapports avec la reine Caroline, à peine repris, furent brusquement interrompus, la cour de Naples ayant mis la plus énergique insistance à obtenir du gouvernement romain, l'éloignement de l'ex-reine. De Trieste, où elle s'était échouée, elle écrivait à M^{me} Récamier : « J'ai été très sensible au souvenir de l'abbé de Rohan; s'il ne se fait pas de scrupule de ma pensée, dites-lui que je me recommande à ses prières; faites par un homme aussi bon, elles doivent être exaucées². » *S'il ne se fait pas de scrupules de ma pensée...*, il y a là un aveu qui n'apprenait rien à M^{me} Récamier, et une sorte de contrition des séduisantes bonnes grâces que la reine avait déployées pour le beau Rohan et auxquelles il n'avait répondu que par les plus respectueux hommages.

C'est encore, comme M^{me} Swetchine, par une sorte de naufrage que M^{me} Récamier s'échouait à Rome. Depuis sa rentrée aux affaires, et surtout depuis son triomphe d'Espagne, M. de Chateaubriand était plus qu'intéressé, plus qu'énivré, plus que jamais impatient de toute résistance. « Son amitié, dira M^{me} Lenormant, en voilant un peu les choses, n'était pas attiédie; mais M^{me} Récamier n'y sentait plus cette *nuance de respectueuse réserve* qui appartient aux durables sentiments que *seuls elle voulait inspirer*. » Que l'on ajoute à

1. *Souvenirs et Correspondance de M^{me} Récamier*, t. II, p. 355.

2. *Ibid.*, t. II, p. 33.

ces froissements qui l'atteignaient dans son intégrité, les fréquentes apparitions, au ministère des Affaires étrangères, de la fort jolie M^{me} C..., qui y était très fêtée, et l'on comprendra le besoin qu'éprouva l'amie, négligée et en quelque sorte outragée, de s'exiler pour un temps. Elle était partie si découragée qu'elle laissera sans réponse les six premières lettres dont la poursuivra M. de Chateaubriand, et ce n'est qu'à la septième qu'elle répondra en lui disant froidement *Monsieur*. Son émigration durera dix-huit mois et elle ne l'interrompra même pas lors de la destitution de M. de Chateaubriand ; elle savait cependant qu'elle seule aurait pu détourner la crise, ou serait tout au moins parvenue à modérer l'âpreté qu'il porta dans sa vengeance et qui eut pour la Restauration des conséquences si désastreuses. Aux lettres qu'on lui écrivait alors pour qu'elle revint : « Si je retournais à présent à Paris, répondait-elle, j'y retrouverais les agitations qui m'ont fait partir. Si M. de Chateaubriand était mal pour moi j'en aurais un vif chagrin, et s'il était bien j'en éprouverais un trouble que je suis résolue à éviter. »

La précieuse recrue qu'était M^{me} Récamier, pour le clan français à Rome, est annoncée à M^{me} de Montcalm par son amie Swetchine. Nous venons de voir en quels termes défectueux elle avait jugé une première fois Rohan ; ce sera dans une langue autrement ironique et finement acérée, que cette femme, qui n'avait eu ni jeunesse, ni beauté, parlera de l'incorrigible enchanteresse : « Le duc de Laval est de tout ici ; M^{me} Récamier n'est de rien.

et paraît préférer sincèrement la vie retirée. Je ne crois pas qu'elle ait visé à l'effet, c'est heureux : sa beauté et sa célébrité étant sur le déclin, les débris ne font guère de sensation dans un pays de ruines. » Il y a là presque une injustice : en quelque lieu qu'elle fût, il n'était possible à M^{me} Récamier de n'être rien. Elle était à Rome, en raison de ses revers de fortune, très modestement installée ; mais son salon n'en était pas moins devenu immédiatement le point de réunion de tout ce qui passait de Français et d'étrangers de distinction. M^{me} Swetchine elle-même, qui se laissait volontiers aller à l'impétuosité de ses premières impressions, en revenait ensuite de très bonne foi. Quelques semaines après cette lettre sévère à son amie Montcalm, elle écrivait à M^{me} Récamier elle-même : « Je me suis sentie liée avant de songer à m'en défendre ; j'ai cédé à ce charme pénétrant, indéfinissable, qui vous assujétit même ceux dont vous ne vous souciez pas. Quand on vous a quittée, on se demande comment on peut s'appauvrir à ce point de ce qu'on ne possédait pas hier. »

Bien que M^{me} Récamier abandonnât au salon de M^{me} Swetchine les dissertations sur les Pères et les conciles, on se livrait parfois, dans le sien, à des discussions théologiques. Etienne Delécluze, dans ses *Souvenirs de soixante années*, se fait l'écho d'une de ses discussions à laquelle assistait l'abbé de Rohan et qu'il ne se rappelait pas sans en sourire. « Faible de santé, lourd dans ses mouvements, Ballanche, écrit Delécluze, avait la tête et particulièrement le visage concassés comme s'ils eussent

reçus deux ou trois coups de pilon dans un mortier... Chaque jour, après son travail, il arrivait régulièrement chez M^{me} Récamier, vers trois heures du soir, et, après lui avoir fait affectueusement ses politesses, allait s'établir devant la cheminée, où il restait immobile comme un sphinx égyptien. Les allées et venues des personnes de la maison, les visites, rien ne le tirait de son calme, à moins que quelques paroles, malsonnantes à son oreille, ne vinssent, comme une étincelle électrique, enflammer son cerveau. Entre plusieurs explosions de ce genre, il en est une qui a longtemps égayé le petit cercle de la rue *del Babuino*. Après un très bon dîner chez M^{me} la duchesse de Devonshire, Ampère et Ballanche, qui y avaient assisté, revinrent, vers dix heures du soir, chez M^{me} Récamier, où se trouvaient le duc de Laval, lord Kinnaird, le duc-abbé de Rohan, Montbel et moi. Le travail littéraire dont s'occupait Ballanche, en ce moment, lui faisait diriger ses lectures sur les ouvrages de Bossuet, et, comme le dîner de la duchesse lui avait délié la langue, il laissa échapper sur le grand évêque quelques paroles dédaigneuses, qui furent relevées aussitôt par M^{me} Récamier et le duc de Rohan. Mais Ballanche, relevant la tête et prenant un ton d'autorité, commença une diatribe fulminante, en motivant, comme il l'entendait, les reproches qu'il faisait à Bossuet, et, s'échauffant toujours davantage, il arriva enfin à sa péroraison en disant, comme s'il avait été hors de lui : « Qu'on ne me parle plus des vertus et des talents de Bossuet ; d'un homme qui a osé dire

que Dieu n'a pas révélé le dogme de l'immortalité de l'âme aux Juifs, parce qu'ils n'étaient pas dignes de recevoir cette vérité ! Ces mots, ajouta-t-il, en devenant presque furibond, et marchant à grand pas, ces mots le rendent digne du feu, et les cinquante mille bûches de l'Inquisition ne suffiraient pas pour le rôtir ! » Puis s'arrêtant tout à coup : « Il y aurait là cinquante mille fenêtres que je m'en précipiterais d'un coup, en témoignage de ce que j'avance. » En laissant échapper ces dernières paroles, il appuyait la main tantôt sur l'épaule de M. de Laval, tantôt sur celle de lord Kinnaird et du duc de Rohan, qui, ainsi que les autres assistants, ne pouvaient se tenir de rire, hilarité à laquelle le bon Ballanche se laissa bientôt aller lui-même¹. »

Nous avons fait précédemment allusion à une femme de chambre qui composait tout le personnel de M^{me} Récamier et nous avons dit que, à Rome, l'abbé de Rohan avait eu l'occasion de se dévouer à elle. Nous donnons le récit que M^{me} Lenormant fait de cet incident. « L'arrivée de M^{me} Récamier à Rome fut troublée, dans les premiers temps, par une maladie de la femme de chambre qui l'accompagnait. Un moment le danger avait paru s'éloigner, mais une rechute vint peu de jours après la mettre dans le plus pressant danger. Elle

1. Un de mes amis, qui sait son Bossuet, m'indique le passage auquel fait allusion Ballanche; il se trouve au chapitre XIX (11^e partie) du *Discours sur l'Histoire Universelle*. « Lisez-le, me dit-il, et vous verrez qu'il fallait avoir amplement diné chez une duchesse anglaise et avoir bu, — comme on y boit au dessert, les dames s'étant retirées, — pour trouver là de quoi crier aussi fort que l'a fait Ballanche. »

était Suisse protestante, mariée à un Français catholique, dont les enfants étaient également catholiques. L'état désespéré dans lequel se trouvait la pauvre femme, à laquelle M^{me} Récamier était fort attachée, excita un vif intérêt dans la société étrangère et particulièrement dans la société française de passage à Rome.

« Le duc de Rohan, que dix ans auparavant M^{me} Récamier avait rencontré à Rome, chambellan de l'empereur, jeune, charmant et peut-être un peu frivole, devenu veuf par suite d'un horrible accident, se trouvait à nouveau dans la capitale du monde chrétien, et il était prêtre. Il vint voir M^{me} Récamier, lui exprima une compassion sincère pour la pauvre malade et demanda à la voir. Elle avait toute sa connaissance : on lui fit part du désir de l'abbé de Rohan de causer avec elle, elle consentit à cet entretien avec empressement. Il lui parla longtemps avec une charité vive ; la grâce la toucha sans doute, car elle voulut, après avoir entendu l'abbé-duc, abjurer entre ses mains et mourir, disait-elle, dans la religion de son mari et de ses enfants. Après son abjuration, elle se trouva mieux, et Dieu lui fit la grâce de guérir et de vivre catholique¹. »

Comme M^{me} Récamier avait recouru au ministère de l'abbé de Rohan, M^{me} Swetchine y recourut à son tour. L'inclination du jeune Raymond de Ségur n'ayant pas été découragée par l'absence

1. M^{me} Lenormant, *Souvenirs et Correspondance tirés des papiers de M^{me} Récamier*, t. II, p. 57 et 58.

de M^{lle} Straéline, les Ségur renoncèrent à persister dans leur opposition et, le mariage ayant été résolu, on fit appel à M. de Rohan qui donna aux époux la bénédiction nuptiale¹. Les relations n'en continuèrent pas moins à être tendues entre les Ségur et M^{me} Swetchine, et, pour amener un rapprochement, il ne fallut rien moins qu'un malheur : la mort de M^{me} Nadine. En août 1836, M^{me} Swetchine écrivait à M. de Germiny :

« J'ai eu le chagrin de perdre, sans la revoir, une jeune femme que nous avons élevée et mariée en France, M^{me} Raymond de Ségur. Elle vient d'être enlevée à la plus pleine et la plus heureuse vie de femme et de mère². »

Nous avons dit la tyrannique domination qu'exerçait sur le Pape le cardinal Severoli. Sentant sa fin approcher, le cardinal tint à affirmer, une dernière fois et avec éclat, son pouvoir : il imposa au Saint-Père de proclamer, pour l'année 1825, l'ouverture du grand jubilé, dont il avait réglé d'avance toute la mise en œuvre.

1. Le duc de Laval écrit, le 1^{er} février 1825 : « Le comte Raymond de Ségur vient d'arriver à Rome, pour s'y marier avec une jeune Russe, adoptée par le général Swetchine, beau-frère du prince Gagarin. M^{me} la comtesse Nesselrode, femme du ministre des Affaires étrangères de Russie et intime amie de cette famille, assistera à cette cérémonie. » Pas la moindre allusion à M^{me} Swetchine, ce qui prouve que, en 1825, elle n'avait pas pris pied chez nous et n'y avait pas encore ce petit groupe de fervents admirateurs qui, plus tard, par le peu de discrétion qu'ils mettront à la célébrer, à vouloir en faire à la fois un classique et une mère de l'Eglise, ont provoqué une réaction qui, de son côté, est allée trop loin en méconnaissant ce qu'il y avait en elle de vraiment rare et distingué. ×

2. En novembre 1837, M^{me} Swetchine était aux Nouettes, le château des Ségur en Normandie, d'où elle écrivait : « Je me trouve fort bien chez mes amis Ségur. »

Cette décision avait alarmé les royaumes frontières des États romains, et ces alarmes furent aggravées par la lettre encyclique qui accompagnait la bulle annonçant, le 17 mai, jour de l'Ascension, l'ouverture, pour le 25 décembre, de l'année sainte. Cette lettre, qui n'avait été communiquée à aucun des ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège, critiquait avec amertume la plupart des principes de droit public sur lesquels reposaient les gouvernements de l'Europe. M. de Villèle, qui faisait, après la révocation de M. de Chateaubriand, l'intérim des Affaires étrangères, écrivait à notre ambassadeur¹ : « Il est sans doute naturel que, en ouvrant l'année sainte, le Saint-Siège s'attache à ranimer la piété des fidèles et à entourer la religion d'un nouveau lustre ; mais il eut été prudent d'éviter des publications propres à blesser une partie des gouvernements de l'Europe, et de ne pas remettre en controverse des questions qui touchent à un grand nombre d'intérêts particuliers. Il paraît que, à Rome même, la lettre encyclique a fait sur les esprits une impression peu favorable. On croit y reconnaître l'ascendant du cardinal Severoli, chef des *Zelanti*. Ce prélat qui, par l'intolérance de son caractère, l'exaspération de ses opinions, semble appartenir à d'autres temps, a pris sur la direction des affaires une influence qui s'est fait sentir en plus d'une occasion. Aussi les critiques, dont cette lettre encyclique ont été l'objet, ne

1. Affaires étrang., Rome, vol. 959, pièce 25.

s'élèvent-elles point jusqu'à la personne du Souverain Pontife, elles retombent sur le cardinal Severoli¹. »

Entre l'annonce du jubilé, 17 mai, et l'ouverture de l'année sainte, 25 décembre, il s'était produit dans les États romains une telle série d'assassinats, décrétés par les sociétés secrètes ; ce mouvement avait eu une telle répercussion en Allemagne et en Italie que le pape finit par partager les appréhensions de son entourage. Le 12 octobre 1824, le chargé d'affaires, chevalier Artaud, gérant l'ambassade pendant un congé du duc de Laval, écrivait à sa cour : « L'état d'effervescence de l'Allemagne et de l'Italie inspire, tant au Secrétaire d'État qu'au Saint-Père, de très vives inquiétudes. On commence à regretter d'avoir annoncé le jubilé, œuvre de Severoli. Je sais que le pape a dit : « Ils m'ont mis dans un grand embarras avec ce jubilé ! » Si on va en arrière, on accusera de tout Severoli et à bon droit². » Ce Severoli étant mort le 15 septembre, le pape avait repris, pour le plus grand bien de la chrétienté, pleine possession de lui-même.

1. M. de Laval en toute occasion parle du Jubilé avec une parfaite convenance et avec le respect que lui inspirait le sentiment religieux ; mais il avait gardé la marque du xviii^e siècle, et cette marque se trahissait souvent dans sa conversation. A l'une de ses soirées de l'ambassade, on parlait des *jeunesses* de M. de La Fayette ; M. de Laval intervint et dit avec son bégaiement qui faisait pénétrer le trait : « M. de la Fayette a eu M^{me} de Simiane, et M^{me} de Simiane ! ce n'était pas chose facile, ne l'avait pas qui voulait. » Il mettait dans cette boutade une nuance de considération, une pointe d'envie rétroactive qui semblait tenir plus de compte à La Fayette de sa conquête de M^{me} de Simiane que de sa coopération à toutes celles de 89.

2. Affaires Etrang., Rome, vol. 959, F^o 111.

Une étude que M. Geoffroy de Grandmaison a consacrée à ce jubilé, et qui violente les faits pour les amener à concourir à sa thèse, compte parmi les pèlerins, représentant la *haute société parisienne*, M^{me} Swetchine, Récamier et l'abbé de Rohan, qui durent assurément être des plus ardents zéloteurs de l'année sainte, mais qui n'avaient pu venir à Rome en pèlerins, puisqu'ils y étaient arrivés en novembre 1823 et que l'idée du jubilé n'avait germé dans l'esprit de Severoli qu'en mars 1824. Parmi les autres pèlerins de marque, M. de Grandmaison compte les princes de Prusse et de Wurtemberg, deux luthériens ; MM. Biot et Champollion, tous deux en mission à Rome, en vue, le premier, d'expériences sur la configuration de la terre, le second d'études sur les hiéroglyphes des obélisques : on y compte enfin Raymond de Ségur, et Dieu sait si celui-là avait été appelé à Rome pour le seul désir de gagner l'indulgence plénière¹.

1. Voir le *Jubilé de 1823*, dans la Revue *la Quinzaine*, numéro du 15 août 1901.

Lorsqu'il était arrivé à Rome, M. Biot, bien qu'il eût le respect profond du sentiment religieux, se tenait en dehors de toute croyance : il n'en fut pas moins accueilli avec la bienveillance la plus paternelle par Léon XII, et l'abbé de Rohan fut chargé de faire les honneurs de la Ville Eternelle à son savant compatriote, à qui il remit, de la part du Saint-Père, un magnifique reliquaire pour l'église de son village et un précieux chapelet pour M^{me} Biot. Ces empresses avaient un but, que l'on atteignit du reste : c'était d'obtenir que M. Biot tranchât, avec sa haute autorité scientifique, ce point tant controversé de la persécution et de l'abjuration de Galilée. On ne saurait prétendre que, dans la revision de cette affaire Galilée, M. Biot n'eût pas prononcé dans sa pleine indépendance philosophique et scientifique, car ce n'est que dans ses toutes dernières années qu'il devint un catholique fervent et soumis.

Cette étude de M. de Grandmaison, qui est une apologie de parti pris, se trouve, sur un grand nombre de points, en contradiction avec la vérité historique. D'après elle, Léon XII, en voulant *seul* le jubilé, ne s'était résolu que par *son esprit déterminé et son âme maîtresse d'elle-même*. Severoli semble n'avoir pas existé. La France aurait donné sa pleine adhésion à cette manifestation, « témoin, dit l'auteur, cette note écrite au crayon de la main de M. de Villèle, sur le rapport de notre ambassadeur : *Distinguer les dangers du jubilé : le premier consiste dans le passage des pèlerins ; dire qu'il n'est pas à redouter, et que toutes les mesures de précaution que croira devoir prendre l'Autriche, dans ses États d'Italie, seraient vues avec plaisir par la France*. C'était le bon sens qui parlait », s'écrie l'auteur ; et il arrête là sa citation, négligeant le second danger que M. de Villèle relève dans le paragraphe suivant : « Quant au danger des expressions employées dans la bulle, la France partage les sentiments de l'Autriche : elle a déjà fait ses représentations et repoussera tous les écrits et tous les actes qui pourraient compromettre ses droits et sa tranquillité intérieure. »

Si c'était le bon sens qui parlait dans le premier paragraphe, c'était le haut esprit politique et un sentiment d'indépendance nationale qui s'affirmaient dans le second. Mais, comme la thèse de l'auteur en aurait été gênée, ce second paragraphe a été simplement supprimé.

L'abbé de Rohan était revenu de Lucques à

Rome, en septembre, comme le lui avait prescrit le Saint-Père, quand il lui avait dit : « J'ai des vues sur vous. »

Le cardinal de Bausset était mort, le 21 juin 1824, et, s'il avait été appelé à choisir un successeur à son chapeau, il n'en aurait pas désigné un autre que l'abbé de Rohan, qui lui inspirait une tendre estime. Présentée avec insistance par le roi et agréé par le Souverain Pontife, cette candidature semblait s'imposer.

C'est ici que nous allons voir apparaître, dans la carrière de l'abbé de Rohan, ce même astre contrariant qui avait tant de fois traversé celle de son ancêtre, le grand Henri; les influences mal-faisantes de cet astre ne cesseront plus, nous les retrouverons lui ramenant l'adversité, lui en faisant une continuelle leçon à chacune de ses étapes, et, lorsqu'il croira atteindre, par la pourpre romaine, le couronnement de cette carrière, il n'y parviendra qu'au milieu de ruines irrémédiables.

A la mort de M. de Bausset, M. de Chateaubriand n'était plus ministre des Affaires étrangères depuis quinze jours, et, pour le plus grand dommage de la royauté, il avait paru non pas renvoyé, mais chassé. M. de Villèle, son implacable adversaire, qui le remplaçait par intérim, se considérait comme d'autant moins obligé à tenir les engagements pris par l'ex-ministre que celui-ci se montrait plus implacable dans ses revanches contre lui. Aussi, le 31 août, M. de Villèle écrivait-il au chevalier Artaud, gérant l'am-

bassade de Rome pendant un congé du duc de Laval :

« MONSIEUR,

« La mort de M. le cardinal de Bausset a privé le Sacré-Collège et l'Église de France d'un de leurs membres les plus illustres et les plus éclairés. Sans doute, le Saint-Siège va s'occuper bientôt d'une promotion dans le Sacré-Collège, qui se trouve, aujourd'hui, réduit à quarante-cinq membres. Il serait important de tout préparer pour assurer, en cette circonstance, la nomination d'un nouveau cardinal français.

« L'Église de France est intéressée à cette nomination, le roi la désire, et il a jeté les yeux sur M. le prince de Croÿ, archevêque de Rouen, pair et grand-aumônier de France, dans la persuasion que le pape ne pourrait pas conférer la pourpre romaine à un prélat qui en fût plus digne¹. »

Comment cette candidature Croÿ avait-elle brusquement surgi? Nous allons l'expliquer : lorsque M. de Croÿ succéda au cardinal de Périgord dans les fonctions de grand-aumônier, à cette dignité était encore attribuée la présentation aux archevêchés, évêchés et autres titres. Par la création du ministère des Affaires ecclésiastiques, le grand-aumônier s'étant vu retirer, dans ce droit de présentation, la plus importante attribution de sa charge, on lui devait une compensation, et le cha-

1. Affaires étrang., Rome, vol. 938, p. 78.

peau de M. de Bausset parut tout indiqué. Mais il y avait, on le sentait bien, partie liée avec M. de Rohan, et il fallait dégager la parole du roi. On fit appel, dans ce but, à l'influence de M^{me} du Cayla, et on ne pouvait recourir à une intervention plus puissante, ni plus résolument dévouée. *L'amie du roi* était incapable, disait-on, de nuire à un adversaire, mais rien ne lui coûtait pour reconnaître un service; or, c'était un inappréciable service que lui avait rendu M. de Croÿ. A la mort du duc de Richelieu, qui était un malheur égal pour la royauté et pour le pays, la famille, pour donner à ses obsèques un caractère national, demanda au grand-aumônier d'y présider. Ce prélat savait quelle inflexible réserve le duc, au risque de s'aliéner le roi, s'était imposée à l'égard de la favorite; aussi M. de Croÿ refusa-t-il son ministère, en prétextant qu'il ne pouvait officier hors de son diocèse, ce qui ne l'avait pas empêché d'aller, quelques jours après, consacrer la chapelle que M^{me} du Cayla venait de construire au château de Saint-Ouen que lui avait donné Sa Majesté. Que, entre elle et M. de Richelieu, le prince grand-aumônier n'ait pas hésité, ce n'était, de sa part, ni d'un prêtre, ni d'un Français; mais, pour M^{me} du Cayla, c'était l'affirmation que son intimité avec le roi n'avait rien d'une déchéance : c'était ineffaçable.

Le roi, qui touchait à sa fin, avait baissé; il n'y avait plus en lui que ce qu'il était tout d'abord, un bel esprit, plus abandonné qu'il ne l'avait jamais été au favoritisme. M^{me} du Cayla mit en œuvre tout son pouvoir, faisant valoir que M. de Rohan n'était

ajourné qu'à très courte échéance; le roi capitula devant sa belle amie, et signa la lettre où il désignait au Saint-Père le prince de Croÿ pour la pourpre.

Rome n'était plus du domaine direct de M^{me} du Cayla, et il allait être moins aisé d'amener le Pape à renoncer aux *vues* qu'il avait si nettement exprimées. Le chargé d'affaires, chevalier Artaud, rend compte d'une nouvelle démarche faite auprès du cardinal-secrétaire d'État, et il ne dissimule pas les scrupules du Saint-Siège en ce qui concerne l'abandon de la candidature Rohan.

« Rome, 6 octobre 1814.

« MONSIEUR LE BARON¹,

« Dans une audience que j'ai obtenue avant le départ du courrier, j'ai cherché à savoir si les bonnes dispositions du secrétaire d'État avaient rencontré quelque embarras, et si l'on pouvait compter que, dans la promotion générale, M. le Grand-aumônier serait nommé à un huitième chapeau. Je ne dois pas vous cacher, Monseigneur, que j'ai surpris M. le cardinal, sinon dans d'autres sentiments, au moins dans d'autres paroles. J'ignore qui a pu agir contre le Grand-Aumônier; il a commencé par m'annoncer qu'il en avait parlé plusieurs fois avec le Saint-Père, et puis il est

1. Le baron Charles de Damas, nommé ministre des Affaires étrangères à l'expiration de l'intérim de M. de Villèle.

resté comme muet, comme ne pouvant me dire ce qu'on lui avait répondu.

« J'ai repris les mérites de M. l'archevêque de Rouen. Le cardinal ne m'a contredit sur rien. Enfin il a répliqué : « Nous avons aussi M. de Rohan. — Non, Monseigneur, ai-je répondu, il ne faut pas dire *aussi*. Je n'ai qu'un devoir à remplir, le roi ne m'a donné qu'un seul ordre, c'est de demander le chapeau pour M. le Grand-aumônier. Il ne nous a été adressé officiellement aucun autre nom. Mais, d'ailleurs, si on a parlé à Votre Éminence de M. le duc de Rohan d'une manière privée, n'avez-vous pas fait une réponse? — Oui, nous avons dit que les convenances, les qualités, la naissance, la rigueur des principes, la piété extraordinaire de ce jeune seigneur étaient pour lui des titres puissants de recommandation, mais que le Pape désirait que l'âge fût un peu plus mûri.

« Nous avons donc à redouter, Monseigneur, quelques nouvelles difficultés. Ce malheureux article de ce journal a donné l'éveil et a causé beaucoup de mal dans cette affaire.

« Ces atermoiements me rappellent une récente conversation que j'avais avec l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de la Constance : « Avec la cour de Rome, me disait-il, il ne faut pas perdre la boussole. Un jour, je demandais un cardinal. On m'avait adressé quelques reproches de Madrid. J'étais piqué, mon cardinal ne venait pas. Je m'avisai d'en demander deux, le second pour un de mes Espagnols, qui, étant dans la carrière à Rome, avait droit au chapeau. On résista, je m'avi-

sai d'en demander un troisième : je fus bientôt assuré de deux et, comme on m'avait fait la réputation d'un homme qui ne recule pas, je maintins ma demande et j'obtins mes trois chapeaux : mon cardinal des couronnes et mes deux prélats espagnols. »

En vérité, Monseigneur, vos droits actuels sont si positifs que j'oserais presque proposer de demander deux chapeaux pour deux évêques français. Après le premier étonnement, un chapeau serait sans doute accordé, et l'on peut encore raisonnablement espérer le second¹. »

Quel contraste de la correspondance de l'ambassadeur à celle du chargé d'affaires ! Le duc de Laval sert comme peut servir un Montmorency, avec le sentiment égal de ce qu'il doit au roi et de ce qu'il se doit à lui-même : c'est sans y tâcher qu'il maintient son style à la hauteur de sa pensée. Le chevalier Artaud est aussi subalterne par l'âme que par la fonction, outrepassant, par l'indiscrétion et l'âpreté de son zèle, les instructions qui lui sont données et n'hésitant devant aucune argutie, aucune dissimulation pour atteindre à son but et s'en faire un titre auprès de ses chefs. Ainsi, il ose affirmer qu'il n'a été officiellement notifié au gouvernement romain aucun autre nom, pour la pourpre, que celui de M. de Croy, quand, il le sait pertinemment, l'ambassadeur a informé sa cour que, à trois reprises, il avait entretenu le Pape du plaisir avec lequel le roi verrait les effets de la

1. Affaires étrangères, Rome, vol. 958, f° 103.

bienveillance de Sa Sainteté en faveur du duc de Rohan. Il rappelle les réserves faites, dans le principe, par le pape au sujet de la maturité à attendre des vertus de M. de Rohan, se gardant bien de la moindre allusion à l'engagement pris par le Pape à l'égard du duc-abbé, car il tenait pour certain que, avec ses habitudes de réserve, Sa Sainteté ne s'en était pas ouverte à son secrétaire.

M. de Laval, dans les conférences qu'il eut, à Paris, avec le ministre, tout en reconnaissant que la candidature à la pourpre du prince de Croÿ, dans les termes où le chargé d'affaires avait eu mission de l'engager, s'imposait, avait fait ses réserves au sujet de la candidature Rohan. Il s'étonnait que l'on semblât oublier à ce point que lui, ambassadeur, avait eu, antérieurement, mission de proposer au Saint-Siège cette candidature Rohan, et que, après de premières objections sur la jeunesse du candidat, le Saint-Père, gagné autant par les mérites que par le charme personnel du candidat, s'était implicitement engagé envers lui.

Le ministre, ce n'était plus M. de Villèle, fit droit aux réserves de M. de Laval en lui adressant, aussitôt qu'il fut de retour à son poste, les instructions ci-après :

« Paris, 13 décembre 1824.

« MONSIEUR LE DUC,

« Son Éminence, le cardinal-secrétaire, avait fait espérer au chargé d'affaires de France que Sa

Sainteté ne se bornerait pas à une seule nomination. Je vous prie, Monsieur l'ambassadeur, de connaître ces dispositions d'une manière précise, afin que je puisse vous indiquer, s'il y a lieu, les sujets du roi dont la nomination serait la plus agréable à Sa Majesté.

« J'attends beaucoup, Monsieur l'ambassadeur, du résultat de vos bons offices et de vos représentations¹.

« Veuillez agréer...

« B^{on} DE DAMAS. »

Lorsque le secrétaire d'État avait fait entrevoir à notre chargé d'affaires la possibilité de promotions supplémentaires où pourraient être compris MM. de Croÿ et Rohan, il aurait fallu que l'affaire se traitât dans le plus grand secret et ne fût connue qu'au lendemain du consistoire, où devaient avoir lieu les promotions. Il aurait fallu aussi se souvenir du conseil de l'ambassadeur d'Espagne : « A Rome, avait-il dit, il ne faut pas perdre la boussole. » Or, au lieu de brusquer une solution, on avait attendu, et, en perdant la boussole, on avait laissé les chances se retourner contre nous. Il y avait eu « ce malheureux article de journal qui, d'après Artaud, avait donné l'éveil et fait beaucoup de mal dans cette affaire ». Lorsque la décision avait été prise de désigner M. de Croÿ pour le chapeau, un journal officieux, — ayant été mis dans la confiance par une indiscretion, — annonça

1. Affaires étrang., Rome, vol. 959, f° 151.

que le roi venait de nommer cardinal le Grand-aumônier. Le secrétaire d'État, à sa première entrevue avec Artaud, lui avait dit d'un ton sec : « Les Français se figurent donc que leur roi nomme un cardinal comme un juge de paix ? » Cette malencontreuse niaiserie avait porté au-delà de la Curie romaine ; les couronnes, informées par là des prétentions de la France, se récrièrent sur la part exorbitante qui lui feraient de nouvelles promotions, puisque non seulement son droit de présentation, mais celui d'anticipation étaient épuisés. De telles difficultés étaient de celles qui pouvaient avoir le plus de prise sur l'esprit du Pape, en raison de la sorte de mainmise qu'il y voyait sur son autorité et des rivalités qu'elles suscitaient entre les couronnes et qui l'obligeraient à prendre parti.

C'est de ces difficultés que M. de Laval rend compte à son gouvernement dans la dépêche ci-après.

« Rome, 31 décembre 1824.

« MONSIEUR LE BARON,

« Le Pape a repoussé, avec beaucoup de vivacité, des espérances qui ne pourraient être réalisées. Il est heureux, dit-il, de la pensée de plaire au Roi en envoyant prochainement le chapeau à son Grand-aumônier, mais, pour le moment, ces sortes de grâces ne pourraient s'étendre au-delà. Il n'a point en vue de créer d'autres cardinaux

dans les cours étrangères ; un quatrième chapeau de faveur pour la France signifierait une prédilection trop marquée et ferait naître des déplaisirs et des jalousies que Sa Sainteté a toujours eu grand soin d'éviter dans ses rapports avec les premières puissances de l'Europe.

« Dans ce lieu respectable, il existe une camarilla, c'est son crédit qui combat avec avantage l'influence de position du premier ministre. C'est cette camarilla qui a desservi le duc de Rohan et qui, probablement, a réussi à persuader le Pape que l'heure de la récompense n'était pas encore arrivée pour un mérite réel, mais aussi jeune.

« Veuillez agréer...

« MONTMORENCY-LAVAL¹. »

Severoli mort, les *Zelanti* n'avaient plus retrouvé un chef d'une si dévorante activité et sachant, avec tant d'implacable tenacité, imposer sa tyrannie au Pape ; mais ils avaient continué à s'échelonner autour de Sa Sainteté pour lui rappeler incessamment qu'elle avait été des leurs et essayer de ressaisir quelque chose de leur ancienne influence. Cette camarilla, que dénonce M. de Laval, se donnait pour mission de faire incessamment échec au secrétaire d'État et de tenter de décourager les sympathies du Saint-Père pour la France. C'était poursuivre ce double but que de combattre la candidature à la pourpre de M. de Rohan ;

1. Affaires étrang., Rome, vol. 958, f° 136.

c'était, en outre, prendre une revanche contre le noble abbé à qui elle ne pardonnait pas d'avoir contrecarré, lors du Conclave, l'action de Severoli sur M. de Clermont-Tonnerre. Du reste, la révélation des ambitions cardinalices de la France servait trop bien les visées des *Zelanti* pour qu'ils ne missent pas tout en œuvre dans le but de les exploiter, d'en alarmer les autres couronnes et d'effrayer le pape de la certitude de difficultés avec les grandes puissances. Ils conduisirent si habilement leur campagne que la candidature de M. de Rohan dut être abandonnée, et que le prince de Croÿ, désigné pour la pourpre par une lettre du Roi au Pape, en date du 31 août, ne fut promu au cardinalat que le 15 mars 1825, après sept mois d'incessants atermoiements.

Comment M. de Rohan va-t-il accepter la ruine de ses espérances dont la réalisation lui semblait assurée par le bon vouloir du Roi et du Saint-Père? Nous avons, sur ce point, l'appréciation d'un témoin dont les yeux savaient fouiller jusqu'aux derniers replis des consciences, c'est M^{me} Swetchine, qui écrira, à ce moment, à M^{lle} Virieu : « L'ambition de M. de Rohan est loin d'être ce que lui-même pourrait le faire croire ; la barrette rouge lui ferait bien plaisir, eh bien ! il s'en passerait sans sourciller. Il est très résolu à retourner en France pour le sacre, le voilà donc bientôt perdu pour nous ! »

Rohan fit mieux que de ne pas sourciller ; il

1. *Lettres de M^{me} Swetchine*, t. II, p. 22.

accepta, avec le bon sens élevé et la réflexion sans amertume qui était le fond de son caractère, cet ajournement qui ne le diminuait pas parce qu'il n'avait rien demandé. N'ayant pas un instant oublié qu'il était prêtre, il se dévouera à son ministère comme s'il devait être désormais le seul but de sa vie, et il y trouvera l'accroissement de cette considération qui, seule, peut aider à porter le poids d'une grande dignité.

L'abbé de Rohan quittait Rome, le 15 mai, et la *Gazette de France* du 28 publiait l'entrefilet suivant : « M. le duc de Blacas d'Aulps et M. le duc de Rohan, tous deux venant de Rome, sont arrivés, le 18 mai, à Turin, se rendant à Paris ; » puis, cette autre mention dans *la Quotidienne* : « M. le duc de Rohan, qui était depuis longtemps en Italie, est de retour à Paris. Le noble pair a assisté au sacre. »

Rohan avait été appelé par la famille royale au château de Compiègne, où elle faisait une étape avant d'aller à Reims. Il avait accompagné la duchesse de Berry dans une visite au château de Pierrefonds ; le surlendemain, la princesse rendait compte de ses impressions à M. de Chateaubriand, qui lui disait : « Vous êtes artiste comme François I^{er} et brave comme Henri IV.

De toutes les splendeurs dont l'abbé de Rohan avait été témoin à Reims, un seul souvenir lui était resté inoubliable : il était au-dessous de la tribune où se trouvait Madame la duchesse d'Angoulême ; il avait entendu la princesse chanter, après la consécration du roi, le : *Domine, salvum*

fac regem. On se sentait, disait Rohan, pénétré de commisération respectueuse et d'admiration à entendre cette prière dite avec la simplicité sublime que Madame apportait aux choses saintes, et dans laquelle on percevait comme un écho des agonies du Temple et une sorte de résignation anticipée aux nouvelles et prochaines trahisons du sort.

CHAPITRE VII

Mort de Louis XVIII coïncidant avec l'absolu discrédit de la gauche et son écrasement aux élections de 1824. — Avènement de Charles X, qui, d'après *le Constitutionnel* lui-même, ouvre tous les cœurs à l'espérance. — Don de joyeux avènement dans le projet de loi, que propose M. de Villèle, édictant une indemnité d'un milliard aux émigrés. — Discussion de ce projet à la Chambre des pairs. — Admirables résultats économiques et sociaux du vote de cette loi. — Part faite aux Rohan dans l'indemnité, tant en leur nom qu'en celui de leur grand'mère Montmorency. — L'abbé de Rohan reçoit de nouveau à la Roche-Guyon, dont la duchesse fait les honneurs. — Lamartine y compose sa méditation : *la Semaine sainte à la Roche-Guyon*, et y lit sa tragédie de *Saül*. Piquante comédie jouée par lui à ce sujet. — Rohan administre les derniers sacrements à Mathieu de Montmorency. — Le ministère Villèle, à qui ses concessions à l'extrême droite ne permettent plus de se maintenir au pouvoir, est remplacé par le ministère Martignac, qui, installé depuis à peine deux mois, appelle M. de Rohan à l'archevêché d'Auch, puis à celui de Besançon. — Réaction contre la politique religieuse imposant les ordonnances de juin 1828 sur les petits séminaires. — Soulèvement de l'épiscopat provoqué par MM. de Clermont-Tonnerre et Quélen. — M. de Rohan se refuse à y prendre part. — Habile conduite du P. Ronsin, qui apaise les scrupules du roi. — Préconisation de M. de Rohan retardée par divers incidents et le chapeau demandé à nouveau pour lui par M. de Chateaubriand. — Mort de la duchesse de Rohan. — Sacre du duc de Rohan. — Prise de possession de son siège. — Difficultés de son administration à ses débuts. — Son palais, ses réceptions, sa cathédrale, les hommes politiques de son diocèse. — Les prêtres assermentés. — La sœur de Clu. de Montalembert vient mourir à Besançon : M. de Rohan l'assiste jusqu'à son dernier soupir. — Fondation par l'archevêque d'un établissement de hautes études.

L'opposition de gauche, pendant les trois premières années du ministère Villèle, avait conduit

avec tant de mauvaise foi une guerre sans merci, non dans le but d'arriver au pouvoir, mais de renverser ladynastie ; elle avait été jusqu'à pratiquer si ouvertement l'embauchage dans l'armée, en poussant le soldat à de continuelles insurrections de caserne, qu'elle finit par soulever la conscience publique et par provoquer une réaction qui, aux élections de 1824, fut pour cette gauche un complet écrasement. Le relèvement du drapeau blanc par la guerre d'Espagne, l'accroissement indéniabie de la prospérité publique ; l'assagissement de l'esprit d'opposition, qui aspirait à prendre part au pouvoir au lieu de s'épuiser à le renverser ; cet ensemble de symptômes heureux devait rendre possible la réconciliation et, par elle, le régime normal d'un pays libre. M. de Chateaubriand écrivait, à ce moment, au duc de Laval : « Vous devez jouir, Monsieur le duc, des succès et des prospérités de notre patrie. Jamais la France n'a été si glorieuse et le parti révolutionnaire a totalement succombé aux élections ; au dehors, nous sommes en paix avec toute la terre, et cette paix ne sera pas troublée. Notre prochaine session sera heureuse. Nous aurons la septennalité, un budget merveilleux, et des rentes dépassant le pair. Tout cela doit donner à nos ambassadeurs de la puissance et de la considération¹. »

C'est dans ces conditions que, la mort de Louis XVIII étant survenue, quelques mois après les élections générales, Charles X monta sur le

1. *Aff. Etrang.*, Rome, vol. 938, f° 343.

trône. Le nouveau roi ne rencontrait, à son avènement, aucune des difficultés qu'avaient créées à son frère l'invasion, l'intervention de l'ennemi dans la restauration du trône, la lutte sans trêve des partis ; il semblait, n'ayant plus à se défendre, n'avoir d'autre politique que de se faire aimer. Des récompenses allant aux ennemis de la veille, des rappels d'exilés, toutes mesures édictées avec cette bonne grâce du cœur qui était d'autant plus irrésistible qu'elle paraissait lui échapper sans qu'il y pense ; des ordonnances accusant un retour aux libertés publiques et qui faisaient oublier les antécédents d'étroite opiniâtreté du comte d'Artois ; un ministère enfin résolu à ne se servir qu'avec modération de l'autorité incontestée que sa féconde politique lui avait acquise, tout semblait se réunir pour concilier au roi l'adhésion de tous les partis. *Le Constitutionnel* lui-même, le vieil organe d'implacable hostilité à la dynastie, s'écriait : « Tous les cœurs s'ouvrent à l'espérance ¹. »

Le parti de la droite va-t-il comprendre la conduite que lui dicte sa victoire : va-t-il profiter de ce qu'il est très fort pour se montrer très modéré, et pour imposer cette modération à ses amis et à

1. Il y a quelques années, me trouvant en excursion dans les montagnes du Doubs, je longeais la crête du mont Rizou qui, en Franche-Comté, fait la frontière entre la France et la Suisse. Cette frontière est indiquée, au sommet, par un mur continu en pierres sèches, d'où je vis émerger une haute dalle : c'était la borne délimitative. M'étant approché de cette borne, je vis, gravée sur l'une des faces, une grande fleur de lis, et, au dessous, cette date : 1821. Je reportai alors mes regards sur ce pauvre pays de France, me demandant à quel degré de prospérité et de grandeur il serait parvenu, si l'insanité des partis ne s'était acharnée à faire aboutir cette incomparable aurore de 1824 à la catastrophe de 1830.

ses ennemis de la veille ? L'espérer eût été méconnaître la passion qui aveugle les partis en France et qui semble entraîner celui qui triomphe à préparer, par ses maladresses et ses provocations, la revanche de ses adversaires.

Dès que le roi eut pris possession du trône, M. de Villèle porta à la chambre, comme don de joyeux avènement, un projet de loi qui, au point de vue économique et social, était une œuvre de restauration nationale : ce projet de loi édictait une indemnité d'un milliard aux émigrés victimes des confiscations révolutionnaires. La charte avait inutilement déclaré intangible la détention des biens confisqués, ces biens restaient frappés d'une sorte de vice rédhibitoire qui en rendait la propriété précaire, la transmission souvent impossible, marquait le propriétaire d'une quasi flétrissure, et maintenait, entre lui et le confisqué, le germe d'une hostilité indestructible, parce qu'elle avait ses racines dans le sol même. De cette situation résultait, pour la paix et la fortune publiques, un malaise et un grand péril. Au prix de l'indemnité qui désintéressait, en partie, les émigrés, ceux-ci perdaient tout recours tant contre l'État que contre les détenteurs de leurs biens. Mais cet apaisement social, voulu par la loi, ne pouvait être obtenu, avec toutes ses conséquences économiques, qu'autant que l'œuvre réparatrice de M. de Villèle serait acceptée en son entier. Or, à la Chambre des députés, dans la discussion générale, l'extrême droite ne se contenta pas de glorifier l'émigration, même dans ce qu'elle avait d'injustifiable, elle ne dissi-

mula pas qu'elle voulait faire de la loi une revanche contre la Révolution et l'ensemble de son œuvre. Pour ne pas voir sombrer son projet, M. de Villèle dut accepter quelques amendements qui n'en détruisaient pas le bénéfice économique, mais en atteignaient la portée conciliatrice. Il y eut, toutefois, à ces excès de l'extrême droite une haute compensation : on vit, tant à la chambre des députés qu'à celle des pairs, les hommes portant les plus grands noms de France : les Noailles, les Broglie, les Choiseul, les Molé, qui tous avaient vu leur père monter à l'échafaud, leurs immenses propriétés confisquées, et auraient eu large part à l'indemnité, on les vit combattre la loi.

« L'Etat, disaient-ils, ne nous doit rien, à nous propriétaires de biens confisqués ; il ne nous doit rien parce qu'il n'est pas un être réel, il paie avec l'argent de tous. Il faudra donc que, pour indemniser les propriétaires fonciers, il demande des ressources aux rentiers appauvris par la banqueroute, aux négociants dépouillés par le maximum, aux capitalistes ruinés par les assignats. » Ils contestaient à la loi l'efficacité de ses voies et moyens et proclamaient qu'elle aurait, comme conséquence, non seulement l'aggravation des charges publiques, mais celle du discrédit des biens nationaux. M. de Villèle, répondit, avec son habileté, sa clairvoyance de financier éminent et d'homme d'Etat, aux objections dont avaient été l'objet les opérations de trésorerie par lesquelles il assurait l'exécution de la loi. M. de Martignac la défendit au point de vue politique, économique

et social, en juriconsulte autorisé et en orateur lumineux et véhément. On s'attendait, après cette victoire sur les libéraux, à voir M. de Martignac se retourner contre l'extrême-droite, et, redoublant de puissance, lui faire entendre la longue série de ses méfaits, de ses outrages au bon sens, de ses manœuvres, qui, à l'aide d'amendements, tendait à transformer, dans un sens rétrograde, tous les projets de loi présentés, et à empiéter ainsi sur l'initiative du pouvoir législatif qui n'appartenait qu'au souverain. Mais M. de Martignac sut être maître de lui, et réfréner cette exécution vengeresse qui aurait compromis le sort de la loi¹.

Cette loi, une fois votée, si par les amendements de réaction qu'y avait imposés l'extrême-droite, elle fournit, et pour longtemps, des armes aux polémiques de gauche, en revanche, elle démentit d'une façon éclatante, les prédictions alarmées du parti libéral. Elle était en effet à peine votée que les biens nationaux se trouvèrent relevés de la mésestime qui les frappait, ce fut pour ainsi dire la purge de l'hypothèque morale dont ils étaient grevés: ces biens, reprenant leur valeur et rentrant dans la circulation, vivifièrent l'épargne, facilitèrent l'essor des capitaux, et, loin de la diminuer, accrut d'une façon prodigieuse la fortune publique.

L'abbé de Rohan avait aussi éprouvé des scru-

1. M. Molé qui, on l'a remarqué, ne retrouvait pas comme orateur politique la mesure et la parfaite distinction qui, chez lui, était la marque de l'homme privé, s'était laissé entraîner contre l'émigration à des attaques si vives que M. de Martignac les releva avec une sévérité qu'atténuait à peine la courtoisie de la forme.

pules au sujet de la loi du milliard des émigrés : il écrivait à sa famille qu'il se louait de se trouver à Rome, parce qu'il était dispensé, par là, soit de voter une mesure dont il serait appelé à bénéficier dans une large part, soit de la repousser, bien qu'elle fût appelée à secourir les plus respectables misères.

Le duc de Rohan, père de notre abbé, avait, en effet, nous l'avons dit, été rigoureusement frappé par la Révolution : les deux hôtels qu'il avait à Paris, celui de La Rochefoucauld, rue de Seine, et celui de Rohan-Chabot, place Royale, avaient été confisqués et nous avons vu que, rentré à Paris, il avait dû se mettre en location, et c'est dans un appartement loué qu'il serait mort si, au moment de cette mort, il n'avait, en raison de sa charge de premier gentilhomme, résidé au château. Les biens considérables qu'il avait recueillis de la succession de sa mère dans la Loire-Inférieure, la Dordogne et Saône-et-Loire avaient été vendus nationalement. Josselin et les biens de Bretagne n'avaient été conservés que parce que, alors, ils étaient possédés par le duc de Chabot, le grand-père de notre Rohan, qui n'avait pas émigré. Plusieurs des expropriés, ralliés à l'Empire, avaient obtenu la restitution de leurs immeubles confisqués : les Rohan n'avaient pas voulu bénéficier d'un ralliement qui leur avait été imposé ; il ne leur avait donc été fait aucune restitution. Aussi, dans la répartition du milliard, les héritiers du duc touchèrent-ils neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante-deux francs

soixante-quinze centimes! Leur grand'mère, la duchesse de Montmorency-Luxembourg, avait touché, pour sa part, un million vingt-huit mille soixante-six francs soixante-douze. La fortune que constituait à l'abbé de Rohan l'actif mobilier qu'il avait recueilli, avec son préciput, de la succession de son père, le domaine de la Roche-Guyon, sa part, très avantagée, dans la succession de sa grand'mère Montmorency, tout cela représentait autre chose que les trente mille francs de rente que lui attribuaient, en 1809, les notes du grand chambellan¹.

Lorsqu'il fut rentré en France, M. de Rohan remplit à nouveau sa vie en reprenant les œuvres auxquelles il s'était consacré avant son départ; il rachetait sa longue absence en se montrant assidu aux séances de la Chambre des pairs et à celles du conseil de l'archevêché, où nous retrouvons, depuis 1825, sa présence régulièrement constatée. Le temps que ces diverses obligations lui laissaient, il le passait à la Roche-Guyon, où il recevait par séries, qu'on appelait : la série ecclésiastique et la série mondaine.

La série ecclésiastique était en grande partie réservée au jeune clergé; c'était là, disait-on, que venaient se polir les diamants du sanctuaire. Le duc abbé, avec les jeunes séminaristes, ses hôtes, qui étaient diversement élevés, lorsqu'ils étaient élevés,

1. La succession du cardinal a réalisé pour une somme de 269.333 francs de rentes trois pour cent, provenant de la répartition du milliard. (Liquidation de la succession du cardinal. Etude Fontana.)

se montrait, à la première ombre d'indiscrétion, d'une affabilité de prince, qui rétablissait les distances de simple clerc à grand feudataire. C'est sans doute à un incident de cette nature que fait allusion la lettre, ci-après, du jeune Jacquemet, qui devint plus tard évêque de Nantes :

« 1^{er} septembre 1825.

« MA BONNE MÈRE,

« Je t'ai écrit deux mots indéchiffrables de la Roche-Guyon. J'ai fait le plus singulier voyage. M. le duc a été pour moi d'un froid glacial; je ne l'attribue guère qu'au cérémonial rigoureux qui s'observe dans ce château. Toute l'étiquette ancienne s'y retrouve sous toutes ses formes, et je ne crains pas de dire, qu'il y règne, sous certains rapports, plus de gravité solennelle qu'aux Tuileries.

« Vous sentez combien une telle vie est gaie pour des jeunes gens qui aiment à se trouver à l'aise. Je ne crois pas avoir ri une seule fois; pendant les deux jours et demi que j'y ai passés, aussi ai-je franchi avec la joie d'un captif délivré les formidables portes. Ce sont les incommodités des grandeurs... Je ne suis pas fâché néanmoins d'y être allé. Il faut voir un peu de tout : le château de la Roche-Guyon reste toujours une des choses les plus étonnantes de France; mais ce n'est pas gai! »

1. *Vie de M^{sr} Jacquemet, évêque de Nantes.* Avant d'être évêque, l'abbé Jacquemet avait été vicaire général de M^{sr} Affre, il l'avait

Le jeune Jacquemet est seul à avoir emporté de la Roche-Guyon une impression si formidable. Le mot de l'énigme, c'est qu'il y était venu, pensant qu'il pouvait s'y mettre à l'aise, comme au réfectoire ou sous les arcades de Saint-Sulpice. Il semble n'avoir rien eu de l'initiation indispensable pour ne pas être exposé à commettre, dans un pareil milieu, de ces incorrections qui mettent mal à l'aise tout le monde, à l'exception de celui qui les commet.

La duchesse de Rohan présidait à la série mondaine ; les belles dames qu'elle avait autour d'elle, et qui étaient la fine fleur de la noblesse, on les appelait ses dames d'honneur. Ses chevaliers étaient les amis de son fils ; le peintre Laperche a laissé, dans un agréable tableau au fusain, le souvenir de cette petite cour de la Roche-Guyon. Parmi les hommes on reconnaît, à côté de Matthieu de Montmorency, de Jules de Polignac, d'Alexis de Noailles, de Castellane, Lamartine, Matthieu Molé, les abbés Gerbet et Dupanloup ; quelques figures inconnues doivent être de ces étrangers célèbres que M^{me} de Rohan avait connus en émigration et qu'elle patronnait de la façon la plus délicate, en leur parlant leur langue. La duchesse était encore belle, mais elle n'avait d'autre prétention que de faire le plus agréable cadre à ce qu'elle était seule à appeler son déclin, et que de passer dignement à l'état de douairière. Elle avait

accompagné sur les barricades et l'avait reçu mourant dans ses bras. Ce même M^{sr} Jacquemet s'honora en demandant à Montalbert d'obtenir du Président, que l'on n'imposât pas à l'épiscopat, des *Te Deum* en l'honneur du coup d'Etat.

nous l'avons dit, son franc-parler, et ne se contraignait pas sur ses souvenirs. M. de Molé se rappelait ce trait, raconté par elle, de sa rencontre avec M. de Chateaubriand, à la porte du cabinet du roi, au moment où Louis XVIII venait de recevoir le serment du vicomte comme ministre des Affaires étrangères. « N'allez pas me prendre pour M^{me} de Sévigné, avait dit à la duchesse M. de Chateaubriand; mais le roi vient de me traiter comme un véritable père. — Vous a-t-il au moins donné le fouet, avait répliqué la duchesse? » En entrant chez le roi, M^{me} de Rohan avait encore le sourire aux lèvres : « Vous souriez? ConteZ-nous la malice que vous venez de dire. » La duchesse s'exécuta et le roi fut si content qu'il l'attira à lui et la baisa sur les deux joues. Sa Majesté y avait mis un tel empressement qu'elle n'avait pas pris le temps de se moucher, et avait laissé, sur chacune des joues de la duchesse, une large tache de tabac¹.

Le 9 avril 1826, l'abbé de Rohan fut appelé en toute hâte à administrer les derniers sacrements à l'un de ses plus proches parents et au plus cher de ses amis : Mathieu duc de Montmorency venait d'être frappé d'apoplexie à Saint-Thomas d'Aquin, où il faisait, entre sa femme et sa fille, M^{me} de la Rochefaucauld, son adoration du jeudi saint. Matthieu de Montmorency avait partagé les

1. « Il faut convenir que nous avons un bien grand roi », avait dit M^{me} de Sévigné, après avoir dansé un menuet avec Louis XIV. — Je le crois bien, ma cousine, lui répondit Bussy, après ce qu'il vient de faire pour vous! » M. de Chateaubriand ne veut pas qu'on le prenne pour M^{me} de Sévigné et il fait comme elle et nous aurions fait comme lui.

idées philosophiques du xviii^e siècle, et avait acclamé les débuts de la Révolution. Mais la mort sur l'échafaud de son frère l'abbé de Montmorency l'avait rallié aux idées d'ancien régime et avait fait de lui le plus résolu des croyants. Physiquement, il était en tout l'homme de son grand nom et de sa grande situation sociale. Sa figure était très noble, sa voix des plus agréables, et ses manières pleines de dignité. Lorsqu'il fut aux affaires, il avait à la tribune quelque chose d'intimidé qui était de la meilleure grâce, et la dignité de sa réserve avait eu souvent raison de la violence des partis. Un jour que, de la gauche, on lui reprochait d'oublier sa compromission avec la Révolution, il répliqua, avec la simplicité hautaine d'un prud'homme du temps de saint Louis : « S'il faut, pour servir le roi, ne s'être jamais trompé, je dois céder la place. »

Si l'on était tenté de sourire parfois de l'obstination qu'il mettait à vouloir convertir ses amis, en revanche on ne pouvait s'empêcher d'admirer quelle sauvegarde son honneur trouvait dans ses croyances et, lorsque se présentait l'une de ces crises qui mettent tout l'homme à l'épreuve, il en sortait avec une équité et une noblesse qui justifiaient la devise de sa maison : « Dieu ayde au premier baron chrétien. »

L'affection de Rohan pour son cousin avait été très fière du grand acte dont, en son rapide passage aux affaires, ce cousin avait partagé l'honneur avec M. de Chateaubriand. Délégué au congrès de Vérone, en sa qualité de ministre des

Affaires étrangères, Matthieu de Montmorency, contre le gré du roi et enfreignant les instructions formelles du président du Conseil, avait rendu inévitable la guerre d'Espagne. Les doctinaires étaient dans le vrai lorsqu'ils lui reprochaient d'avoir, par son coup de tête, poussé le pays à une guerre qui était la violation flagrante du droit des gens et du principe de non-intervention. Mais, lui, il avait raison contre la raison même : défendre la France contre la contagion morale de la révolution d'Espagne, ce n'était que le prétexte ; il s'agissait en réalité de savoir si nous existions ou si nous n'existions pas ; si nous avions ou non une armée ; si cette armée était fidèle, quand on avait tout fait pour la corrompre. La guerre d'Espagne a prouvé avec éclat que le génie militaire était toujours le génie de la France et que la Légimité, qui se réconciliait avec lui, avait une armée. Cette guerre enfin a rendu son indépendance au pays, en le faisant remonter au rang militaire des grandes puissances de l'Europe. Matthieu de Montmorency y a perdu son portefeuille, mais il y a gagné d'avoir, par une inspiration digne de son nom, relevé les grandes traditions nationales, et raffermi la Restauration à qui il ne manquait que d'avoir fait réapparaître le drapeau blanc sur un champ de bataille et d'avoir été un instant glorieuse. Mais ce que la gloire militaire avait obtenu, l'esprit de parti s'acharnera à le détruire, et, obéissant jusqu'au bout à la fatalité de son rôle, au lendemain de la prise d'Alger, il promulguera les Ordonnances.

La bienveillance du caractère de Montmorency avait permis à ses adversaires politiques de donner le change sur sa réelle valeur d'intelligence, et on l'avait méconnu au point de dire qu'il prenait les grands mots pour les grandes choses. La duchesse de Rohan croyait défendre son cousin en sacrifiant son esprit à sa bravoure : « S'il n'a pas inventé la poudre, disait-elle, il sait du moins la faire parler. »

Rohan, qui était un incomparable maître de maison, ne cessait pas de harceler son cousin sur la pitoyable façon dont il faisait les honneurs de son bel hôtel de Luynes. Un jour que Montmorency invitait à dîner la duchesse de Rohan, celle-ci, qui ne savait pas, surtout avec ses amis, retenir un grain de sel qui lui chatouillait la langue, lui répondit : « Ne comptez plus sur moi, mon pauvre Matthieu, on mange chez vous trop abominablement ! Que vous croyiez devoir expier vos fredaines de jeunesse en vous mortifiant à table, libre à vous ; mais rien ne saurait m'obliger de concourir, pour ma part, à vos expiations. »

Bien qu'étroitement unis par les mêmes ardentes convictions, il arrivait à Montmorency et Rohan de se séparer dans l'appréciation des choses de la vie ; ces divergences provenaient des milieux différents où ils avaient été élevés. Matthieu était de vingt ans plus âgé que son cousin, il avait été jenne aux dernières années du xviii^e siècle, et en avait reçu, dès le berceau, avec toutes les distinctions, la tendance à fermer les yeux sur l'irrégularité de liaisons qu'une longue et relative fidé-

lité semblait, alors, rendre presque respectables. Ainsi sa mère, la vicomtesse de Laval, partageait, depuis de longues années, le même appartement avec le duc de Narbonne, la duchesse étant parfaitement vivante. Matthieu n'éprouvait pas de scrupule d'aller, tous les soirs, faire le wisth de sa mère en tiers avec le duc de Narbonne. Quant à Rohan, il répudiait, sur ce point, les traditions d'ancien régime, et n'avait jamais voulu avoir, avec sa tante de Laval, d'autres relations que celles qui s'imposaient pour éviter une rupture.

On n'arrive pas à comprendre que M. de Montmorency, qui toute sa vie s'était montré l'esclave tendrement dévoué de sa mère, l'ait complètement oubliée dans ses volontés dernières. Il était immensément riche, n'avait qu'une fille, et sa mère en était réduite à une situation telle que, à défaut du fils, le roi dut assurer, par une pension, les derniers jours de la malheureuse vicomtesse. On peut dire à la décharge de ce fils qu'il fut brusquement surpris par la mort; mais il y avait là une obligation pour l'acquiescement de laquelle un tel homme de bien ne devait pas se laisser surprendre.

C'est, lors du séjour de 1826 à la Roche-Guyon, que les offices de la crypte inspirèrent à Lamartine son chant de la *Semaine Sainte à la Roche-Guyon*, qui est l'une des plus belles poésies religieuses qui ait été écrite dans notre langue, tout imprégnée de ce quelque chose d'ailé et de divin dont parle Platon. Dans ce même séjour, il donna aux hôtes de l'abbé de Rohan la primeur de sa tragédie de

Saül. « J'avais écrit, dira-t-il plus tard, ce drame pour M^{me} de Raigemont, qui m'engageait à faire pour Louis XVIII ce que Racine avait fait pour Louis XIV. Mais, ajoute-t-il, il manquait un Racine et un Louis XIV. » Rien en effet n'était plus étranger à Lamartine que le génie de Racine : il n'avait rien en effet du don théâtral, ni conception scénique, ni cette faculté d'animer de son souffle des caractères qui ne s'oublent plus, de ces caractères suscitant des épisodes qui s'enchaînent invinciblement les uns aux autres, s'emparant de la foule et l'entraînant haletante jusqu'au dénouement.

En dépit de la façon enchanteresse dont le poète disait ses vers et de quelques envolées lyriques qui provoquaient autour de lui un frémissement d'âmes, on n'en était pas moins terrassé par l'ennui d'une œuvre où rien ne vivait. La lecture finie, Lamartine s'informa de l'impression qu'elle avait produite. M. Molé, chez qui la pratique des grandes affaires n'avait en rien émoussé le sentiment littéraire le plus délicat et le mieux informé, M. Molé résuma courtoisement, en faisant large part à l'admiration, les objections que suscitait le drame. Lamartine reconnut, avec autant de simplicité que de bonne grâce, le bien-fondé de ces objections ; puis, d'un beau geste, il déchira en quatre son manuscrit et le jeta au feu. Le jeune abbé Dupanloup, chez qui la ferveur poétique était telle qu'elle ne pouvait être vaincue par l'ennui, en dépit de l'anxiété que lui avait causé le sacrifice du drame, n'en observa pas moins que le manuscrit n'avait pas été brûlé, et, lorsque les

hôtes se furent retirés, il redescendit au salon et recueillit, dans la cheminée, les débris du manuscrit qu'il passa la nuit à recomposer. Quel ne fut par son étonnement lorsqu'il retrouva, dans la réédition des *Méditations*, publiée en 1828, les chœurs de *Saül* ! Le beau geste par lequel Lamartine avait sacrifié sa tragédie n'avait été qu'une comédie ; mais qui peut savoir ce qui se mêlait de candeur aux comédies jouées par Lamartine.

Nous nous étions demandé si la droite saurait profiter de sa victoire et, en imposant la modération à ses amis et à ses adversaires, si elle parviendrait à se constituer non en faction contre-révolutionnaire, mais en un grand parti de gouvernement. L'attitude des ultras, dans la discussion du milliard des émigrés, était un premier et grave indice ; la demi-capitulation que leur avait consentie le ministère, les enhardit. Successivement ils lui imposèrent la présentation de projets de loi sur la *presse*, le *sacrilège*, le *droit d'aînesse*, qui semblaient d'audacieux défis, se prévalant de ce que le président du Conseil, étant sorti de leurs rangs, devait leur accorder les concessions que s'étaient obstinés à leur refuser MM. de Richelieu et de Serre. M. de Villèle, attaché non pas au pouvoir, mais au grand programme de gouvernement qu'il s'était donné, alla de concessions en concessions pour se maintenir aux affaires ; se refusant aussi bien à découvrir le souverain qu'à dénoncer ses dangereux amis ; se laissant arracher, pour la moindre velléité d'indépendance, des mesures d'extrême rigueur jusque contre les serviteurs les

plus éprouvés de la monarchie et arrivant, par là, à la ruine absolue des espérances de 1824 et à une impopularité telle que le roi dut renoncer à son concours et appeler, le 5 janvier 1828, M. de Martignac à constituer un ministère¹.

M. de Villèle, aussi longtemps qu'avait duré son ministère, avait tenu rigueur à l'abbé de Rohan, à qui il ne pardonnait pas d'avoir été désigné, pour le chapeau, par M. de Chateaubriand, et, connaissant les rancunes de Charles X contre l'illustre vicomte, il invoquait habilement ce prétendu patronage pour décourager les intentions bienveillantes qu'aurait pu avoir le roi. Le ministère Martignac était à peine depuis deux mois au pouvoir que, l'archevêché d'Auch étant devenu vacant, M. de Rohan y fut appelé.

Il avait dû ce retour de fortune à un homme qui, malgré de profondes divergences politiques, l'avait élevé à son affectueuse estime, c'était le comte de La Ferronnays, l'un de ceux qui, après M. de Richelieu, ont fait le plus d'honneur à la Restauration. Appartenant à la vieille noblesse de province, il était par là en garde contre les influences de cour et les préjugés d'ancien régime au point que, s'il n'avait pas pris du service dans l'armée impériale, cela n'avait tenu qu'aux termes du

1. C'est au sujet de l'arbitraire des dernières années du ministère Villèle que M. de Talleyrand écrivait, de Valencay, à son ami Barante : « Quoique la pluie laisse bien peu de moments au régime du dehors, je n'en ai pas moins fait une assez bonne rencontre : j'ai trouvé, hier, sur la grand route, un gendarme qui trottait à l'anglaise. Pour nous autres constitutionnels, qui sommes un peu réduits, c'est quelque chose. Chateaubriand y verrait le frontispice d'une nouvelle édition de *la Monarchie selon la Charte*.

serment que l'empereur avait voulu lui imposer. Pendant toute la durée de l'émigration, l'ami le plus intime du duc de Berry, il lui avait été attaché par une fonction au-dessous de son cœur civique et de la dignité de son caractère. Aussi n'avait-il pas hésité à rompre avec ce prince aux emportements duquel il ne lui convenait pas de s'asservir. Il avait été, pendant plusieurs années, ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; là, se déroband résolument à l'oppression de M. de Metternich, il avait pris sur lui, quand il jugeait que les intérêts ou l'indépendance du pays était en jeu, de dépasser les instructions de sa cour et d'encourir son mécontentement. Se trouvant à Paris, par un congé qui expirait à la veille de la grande fête donnée par M^{me} du Cayla pour l'inauguration du château de Saint-Ouen, le roi, qu'il était venu saluer avant son départ, lui intima l'ordre d'ajourner au surlendemain et de faire acte de présence à la fête. L'ambassadeur s'inclina sans mot dire et partit le lendemain. Aux Affaires étrangères, il fut un vrai gentilhomme et un vrai ministre, libéral d'honneur et de cœur plus que de doctrine, s'imposant également à la gauche et à la cour, et personne n'osant lui refuser sa confiance. M. de Rohan ne pouvait être élevé à la dignité épiscopale par un plus digne répondant.

Le 27 mars 1828, M. de La Ferronnays, écrivait à M. Belloq chargé d'affaires à Rome pendant un congé du duc de Laval¹.

1. Avant de quitter Rome, M. de Laval avait adressé à son ministre une dépêche chiffrée, où se trouve consigné, avec pré-

« Par ordonnance du 13 de ce mois, le roi a nommé M. l'abbé duc de Rohan à l'archevêché d'Auch, vacant par le décès de M. de Monthou. J'ai l'honneur de vous envoyer, pour la présenter au

cision, un fait historique qui n'a été révélé nulle part ailleurs. Voici le déchiffrement de cette dépêche :

« Un jeune israélite, M. Deutz, fils d'Emmanuel Deutz, grand rabbin du consistoire de Paris, s'est rendu à Rome, il y a quelques mois, dans le dessein de dissiper, au centre même de l'Eglise, les doutes qui lui restaient encore pour embrasser le christianisme. Son voyage était d'autant plus intéressant que son objet était ignoré de ses parents dont il craignait l'affliction et le ressentiment. M. Deutz, honorablement recommandé, non seulement à l'ambassade, mais encore au Vatican, a excité tout particulièrement l'intérêt du pape. Ce jeune homme joint à des études philosophiques un caractère plein de candeur dans la recherche des hautes vérités dont il vient d'être pénétré. Il a reçu dernièrement l'eau du baptême des mains du cardinal Isoard, à la grande satisfaction du Saint-Père qui honore aujourd'hui le néophyte d'une audience particulière. Ce jeune homme a souhaité avec raison de couvrir de mystère, une conversion dont la publicité produirait, par la situation de son père, une sensation très pénible dans sa famille à la tête du consistoire. Elle deviendrait peut-être, dans les feuilles publiques, une occasion d'hostilité de la part de l'esprit de parti. En entrant dans ces motifs, je me suis prêté à favoriser cette conduite discrète ; ainsi la cérémonie du baptême s'est passée dans la chapelle particulière de notre cardinal, assisté de M. Mortier, comme parrain.

Veillez agréer...

« MONTMORENCY-LAVAL. »

Ce jeune homme plein de candeur, honoré, grâce aux plus hautes influences, de l'entière confiance de la duchesse Berry, trois ans après avoir été baptisé, vendait à beaux deniers comptants, la princesse à M. Thiers. Comment la duchesse aurait-elle eu le moindre soupçon, quand ce rare Judas avait su impliquer dans sa trahison les plus nobles victimes. Rien n'aurait manqué aux compromissions qu'avait entraînées cet ignominieux baptême, si un Montmorency y était intervenu comme parrain. En s'abstenant, M. de Laval subissait instinctivement cette obligation de respect de soi que, dans ses admirables vers, Hugo fera aux porteurs de noms historiques :

Soyez nobles, loyaux et vaillants entre tous ;
Car vos noms sont si grands qu'ils ne sont pas à vous
Tout passant peut venir vous en demander compte.
Ils sont notre fierté dans nos moments de honte,
Dans nos abaissements et dans nos abandons ;
C'est vous qui les portez, c'est nous qui les gardons

pape, la lettre que Sa Majesté lui écrit à l'effet d'obtenir l'institution canonique de ce prélat¹.

« Veuillez agréer... »

« LA FERRONNAYS². »

Le 24 avril, M. Bellocq répondait :

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai eu l'honneur de remettre, entre les mains de Sa Sainteté, les lettres du roi relatives à la nomination de M. l'archevêque d'Auch. Le pape m'a parlé avec une estime et une bienveillance particulières du duc de Rohan, en ajoutant que le choix de Sa Majesté ne pouvait tomber sur un plus digne sujet. Ce prélat sera préconisé dans le prochain consistoire.

« Je suis avec respect,

« BELLOCQ³. »

Le 23 juin, l'archevêque d'Auch était préconisé et le chargé d'affaires lui faisait parvenir le pallium par le Ministre des Affaires étrangères. A cette notification, M. de La Ferronnays s'empres-
sait de répondre :

« Paris, 15 juillet 1828.

« MONSIEUR,

« Je venais à peine de recevoir les différentes pièces concernant la préconisation de M. l'archevêque d'Auch, lorsque le Ministre des Affaires

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 964, f° 131.

2. *Ibid.*, f° 51.

3. Aff. Etrang., vol. 964, f° 166.

ecclésiastiques m'a donné communication de deux ordonnances royales qui nomment M. de Rohan à l'archevêché de Besançon, vacant par le décès de M. de Villefrancon, et le cardinal Isoard à l'archevêché d'Auch, en remplacement de M. le duc de Rohan.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, avec des copies figurées, pour le Secrétaire d'État, les lettres que le roi écrit au pape pour lui faire part de ces deux nominations et demander l'institution canonique des prélats qui en sont l'objet ¹. »

M. Bellocq rendait compte, le 21 août, de la présentation au pape des lettres du roi :

« MONSEIGNEUR,

« Avant-hier, 19, j'ai eu l'honneur de présenter au pape les lettres du Roi qui lui font part de la nomination de M. le duc de Rohan et de M. le cardinal d'Isoard aux archevêchés de Besançon et d'Auch. Sa Sainteté s'est particulièrement enquis si M. de Rohan était satisfait de se voir promu à un autre siège avant d'avoir eu le temps de prendre possession de celui d'Auch, situé dans un climat peut-être plus convenable à sa santé. J'ai pu rassurer le Saint-Père par les termes d'une lettre que j'avais eu l'honneur de recevoir de ce noble archevêque.

« Je suis avec respect,

« Signé : BELLOCQ². »

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 963, f° 133.

2. *Ibid.*, f° 3.

En ce qui concerne M. de Rohan, il ne s'agissait que d'une permutation, le procès était instruit, plus un acte d'information à établir ; la préconisation ne comportait donc aucun délai. Elle n'en fut pas moins attendue cinq longs mois ; c'est que, l'astre contrariant avait fait de nouveau son apparition et que, s'il faut de grosses raisons pour que Rome se mette en mouvement, il suffit d'un prétexte pour qu'elle s'arrête.

Nous avons dit à quel état d'exaspération avait été amené l'esprit public par la politique religieuse qu'avait poursuivie le parti d'extrême-droite. Le ministère devait subir l'obligation d'ouvrir à ces passions, comme on disait, une soupe de sûreté ; il le fit par les deux *Ordonnances* du 16 juin 1828. La première fixait le nombre des petits séminaires, et, dans chaque séminaire, celui des lévites qu'il pourrait élever, proportions étroitement gardées aux besoins du culte dans chaque diocèse. La seconde soumettait au régime de l'Université huit établissements dirigés par des jésuites et ajoutait que nul ne pourrait être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans une maison d'éducation dépendant de l'Université ou dans les écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait affirmé, par écrit, qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. Les *Ordonnances* rendues et publiées, il fallait procéder à leur exécution et obtenir des évêques les renseignements indispensables sur leurs petits séminaires. Ce fut alors qu'un mouvement de protestation fut déter-

miné, dans l'épiscopat, par deux des prélats les moins maîtres d'eux-mêmes : MM. de Clermont-Tonnerre et de Quélen¹. On sait les relations intimes qui existaient entre M. de Rohan et l'archevêque de Paris ; celui-ci pressa très vivement son collègue de Besançon d'adhérer à la protestation des évêques. M. de Rohan s'y refusa obstinément : d'abord il n'était plus archevêque d'Auch et il n'était pas encore préconisé archevêque de Besançon ; ce serait sans aucun caractère canonique qu'il protesterait. D'un autre côté, il lui était impossible de voir, comme ses vénérables frères, dans les *Ordonnances*, une conspiration révolutionnaire. M. de Rohan était resté dans la plus étroite intimité avec le P. Ronsin, provincial des Jésuites, qu'il avait remplacé à la *Congrégation* et en qui il retrouvait la direction ferme et éclairée de Teyssyre. Le P. Ronsin exposa à son ami Rohan

1. M. de Quélen, dans cette protestation, était moins guidé par son zèle épiscopal que par ses rancunes contre l'évêque de Beauvais, qui l'avait supplanté à ce ministère des Affaires ecclésiastiques qu'il prétendait lui revenir de droit. Il mit, dans ses procédés à l'égard de ce ministre, un ton si outrageant que, à une séance du Conseil, le roi ayant communiqué au dauphin une lettre de M. de Quélen à l'évêque de Beauvais, le prince dit, après l'avoir lue : « Si j'étais le roi, M. l'Archevêque coucherait ce soir à Vincennes. » Quant à M. de Clermont-Tonnerre, il ne laissa pas échapper cette occasion de placer la devise de sa maison. Lorsque tous les évêques adressaient leur soumission au ministre, M. de Clermont fit la sienne en ces termes :

« Monseigneur, la devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiam si omnes, ego non*. C'est aussi celle de ma conscience. J'ai l'honneur d'être, avec la respectueuse considération qui est due au ministre du roi,

« A.-J., cardinal-archevêque de Toulouse. »

Le Roi répondit à cette bravade par une mesure qui fut plus sensible au cardinal que ne l'eût été une *déclaration d'abus* : le roi lui interdit de se représenter devant lui.

ce qu'il avait dit au roi — et ce qui, au grand étonnement du ministère, avait décidé Sa Majesté à signer sans une objection les *Ordonnances*, — il lui avait dit qu'il est des orages contre lesquels il est aussi dangereux qu'inutile de lutter; que tel était celui auquel cédaient les ministres. « Nous payons les imprudences commises par d'autres, avait-il ajouté; mais ce n'est qu'en se soumettant qu'on désarmera les méfiances et qu'on rendra possible dans l'avenir une réparation. »

Le ministère avait apporté dans la mesure qui lui était imposée autant de respect de la légalité et des égards dus au Saint-Siège que de résolution à défendre les prérogatives du pouvoir civil. Il n'épargna rien pour convaincre le pape et obtenir son approbation. Lorsqu'il s'était constitué, le ministère avait dû subir les conditions du parti libéral, qui exigeait un portefeuille pour M. de Chateaubriand, qui, de son côté, ne voulait, à titre de revanche, que celui des Affaires étrangères. Mais le roi, s'étant énergiquement refusé à admettre dans son conseil M. de Chateaubriand, on donna à celui-ci, à titre de compensation, l'ambassade de Rome¹. Il était impossible de penser au nouvel ambassadeur pour conduire, auprès du Saint-Siège, une négociation aussi délicate que celle des *Ordonnances*, où il fallait, avant tout, joints à la force, équilibre et pondération. Le

1. A propos de sa nomination à Rome, M. de Chateaubriand écrit : « M. de La Ferronnays avait consenti aux fonctions d'ambassadeur sous mon ministère; plus tard je devins ambassadeur sous le ministère de M. de La Ferronnays; ni l'un ni l'autre n'avons cru monter ou descendre. »

choix du ministre s'arrêta sur un homme d'un esprit rare, juriconsulte éminent et catholique sincère et censé, M. Lasagni, conseiller à la Cour de cassation, et qui, ancien auditeur de vote, savait de Rome tout ce qu'il était indispensable d'en savoir¹.

La mission de M. Lasagni eut un plein succès : le pape reconnut qu'il n'y avait, dans les *Ordonnances*, rien de contraire aux droits épiscopaux ; il voulait sans doute que ces droits fussent respectés quant à l'enseignement des séminaires, mais il ne prétendait pas imposer au Gouvernement français une congrégation que sa législation repoussait. Le Saint-Père fit, en conséquence, rédiger, pour les évêques de France, une lettre dans laquelle il les informait que « persuadée de leur dévouement sans réserve envers Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et pour tous les véritables intérêts de la religion, il ne pouvait que leur conseiller de se confier en la haute piété et sagesse du roi pour l'exécution des *Ordonnances* et de marcher d'accord avec le trône ». La lettre du pape mit fin à l'émotion soulevée par les *Ordonnances*. Tant qu'avaient duré ces négociations, il n'avait pu être question de préconisations d'évêques.

Cette première entrave écartée, il en surgit une

1. Il eût été plus naturel, écrit M. Hyde de Neuville dans ses *Mémoires*, de confier cette mission à M. de Chateaubriand, nommé à l'ambassade de Rome et dont le départ était prochain : mais parmi les ministres, mes collègues, on craignait également les lenteurs propres à la cour de Rome, autant que les ardeurs de Chateaubriand, quand il voulait imposer sa volonté. Ce double risque fut conjuré (*Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville*, t. III, p. 414).

autre. Léon XII, à son avènement, avait dû accepter, comme cardinal-vicaire, *l'alter ego* de Severoli, qui n'avait rien de l'active intelligence de son maître, mais qui aggravait son fanatisme de l'étroitesse passionnée de son esprit. Il avait fait assigner, devant son tribunal, plusieurs Français atteints et convaincus d'avoir enfreint la règle canonique sur l'obligation du devoir pascal. Le chargé d'affaires ayant dénoncé cette étrange procédure à Léon XII, le pape répondit qu'il y mettrait bon ordre. Aussi quel ne fut pas l'étonnement de M. Belloq, lorsque, le 5 septembre, il apprit qu'un peintre français résidant à Rome depuis huit ans, un sieur Faure, avait été, sur l'ordre du cardinal-vicaire, arrêté dans la nuit et mené en prison sous l'inculpation d'avoir omis de faire ses pâques. Le chargé d'affaires s'empressa de faire entendre au cardinal-vicaire les protestations qu'imposait une si exorbitante violation du droit des gens. « Mes observations, écrit-il, le 11 septembre à son ministre, ont obtenu une réponse des plus inattendues : « Le sieur Faure, m'a dit le cardinal-vicaire, habite Rome depuis sept ans et, par conséquent, il est tenu de connaître et d'observer les lois canoniques relatives au précepte pascal. L'ambassade du roi très chrétien ne peut plaider la cause d'un mauvais catholique, d'un relaps qui s'obstine à ne pas remplir ce précepte de première obligation. Elle ne demanderait pas qu'on lui remit un voleur incarcéré, comment peut-elle réclamer un homme coupable d'un crime bien plus odieux que le vol? »

— Je me suis borné à faire observer à qu'elles extrêmes révoltes ou hypocrisies pourraient pousser de pareilles mesures, qui ne manqueront pas de motiver l'intervention énergique de mon gouvernement¹. »

Le cardinal-vicaire crut faire droit, dans une large mesure, à la protestation de M. Bellocq en retirant le sieur Faure de prison, pour le faire conduire dans une maison religieuse, où il devait se livrer, pendant quelques jours, à des exercices spirituels.

La réponse de M. de La Ferronnays ne se fit pas attendre.

« Paris, 2 octobre 1828.

« MONSIEUR,

« Sa Majesté approuve entièrement les réclamations que vous avez adressées au gouvernement pontifical contre la détention arbitraire d'un de ses sujets et votre conduite dans cette affaire. Cet emprisonnement, motivé sur ce que le sieur Faure avait omis de faire ses Pâques, est une mesure qui excède les droits de juridiction du Saint-Siège, et qui est essentiellement opposée au véritable esprit de la religion, qui ne veut que des sacrifices volontaires.

« M. le cardinal-vicaire, au lieu de soutenir un raisonnement comme on l'eut fait au xii^e siècle, aurait dû sentir, au contraire, qu'il ne peut tendre

1. Affaires Etrang., vol. 965, f^o 25.

qu'à discréditer le gouvernement pontifical, dans un temps où l'opinion réclame, avec plus d'exigence que jamais, l'adoption de mesures de tolérance.

Cette dernière considération est d'autant plus essentielle que, déjà, les journaux se sont emparés de cette affaire, l'ont représentée comme une de ces persécutions d'autant plus odieuses qu'elles violentent les consciences. En persistant dans de semblables mesures à l'égard des étrangers, le Saint-Siège s'exposerait infailliblement aux réclamations de la plupart des Gouvernements et peut-être à des démêlés qu'il est de son intérêt de prévenir.

C'est dans ce sens que vous pourrez vous expliquer, dans vos conversations avec le secrétaire d'Etat, et ne pas lui laisser ignorer que nous ne pourrions reconnaître au Saint-Siège l'espèce de juridiction qu'il s'attribue à la fois sur les consciences et sur la personne des Français résidant à Rome ; que nous espérons que de semblables actes ne se renouvelleront pas et que, s'il en était autrement, nous ne pourrions nous dispenser d'adresser au gouvernement pontifical d'officielles et vives réclamations.

« Agréez...

« LA FERRONNAYS¹. »

Presqu'en même temps que parvenait cette dépêche au chargé d'affaires, M. de Chateaubriand, qui avait attendu cinq mois de se mettre en route

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 965, f° 47.

pour Rome, y arrivait enfin, et prenait la direction de l'ambassade. La nomination de l'illustre vicomte avait profondément contristé le Saint-Père, qui avait pour le duc de Laval autant d'estime que d'affection, et qui, d'un autre côté, n'ignorait pas les compromissions, avec les pires ennemis du trône et de l'autel, par lesquelles M. de Chateaubriand s'était vengé d'avoir été chassé du ministère. On se rendait si bien compte, à Paris, de la gravité des préventions que cette nomination rencontrerait à Rome que M. de La Ferronnays exposait longuement, à son chargé d'affaires, pour qu'il les fasse valoir au pape, les motifs de gouvernement qui avaient déterminé le roi à désigner M. de Chateaubriand pour Rome.

« Le roi espère, ajoutait le ministre, que ces considérations seront appréciées par Sa Sainteté, et qu'elle donnera son approbation au choix qu'il a fait. Sa Majesté le désire et le demande au pape comme témoignage des sentiments d'affection, qu'il lui a si souvent exprimés, en rendant justice à sa piété et à sa vive sollicitude pour la gloire et les intérêts de la religion ¹. »

Les préventions du pape étaient telles que, pour en avoir raison, il n'avait rien moins fallu que ce pressant appel à son affection pour le roi. En réponse à cette dépêche, le chargé d'affaires écrivait à Paris :

1. Affaires Étrang., Rome, vol. 963, f° 97.

« Rome, 11 juin 1828.

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai vu M. le Secrétaire d'Etat, le lendemain de la remise qui lui avait été faite de votre dépêche, et, de prime abord, il m'a informé que la nomination du nouvel ambassadeur avait été définitivement annoncée à Sa Sainteté et serait agréée. Ainsi les premières alarmes sont dissipées et les méfiances s'apaiseront par la suite¹. »

M. de Chateaubriand avait à remplir deux missions immédiates : la première, d'en terminer avec ce scandale de l'incarcération de Faure ; la seconde d'obtenir la tenue de ce consistoire, sans cesse ajournée depuis cinq mois, et où devaient être, enfin, préconisés MM. de Rohan et Isoard. Il y avait, en M. de Chateaubriand, du magicien ; la gloire était sa compagne, et l'on ne pouvait échapper au charme. Il opéra, ce charme, non seulement sur Léon XII et le secrétaire d'Etat, qui étaient des intelligences de premier ordre, il atteignit jusqu'au cardinal-vicaire, esprit inférieur et sectaire, mais qui ne trouva rien à objecter à l'enchanteur. On en finit avec l'incident Faure par des stipulations qui n'en permettaient plus le retour, et le consistoire réclamé, tenu le 21 juin, préconisa enfin MM. de Rohan et Isoard².

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 965, f^o 106.

2. M. Frédéric Masson a une page d'une très fine ironie sur la superstition qu'inspirent aux débutants les Archives des Affaires étrangères, « où l'on ne rencontre, dit-il, rien que de politique, de

Entre ces deux promotions, M. de Rohan fut frappé dans la dernière et la plus profonde de ses affections : sa mère lui était brusquement enlevée par un accès de fièvre pernicieuse ; elle n'était âgée que de cinquante-six ans. « M^{me} la duchesse de Rohan, annonçait *l'Ami de la Religion*, est morte, jeudi dernier, à la suite d'une maladie où elle a constamment édifié les personnes qui l'entouraient. Son fils, M. l'archevêque nommé de Besançon, n'avait pas cessé d'être auprès d'elle depuis huit jours. C'est lui qui lui a administré les derniers sacrements. » La duchesse avait prescrit, dans son testament, que son service funèbre se bornerait à une messe basse et que son corps serait porté à la Roche-Guyon accompagné par un seul prêtre. Comme de cette disposition dernière, prise par cette duchesse qui, nous l'avons dit, était la plus grande dame de France, ressort bien

conventionnel, rien que de formaliste et de protocolaire ». Cela peut être vrai, si l'on a affaire à un diplomate de carrière, à un fin joueur tel, par exemple, que le cardinal de Bernis, qui se gardera bien de mettre dans ses dépêches officielles autre chose que ce qu'il jugera sans importance de livrer aux futurs glaneurs d'érudition. Mais Chateaubriand est incapable de s'imposer de pareilles entraves : tant dans ses dépêches officielles que dans les lettres personnelles qu'il y joint, il se livre tout entier, avec ses fatuités, ses sentiments de parade, cette manie de trouver tous les cadres — même la Ville Eternelle — trop étroits pour son immensité. Dès son arrivée à Rome, il traite son ministre comme un commis, ayant constamment à la bouche : « Quand j'étais aux Affaires étrangères », semblant ainsi lui dicter son devoir : exigeant d'être mis au courant des affaires de l'Europe, qui ne sauraient, sans péril, se passer de sa direction. Mais tout à coup des jaillissements de génie, des élévations extraordinaires, de ces pensées qu'on trouverait aisément soi-même, mais qui, enserrées par une de ces trouvailles de grand écrivain, vous font haleter à la lecture et vous jettent hors du connu. Impossible de voir là l'ombre d'une dissimulation, autre chose que la vérité dans sa fraîcheur première.

le peu que nous sommes, la vanité du monde, de ses triomphes, de tout ce qui passe ! Pour M. de Rohan, ce malheur lui semblait ne l'avoir frappé si cruellement, à la veille de son sacre, que pour l'attacher sans partage à ce qui devrait être désormais sa seule affection, son cher diocèse.

A la date du 29 juillet, le maréchal de Castellane consacre à M. de Rohan la mention suivante : « Mon fils aîné, Henri, qui a près de quatorze ans, a fait sa première communion dans l'église de l'Assomption. Le duc de Rohan, archevêque d'Auch, a officié pour son petit-neveu ; il a fait un long sermon, dans lequel il y a eu force compliments pour l'abbé Gallard, curé de la Madeleine, qui lui en a riposté à son tour. Il y avait plus de deux cents enfants. » Le général, chez qui le manœuvrier n'abdique jamais, ajoute : « L'abbé Dupanloup, jeune prêtre, homme d'esprit chargé du catéchisme, commande les enfants, avec un livre pour les cérémonies, et les fait très bien manœuvrer ¹. »

Depuis la chute du ministère Villèle, on n'avait pu obtenir du roi de remplacer, dans la haute administration, les hommes qui s'étaient les plus notoirement compromis avec ce ministère et qui étaient l'objet de l'animadversion générale. Cette résistance opiniâtre du roi exposait le cabinet Martignac à de constants reproches de faiblesse de la part des libéraux. M. Pasquier fut de ceux qui trouvèrent, dans les deux promotions successives de M. de Rohan, un acte de bon plaisir royal de nature

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. II, p. 254.

à aggraver les préventions de l'esprit public. « Dans l'Eglise, écrit M. Pasquier, on avait remarqué la rapide élévation de l'abbé duc de Rohan. Jeune encore, il était entré tard dans les ordres sacrés et n'en fut pas moins promu à l'archevêché de Besançon. C'était trop clairement un choix de cour, même dans l'intérêt de la religion, le temps de ces choix était décidément passé¹. »

Comment M. Pasquier qui, en sa qualité de membre des premiers Cabinets de la Restauration, avait pris sa part de responsabilité dans la promotion, aux premiers grades de l'armée, de tous les voltigeurs de l'émigration, comment peut-il se scandaliser de la promotion de M. de Rohan? Le nouvel archevêque représentait une de ces grandes existences que le temps seul et des circonstances rares peuvent créer; « *qui brillent, comme le disait Saint-Simon, d'un rayon de la couronne même*, en semblent l'un des fleurons, et, si naturellement appelées aux premières dignités de la monarchie, que l'on disait couramment alors qu'un abbé de Rohan ne se comprenait plus passé trente ans. Il était jeune encore, si l'on est jeune à quarante ans : il s'était fait d'Eglise par la plus désintéressée des vocations; prêtre, il n'avait pas aspiré à une charge de cour, et s'était dévoué, pendant six ans, aux plus modestes ministères; à Rome, mêlé aux grandes affaires, il avait fait preuve de mérite et s'était acquis la haute estime du Pape et de notre ambassadeur; il avait prouvé enfin

1. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. VI, p. 145.

que, par ses rares vertus et l'admirable usage qu'il savait faire d'une grande fortune, il serait la providence d'un diocèse. Il y a lieu dès lors de se demander en quoi une telle promotion portait atteinte *aux droits de l'homme*, et aux intérêts de la religion.

M. Pasquier, du reste, aurait trouvé une bien autre donnée à ses récriminations contre les bons plaisirs d'ancien régime, s'il avait su que, au moment même où l'archevêque était préconisé, M. de Chateaubriand, qui, lui, n'avait aucun goût pour l'égalité, revenant à son projet de 1824 et annonçant à M. de La Ferronnays qu'une promotion de couronnes aurait lieu au mois de février, il lui disait que ce serait l'occasion de revenir aux intentions bienveillantes de Sa Majesté à l'égard de M. de Rohan. M. de La Ferronnays lui répondit :

« Paris, 13 janvier 1829.

« Je dois vous faire observer, Monsieur le vicomte, que M. de Latil, archevêque de Reims, ayant été nommé, en 1826, par anticipation à la promotion des couronnes, nous n'avons plus aucun droit d'y être compris. Il nous serait sans doute facile d'obtenir une nomination de faveur, en rappelant au pape la promesse qu'il fit au roi, lors de la promotion de M. l'archevêque de Reims. Mais le nombre des cardinaux français atteint des limites que l'Eglise de France a rarement dépassées, et il n'entre pas dans les vues de Sa Majesté d'en

augmenter le nombre, du moins quant à présent.

« Veuillez agréer,

« LA FERRONNAYS¹. »

M. de Latil s'était acquis à tout jamais le comte d'Artois, parce qu'il avait assisté M^{me} de Polastron à ses derniers moments. D'abord aumônier du prince, à la Restauration, il fut successivement élevé à l'évêché de Chartres, à l'archevêché de Reims, à la pairie, puis au cardinalat. Prêtre régulier, mais esprit court, il renchérisait sur toutes les fantaisies ultra du roi et composait, avec M. de Damas, « l'homme le plus bête du royaume », a dit Castellane, avec MM. de Peyronnet et Polignac, le comité gouvernant de Sa Majesté. Lorsque M. de Latil fut proposé pour le chapeau, le droit de la France à une désignation étant épuisé, il fallut recourir à l'anticipation au droit des couronnes. Puis, le pape s'étant ravisé et dans la pensée d'être agréable au roi et de lui réserver sa prérogative lors d'une promotion des couronnes, il proposa de nommer M. de Latil à titre de faveur. Mais les négociations étant déjà engagées, en vue de l'anticipation, avec les cours de Vienne, de Madrid et de Lisbonne, le gouvernement ne put profiter des dispositions bienveillantes du Saint-Père, qui, spontanément, promit une nomination de faveur si, dans la suite, le roi jugeait à propos d'augmenter le nombre des cardinaux de l'Eglise de

1. Aff. Etrang., vol. 963, f^o 98.

France. Je n'ai relaté, ici, les péripéties de la promotion Latil qu'en raison de ce que cet engagement de Léon XII sera rappelé à Pie VIII, lors de la désignation de M. de Rohan au cardinalat.

Le samedi 10 janvier 1829, *l'Ami de la Religion* annonçait que M. le duc de Rohan entrait en retraite à Saint-Sulpice. « Son sacre, ajoute-t-il, doit avoir lieu à Notre-Dame, on dit qu'il se fera avec beaucoup de pompe. »

Le 18, ce même journal rendait compte du sacre. « La cérémonie du sacre de M. l'archevêque de Besançon a été aussi majestueuse qu'édifiante. Un autel avait été érigé au bas du chœur de Notre-Dame; à droite et à gauche étaient des gradins pour la famille de M. le duc de Rohan et pour les personnes invitées. Le cortège est arrivé processionnellement de l'archevêché. M. l'archevêque de Paris était assisté de MM. les archevêques de Tours et de Bourges. Les prélats étaient MM. les cardinaux Isoard, de Croÿ, et Latil; le nonce apostolique, archevêque de Gènes; MM. les évêques de Strasbourg, de Tulle, d'Amiens, de Versailles; les évêques d'Hermopolis, de Tempé, d'Iméria, de Lariste et de Samosate. Au milieu de la cérémonie sont arrivés M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle accompagnés de M. le baron de Damas et de M^{me} la duchesse de Gontaut; une tribune avait été préparée pour eux. »

Au moment où, la consécration terminée, le nouvel évêque devait se tourner vers les fidèles et les bénir, il leva ses yeux pleins de larmes

vers la tribune où se trouvait le duc de Bordeaux, et sa première bénédiction fut pour l'enfant royal.

Le général Castellane, allié des Rohan, assistait à ce sacre et, dans la relation qu'il en donne, il laisse percer la passion d'uniforme et de manœuvrier qui lui est habituelle, ainsi que son étonnement que tous les honneurs, même ceux de l'encensoir, ne soient pas réservés aux seuls officiers généraux. « La cérémonie, écrit-il, a été magnifique ; on avait poussé le soin jusqu'à mettre des tapis sur les gradins des spectateurs à billets. Le duc de Rohan a une mitre superbe, couverte de pierreries de couleur ; ses ornements sont magnifiques ; il a une fort bonne tournure. L'archevêque de Paris officie parfaitement ; les cardinaux Isoard, de Croÿ et Latil ont été suffisamment parfumés ; tout le clergé, dans ces cérémonies, se rend respectivement des honneurs à l'infini¹. »

1. Nous allons avoir, comme document, pour toute la période épiscopale de M. de Rohan, le journal tenu, au jour le jour, par Weiss, conservateur de la Bibliothèque de Besançon, l'éditeur des Papiers d'Etat de Granvelle, et le plus intime des amis de Nodier. Sainte-Beuve a consacré à Weiss cette page charmante : « En quittant chaque fois Besançon, Nodier y laissait un ami qu'il revoyait toujours ensuite avec bonheur, qu'il émerveillait de ses nouveaux récits, au cœur de qui il gravait, comme sur l'écorce du hêtre, les chiffres du moment, et que quarante années, écoulées, depuis lors, n'ont pas arraché du même lieu. Weiss, cet ami d'enfance, bibliographe comme Nodier et, qui plus est, homme d'imagination comme lui, l'un des derniers de cette franche et docte race provinciale, à la façon du xvi^e siècle, l'excellent Weiss est resté dans sa ville natale comme un exemplaire déposé de la vie première et de l'âme de son ami, un exemplaire sans les arabesques et les dorures, mais avec les corrections à la main, avec les marges entières, précieuses, ce qu'on appelle les témoins. Qui donc n'a pas ainsi quelqu'un de ces amis, purs et fidèles, qui est resté au toit quand nous l'avons

Pour se lier plus étroitement à son diocèse, M. de Rohan rompit le dernier lien qui le rattachait au dehors, il vendit son beau domaine de la Roche-Guyon à son cousin le duc de La Rochefoucauld. Le duc faisait par ce rachat rentrer dans sa maison cette terre qui y était depuis trois siècles, lorsque, par la duchesse d'Enville, elle échut aux Roban qui ne l'avaient détenue que pendant trente ans¹.

Les autorités de Besançon furent informées que l'archevêque, duc de Rohan, ferait son entrée dans sa ville archiépiscopale, le 5 février, et devrait y être reçu avec les honneurs dus à son rang.

Le 4 février, lorsqu'il franchit la limite du Jura pour entrer dans le Doubs, il descendit de sa voiture, s'agenouilla et baisa la terre qui était celle de son diocèse. Le 5, après avoir dit la messe sur le tombeau des saints Ferréol et Ferjeux, apôtre de la Franche-Comté, il fit son entrée dans la ville. Sa voiture fut signalée par la salve réglementaire de coups de canon, et la garnison entière faisait la haie. Un piquet d'artilleurs à cheval précédait et suivait la voiture qui était de grand gala, avec cocher et valets de pied en livrée rouge, et son premier valet de chambre à cheval « avec, a soin de noter l'abbé Perrin, avec l'épée au côté, les manchettes et le jabot de dentelle ».

déserté, le pigeon casanier qui garde la tourelle? Mais l'autre souvent ne revient pas. C'est le tome premier de nous-même et celui presque toujours qui nous représente le mieux. » *Portraits littéraires*, t. I, p. 446.

1. La Roche-Guyon a été vendue, par acte du 31 juillet 1829, pour une somme de six cent mille francs.

Le concours de la population était énorme ; mais les sentiments qui animaient cette foule étaient divers. La masse, venue par curiosité, semblait éblouie par ce luxe dont elle n'avait pas idée et charmée par la haute distinction et la bonne grâce du prélat. L'enthousiasme des royalistes exaltés faisait contraste avec la réserve de tout ce qui se rattachait à l'opinion libérale, et qui n'oubliait pas que le duc appartenait au parti ultra et était l'ami de cœur et de politique du prince de Polignac, le chef du parti que l'on considérait, à trop juste titre, comme un péril national. Enfin, jusque dans le clergé se formulaient des réserves : on avait trouvé que cet étalage effaçait trop l'archevêque devant le prince, et l'on redoutait la direction d'une sorte d'abbé de cour pour les vieilles traditions du clergé comtois. On lui disait aussi une prédilection marquée pour les rares prêtres ayant du savoir-vivre ; or les prêtres de la vieille école considéraient le savoir-vivre comme un commencement de corruption et, pour eux, le bréviaire sous le bras leur semblait dispenser de toutes les convenances. — L'abbé Perrin dit avec précision : « On ne comprenait pas, dans notre simplicité franc-courtoise, qu'on pût être vraiment bon prêtre ayant conservé tant d'usage et de savoir-vivre qu'en avait l'archevêque. » — Sur plusieurs de ces points, les appréhensions ne tardèrent pas à se justifier.

Jusque-là l'élévation aux premières fonctions du diocèse avait été moins la consécration du mérite que de l'ancienneté, ce qui avait fait du chapitre et de l'archevêché une sorte d'hôtel des

Invalides. M. de Rohan fit bon marché de cette tradition et la sacrifia à son goût pour la jeunesse; il aimait l'espérance. Dans son ministère, il débuta par la visite des paroisses de la ville; dans l'une des plus importantes, les deux premiers vicaires, le titulaire étant décédé, lui laissèrent la meilleure impression; il fit de prime saut : de l'un, son vicaire général; de l'autre, le curé de la paroisse. Ni l'un ni l'autre n'avaient trente ans. L'un, M. Cart, devint l'excellent et populaire évêque de Nîmes; l'autre, l'abbé Griffon, fut le curé de la ville le plus vénéré¹. Dans ces deux choix, il avait été guidé par un discernement du cœur autant que de l'esprit; dans le troisième, il eut encore la main heureuse. Arrivé dans l'église de la Madeleine, il reconnut, pour l'avoir vu à l'un de ses précédents voyages à Besançon, un jeune vicaire qui lui avait fait alors les honneurs de cette église. Monseigneur fut charmé de l'avenante figure de ce jeune abbé, de sa bonne tenue; il fut touché aussi du saisissement d'admiration

1. M. de Rohan avait le don d'augmenter le prix de ses faveurs par la fleur de bonne grâce qu'il y ajoutait. Il avait signé, dans les derniers jours de décembre, la nomination de l'abbé Griffon à la cure de Saint-Pierre et l'avait tenue secrète. Au 1^{er} janvier, l'abbé s'étant présenté avec ses collègues à la réception de l'archevêque, le valet de pied lui demanda qui il devait annoncer : « Les vicaires de la paroisse Saint-Pierre », répondit M. Griffon. Le valet de pied, ouvrant la porte de la salle de réception déjà pleine de monde, annonça à très haute voix : « Monsieur le curé de Saint-Pierre et ses vicaires. — Vous vous trompez, interrompit vivement l'abbé... — On ne se trompe pas, dit l'archevêque, en venant au-devant de l'abbé les mains tendues. Vous êtes bien curé de Saint-Pierre, et j'ai tenu à vous en réserver la surprise aujourd'hui; c'est, du reste, un cadeau que je fais bien plus à vos paroissiens qu'à vous-même. »

qu'il lui causa... il le fit son secrétaire particulier. C'était l'abbé Perrin.

Pour épargner à son chef la charge des affaires courantes et des menues audiences, il faut au secrétaire de l'initiative et, sans empiètement, de la décision. Mais le premier de ses dons, le plus indispensable sera la faculté d'assimilation. Il devra avoir pénétré la pensée de son chef au point de pouvoir, sur un exposé sommaire, la développer en une dépêche ou un discours et que, la besogne faite, il ne reste plus à ce chef qu'à reprendre certaines parties dont, en les refrappant, il fera saillir la valeur et y mettra son empreinte personnelle. Si M. de Rohan avait pu espérer un pareil concours, M. Perrin n'était pas en mesure de le lui fournir. Ce concours, il se réduisait, pour le secrétaire, à représenter son maître avec un absolu dévouement et d'une façon assurément décorative, mais en prenant le contre-pied de l'esclave antique, à exalter, en toute circonstance, le triomphe de ce maître.

Quant à l'appréciation de M. de Rohan sur son secrétaire, M. Perrin l'indique, et par un trait qui, s'il est à la louange du chef, établit aussi de quelle touchante humilité était le secrétaire. L'abbé, célébrant la bonté d'âme du prélat, son indulgence envers ceux qui étaient attachés à son service, dit qu'il les a éprouvés plus que personne, et il ajoute : « Le bon archevêque avait tout de suite vu mon manque d'usage, d'éducation et de moyens; mais la piété qu'il m'avait reconnue lui faisait passer sur tout ce qui me

manquait et sur ce qu'il avait à en souffrir. »

Nous avons dit la sage attitude qu'avait gardée M. de Rohan dans la campagne menée contre les Ordonnances de 1828 par MM. de Clermont-Tonnerre et Quélen. Un des premiers actes de l'archevêque sembla un regrettable démenti de cette réserve : il nomma, en effet, chanoine de sa cathédrale, l'abbé Doney, qui, professeur de philosophie au collège royal et invité à attester, en exécution des Ordonnances, qu'il n'appartenait pas à la Compagnie de Jésus, avait répondu au ministre, M. de Vatiménil, par une lettre inconvenante qui avait entraîné sa révocation. Nous retrouverons l'abbé Doney dans de nouvelles luttes, mais où il se montrera assagi et aussi mesuré qu'intrepide et respectueux de son caractère de prêtre.

Sur un point des plus importants de son administration, M. de Rohan provoqua des protestations. Pendant les séjours qu'il avait faits en Italie, la liberté qu'il avait vu régner dans les universités, particulièrement à Rome, avait affaibli, chez lui, son admiration pour la discipline sulpicienne. Il s'était passionné aussi pour la théologie ligurienne. Il n'hésita pas à notifier à son séminaire l'intention où il était d'apporter des modifications, tant au règlement qu'à la méthode d'enseignement et au recrutement du personnel dirigeant et enseignant. L'archevêque, en prenant l'administration de son vaste diocèse — qui comprend les départements du Doubs et de la Haute-Saône — fort de ses intentions, ne s'était pas assez méfié de son inexpérience dans le maniement des

hommes. Sans s'être donné le temps de l'étude ni de la réflexion, sans avoir recouru à des conseils autorisés, il avait porté la main sur des traditions qui, pour être quelques-unes surannées, n'en avaient pas moins, depuis deux siècles, formé le plus exemplaire des clergés¹.

A la notification que lui avait faite l'archevêque, le séminaire répondit par une protestation respectueuse dans la forme, mais des plus énergiques au fond. Le premier des signataires était un jeune prêtre, théologien du plus grand mérite. Monseigneur répliqua en appelant ce protestataire aux fonctions de vicaire général. C'était l'abbé Gousset, devenu depuis évêque de Périgueux, puis cardinal-archevêque de Reims. Par un si chevaleresque procédé, l'archevêque espérait désarmer les rancunes qu'il avait soulevées, ce ne fut ni aussi aisé ni aussi prompt qu'il l'avait espéré.

Rien ne pouvait modérer le zèle que l'archevêque apportait à connaître son diocèse et à s'en faire connaître. M. de Grandmaison prétend que « M. de Rohan passa, après son sacre, tout l'hiver de 1829 à Paris, et qu'il ouvrait les salons de son hôtel, rue de l'Université, à une élite composée d'hommes haut placés, de jeunes gens *bien élevés*,

1. M. de Rohan avait trouvé ses prêtres coiffés, à l'église, de l'affreux champignon en forme d'éteignoir, et sautés, à la ville, d'un cordon noir; il remplaça le champignon par la barrette et le cordon par la ceinture en soie; c'était de la régularité que de graisser ses souliers, et de les nouer avec des lanières de cuir; l'archevêque déclara qu'il n'y avait pas cas de conscience à se servir de cirage et de lacets.

d'opinion essentiellement religieuse et monarchique. » Le prélat considérait que son devoir d'évêque lui imposait d'autres obligations que de recevoir, loin de son diocèse, des jeunes gens, eussent-ils été les mieux élevés du monde. Weiss constate, dans son journal, que M. de Rohan a quitté Besançon le 25 avril, et qu'il y est rentré le 10 mai; nous voilà loin de tout l'hiver. D'un autre côté, jamais l'archevêque n'a eu d'hôtel à Paris, il occupait chez M^{me} de Sérent, sa belle-mère, un modeste second étage dans l'hôtel que, nous l'avons dit, l'ouverture de la rue de Villersexel a fait disparaître.

Monseigneur poursuivait ses tournées de confirmation sans ménagement pour sa faible santé, par les chaleurs les plus fortes et les froids les plus excessifs. Dans les montagnes du Doubs, où la foi était ardente, chacune de ses visites était une ovation, et un brave curé traduisait les sentiments de tous, en s'écriant à la fin de sa harangue à Sa Grandeur : « *Nemo tam pater.* Jamais tel père ! »

Mais, dans les chefs-lieux importants de la Haute-Saône, l'impression était loin d'être la même. A Lure, notamment, qui était le centre d'action du parti libéral, et le siège de la loge de Franche-Comté, il y eut un incident pénible. Le curé, qui avait su, par la modération de son caractère, désarmer les préventions les plus tenaces, comptant sur les prodiges qu'on lui avait racontés de l'impression produite par son archevêque, avait convié à dîner, avec Sa Grandeur, les fonctionnaires et les notables de l'arrondissement,

dont la presque unanimité appartenait à l'opinion libérale. Mais ce qu'ignorait le curé de Lure, c'est que M. de Rohan, plein de tact et de courtoisie dans les relations habituelles de la vie, ne retrouvait ni l'un ni l'autre dès que la politique entraît en jeu. A ce dîner, notamment, sans que rien l'y provoquât, il fit une profession de foi ultra, ne mettant pas en doute que, à cette politique seule, soit réservé le salut de la France et de la monarchie. « Je voyais, dit M. Perrin, le pauvre curé sur le gril, n'en pouvant plus, et qui me dit en se levant de table : « Ah ! si j'avais pu tenir la langue de notre bon archevêque, qui a parlé si mal à propos, et qui vient de me tailler une si terrible besogne ! »

L'archevêque, en arrivant à Besançon, trouvait pour les mettre à son gré, autant à faire à son palais épiscopal qu'à sa cathédrale. Les rites du culte de la déesse Raison avaient été célébrés à la cathédrale et suivis de saturnales patriotiques qui avaient eu lieu dans les salles de réception de l'archevêché¹. Il en était résulté de telles dégradations que, depuis le rétablissement du culte, les archevêques avaient dû se confiner dans quelques pauvres chambres des appartements privés et que l'archevêque, après avoir parcouru son prétendu palais, avait dit en souriant : « Je suis, de tous les habitants de Besançon, celui qui a la maison

1. La salle synodale, notamment, avait été convertie en une salle de danse, et, sous le Directoire, on y avait donné une fête au général Pichegru, lors de son élection à la présidence du Conseil des Cinq Cents.

la plus vaste et qui est de tous le plus mal logé. » Tout en se résignant à une misérable installation personnelle, M. de Rohan se hâta de mettre les grands appartements en état d'être ouverts, deux fois par semaine, aux notables et aux fonctionnaires de tous ordres, « qui étaient reçus, dit M. Perrin, avec *leurs dames* et *leurs demoiselles*. »

L'archevêque était un incomparable maître de maison. Personne ne recevait de meilleure grâce et ne mettait par là autant de prix à son accueil. Personne n'était plus naturellement aimable, ni d'une bienveillance plus attentive et plus nuancée ; ayant quelque chose de particulier qui s'adressait à chacun et sachant s'acquitter des banalités qui s'imposent avec une affabilité exquise et personnelle. Dans sa démarche, dans ses beaux traits, et jusque dans ses moindres gestes, un air de noblesse, une aisance quasi royale et où l'on sentait comme des siècles de traditions des plus grandes races.

Le service était somptueux et largement assuré par des valets de pied en grande livrée. « Je l'ai vu, dit M. Perrin, avoir l'œil et mettre la main à tout pour que tout fût prêt, descendre jusqu'aux petits détails, tant il savait se faire tout à tous et à tout. Puis-je me le rappeler sans être dans l'admiration ! »

Cette admiration était loin d'être partagée par le vieux clergé, qui ne doutait pas que tout ne fût, dans ces réunions, parfaitement décent et de la plus irréprochable compagnie ; mais on n'avait pas été préparé à un train aussi peu ecclésiastique.

et on trouvait tout cela beaucoup plus princier qu'épiscopal.

La cathédrale de Besançon est un beau monument du xii^e siècle, avec deux absides et une entrée latérale. L'une de ces absides était le chœur du chapitre, l'autre était consacrée à l'insigne relique du Saint-Suaire, conservée dans cette église depuis l'année 1200, et détruite par la Révolution. Cette abside du Saint-Suaire fut écrasée, en 1726, par l'écroulement de la flèche qui la surmontait et remplacé par un monument de style Louis XV, mais d'une si belle ordonnance que, en dépit de l'anachronisme, elle ne dépare en rien la vieille basilique. L'abside du chapitre, où se faisaient tous les exercices du culte, fut complètement transformée. Les cinq grandes fenêtres du chevet eurent leurs meneaux brisés pour être ornés (le mot semble une ironie), de verrières fabriquées à Sèvres, mais qui semblent l'œuvre de simples vitriers. Comme harmonie de couleur, qui est tout l'art du verrier, aussi bien que comme composition, c'est de l'imagerie d'Épinal¹.

1. Lorsque ces vitraux furent posés, Weiss écrit, dans son journal : « Ils sont de toute beauté ! » Puis, l'architecte Robelin visitant Besançon, en compagnie de Sainte-Beuve, Weiss leur fit les honneurs de la cathédrale, essayant de leur faire partager son admiration pour les vitraux. Robelin l'interrompt en lui disant :

« Quoi vous avez le front de trouver cela beau ! »

Puis aux prétentieux verriers de Sèvres, qui produisaient de telles horreurs, il opposait ceux de la Renaissance, qui avaient laissé de si lumineux chefs-d'œuvre, humbles et géniaux artistes qu'ils étaient. Weiss ne s'entête pas et conclut : « Je crois que Robelin a raison. »

Le sanctuaire ne donnait pas l'espace suffisant au déploiement que rêvait l'archevêque à ses grands offices pontificaux, il fit démolir l'ancien autel, une jolie œuvre Louis XV, pour le remplacer par un autre beaucoup plus large, style Restauration, d'un dessin froid et rectiligne. Sur cet autel on substitua, à ceux qui appareillaient l'ancien, six autres candélabres sans style, mais dont les pieds portaient les armes royales et celles des Rohan. L'autel fut repoussé jusqu'au fond de l'abside, doublant ainsi les proportions du sanctuaire, mais réduisant d'autant l'espace laissé au chapitre. De là des zizanies et de petites conspirations auprès desquelles celles du *Lutrin* paraissent épiques. L'archevêque ne s'en détournait pas, et ne s'en vengeait, à l'occasion, que par un bon mot sans méchanceté.

La cathédrale n'avait qu'une petite chaire en pierre, un bijou du xv^e siècle, avec un escalier étroit contournant le palier où elle était adossée. Saint François de Sales y avait prêché. L'archevêque la fit disparaître et la remplaça par une grande chaire en bois, remplissant tout le vide d'une travée, avec double escalier où pouvaient trouver place bedeaux, suisse et porte-queue. Heureusement la chaire gothique avait été démolie avec précaution et put être remise en place trente ans plus tard.

La sonnerie de sa cathédrale semblait à l'archevêque manquer d'un bourdon ; il en obtint un de la munificence de Charles X. Le bourdon fut baptisé en grande pompe ; le roi, qui était parrain,

avait délégué, pour le représenter, le maréchal Moncey¹.

L'archevêque faisait encore d'autres rêves, pour lesquels il avait obtenu la promesse du concours du roi, qui ne savait rien lui refuser. Il projetait d'exproprier tout un quartier pour accéder à la cathédrale par une pente mieux ménagée ; l'abside de Saint-Suaire aurait été renversée pour faire place à trois portails surmontés de deux flèches, le tout en style moyen âge tel qu'on le comprenait en 1829 ! La Révolution de 1830 vint épargner à la basilique la réalisation de cet étrange chef-d'œuvre, dont elle ne se serait jamais relevée. L'abbé Perrin se montre inconsolable de n'avoir pas vu cette belle conception réalisée ; il en reconnaissait les difficultés ; mais il répond à cela : « Que ne peut le génie, quand il est inspiré par l'esprit de Dieu ! » Il ne faut pas exiger de M. Perrin, surtout quand il parle de son archevêque, l'exacte proportionnalité des termes. »

1. Le baptême de ce bourdon fut célébré par un chansonnier du cru, en quelques couplets faits à la diable, mais d'une franche gaieté. L'archevêque avait son couplet que voici :

Un duc portant crosse et mitre
Après casque et ceinturon.
Fait manœuvrer son chapitre
Encore mieux qu'un escadron ;
Ne croyez pas qu'il regrette
Le signal de la trompette,
Non, non, non, non, non, non, non.
Il est fou de son bourdon
Din, don, din, don, din don, din don !

Le soir, après la grande réunion qui avait terminé la fête, on entendit Monseigneur, qui regagnait son appartement, fredonnant de sa délicieuse voix :

Il est fou de son bourdon,
Din, don, din, don, din, don, din, don !

Parmi les hommes politiques que rencontrait l'archevêque dans son diocèse et qui étaient en pleine communion d'idées, au moins religieuses, avec lui, nous citerons : MM. de Grammont, Vaulchier, Chifflet, Courvoisier et de Moustier.

Le marquis de Grammont appartenait à l'une des trois familles les plus anciennes de Franche-Comté, et il avait épousé la fille du duc de Noailles, ce qui, pour la qualité, le mettait presque de pair avec M. de Rohan. M. de Grammont avait été, jeune, de cette haute société du XVIII^e siècle finissant, où la conversation était le suprême plaisir et la suprême distinction : il avait l'esprit de ce temps-là, avec un accent personnel qui n'était qu'à lui et qu'on retrouve chez ses descendants¹. Il recevait grandement dans son château de Villersexel, où, pendant les vacances, se réunissaient ses enfants et une légion de petits enfants : les Mérode, les Montalembert... et où M^{me} de Grammont, représentait l'idéal de l'aïeule par ses hautes vertus et sa simplicité en dépit de son air de grandeur. M. de Grammont n'avait pas émigré et, pendant la Terreur, s'enfuyant de Paris, il était revenu à Villersexel, par un hiver glacé et à pied, avec M^{me} de Grammont. N'ayant pas résisté aux enseignements qu'avaient comportés la Révolution et l'Empire, comme député de la Haute-Saône, il siégeait au centre gauche, mais parmi ceux qui

1. L'archevêque racontait ce joli mot de M. de Grammont : un jour qu'ils se rappelaient leurs souvenirs de l'Empire, le marquis prononça le nom de la duchesse de Feltre. Comme le maréchal avait deux femmes vivantes, ayant divorcé avec la première : « De laquelle me parlez-vous, demanda Monseigneur ? — De celle à la demi-soldie, répondit M. de Grammont. »

ne demandaient à la Restauration que d'être un gouvernement réparateur.

M. de Rohan, tout en gémissant de ce qu'il appelait, en politique, l'impénitence finale de M. de Grammont, rendait justice à sa parfaite droiture et lui disait en souriant : « Je compte, pour le rachat de vos péchés, sur les mérites de ma cousine la marquise. »

Le marquis de Vauchier était moins un homme politique qu'un homme lige : de l'étroite intimité du comte d'Artois, il épousait aveuglément les illusions d'ancien régime du prince et avait en cela l'excuse de son attachement et de sa gratitude. Il était un exemple frappant, et qui n'était pas rare à cette époque, de l'exagération la plus ardente en politique, s'alliant partout ailleurs à de constantes habitudes d'équité. Il n'en avait pas moins — à la Direction générale des Postes, où le roi s'était obstiné à le maintenir après la chute du ministère Villèle, — exaspéré le parti libéral par ses attaches persistantes avec ce que ce parti appelait la *Congrégation*, ainsi que par le caractère inquisitorial et étroit de son administration.

Le vicomte Chifflet était un autre exemple du trouble que la politique peut apporter dans l'âme la plus droite. Comme magistrat (il était premier président de la cour royale de Besançon), il semblait avoir renfermé sa conscience dans une sorte de compartiment étanche, où ne pouvait pénétrer aucune influence. Comme député, il avait été de ceux qui, au début, avaient aveuglément poussé la Restauration aux offenses à la raison et aux

instincts du pays, qui n'allaient à rien moins qu'à établir l'incompatibilité radicale du régime avec les aspirations de la société moderne. Il avait, notamment dans la discussion du concordat de 1817, attaché son nom aux thèses les plus en opposition avec les traditions de la magistrature française et avait soulevé contre lui tous les vieux parlementaires. A partir de 1820, il s'était assagi et avait efficacement soutenu M. de Villèle dans sa lutte contre les énergumènes de l'extrême droite.

On aurait cherché un contraste à opposer à M. Chifflet, comme homme politique, qu'on n'aurait pu le trouver plus frappant que dans un autre magistrat, député comme lui, M. Courvoisier. Son père avait été secrétaire du comte de Provence, et le comte d'Artois l'avait comblé lui-même de témoignages de bienveillance. Mais ses affections, si profondes qu'elles fussent, étaient impuissantes à le faire dévier de la ligne que lui traçait sa conscience. Bien qu'ayant fait partie de l'armée de Condé, il n'avait rien de l'émigré ; il jugeait très librement les fautes que la Restauration avait accumulées à son point de départ et comprenait les conditions auxquelles elle parviendrait à ressaisir le courant sympathique qui la rattacherait au pays. Comme député, il s'était acquis l'autorité d'un orateur disert et d'un jurisconsulte homme d'Etat. La droiture de son caractère avait forcé l'estime de M. de Rohan, qu'il s'était attaché par l'ardeur et la sincérité de ses convictions religieuses¹.

1. Lorsque Berryer, ayant atteint l'âge de quarante ans, fut élu député, M. Thiers écrivait dans *le National* (31 janvier 1830) :

L'archevêque avait connu le marquis de Moustier lors des débuts de celui-ci dans la diplomatie impériale. A la Restauration M. de Moustier avait été des royalistes les plus exaltés. Caractère difficile, d'humeur caustique et de manières cassantes, il rachetait ces travers par la perspicacité la plus pénétrante. Il s'était montré très empressé auprès de M. de Rohan et lui avait fait offrir par son fils, encore enfant (le futur et si distingué ministre des Affaires étrangères du second Empire), le morceau de la vraie Croix vénéré encore aujourd'hui à la cathédrale. Cette relique, rapportée de Terre sainte par un croisé de leurs ancêtres, rappelait que les Moustier étaient *maugré le Sarrazin*¹.

« Voilà M. Berryer nommé; maintenant, ce point obtenu, il reste à en obtenir un autre, c'est que M. Berryer soit éloquent. Quelques plaidoyers fort riches en investices ne sont pas encore une garantie d'éloquence politique. En vérité, si l'on ne devait avoir qu'un génie oratoire à la façon de M. Courvoisier, ce qui est déjà beaucoup accorder à M. Berryer, il ne vaudrait pas la peine d'avoir tant travaillé à son élection. » A peine deux ans plus tard, Berryer prononçait le plus beau de ses plaidoyers politiques pour M. de Chateaubriand, poursuivi par M. Thiers en cours d'assises, à l'occasion de sa brochure sur l'incarcération de la duchesse de Berry. Si M. Thiers s'est souvenu, à ce moment, d'avoir défié M. Berryer d'égalier M. Courvoisier, il a dû se trouver embarrassé, à supposer que sa confiance en lui-même ait pu être embarrassée de quelque chose.

1. La devise des Moustier est : « Moustier sera malgré le Sarrazin. » Le marquis de Moustier était ministre plénipotentiaire à Hanovre, lorsque l'arrivée du roi d'Angleterre dans cette ville y donna lieu, entre les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, à des négociations très actives pour empêcher l'intervention de la Russie en Orient. « Le Gouvernement Français, dit à ce propos le chancelier Pasquier, dans ses *Mémoires*, fut très exactement informé par son ministre. M. de Moustier avait, pour le rôle qu'il devait jouer, un avantage particulier : il avait contracté une liaison fort intime avec M^{me} de Metternich et avait, ainsi qu'il arrive souvent, conservé les rapports les plus confiants avec le mari. Nous ne pouvions donc manquer d'avoir les renseignements les plus précis sur tout ce qui se passait à Hanovre (t. V, p. 350).

Si peu qu'il eût appartenu à l'armée, M. de Rohan avait gardé l'esprit de corps, et il s'était montré très empressé auprès de deux illustres soldats, ses diocésains : le maréchal Monecy et le général Marulaz. Si l'archevêque n'avait été gagné par les magnifiques services, les tendances aristocratiques et le parfait bon air du maréchal, il aurait pu lui en vouloir de sa fière attitude au procès Ney. Mais le roi avait effacé cette tare en désignant le maréchal, pour tenir, au sacre, l'épée de connétable. Marulaz intéressait M. de Rohan par le contraste de leur nature. Le général était un brave à trois poils, ancien enfant de troupe, qui avait fait une très belle défense lors du blocus de Besançon, en 1814, mais incapable de dire quatre paroles sans les émailler d'autant de gros mots. Retraité, il habitait un petit village de la Haute-Saône ; aussitôt qu'il apprit l'installation de l'archevêque, il accourut cordialement et lui dit de prime abord : « Il paraît, Monseigneur, que vous avez des prêtres assermentés qui vous refusent leur rétractation ? A votre place, comme je leur casserais la g...le ! » Et il accompagnait le conseil de moulinets de sa canne et de jurons tels que les salons de l'archevêché n'en avaient pas entendus depuis les fêtes de la déesse Raison. M. de Rohan, qui avait été chevau-léger, rit de bon cœur de la boutade.

L'archevêque présida, en 1829, la distribution des prix du Collège royal, et, à ce titre il fut appelé à couronner et à embrasser, comme cela se pratiquait alors, l'élève de philosophie qui avait remporté le premier prix de dissertation française. La cou-

ronne lui serait assurément tombée des mains s'il avait pu prévoir la carrière politique et sociale du lauréat : c'était Pierre-Joseph Proudhon.

Quant aux prêtres assermentés, s'il se garda bien de suivre à la lettre les conseils du général Marulaz, l'archevêque n'en considérait pas moins comme un pressant devoir de ne rien négliger pour effacer, dans son diocèse, les dernières traces du schisme. Le clergé constitutionnel avait, à Besançon, comme son incarnation dans son patriarche, un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, Dom Grappin. Ancien bénédictin, historien qui avait su se faire une sérieuse notabilité en mettant habilement en œuvre les travaux accumulés par ses prédécesseurs ; généalogiste qui avait fait, prétend-on et à commencer par lui, plus de nobles que n'en avait créé le roi ; rimeur à la sueur de son front, ce *régulier*, s'était fait le poète très libre de la petite cour tenue, à Besançon, par la princesse de Montbarrey. Ce qu'on en peut conclure, c'est que ce prêtre, qui se complaisait dans ses imaginations sans inspiration ni délicatesse, devait, la violence des temps aidant, finir par la férocité. Au lendemain du 4 août, en effet, il s'était vengé de ceux qu'il avait annoblis à beaux deniers comptants, et des grandes dames qui avaient eu la faiblesse de sourire de ses petits vers de religieux en rupture de ban ; il avait proclamé, dans un de ses sermons, que l'aristocratie était au tombeau et qu'il y avait vingt millions d'hommes pour l'y garder. Lors de la Constitution civile du clergé, non seulement il fut le premier à prêter

le serment, mais il se fit l'implacable théologien du parti jacobin, lui démontrant que l'Eglise nationale était seule dans le droit fondamental de la France, et que les prétendus prêtres fidèles n'étaient que des ennemis de l'État qui méritaient tous les châtimens. Une attitude si résolue lui valut son élévation aux fonctions de vicaire général, vicaire métropolitain, comme on disait alors. Pendant les années sanglantes, exerçant les fonctions épiscopales, en l'absence de l'évêque député à la Convention, il adressait au clergé, entre autres lettres *pastorales*, celle du 25 septembre 1793, dans laquelle, après avoir insulté et dénoncé ceux qu'on oubliait d'égorger, il disait à ses très chers frères : « Repoussez la force par la force, mais pardonnez à l'erreur ; surveillez, mais ne vous transformez pas en bourreaux. Les tribunaux et l'administration sont chargés de punir. Ils le font, nos très chers Frères, et le glaive de la loi, sous lequel tombent, si près de nous, tant de têtes coupables, ne laisse pas sans amertume la joie de nos fêtes publiques. » Tout y est : l'administration chargée de punir, le glaive de la loi, les têtes coupables et jusqu'à ces simagrées de pitié hypocrite qui rappellent la cauteleuse allure du chat-tigre.

Haïssant l'Eglise, à l'égard de laquelle il n'avait pas plus de repentir qu'il n'avait eu de scrupule, il n'en avait pas moins accepté, lors du rétablissement du culte, un siège de chanoine et les fonctions de vicaire général qu'il exerça jusqu'à la Restauration, n'étant en rien gêné par les obliga-

tions de ce ministère auquel il ne croyait pas, mais qui lui assurait une large prébende.

Tel était l'homme à qui l'archevêque allait tenter d'arracher une rétractation, espérant, s'il l'obtenait, décapiter le schisme dans son diocèse, mais poussé aussi par de bonnes âmes trop disposées à compter en tout sur des miracles. M. de Rohan, pour préparer son apostolat, se condamna, pendant plusieurs semaines, à aller faire la partie de ce singulier chanoine, et à subir l'intimité qu'il s'était faite de voltairiens butés et de prêtres qu'on appelait les jacobins ecclésiastiques. L'archevêque ne négligea rien pour fléchir ce dur vieillard : il rendit justice à ses travaux historiques, lui prouvant qu'il les avait pénétrés ; il reconnut la part qu'avaient, dans certaines erreurs, les circonstances plus fortes que la volonté de ceux qui les avaient subies ; il tenta enfin de toucher d'une main compatissante aux plaies qu'avait pu faire l'esprit de parti. Puis, lorsqu'il supposa le terrain suffisamment préparé, il fit au vieux prêtre une allusion discrète aux réparations qu'il pouvait devoir à l'Eglise. Grappin répondit dans des termes qui firent s'écrouler d'un seul coup et irrémédiablement toutes les illusions de l'archevêque. Celui-ci, n'étant plus maître de son émotion, lui répliqua plus désolé qu'irrité : « Quand nous comparaitrons au tribunal de Dieu, je me ferai votre accusateur. — Et moi, répliqua Grappin avec une affectation de respect et de sa voix mielleuse, et moi, Monseigneur, je saurai me défendre. »

L'archevêque se sépara de lui pour ne plus le

revoir. Dom Grappin est mort dix mois après M. de Rohan, le 21 novembre 1833, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Son acte de décès, au registre de la paroisse, constate qu'il est mort dans la communion des fidèles. Cette constatation ne nous semble qu'une formule de style, car elle est en contradiction avec la suivante du chanoine Denizot, historien du chapitre : « Il est mort sans repentir, sans sacrements, et il n'y eut à son enterrement que le nombre de prêtres strictement nécessaire. »

L'impression que cette lutte avait laissée à M. de Rohan fut effacée par l'appel que lui adressa, dans une douloureuse épreuve, son jeune ami, Charles de Montalembert.

Le comte de Montalembert était alors ministre de France en Suède, où l'avaient accompagné sa femme, son fils Charles et sa fille Elisabeth. En juin 1829, M^{lle} de Montalembert avait été si éprouvée de l'hiver que les médecins prescrivirent un changement de climat et, le 7 août, Charles quittait Stockholm, accompagnant sa mère et sa sœur qu'il conduisait en Italie. Après deux longs mois de voyage, par un temps affreux, des routes souvent impraticables, le 2 octobre, les voyageurs arrivaient à Besançon. M^{lle} de Montalembert était dans un état d'épuisement extrême. Son frère, dès son arrivée, courut à l'archevêque pour lui confier ses angoisses et l'amener auprès de la malade. M. de Rohan, jugeant le mal désespéré, ne voulut pas différer l'administration des derniers sacrements et ne consentit à s'éloigner que

sur l'engagement que l'on avait pris de le rappeler si le danger s'aggravait. A onze heures du soir, informé que la fin était proche, il accourut au chevet de l'agonisante qu'il ne quitta que lorsque tout fut fini. Il exigea que M^{me} de Montalembert s'installât avec son fils à l'archevêché, d'où il ne la laissa partir que lorsqu'elle eut un peu réparé ses forces. Montalembert n'oubliera jamais de quel soulagement lui avait été la tendre commisération de M. de Rohan ¹.

L'archevêque, qui avait souffert à Saint-Sulpice, et souvent depuis, du défaut de culture sérieuse et première, voulut relever à son séminaire le niveau des études que la Révolution avait abaissé par la suppression des Universités. Il institua dans ce but un établissement de hautes études qu'il dota d'un revenu de six mille francs. Mais une dotation ne fait pas vivre une institution qui n'est pas née viable, et le séminaire ne pouvait fournir ni les professeurs ni les élèves qui auraient assuré l'avenir de l'établissement. Le projet qui a été abandonné à la mort de M. de Rohan fut repris, cinquante ans après, par l'un de ses successeurs et sans plus de succès.

1. Montalembert écrivait, le 3 octobre 1829, à son ami Cornudet : « Aujourd'hui à midi, mon Elise, ma sœur unique, est montée au ciel, après une agonie de trois heures. C'est le duc de Rohan qui lui a administré hier, par une prévoyance miraculeuse, le sacrement de pénitence. C'est lui qui a lu les prières des agonisants à côté de son lit et qui a placé le crucifix entre ses mains mourantes... Elle n'a donc traversé l'Europe que pour toucher le sol de la patrie et pour y mourir. »

CHAPITRE VIII

Le ministère Martignac, renversé par une aberration du centre gauche, M. de Polignac est appelé aux affaires. — Révolte et consternation générales. — M. de Rohan concourt à la formation du ministère en désignant au roi M. Courvoisier pour les Sceaux. — L'adresse des 221. — La Chambre prorogée, puis dissoute le 16 mai. — M. Courvoisier donne sa démission le 19. — Discours de réception de Lamartine à l'Académie française. — Lamartine attribue à ce discours un caractère d'opposition qu'il n'a nullement, et imagine, avec M. de Rohan, une rupture qui n'a jamais eu lieu. — M. de Polignac fait désigner, par le roi, M. de Rohan pour le chapeau. — Négociations à ce sujet conduites à Rome par M. de La Ferrouays. — Refus d'une promotion de faveur par le pape, qui consent à une anticipation à une promotion de couronnes. — Impatience de M. de Polignac, résistance très nette de M. de La Ferrouays. — Acquiescement donné à la promotion par les puissances intéressées. — Le 5 juillet, M. de Rohan est proclamé cardinal. — Il vient à Paris pour y recevoir la barrette qu'apporte le prince Chigi. — Résultat des élections accablant pour le ministère, qui se trouve acculé au coup d'Etat. — Ordonnances du 26 juillet. — Soulèvement par lequel le peuple de Paris y répond. — Le 28, audience du roi au duc de Rohan pour régler la remise de la barrette. — Le 29, le cardinal obligé, par des rassemblements menaçants devant son hôtel, de quitter Paris. — Arrêté à Vaugirard par les émeutiers, sa voiture mise au pillage, ses vases sacrés profanés, il n'échappe que par miracle à la mort. Est sauvé et recueilli par Payen, de l'Institut, qui lui facilite sa retraite en Belgique, d'où il passe en Suisse. — S'installe chez les Jésuites à Fribourg; devenu un embarras pour les Pères, il se réfugie à l'évêché.

Le ministère Martignac s'était donné comme mission de pratiquer loyalement le régime constitutionnel; de mettre ce régime en équilibre en dépit des violences de parti; de servir enfin les

intérêts de la royauté plutôt que ses préjugés. A ce moment, la France était prospère, il ne lui manquait que la paix pour être puissante. Mais, cette paix, le maintien au pouvoir au-delà de toute limite du ministère Villèle l'avait rendue fatalement précaire ; le terrain était comme miné sous les pieds. Le ministère ne pouvait durer qu'à la condition d'avoir le concours du centre gauche ; or ce groupe, par l'obligation de résister à la politique des ultras, avait partie liée avec la gauche, et s'était comme faussé le sens politique par la longue habitude de l'opposition. Aussi, au lieu de désarmer par un système de fusion et d'oubli, par un programme de conciliation et de larges réformes, il n'eut, à l'égard de M. de Martignac, qu'un parti pris de marchandage, de mesquine laquinerie et d'injustice voulue. A propos d'une loi sur l'organisation de nos institutions administratives, loi qui édictait pour tous les conseils le principe électif et donnait pleine satisfaction au parti libéral, ce parti poussa l'aberration jusqu'à faire échec au ministère sur une misérable question de procédure. « On ne pouvait sacrifier, a dit l'un des chefs de ce parti, M. le duc de Broglie, on ne pouvait sacrifier plus stupidement le fond des choses à la puérité de la forme. » Cette faute impardonnable ne fournit pas moins au roi l'occasion, guettée par lui, de se débarrasser d'un ministère qu'il subissait, pour appeler celui de ses vœux qui allait lui permettre de porter la main sur la Charte et de refaire un ancien régime à sa guise.

Par une ordonnance insérée au *Moniteur*, le

8 août 1829, M. de Polignac était appelé aux affaires. Cet événement était loin d'être imprévu ; depuis un an, tous les partis s'en menaçaient chaque jour, ou s'en défiaient ; ce fut cependant comme une stupéfaction et, à travers toute la France, un cri d'indignation et de détresse. Les royalistes sensés partageaient, sans exception, la révolte et la consternation générales. Pour trouver une explication à cette insanité, on disait qu'elle avait été commise sous la pression de l'étranger. Le duc de Dalberg écrivait à ce sujet : « M. de Bender, ambassadeur d'Autriche, s'est fâché, avant-hier, et a dit : « On se moque en prétendant qu'il « y a là une influence étrangère ; l'influence, en « tout ceci, est celle de Charenton, et Charenton « est en France ¹. »

M. de Rohan avait coopéré à la formation de ce Cabinet, mais dans ce qu'il avait de plus sensé et de plus honorable. C'est, en effet, sur ses instances que M. Courvoisier, alors procureur général à Lyon, fut nommé ministre de la Justice. M. Courvoisier, lors de la constitution du Ministère, se trouvait aux eaux de Luxeuil ; il avait été informé par le télégraphe et avait reçu l'avis de sa nomination avec un véritable sentiment d'effroi. Il répondit qu'il demandait à réfléchir et partait pour Paris où il mettrait aux pieds du Roi les raisons qui auraient dû empêcher de penser à lui. A son passage à Besançon, il vit M. de Rohan, lui exposa toutes les craintes que lui inspirait le

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. III, p. 299.

changement de ministère, et combien il se trouvait déplacé dans une pareille combinaison. L'archevêque lui donna l'assurance que sa notoriété constitutionnelle était précisément ce qui avait déterminé M. de Polignac à se l'adjoindre et que le prince espérait, par lui, désarmer les libéraux sincères. Il lui affirma, en outre, que le Roi et son ministre, assurés de la majorité à la Chambre, ne voyaient ni prétexte, ni occasion à un coup d'Etat, qui était à mille lieux de leur pensée. Avant de se rendre aux Tuileries, M. Courvoisier avait vu M. Pasquier, qui l'avait en haute estime, il lui avait donné l'assurance qu'il n'entrerait au ministère que dans le but de détourner le Roi de toute mesure qui conduirait à une violation de la Charte. Il exposa enfin ses objections au Roi avec une respectueuse liberté, en essayant de lui faire comprendre que la majorité qu'on lui promettait ne reposait que sur des suppositions qui, avec le ministère qu'il venait de choisir, ne se réaliseraient pas. Le Roi resta inébranlable et, faisant appel aux sentiments d'attachement de M. Courvoisier, il finit par lui donner l'ordre d'accepter les Sceaux.

M. de Rohan ne tarda pas à faire l'expérience de l'inflexibilité que M. Courvoisier apportait à ce qu'il considérait comme son devoir. L'archevêque, en arrivant dans son diocèse, avait obtenu, par une mesure exorbitante, le poste de premier avocat général à Besançon à un jeune magistrat, M. Bonnechose, qu'il avait connu à la *Congrégation*, il avait même été son directeur. Peu sympathique à ses collègues

qu'éloignaient un ton de suffisance, de morgue cassante, une ardente ambition et des prétentions au gentilhomme qu'il rendait constamment froissantes, M. de Bonnechose n'était pas aimé du barreau pour qui il était insultant en toute occasion. Lorsqu'il vit M. Courvoisier à la Justice, il ne douta plus de la réalisation de ses visées qui n'allaient à rien moins qu'à un poste d'avocat général à Paris. Muni d'une lettre que n'avait pu lui refuser l'archevêque, il se présenta à la Chancellerie et exposa sa requête au Garde des Sceaux. M. Courvoisier avait trop de relations avec Besançon pour ignorer combien peu de sympathies s'y étaient conciliées le jeune de Bonnechose, mais il se fit une obligation de l'oublier. Il se contenta de lui mettre sous les yeux, en regard de son dossier, nombre de ceux de magistrats qui avaient de très anciens services, la plus incontestable valeur, et à qui l'on se trouvait dans l'impossibilité d'accorder un poste équivalent à celui qu'il réclamait, lui, au début d'une carrière où il avait été comblé.

Il n'y avait pas à insister. — M. de Bonnechose rentra à Besançon, estimant que le sort d'une monarchie, servie par des ministres d'esprit si étroit, était bien compromis¹.

En mars 1830, M. de Rohan était appelé à Paris

1. Un trait qui achève de peindre le caractère de M. de Bonnechose, c'est la disposition de son testament par laquelle, cardinal-archevêque de Rouen, il a prévu, jusque dans le moindre détail, le monument que la gratitude de ses diocésains ne manquerait pas d'élever à sa mémoire. C'est assurément pour ne pas émettre un doute injurieux sur cette gratitude que, dans ce même testament, Son Eminence a omis de contribuer, pour si peu que ce fut, à l'érection de ce monument.

par M. de Polignac et il y arrivait en pleine crise politique. La session législative venait de s'ouvrir et la Chambre, dans la discussion de l'adresse, avait voté le fameux paragraphe 10, à la majorité de 224. Là encore, M. Courvoisier avait fait preuve de haut esprit politique. Il ne contestait pas à la Chambre le droit de refuser sa confiance au Ministère, mais il voyait, dans les termes du paragraphe de la Commission, refusant son concours au Roi, un outrage qui entraînerait fatalement le gouvernement à des mesures irrémédiables. Ce fut lui qui inspira à son ami Lorgèril cet amendement, qui substituait un refus de confiance au refus de concours, et dans des termes dont la modération laissait ouverture à une transaction. Cet amendement, combattu ardemment, à droite et à gauche, par deux orateurs qui montaient pour la première fois à cette tribune dont ils devaient être l'honneur, Berryer et Guizot, cet amendement n'eut pas même les honneurs du scrutin. Plus tard les sincères libéraux, qui avaient commis plus qu'une faute en repoussant aveuglement cette transaction, en demanderont pardon à Dieu et aux hommes, reconnaissant que, par là, ils avaient réduit le Roi à choisir entre son ministre et la Chambre, et acculé le pays à une révolution.

Le 18 mars, en effet, l'adresse était présentée au Roi; le 19, la session était prorogée au 1^{er} septembre, et, le 16 mai, la Chambre était dissoute. Les deux mois, qui avaient séparé la prorogation de la dissolution, avaient été employés par M. Courvoisier à des luttes incessantes avec ses collègues

et avec le Roi pour les détourner de ce recours à des élections dont il prévoyait avec certitude le péril. Lorsque, en dépit de ces avertissements, la mesure fut édictée, il ne lui restait qu'à remettre les Sceaux au Roi ; c'est ce qu'il fit le 19 mai.

En sortant du château il venait trouver M. de Rohan et lui exposer les motifs de sa retraite. Prévoyant le caractère d'opposition tranchée qu'auraient les élections, il ne voulait pas que le Roi s'illusionnât en attribuant cet échec au défaut de cohésion de son Cabinet, et il voulait encore moins d'une responsabilité quelconque dans les coups de force auxquels en serait réduit le Roi, s'il refusait de se rendre à l'évidence. Sa Majesté, du reste qui savait que son ministre ne se séparait d'elle que pour obéir à sa conscience, l'avait comblé, dans sa retraite, des marques de son estime et de sa bienveillance.

M. de Rohan ne pouvait se montrer plus royaliste que le Roi, et, s'il regrettait M. Courvoisier pour le service de la monarchie, nous verrons que, à cette retraite, il n'avait personnellement rien à perdre.

Le 1^{er} avril, Lamartine devait prononcer son discours de réception à l'Académie française, où il remplaçait Daru. « Peu de jours auparavant, écrit-il dans ses *Souvenirs et Portraits*, le duc de Rohan, qui était devenu déjà archevêque de Besançon et cardinal (?), vint me prendre dans sa voiture en se rendant aux Tuileries, pour me dissuader d'une déclaration constitutionnelle que je devais faire dans mon discours à l'Académie. Les deux

partis opposés mettaient beaucoup d'importance à ce que ma déclaration fût pour ou contre eux. « Prenez garde, me dit M. de Rohan à la fin de sa conversation, votre destinée politique dépend de ce que vous allez dire. Nous ne vous pardonnerons jamais si vous vous déclarez contre nous. — Je ne me déclarerai que contre les exagérés des deux partis, lui dis-je ; mais, si l'attachement à la Charte vous paraît dangereux pour mon avenir, condamnez-moi dès à présent, car j'ai cru cette conciliation nécessaire entre l'ancien régime et l'avenir de la France, et, si c'est vous offenser que de le dire tout haut, soyons ennemis dès aujourd'hui. Je ne vous en aimerais pas moins comme un de mes premiers amis. » Nous nous fîmes nos adieux. Je prononçai mon discours tel que je l'avais conçu, il eut un brillant succès et, de ce jour, on me compta au nombre de ces royalistes libéraux, fidèles à la monarchie, qui voulaient la défendre et non lui complaire en la perdant¹. »

Lamartine, dans cette mise en scène si précise, ne se souvient qu'avec sa complaisante imagination et tout y est d'invention pure. Si, à la fin de 1829 et dans les premiers mois de 1830, les relations entre lui et M. de Rohan furent actives, ce n'était pas du tout, de la part du prélat, le désir de détourner de velléités d'opposition son ami qui en était à mille lieues ; c'était pour seconder le désir qu'avait le poète, en raison du dégoût qui lui inspiraient la presse et les discussions politiques, de

1. Lamartine, *Portraits et Souvenirs*.

rentrer dans la carrière diplomatique et d'obtenir l'ambassade de Grèce. M. de Rohan l'avait même conduit au prince de Polignac, et Lamartine était sorti enchanté de cette entrevue. Les journées de juillet ont seules empêché qu'il ne fut nommé à Athènes. Mais il était, au moment de sa réception, si éloigné de s'inféoder aux 221 que, même après juillet 1830, il faisait encore partie du groupe légitimiste qui se réunissait chez M. Arthur de la Bourdonnais.

Quant à son discours de réception, il est impossible d'y découvrir trace d'esprit d'opposition, en revanche on y trouve à chaque ligne de ces aperçus en quelque sorte divinatoires, qu'ont seuls les poètes, et qui, éclairés par les événements, prennent un sens profond et prophétique. Dans un grand parallèle établi entre la poésie et l'action, entre la vie du littérateur en temps régulier, et cette même existence dans la période des orages, sous prétexte de peindre Daru et de lui assigner son cadre, Lamartine s'esquissait déjà à lui-même son programme. « un programme en lettres d'or », dira-t-on. Lamartine, académicien-réceptif, prophétisait le Lamartine du gouvernement provisoire¹.

M. de Rohan avait à se trouver, en ce moment, à Paris, un intérêt autrement important que le manifeste de Lamartine à inspirer. Nous avons dit la fraternelle intimité qui, dès l'enfance, avait lié l'archevêque au prince de Polignac. Parvenu au

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*.

pouvoir, le prince fut impatient de mettre le sceau à la grandeur de son ami en le revêtant de la pourpre. C'était en vue d'engager cette importante affaire que M. de Rohan avait été appelé à Paris.

Le 30 mars, lorsque M. de Polignac proposa au Conseil la désignation de M. Rohan pour le cardinalat, il rencontra une opposition très nette de la part de M. Courvoisier. Le garde des Sceaux n'ignorait pas que cette promotion tenait au cœur du roi; il était lui-même très sympathique à M. de Rohan. Mais il trouvait foncièrement impolitique, dans la crise que l'on traversait, de donner une arme à l'opposition, en grandissant encore, par la plus haute des dignités et par une mesure de pure faveur, un prélat dont, quinze mois auparavant, l'élévation directe à un archevêché n'avait pas été sans soulever des protestations. Le Roi ayant formellement indiqué que tel était son bon plaisir, M. Courvoisier ne put que se soumettre.

Par une rare fortune, M. de Rohan allait retrouver à Rome, chargé de poursuivre sa promotion au cardinalat, ce même comte de la Ferronnays qui avait contresigné sa nomination d'archevêque. M. de la Ferronnays, à la suite d'un ébranlement de santé, avait dû abandonner, pour l'ambassade de Rome, le ministère des Affaires étrangères et son départ avait été pour le Cabinet Martignac un affaiblissement irrémédiable. La tendre sympathie de l'ambassadeur pour le duc de Rohan datait des premiers jours de la Restauration qui les avait fait se rencontrer dans l'étroite intimité de l'Élysée. Cette sympathie s'était fortifiée chez le comte

d'une profonde estime quand il avait vu ce jeune et beau Rohan censurer, sans le moindre résultat toutefois, non seulement par son exemple, mais par ses conseils, les écarts de conduite du duc de Berry. M. de la Ferronnays était d'autant plus sincère, dans son estime pour cet apostolat, qu'il se sentait lui-même moins en mesure de l'exercer. L'indépendance absolue de son caractère, en effet, n'avait qu'un côté accessible par la tendre et pressante admiration que lui inspiraient les belles dames : cette admiration était plus forte que lui, mais il ne la subissait que dans la vie privée ; l'homme public chez lui, comme chez Henri IV, savait tout subordonner à l'intérêt national.

M. de Polignac avait dans son étoile la confiance la plus intrépide, mais il aurait redouté, de voir le rêve qu'il poursuivait brisé par la catastrophe si prochaine et qu'il était si éloigné de prévoir, qu'il n'aurait pas mis à en poursuivre la réalisation une plus fiévreuse impatience.

Le 5 avril, le prince adressait la dépêche ci-après à M. de la Ferronnays :

« MONSIEUR LE COMTE,

« Le Roi désirant réparer en partie les pertes que la mort de MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et la Fare a causées à l'Église de France et donner à M. l'archevêque de Besançon un nouveau témoignage de sa bienveillance, s'est déterminé à solliciter pour lui le chapeau de cardinal. J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que Sa

Majesté écrit au Pape pour lui faire cette demande en faveur d'un prélat que sa haute naissance et ses éminentes qualités rendent digne d'une semblable distinction, et dont l'élévation à la pourpre romaine ne peut être qu'agréable au Sacré-Collège.

« Je vous prie, Monsieur le Comte, d'obtenir une audience du Saint-Père afin de lui présenter cette lettre. Le Roi aime à penser que Sa Sainteté, en déférant au vœu qu'il exprime, saisira volontiers l'occasion de lui donner une preuve des sentiments d'affection dont Elle nous renouvelait dernièrement l'assurance.

« La grâce que Sa Majesté sollicite pour M. de Rohan peut être accordée de deux manières : soit par une nomination de faveur, soit par une promotion qui se rattache à celle dite des couronnes. D'après les diverses données que votre présence sur les lieux vous met à portée de recueillir, le Roi vous laisse à juger, Monsieur le Comte, auquel des deux modes il conviendrait de recourir de préférence pour arriver plus promptement et plus sûrement au but que nous avons en vue.

« Le Pape ne verra peut-être aucune objection contre une nomination de faveur ; le Roi serait même disposé à la préférer, afin de se réserver l'exercice de son droit dans une promotion de couronnes, s'il le trouvait convenable.

« Si, par des motifs que nous ne pouvons préjuger, le Saint-Père aimait mieux comprendre l'archevêque de Besançon dans une semblable promotion, vous auriez alors à demander que ce prélat fût nommé cardinal par anticipation à cette

promotion, qui pourrait retarder indéfiniment.

« Si donc le Pape préférerait élever M. de Rohan au cardinalat par anticipation à la promotion des couronnes plutôt que par une nomination de faveur, nous aurions lieu d'espérer que cette mesure n'éprouverait pas de la part des autres puissances de graves difficultés.

« Je vous prierai de m'informer, sans délai, du consentement de Sa Sainteté afin que, de mon côté, je puisse adresser les instructions nécessaires à nos ambassadeurs de Vienne et de Madrid, ainsi qu'au chargé d'affaires de Sardaigne pour qu'ils puissent obtenir des gouvernements, auprès desquels ils sont accrédités, leur adhésion à la promotion anticipée de M. de Rohan.

« En tous cas, vous avez d'abord, je le répète, à juger la marche la plus convenable à suivre auprès du Pape pour la réussite de la demande dont vous êtes chargé de l'entretenir. Le roi met du prix à ce qu'elle soit accueillie, l'Eglise de France le désire sincèrement, et les sentiments connus de Sa Majesté envers le Saint-Siège permettent d'espérer que cette demande sera prise en considération.

« Veuillez agréer...

« POLIGNAC¹. »

Le lendemain, 6, nouvelle dépêche du Ministre, pour mettre en garde l'ambassadeur contre les objections qui pourraient lui être faites. « A la

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 967, f° 74.

nomination de M. de Rohan par anticipation à la promotion des couronnes, écrit le ministre, il se pourrait qu'on objectât que — le cardinal de Latil ayant été nommé en 1826 par cette même anticipation, avec l'assentiment des cours intéressées et sauf renonciation de la part de la France à l'exercice de son droit lorsque cette promotion aurait lieu, — ce droit est périmé tant qu'une semblable nomination de couronne n'aura pas été consommée et que, par conséquent, la France n'a pas à le faire valoir en faveur de M. de Rohan.

« Nous ne verrions aucune objection à ce que l'archevêque de Besançon fût élevé au cardinalat par une promotion de faveur ; mais, d'un autre côté, nous aurions peine à concevoir que l'on contestât au Roi l'exercice de son droit dans une promotion de couronnes, car M. de Latil étant de la création de Léon XII, la mort de ce pontife doit nécessairement avoir annulé une renonciation qui, de la part de Sa Majesté, ne pouvait s'appliquer qu'à la promotion que Léon XII aurait faite. Or, chaque pape pouvant faire la sienne, le droit du roi reprend naturellement sa force à l'égard de Pie VIII, quant à la nomination des couronnes qui peut avoir lieu sous son pontificat.

« En tous cas il est une circonstance qui se rattache à la nomination de M. de Latil et que je crois devoir rappeler ici : c'est que Léon XII avait proposé de le nommer cardinal à titre de faveur, afin de réserver au roi l'exercice de sa prérogative lors d'une promotion des couronnes, et que, à l'époque où l'on apprit en France cette

disposition si bienveillante, le Gouvernement du Roi n'était plus à même d'en profiter parce qu'il avait déjà fait des démarches auprès des cours de Vienne, de Madrid et de Lisbonne. Léon XII, informé de cet état de choses, promit spontanément une nomination de faveur si, par la suite, le Roi jugeait à propos d'augmenter le nombre des cardinaux de l'Église de France. C'est un fait que vous pourriez rappeler dans le cas où, ce que j'ai peine à supposer, la demande de Sa Majesté en faveur de M. de Rohan éprouverait des difficultés. Pie VIII se ferait, j'aime à le croire, un plaisir de réaliser les intentions amicales de son prédécesseur, et le Roi ne doit pas compter de sa part sur des dispositions moins affectueuses.

« Agréez...

« POLIGNAC¹. »

Le 23 avril, par une lettre particulière, M. de la Ferronnays informait le prince de Polignac, au sortir de l'audience du Saint-Père, que la candidature de M. de Rohan avait été très favorablement accueillie. Puis, le 29, une importante dépêche précisait les détails de la négociation avec le Pape et le parti auquel Sa Sainteté s'était résolue.

« Rome, 29 avril 1830.

« PRINCE,

« Au sortir de l'audience du Pape, le 22 de ce mois, je me hâtai de mander à Votre Excellence,

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 967, f° 76.

par lettre particulière, l'engagement que Sa Sainteté venait de prendre d'honorer prochainement de la pourpre M. l'archevêque de Besançon. Maintenant je vais vous faire connaître les détails de cette négociation qui satisfait au désir témoigné par le Roi en faveur d'un noble et digne prélat.

« Dès que les dépêches de Votre Excellence me furent remises par son courrier, je ne perdis pas un instant pour instruire le cardinal-secrétaire d'Etat de la commission dont j'étais chargé et pour solliciter l'honneur de présenter au Saint-Père la lettre que le Roi lui adressait. Cette lettre fut reçue avec les marques accoutumées de satisfaction et de bienveillance. Sa Sainteté s'empressa de m'exprimer combien son cœur éprouvait de contentement de pouvoir faire quelque chose d'agréable à Sa Majesté; elle se mit à louer les vertus, les qualités personnelles de M. le duc de Rohan, toutes dignes d'orner le Sacré-Collège. Et, laissant tomber en même temps une réflexion sur son jeune âge, sur son entrée récente dans la carrière ecclésiastique, elle fit remarquer que la même franchise qui dictait ses éloges lui faisait avouer qu'elle se serait attendue à une priorité de demande en faveur de quelques prélats de l'Eglise de France plus avancés dans la vie et dans les œuvres spirituelles, comme par exemple l'évêque d'Hermopolis et l'archevêque nommé de Toulouse¹; que, sans vou-

1. L'archevêque nommé de Toulouse était M. d'Astros. Neveu du comte Portalis, il dut à son oncle l'une des places de vicaire général qui furent créées lors de la réorganisation de l'Eglise de Paris. En 1809, l'abbé d'Astros administrait la métropole, en qualité de vicaire capitulaire, et c'est à lui que fut adressée la bulle

loir cependant diminuer le moins du monde la justice due à M. l'archevêque de Besançon, cette réflexion servait seulement à expliquer le genre de promotion qu'elle avait résolu de lui accorder ; que, en cette occasion, elle aurait été heureuse de faire une promotion de faveur, mais qu'une telle mesure ne pouvant être que la consécration de services rendus à l'Eglise universelle, ceux de M. de Rohan n'ayant pas eu le temps de se répandre au-delà de la sphère de quelques provinces de France, une promotion *ex motu proprio* ne pourrait se justifier et devait être résolument écartée ; que le Roi ayant apprécié, comme excellent juge, les qualités et les circonstances qui ont valu à M. l'archevêque de Besançon l'honneur de son choix, elle s'empresserait d'adhérer au vœu de Sa Majesté, en nommant M. le duc de Rohan cardinal par anticipation sur la promotion des couronnes.

« Agréez...

« LA FERRONNAYS¹. »

Cette dépêche de l'ambassadeur se croisait avec une troisième du ministre qui accusait une fiévreuse impatience.

déclarant que Maury, nommé par l'empereur archevêque de Paris n'avait aucun pouvoir. Malgré les précautions rigoureuses prises par la police impériale pour que cette bulle restât ignorée en France, on ne tarda pas à apprendre que des copies en avaient été clandestinement distribuées. A la réception du 1^{er} janvier 1811, l'abbé d'Astros sur qui pesait la responsabilité de cette divulgation, vit éclater sur lui l'une des plus terribles scènes auxquelles se fût livré l'Empereur. Arrêté au sortir des Tuileries, il fut conduit à Vincennes où il resta prisonnier jusqu'en 1814. La Restauration le fit évêque de Bayonne, puis archevêque de Toulouse en mars 1830. Il ne fut cardinal qu'en 1850, un an avant sa mort.

1. Aff. Etrang., Rome, 967, F^o 80.

« Paris, 26 avril 1830.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Un consistoire devant être assemblé à l'époque de la Pentecôte, le Roi verrait avec plaisir que la promotion de M. de Rohan au cardinalat y pût être déclarée. J'engage donc MM. de Saint-Priest et Rayneval à faire tout ce qui dépendra d'eux pour obtenir le prompt assentiment de cours de Madrid et de Vienne aux ouvertures que Sa Sainteté doit leur faire à ce sujet. Cependant, comme il serait possible que l'avis de l'assentiment de ces cours ne parvînt pas à Rome aussi promptement que nous le désirerions, vous voudriez bien alors, Monsieur le comte, chercher à obtenir de Sa Sainteté, sans en faire toutefois l'objet d'une demande officielle, qu'elle donnât une nouvelle marque de bienveillance et d'amitié au Roi en retardant autant que possible la convocation de ce consistoire.

« Agréez...

« POLIGNAC¹. »

Les impatiences de M. de Polignac ne pouvaient rencontrer un agent moins complaisant que M. de la Ferronnays. Ayant conscience d'avoir fait, dans cette négociation de promotion Rohan, ce à quoi l'obligeait le service du Roi, il jugea aussi excessive qu'indiscrete l'invitation que lui adressait

1. Aff. Etrang., Rome, f° 83.

le ministre et ce qu'il pensait il le dit librement dans la dépêche suivante :

« Rome, 11 mai 1830.

« PRINCE,

« A l'heure qu'il est, Votre Excellence est informée de toutes les circonstances relatives à la future promotion de M. le duc de Rohan au cardinalat. Le consistoire, ne devant être assemblé que le lundi avant la fête de saint Pierre, il me semble que les réponses de Vienne et de Madrid auront le temps d'arriver sans qu'il soit nécessaire de faire des démarches à Rome afin de retarder ce consistoire. Après les détails que j'ai eu l'honneur de donner, dans ma dépêche du 29 avril, j'espère que Votre Excellence estimera d'une sage discrétion de laisser le Saint-Père en pleine liberté à l'égard de la convocation de cette assemblée; le Pape doit pourvoir aux besoins urgents de plusieurs églises, il a d'ailleurs déclaré lui-même que, si M. de Rohan ne pouvait être créé cardinal dans ce premier consistoire, il le serait infailliblement dans celui du mois de septembre. Sa Sainteté aurait peine à comprendre que, sa parole une fois engagée, un délai de deux mois et demi, qu'il n'aurait pas dépendu d'elle d'éviter, pût contrarier les vœux du Roi en faveur d'un si jeune prélat.

« Agréez...

« LA FERBONNAYS¹. »

1. Aff. Etrang., Rome, 967, f^{os} 96-97.

M. de Polignac se le tint pour dit.

Les 10 et 21 mai, les cours de Vienne et de Turin avaient notifié leur adhésion à la promotion Rohan dans les termes du plus vif empressement. Restait à venir l'adhésion de l'Espagne. Dans la dépêche qui notifiait ces adhésions, l'ambassadeur ajoutait : « Voulant faire quelque chose d'agréable au Pape en même temps qu'à M. de Rohan, j'avais remis à la volonté du Saint-Père le choix d'une personne de qualité destinée à porter la barrette au futur cardinal français. M. le cardinal Albani m'a fait savoir que Sa Sainteté avait jeté les yeux sur l'un des fils du prince Chigi, maréchal du conclave, famille des plus illustres de Rome¹. » Le jour même du consistoire qui a élevé un prélat à la dignité cardinalice, un garde noble part de Rome, avec la mission de porter au nouveau cardinal l'annonce officielle de sa promotion et le premier insigne de sa dignité, la calotte rouge (*berettino*). Pour cet office, le Pape désigna M. Mazzolani de Césène, qu'il honorait de sa protection antérieurement à son avènement au pontificat.

Le 10 juin, nouvelle dépêche de M. de la Ferronnays :

« Rome, 10 juin 1830.

« PRINCE,

« Sa Sainteté, dans l'audience qu'elle a daigné m'accorder, hier, m'a donné des gages précieux

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 967, f° 117.

de l'amitié qu'elle ne cesse de porter au Roi. Recherchant tous les moyens de lui être agréable, elle m'a témoigné son impatience de recevoir les réponses de la cour de Madrid, afin de pouvoir décorer de la pourpre M. l'archevêque Besançon. L'intention du Pape était d'assembler le consistoire le 21 de ce mois, mais ne voulant point en ordonner les préparatifs sans être en mesure d'y nommer un cardinal français, il se laissait aller à attendre quelques jours encore avant de faire expédier les avis de convocation, lorsque, par une inspiration tout à fait gracieuse, il a eu la bonté de me proposer de fixer ce premier consistoire au 5 juillet, espérant de la sorte épuiser tous les délais jusqu'à l'arrivée du consentement de Sa Majesté Catholique. Je me suis hâté d'accueillir cette nouvelle faveur avec les expressions d'une vive reconnaissance.

Le Saint-Père m'a entretenu avec beaucoup d'intérêt de l'expédition d'Afrique, pour le succès de laquelle il vient d'ordonner des prières générales.

« Agréez...

« LA FERRONNAYS¹. »

Dans le post-scriptum d'une dépêche du 23 juin, M. de la Ferronnays informe le Ministre que le courrier d'Espagne venait d'apporter au Pape l'assentiment de Sa Majesté Catholique à la promotion de M. l'archevêque de Besançon au cardinalat. « Tout est maintenant disposé, ajoutait-il,

1. Aff. Etrang., Rome, n° 123.

pour cette nomination dans le prochain consistoire¹. »

Enfin, le 5 juillet, le pape Pie VIII proclamait le duc de Rohan cardinal de la Sainte Eglise romaine, et M. de la Ferronnays rendait compte à son gouvernement de la tenue du consistoire dans la dépêche suivante :

« Rome, 6 juillet 1830.

« PRINCE,

« J'ai l'honneur de vous adresser quelques mots à la hâte, par le garde-noble de Sa Sainteté qui va porter le *berettino* à M. le duc de Rohan, créé cardinal dans le consistoire secret de ce jour.

« Suivant l'usage, j'irai demain porter aux pieds du Saint-Père un hommage de reconnaissance pour l'honneur éminent qu'il a bien voulu dispenser à l'Eglise de France, en la personne du noble et digne archevêque de Besançon, et, ce soir, je recevrai, dans le grand appartement de l'ambassade, les félicitations de MM. les cardinaux, des princes, et de toute la noblesse romaine. Les établissements français seront illuminés pendant deux jours en signe de réjouissance.

« Je recommande aux bontés de Votre Excellence le garde-noble, comte Mazzolani; M. l'ablégat apostolique, Chigi, partira vers le 20 de ce mois.

« Agrérez...

« LA FERRONNAYS². »

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 967, f° 426.

2. *Ibid.*, f° 133.

Puis, le lendemain, il rend compte de l'audience que lui a accordée le Pape :

« Rome, 6 juillet 1839.

« PRINCE,

« J'ai eu l'honneur de me rendre ce matin chez le Saint-Père pour le remercier de la gracieuse promotion de M. le duc de Rohan au cardinalat. Sa Sainteté m'a protesté qu'elle avait été heureuse de pouvoir plaire au Roi en même temps qu'elle donnait une marque de son estime et de son affection à un prélat aussi recommandable. Je ferai remarquer à Votre Excellence que M. le duc de Rohan a été seul créé cardinal, distinction accordée seulement aux princes de familles royales et très rarement aux cardinaux des couronnes.

« Agréez...

« LA FERRONNAYS¹. »

Nous avons vu avec quelle égalité d'âme M. de Rohan avait accepté, en 1824, l'ajournement des espérances de promotion à la pourpre que lui avait fait, un peu légèrement, entrevoir M. de Cha-teaubriand. Lorsque, six ans plus tard, ces espérances se réalisèrent, qu'il se trouva, par cette haute dignité, au premier rang de l'État et doublement le cousin du roi, habitué qu'il était à tout considérer du degré de l'autel, c'est en prêtre qu'il accepta cette suprême élévation ; quant au grand

1. Aff. Etrang., Rome, f° 136.

seigneur, il y avait en lui quelque chose de si simple, de si naturel dans sa noblesse, que, plus il s'élevait, plus il semblait en quelque sorte prendre possession de lui-même.

M^{sr} Besson, évêque de Nîmes, dans son livre sur M. de Bonnechose, fait une description détaillée de la réception princière que le nouveau cardinal fit au garde-noble, Mazzolani, qui lui apporta la calotte rouge. C'est assisté par lui que M. de Rohan aurait reçu les félicitations de son clergé, des autorités, des notables; c'est avec lui que, dans un magnifique équipage, en répandant d'abondantes aumônes et revêtu des premiers insignes de sa dignité cardinalice, il parcourut la ville. « Tout avait fait, ajoute l'évêque, de cette fête religieuse une fête populaire. Besançon était tout en joie¹. » A cette pompeuse description il y a une objection sérieuse: c'est que le comte Mazzolani n'a jamais mis les pieds à Besançon. L'abbé Perrin ni Weiss ne disent mot de cette réception; c'est par Mazzolani que M. de La Ferronnays envoie à M. de Polignac l'avis de la promotion, c'est donc à Paris qu'est allé directement le garde-noble. La dépêche, ci-après, du ministre ne laisse plus aucun doute.

« Paris, 13 juillet 1830.

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai reçu vos deux dépêches par le garde-noble Mazzolani.

1. *Vie de M^{sr} de Bonnechose*, t. I, p. 409.

« Je me suis empressé d'écrire à M. l'Archevêque de Besançon pour lui annoncer sa promotion au cardinalat, et l'inviter à se rendre très incessamment à Paris, où le berettino lui sera remis par M. Mazzolani, et où il est d'ailleurs essentiel que M. de Rohan se trouve avant l'arrivée de M. l'abbé-gat qui doit apporter la barrette.

« Agréez...

« POLIGNAC¹. »

M. de La Ferronnays annonçait, le 22 juillet, que, ce jour-là, le prince Chigi parlait de Rome pour porter la barrette au nouveau cardinal : puis il ajoutait : « La brillante conquête d'Alger a été connue ici le 17, par les rapports de Toulon et de Gênes. Un sentiment d'admiration et d'enthousiasme s'est répandu non seulement parmi les sujets du roi, mais aussi parmi les habitants de la ville de Rome et des Etats du Saint-Siège. Cette œuvre mémorable, que n'avaient pu accomplir, jusqu'ici, les plus glorieux conquérants, miraculeusement achevée dans l'espace de vingt jours, a fait tressaillir tous les cœurs français et répandu une joie universelle. Hier, 21, j'ai fait chanter un *Te Deum* solennel dans l'église de Saint-Louis des Français, avec toute la pompe que la circonstance demandait pour rendre de dignes actions de grâces à Dieu pour la faveur dont il a daigné combler les armes de Charles X. »

Puis M. de La Ferronnays ajoutait à la dépêche

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 967, f° 146.

ce post-scriptum de sa main : « Le Pape est si transporté du succès de l'expédition qu'il congédia, hier, le service de sa chambre pour qu'il puisse se rendre aux solennités du *Te Deum*. Il ne cesse de louer la vaillance de nos soldats et de faire des vœux pour que la France puisse jouir pleinement des fruits de sa conquête. Une noble pensée s'est révélée dans ses entretiens familiers : ce serait de voir perpétuer, dans la capitale du monde chrétien, le souvenir de cette victoire du fils aîné de l'Église, par l'hommage d'un étendard algérien sur l'autel de Saint-Louis. Il y aurait à la fois du bonheur et de l'à-propos à consacrer au saint monarque, qui périt sur les rivages de l'Afrique, un trophée conquis sur ces mêmes bords par les armes vengeresses de son glorieux descendant.

« S'il plaisait au roi d'accueillir cette idée, son accomplissement deviendrait un sujet de fêtes et de reconnaissance pour tous les Français qui sont à Rome¹. » Cette dépêche, partie le 22, arriva à Paris le 5 août; le roi Charles X était en fuite depuis la nuit du 30 juillet.

M. de Rohan était parti le 13 juillet pour Paris, où il arrivait le 16 au matin. Sa première visite fut pour Saint-Sulpice; aux inquiétudes que lui exprima le supérieur au sujet de l'exaspération où l'on poussait l'esprit public et des périls qui en résulteraient tant pour l'Église que pour le trône, M. de Rohan ne put qu'exprimer son profond

1. Affaires Etrang., vol. 967, f° 151.

étonnement. Cette politique qu'on lui dénonçait, M. de Polignac lui avait confié qu'elle lui était inspirée d'En-Haut et que rien ne saurait prévaloir contre elle.

Le résultat des élections avait été accablant pour le ministère, qu'il remettait en face d'une majorité hostile beaucoup plus forte que celle qu'il avait cru devoir dissoudre. Le gouvernement, n'entendant pas se soumettre, se trouvait acculé au coup de force dont l'appréhension tenait, depuis cinq mois, en angoisse, non seulement la France, mais l'Europe. Le 26 juillet, les *Ordonnances* étaient publiées : la Chambre était dissoute avant d'avoir été assemblée ; deux lois fondamentales : celle sur l'exercice du droit électoral, celle sur la liberté de la presse étaient renversées de fond en comble par voie d'ordonnance. C'était un arrêt de mort pour tous les journaux.

Et tout cela fondé sur le prétendu droit que, à l'aide d'une interprétation enfantine, on faisait résulter de l'article 14 de la Charte. Le régime légal était interrompu, celui de la force commençait : Paris se soulevait, c'était une révolution.

En sortant, le 27 au matin, pour aller dire sa messe, aux *Missions étrangères*, l'abbé Perrin est frappé de l'aspect insurrectionnel de la ville : d'un groupe de jeunes gens s'élève ce cri qui le désigne : « Ça n'ira pas tant qu'ils ne seront pas tous à la lanterne ! » En rentrant, l'abbé, très ému, fait part de ses appréhensions au cardinal ; la sécurité de celui-ci n'en est pas ébranlée. Il ne saurait admettre que ce qui est incontestablement le bon

droit ne triomphât pas. Toutefois il envoya un homme de confiance aux nouvelles chez son ami Polignac, qui, ministre de la Guerre par intérim, passait tranquillement une adjudication. Le prince fit répondre, dans sa béate sécurité, que tout allait au mieux; en prenant en effet les précautions qui s'imposaient le plus rigoureusement, il aurait cru faire un acte d'ingratitude envers la Providence dont il se croyait l'instrument.

Avec cette confiance imperturbable qui faisait de lui, a dit M. de Chateaubriand, un muet éminemment propre à étrangler un empire, M. de Polignac avait mis en garde le roi contre tous les avertissements qui pouvaient lui venir, au point que, pour cette journée du 27, Sa Majesté avait donné ordre de ne laisser parvenir jusqu'à lui que le cardinal de Rohan, à qui il avait accordé une audience, dans le but d'arrêter les détails de la remise de la barrette, l'une des solennités des plus pompeuses de l'ancienne monarchie. Voilà de quelles hautes préoccupations était hanté le roi, après avoir déchainé une crise qui allait l'emporter lui et sa dynastie!

Les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie, le nonce du Pape étaient accourus à Saint-Cloud pour signaler au roi la gravité de la situation; le duc de Duras dut les éconduire; ils se montrèrent aussi froissés du procédé que consternés de l'aveuglement de Sa Majesté qui donnait toute sa vérité à ce mot de Rivarol: « Autrefois les rois avaient leur couronne sur le front, ils l'ont aujourd'hui sur les yeux. » Le cardinal de Rohan, écrit la du-

chesse de Gontaut, dans ses *Mémoires*, arriva tranquille. Sa voiture belle, sa livrée rouge éclatante fut prise pour celle d'un des princes d'Orléans ; le poste sortit pour rendre les honneurs. Heureuse de voir M. de Rohan ; je le questionnai ; venant du paisible faubourg Saint-Germain, il ignorait tout ce qui aurait pu ébranler la tranquillité du roi, s'il l'eût interrogé ; mais il n'en fit rien. Après avoir été instruit par moi de l'insurrection de Paris, le cardinal inquiet du sort de sa belle-mère, la comtesse de Sérent, voulut retourner en toute hâte près d'elle et me promit de me donner des nouvelles dès son retour à Paris¹.

Si calme qu'eût été la rue de l'Université, les sorties et les rentrées du cardinal en brillant équipage avaient donné l'éveil et fait croire, de sa part, à des connivences avec la Cour ; bientôt des groupes s'étaient rassemblés sous les fenêtres de l'hôtel de Sérent et n'avaient pas laissé de devenir menaçants. La comtesse de Sérent — une belle-mère n'est pas tenue d'être héroïque — s'alarma pour sa sécurité personnelle de la présence d'un homme aussi notoirement compromettant que l'était le cardinal, et elle ne mit pas grand ménagement à le lui insinuer. Ce sont là des choses qu'on ne se fait pas répéter ; M. de Rohan donna à l'abbé Perrin des ordres pour son départ immédiat. De foudroyantes nouvelles lui parvenaient coup sur coup : le triomphe de l'insurrection, l'abdication du roi, sa fuite sur Ram-

1. *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 319.

bouillet, le drapeau tricolore arboré sur tous les monuments... Dans l'impossibilité de traverser Paris, entièrement au pouvoir de l'émeute, le cardinal prit la direction de Vaugirard pour rejoindre Rambouillet par Versailles. Il était trop frappé des malheurs du roi pour se préoccuper de sa sécurité personnelle; aussi était-il parti dans le même brillant équipage — le seul qu'il eût amené de Besançon, — qui l'avait conduit à Saint-Cloud, et, où il n'y avait de supprimé que la livrée rouge. Arrivé à la barrière, il fut arrêté par un rassemblement en armes; sommé de dire qui il était, il déclara sans hésiter ses nom et qualité : on l'arracha aussitôt de sa voiture, il se vit injurié, frappé au visage, ses coffres furent pillés, ses ornements et ses vases sacrés profanés. Des émeutiers avinés conduisirent le cardinal et son secrétaire à la mairie de Vaugirard au milieu d'une foule en délire, qui demandait à grands cris leur exécution sommaire. L'un des meneurs les plus exaltés, sous prétexte de faire subir un interrogatoire aux prisonniers, s'enferme avec eux et leur avoue qu'il ne s'est montré si violent que pour parvenir à les sauver. Le lendemain, il arrive muni d'habits de boucher avec lesquels le cardinal et son secrétaire se déguisent; puis, il les fait évader par une fenêtre qui donne sur la campagne. Il est midi, la chaleur est accablante, les fugitifs, réduits par les privations et de mortelles angoisses, se traînent avec peine dans les terres labourées. Le cardinal, défaillant, ne pouvait faire un pas de plus, lorsque M. Perrin lui rend un peu de force en lui faisant

apercevoir, dans un massif d'arbres peu éloigné, la toiture d'une habitation de belle apparence. Un suprême effort et l'on arrive au but. C'était la maison de maître d'une usine de produits chimiques.

Ils étaient chez le savant Payen, membre de l'Institut. Payen, par toutes ses convictions appartient au parti libéral; mais, aussitôt que M. de Rohan s'est fait connaître à lui, il l'assure de sa protection, n'y mettant qu'une condition, c'est de s'entourer du secret le plus absolu, ne lui laissant pas ignorer qu'il lui serait impossible de le protéger contre ses propres ouvriers, si sa personnalité leur était révélée.

Les périls auxquels il venait d'échapper, l'écrasement qu'étaient pour lui la fuite du roi et l'avènement au trône du duc d'Orléans, avaient ébranlé le cardinal au point qu'il ne restait plus maître de lui et se laissait entraîner à exprimer, sans mesure, son exaspération; mais il s'empressait de s'excuser quand il se rappelait les opinions libérales modérées, mais très arrêtées de son hôte et son sauveur. Après une semaine de rigoureuse claustration, grâce aux mesures prises par M. Payen, Monseigneur put gagner la Belgique.

A juger la Révolution de Juillet à soixante-dix ans de distance, avec préventions et système, on ne pourrait que déclarer entachées d'illégalité flagrante les mesures de sauvetage qu'elle a cru devoir prendre. En effet, en pleine effervescence révolutionnaire, la Chambre des députés, sous les menaces de la rue et dans le but de les désarmer,

n'ayant qu'un mandat législatif, sans se concerter avec la Chambre des pairs, avait usurpé le pouvoir constituant pour bouleverser la Charte, renverser une dynastie et la remplacer par une autre ; et cela à une faible majorité de 222 sur 440. On pouvait prétendre que la déchéance et le bannissement de Charles X et du Dauphin étaient le châtiment des Ordonnances et de la dure répression dont ils avaient aggravé la violation de leur serment ; mais le droit conféré par la Charte au duc de Bordeaux restait intégral, et, comme le disait M. de Chateaubriand, ce n'était pas le sang de son père qu'on pouvait invoquer contre lui. En supposant qu'on eût proclamé Henri V, qu'on lui eût constitué un conseil de régence, présidé par un La Ferronnays, composé d'hommes de cœur et de tête comme MM. de Mortemart, de Broglie, Martignac, Casimir Périer ; dans cette hypothèse, on ne saurait calculer, disait-on, ce que de tels hommes auraient pu jeter d'imprévu dans la balance des événements, ni affirmer qu'ils n'auraient pas pu forcer l'histoire à prendre un autre tour.

Mais l'histoire ne se refait pas à l'aide de spéculations rétrospectives ; il faut, pour prononcer un arrêt, se pénétrer de l'esprit même de l'époque qui est en cause ; or il semble bien évident que ce qui a été fait, si illégal que c'eût été, la plus impérieuse, la plus inexorable des nécessités l'imposait. Nous n'en voulons d'autre preuve que la déclaration de l'ami le plus fidèle de Charles X, le duc de Fitz-James : absent de Paris et y rentrant quand l'œuvre révolutionnaire était achevée, il

était monté à la tribune de la Chambre des pairs et avait dit : « La grande considération du salut du pays — compromis par des ministres encore plus imbéciles que perfides, — cette grande considération est la seule qui ait pu porter tant d'esprits sages à promulguer, avec une telle précipitation, les actes qui, depuis six jours, ont décidé du destin de la France. Tout est consommé, et, voyant l'anarchie prête à nous ressaisir et à nous dévorer, traînant à sa suite le despotisme et l'invasion étrangère, ils se seront dit : « Mettons-nous même au-dessus des lois et des principes, pour sauver la patrie. » De tels motifs ne pouvait me trouver sourd à leur influence. C'est à eux seuls que je sacrifie tous les sentiments qui, depuis cinquante ans, m'attachent à la vie ; ce sont ceux qui, agissant sur moi avec une violence irrésistible, m'ouvrent la bouche pour prononcer le serment que l'on exige de moi. »

La possibilité de l'avènement de Henri V au trône, elle ne paraissait plus soutenable. Comment, en effet, au lendemain de l'attentat, espérer que le pays, dans l'indignation et l'enivrement de sa victoire, accepterait comme roi le petit-fils de Charles X. Et puis, si éclairé et résolu qu'un conseil de régence eût pu être, comment serait-il parvenu à soustraire le jeune roi à l'aveugle politique de son grand-père et de sa mère : aurait-il fallu le séquestrer, faire de lui, toute proportion gardée, une sorte de Louis XVII ? « Rien de tout cela, a dit le duc de Broglie, ne rimait à rien, n'avait l'ombre de bon sens, ne pouvait com-

vait comporter deux minutes de discussion¹. »

Il n'y avait pas, pour le duc d'Orléans, d'usurpation à commettre, il fallait opter entre l'anarchie et la monarchie, qui seule pouvait faire échapper la France à l'abîme entr'ouvert, et une seule monarchie était possible. Ce qui entachera à tout jamais la mémoire de Charles X, c'est que, son attentat contre le pays, il l'avait obstinément voulu et poursuivi, soit comme héritier présomptif, soit comme roi, et que, de son fait, le principe monarchique a été irrémédiablement ruiné. Louis-Philippe l'a si bien compris que, à partir de son avènement, il ne lui est pas échappé une seule fois de dire : le *trône*, la *couronne* ; sa dynastie a pu avoir de brillants rejetons, elle ne pouvait plus avoir de racines². »

Il ne fallait pas attendre de M. de Rohan la

1. *Souvenirs du duc de Broglie*, t. IV.

2. Dès le début du régime, Royer-Collard avait des éclairs de prophétie qui presageaient un 24 février inévitable : « Ni l'ordre social, écrivait-il à Tocqueville, le 28 septembre 1837, ni le gouvernement ne sont assis ; tout s'écroulerait au premier choc. Il est vrai qu'on ne voit pas, dans les natures actuelles, de main capable de l'imprimer ; mais il n'est pas toujours besoin du marteau contre les édifices mal construits : un coup de vent peut suffire... »

Le lieutenant-général avait eu la préoccupation, bien superflue, de ne pas continuer, en montant sur le trône, la monarchie d'ancien régime : il ne voulut pas porter le nom de Philippe VII, ni le titre de roi de France : il fut Louis-Philippe I^{er}, roi des Français. Son avènement, imposé par le manifeste du *National*, son étrange couronnement à l'hôtel de ville, les compromissions du Palais-Royal avaient fait s'évanouir ce sentiment inné de respect qui s'attachait à la royauté. On vantait, un jour, devant Sainte-Beuve, Louis-Philippe comme une bonne tête. « Dites une bonne caboche, repliqua Sainte-Beuve. » L'idée ne serait pas venue d'une pareille familiarité envers Charles X. Louis-Philippe était *le roi de notre choix*, tandis que Charles X, quelles que fussent ses faiblesses, c'était le roi.

force d'âme et la haute résignation qui, par amour pour la France, avaient élevé le duc de Fitz-James jusqu'à l'acceptation des faits accomplis, si douloureux qu'ils lui eussent été. Cette anarchie que M. de Fitz-James croyait domptée par la monarchie de Juillet, le cardinal l'avait vue déchainée à Vaugirard ; il la savait triomphante à Rouen, Metz, Chartres, Reims, Paris, Nancy, d'où ses frères dans l'épiscopat avaient été chassés et avaient dû s'exiler. S'il avait été moins profondément troublé, il aurait aperçu son devoir d'évêque, qui était tout tracé. La réaction antireligieuse était ardente, son clergé avait plus besoin que jamais d'un chef ; il n'avait pas à se demander s'il subirait, à sa rentrée, le contre-coup des compromissions qu'on lui savait avec le pouvoir déchu ; il fallait se dire que, eût-il à affronter ce contre-coup, par une ferme attitude, par un élan d'énergie soudaine et héroïquement pastorale, il aurait peut-être fait sortir, de ces foules, qui se connaissent le moins, les amis secrets qu'elle recélait et qui les eût désarmées. Il n'y avait pas à hésiter ; il n'hésita pas en effet, il quitta la France pour la Belgique, qu'il trouva presque aussi troublée que la France, et dont il s'éloigna en hâte pour se réfugier au Collège des Pères Jésuites, à Fribourg.

M. l'abbé Touchet, dans son apologie du cardinal, essaie de le justifier de l'abandon de son poste, et il l'essaie à l'aide d'habiles euphémismes. Il dit en effet : « Essaiera-t-il de regagner son diocèse, prendra-t-il le *chemin d'un exil volon-*

taire? Il prévoyait que le lieutenant-général serait bientôt roi. Eh bien ! lui, un Rohan, l'ami et l'obligé de Charles X, accepterait-il la déchéance de l'un et l'usurpation de l'autre ? Peut-être exigerait-on un nouveau serment ? « Serment contre serment, cela se pouvait-il ? » Enfin M. Touchet termine par cet argument : « Le cardinal de Rohan était une âme substantiellement fidèle. » Toutes ces considérations de sentiment ne tiennent pas devant le devoir qui s'imposait. Un évêque, fût-il un Rohan, n'avait pas à se demander s'il pouvait accepter la déchéance de Charles X et l'usurpation de Louis-Philippe. D'autres évêques, portant de très grands noms et qui avaient l'âme aussi substantiellement fidèle que pouvait l'avoir M. de Rohan, ne se posèrent pas un instant l'alternative. Ne pensant pas qu'un évêque pouvait, par de pareilles considérations, se démettre, ils se soumièrent. Quant à ceux des confrères de M. de Rohan, qui avaient cru devoir, au premier moment, céder à l'orage, tous, à l'exception de MM. de Latil et Forbin, avaient repris possession de leurs sièges.

En ce qui concerne le nouveau serment qui aurait pu être exigé de lui, le cardinal n'aurait pas eu longtemps à attendre pour être fixé. La loi du 31 août 1830, qui imposait le serment aux fonctionnaires publics, ne visait aucun ministre du culte ; il ne fut exigé d'aucun.

Il n'y a donc pas d'habiletés oratoires qui puissent donner le change, ni autoriser M. Tou-

chet à se faire accusateur au lieu de se borner à plaider les circonstances atténuantes — que nous nous réservons de faire valoir — pour ce qu'il appelle l'exil volontaire du cardinal, et qui était plus exactement une émigration.

En quittant la France, le cardinal avait laissé à Paris son secrétaire, lui recommandant de le rejoindre par Besançon, où il s'informerait de l'état des esprits. Nous trouvons dans les *Mémoires* de l'abbé Perrin une constatation, que nous croyons ne se retrouver nulle part ailleurs, celle de l'impression produite par les *Ordonnances* sur les membres du clergé les plus attachés aux Bourbons. L'abbé, après les épreuves qu'il venait de traverser, et redoutant celles qui pouvaient lui être encore réservées, sentit l'impérieux besoin de se confesser. Il se rappela que l'abbé Busson, un compatriote, confesseur de Madame Royale, habitait le séminaire des Missions Etrangères; il y courut et se jeta aux pieds du digne prêtre. Celui-ci le releva rudement, lui reprochant d'appartenir au cardinal, qui était de ces aveugles courtisans responsables du coup de tête du roi, et qui l'avaient poussé, par ces criminelles *Ordonnances*, à sa ruine et à la ruine du pays. « J'ai vu, ajouta-t-il, la première révolution, j'ai vu mon père monter à l'échafaud; voilà quelles horreurs vous avez de nouveau déchaînées sur la France; retirez-vous, je ne suis pas en état de vous entendre. »

Le pauvre abbé Perrin partit, toujours sous un déguisement, pour Besançon : même accueil

du haut clergé de la ville, et des directeurs du séminaire, chez qui le souvenir des audacieux débuts de l'archevêque s'aggravait des réactions que leur faisait subir la politique qui avait été la sienne. Sans avoir pu s'arrêter à Besançon, M. Perrin partait pour Fribourg, où l'attendait une nouvelle déconvenue. L'accueil du cardinal fut des plus paternels ; mais le malheureux abbé n'en faillit pas moins n'avoir point où reposer sa tête. « Après avoir quitté Monseigneur, raconte-t-il, me retrouvant en face des pères Jésuites, je ne sus que devenir, aucun d'eux ne m'offrant une chambre pour me retirer et dont j'avais si besoin, comme si j'étais un nouvel embarras pour eux, et c'était bien ça, et ils avaient raison. »

L'abbé Perrin avait payé pour un autre : l'honneur que M. de Rohan avait fait aux Pères, en choisissant leur établissement comme un refuge, leur semblait plein de périls. Très légitimement les Jésuites s'inquiétaient des difficultés que pouvait leur créer, auprès de la Confédération, leur apparente complicité dans l'attitude de protestation de Son Eminence. Il n'entraît guère dans leurs habitudes d'employer des mises en demeure avec les grands de la terre ; ils espéraient que la réception faite au secrétaire provoquerait une explication. Comme le cardinal n'avait pas semblé comprendre, les Pères allèrent à l'évêque de Fribourg, et lui exposèrent sans restriction leurs angoisses. Monseigneur trouva immédiatement la solution dans son bon sens et

son excellent cœur. Il exposa au cardinal, prenant seul la responsabilité de son conseil, les embarras que pouvait causer aux Pères sa grande notoriété politique. Il lui offrit l'hospitalité dans son pauvre palais, ce que le cardinal accepta.

CHAPITRE IX

Deux politiques du Gouvernement de Juillet, rassurante à l'extérieur, hésitante devant la révolution à l'intérieur. — L'administration du Doubs confiée à un préfet du parti de l'action. — Politique jacobine et persécutrice combattue par M.^e de Broglie, ministre des Cultes; son esprit de mesure et d'équité. — Met en demeure le cardinal de reprendre la direction de son diocèse. — Suppression du traitement de l'archevêque. — Justification de cette mesure. — M. de Broglie remplacé aux Cultes par M. Mérilhou. — Ordonnance du 4 décembre supprimant le traitement des cardinaux et les frais d'installation du cardinalat. — Caractère de rétroactivité et de confiscation de cette mesure dans son application à M. de Rohan. — Adhésion, dès la première heure, du pape Pie VIII au Gouvernement de Juillet. — Sa Sainteté oppose un refus formel au roi Charles X et au cardinal de Rohan qui demandaient asile à Rome. — Le cardinal se plaint de ce refus à M. de la Ferronnays. — Réponse de M. de la Ferronnays. — Atteinte anarchique à la pairie. — Déchéance dont les pairs ecclésiastiques sont frappés par la loi du 31 août. — Mort du pape Pie VIII. — Obligation pour M. de Rohan de se rendre au conclave. — Sa lettre au général Sébastiani, ministre des Affaires étrangères, pour lui demander les instructions de la France — Réponse du général. — Confiscation des frais d'installation consommée. — Départ du cardinal pour Rome. — Le duc de Lucques. — Arrivée à Rome. — Rapports avec l'ambassade. — Ouverture du conclave. — Après deux mois de délibérations entravées par les intrigues du cardinal Albani, le conclave est sur le point de se proroger. Election de Grégoire XVI enfin obtenue par l'action du cardinal Odescalchi et le concours de son ami Rohan. — Les relations du cardinal à Rome : les Aldobrandini; la reine Hortense; la reine Caroline; la duchesse d'Anhalt.

L'émigration comporte des périls non seulement pour l'émigré, mais aussi pour les siens; nous allons voir en effet que M. de Rohan ne sera pas seul à souffrir des conséquences de la situation

fausse où il s'était mis : ces conséquences vont encore peser lourdement sur son clergé.

Pour la composition de son premier ministère, le roi, faussant les principes de ce gouvernement parlementaire au nom duquel s'était faite la révolution, appela, pour former son Cabinet, les principaux de ceux qui avaient contribué à lui donner le trône. Dans cette combinaison d'expédient et sans la moindre homogénéité, le roi avait eu la bonne inspiration d'imposer le ministère des Cultes au duc de Broglie, comprenant de quelle garantie serait un tel nom dans la crise de passions antireligieuses qu'avait déchaînée la révolution. De son côté, M. de Broglie n'avait accepté ce poste que dans le but de rendre au culte catholique sa stabilité, en le dégageant de tout ce dont la Restauration l'avait embarrassé et défiguré : pour obtenir enfin que le pouvoir fit respecter le clergé et s'en fit respecter.

Si, à l'extérieur, par la fermeté de sa politique, le roi avait désarmé en partie les préventions et obtenu à son gouvernement le droit de cité en Europe ; en revanche, à l'intérieur, il se montrait hésitant devant la révolution et enclin à ne tenter de réagir contre elle que lorsque, à ses dépens, le pays en aurait compris la nécessité. Aussi semblait-il réserver ses sympathies et la plus large part du pouvoir à la minorité qui, dans le ministère, représentait le parti du *mouvement*. A ce titre, la nomination du personnel préfectoral avait été presque entièrement abandonnée à MM. de Lafayette et Dupont de l'Eure.

La préfecture du Doubs avait été confiée à un maître des requêtes au Conseil d'Etat. M. Choppin d'Arnouville. Les états de service de M. Choppin suffisaient à établir qu'il avait l'étoffe d'un parfait jacobin, n'admettant point de liberté pour quiconque ne pensait pas comme lui et faisant de la liberté, comme il la pratiquait, une religion à rebours, plus fanatique, plus intolérante qu'aucune religion ne fut jamais. Il était entré au Conseil d'Etat comme auditeur en 1813; la Restauration l'avait fait maître des requêtes surnuméraire en 1814; il était maintenu dans ces fonctions par les Cent Jours et la seconde Restauration; M. Decaze le faisait maître des requêtes en service ordinaire; s'il ne s'est pas affilié à la *Congrégation*, c'est qu'il savait que ce n'eût été qu'une faible recommandation auprès de M. de Villèle, qui, ne jugeant les hommes que sur leurs actes, récompensa le zèle royaliste de M. Choppin en lui donnant des missions de confiance, avec le titre de maître des requêtes en service extraordinaire; il était maître des requêtes honoraire sous le ministère Polignac.

Bref, au lendemain des journées de Juillet, sans transition, il donnait de tels gages à MM. de Lafayette et Dupont de l' Eure que, dans la réorganisation du Conseil d'Etat, on lui conservait son titre de maître des requêtes, et il était nommé préfet du Doubs. Nous allons le voir à l'œuvre et tenir tout ce que promettait la souplesse de pareils antécédents.

Pour lui, sa mission dans le Doubs semblait se

restreindre à l'implacable surveillance du *parti prêtre* ; tout ce que, dans de pareilles crises, la rage contre les vaincus peut imaginer d'accusations folles, le préfet s'en empare et en compose des mercuriales incessantes et d'une extrême violence aux vicaires généraux du diocèse. On se refuse à chanter les prières pour le roi : sous prétexte de *conférences*, les prêtres ont de continuel conciliabules qui alarment, à juste titre, les partisans du gouvernement. Dans la plupart des chaires, on prêche ouvertement la croisade carliste, et le nom du roi n'y est prononcé qu'avec des injures. Entre tous ces prêtres insulteurs, le préfet ne peut en citer qu'un seul, le curé de Blussans, qu'il a fait poursuivre en police correctionnelle ; mais, par une inconcevable *défaillance* du tribunal, ce prêtre a été acquitté. La conspiration qui lui semble plus particulièrement menaçante est celle organisée entre l'archevêque et son clergé ; des prêtres déguisés passent la frontière et rapportent les instructions de Son Eminence, qui souffle ainsi ses haines au diocèse. Pour nous, qui savons la réception faite par le haut clergé de Besançon à l'abbé Perrin, en raison de son attaché au cardinal ; et qui allons voir que, à peine installé en Suisse, M. de Rohan avait instamment sollicité du pape l'autorisation de se retirer à Rome : nous sommes fixés sur cette formidable conspiration que dénonçait le préfet.

Il n'en compose pas moins, pour le ministre des Cultes, un volumineux dossier de ses mises en demeure aux vicaires généraux, des réponses

de ceux-ci, calmes et dignes, mais qu'il dénonce pleines de cauteleux échappatoires; puis il pense faire partager toute son indignation au duc de Broglie en réservant et en groupant, dans sa lettre d'envoi, les faits suivants : « Une personne qui, par dévotion, est allée en pelèrinage à Notre-Dame des Ermites à Einsiedeln, à *trois* lieues de Fribourg, — il a sans doute voulu dire trente-cinq lieues, — vers la fin de septembre, est de retour à Besançon depuis quelques jours, et raconte qu'elle a vu une procession superbe dans laquelle se trouvait un *maître* des Jésuites, revêtu d'habits couleur raisins de Corinthe (ce sont ses propres expressions), et qu'elle y a vu M. de Rohan, archevêque de Besançon, magnifiquement vêtu en cardinal, avec un chapeau à plumes très brillant. Elle ajoute que, à la suite de la procession, marchait la voiture de Monseigneur attelée, comme à Besançon, de quatre chevaux. »

C'est signé : le maître des requêtes, préfet du Doubs, Choppin d'Arnouville.

Si M. Choppin avait tenu à faire M. de Broglie juge de son étrange état d'esprit, il n'aurait pu choisir mieux que ce *maître jésuite* en habit couleur de raisin de Corinthe, et ce cardinal avec son chapeau à plumes très brillant, et sa voiture à quatre chevaux suivant la procession¹.

1. Archives du Ministère des Affaires Ecclésiastiques aujourd'hui à la Direction des Cultes, dossier Rohan. M. de Rohan, c'est l'abbé Perrin, son secrétaire, qui l'affirme, avait deux chevaux percherons pour ses courses de confirmation, et deux autres de race pour son service personnel; mais il n'a jamais attelé qu'à deux chevaux.

M. de Broglie ne crut pas moins de son devoir de signaler aux vicaires généraux les seuls faits qui, dans les récriminations préfectorales, lui semblaient pouvoir être retenus : l'abstention des prières pour le roi, les écarts de paroles que se permettaient, en chaire, quelques desservants; enfin le danger que pouvaient avoir, dans l'état surexcité des esprits, de trop fréquentes et trop apparentes réunions ecclésiastiques. « Je ne vous propose pas de les interdire, ajoutait le ministre, mais je vous engage à les soumettre aux règles de la plus sévère prudence et à une surveillance particulière. »

« Je désire que vous soyez bien convaincus, Messieurs, que le but de cette dernière observation n'est pas de porter atteinte à la liberté religieuse, mais de prévenir tout ce qui pourrait l'inquiéter malgré les efforts de l'autorité, qui ne cessera de se montrer juste et bienveillante pour les ministres du culte, tant qu'ils honorent le caractère sacré dont ils sont revêtus, en enseignant aux peuples la soumission aux lois par leurs exemples et leurs discours. »

« Comme j'ai tout lieu de croire que vous correspondez avec l'archevêque, qui paraît résider en ce moment dans un lieu fort rapproché de la frontière, je vous prie de vouloir bien l'engager à nous faire connaître, soit directement, soit par votre intermédiaire et d'une manière précise, quand il compte être de retour à Besançon. Une absence momentanée, déterminée peut-être par des circonstances extraordinaires, peut demeurer

inaperçue, mais, si elle se prolongeait, il y aurait infraction à l'article 20 de la loi du 8 avril 1802 (18 germinal an X) portant : « Les archevêques et évêques seront tenus de résider dans leurs diocèses ; ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du roi. » Cette disposition est du reste conforme à l'ancien droit. »

« Veuillez agréer,

« BROGLIE¹. »

La lettre du ministre était du 1^{er} octobre, le 5 les vicaires généraux répondaient en lui communiquant toutes les instructions adressées par eux au clergé depuis trois mois ; ils lui annonçaient en outre qu'une circulaire avait été également adressée à tous les desservants du diocèse pour leur prescrire les prières pour le roi ; une autre circulaire, par mesure de prudence et pour ne plus donner prise aux dénonciations, a interdit jusqu'à nouvel ordre les réunions ecclésiastiques.

« Nous ne fatiguerons pas Votre Excellence, ajoutaient les vicaires généraux, par un long système de justifications, les faits seuls seront assez probants. Sur un nombre de huit cents prêtres, composant le personnel du diocèse, à peine une dizaine ont pu nous être signalés comme ayant tenu des propos peu mesurés et peu dignes du ministère de concorde et de paix qui leur est confié ; mais il n'est pas inutile de faire remarquer à Votre Excellence que leurs démarches comme

1. Archives du Ministère des Affaires eccl. Direction des cultes, dossier Rohan.

leurs discours sont l'objet d'une inquisition, nous dirons même d'un espionnage odieux et puéril, qui est loin de la pensée du gouvernement et qui, plus que tout, porte la défiance et la crainte dans les esprits¹. » Les vicaires généraux ajoutaient qu'ils avaient d'urgence transmis à l'archevêque la notification dont le ministre les avait chargés.

Le duc de Broglie s'empressait de répondre :

« J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 de ce mois, les instructions que vous avez adressées, à des époques différentes au clergé du diocèse de Besançon. Elles sont dignes de l'esprit de sagesse et de paix qui vous les a dictées, et je vous prie d'en recevoir mes remerciements particuliers. Je me plais à vous renouveler en même temps l'assurance de la constante protection que le gouvernement accordera aux intérêts sacrés de la religion. »

« Veuillez agréer...

« BROGLIE. »

Puis, répondant au réquisitoire du préfet, le ministre disait avec une hauteur d'impartialité qui aurait été une sanglante leçon, si elle avait pu être comprise : « Dans mes instructions aux vicaires généraux, j'ai cru devoir tempérer le ton, par trop sévère, en effet, de la lettre que vous leur avez adressée, le 20 septembre, par des assurances d'une bienveillance sincère de l'administration.

1. Archives du Ministère des Affaires eccl., direction des cultes, dossier Rohan.

en échange des efforts qu'ils font pour maintenir le calme. Le diocèse de Besançon partage avec celui de Lyon l'avantage de posséder le clergé le plus instruit et le plus régulier peut-être du royaume ; il est naturel qu'il jouisse d'un assez haut degré de considération, puisqu'il le mérite. Il serait donc impolitique de le déclarer en état d'hostilité, ou seulement de lui faire sentir ce qu'on peut craindre de lui. Une défiance trop ouverte, à son égard, rendrait bien difficile un rapprochement que l'intérêt de l'ordre fait désirer et que l'intérêt personnel du clergé doit faire regarder comme possible. On ne gagnerait rien à déchirer le voile dont il couvre, ne serait-ce que par décence, ses véritables affections politiques, susceptibles d'exaltation peut-être si on les poursuivait jusque dans le secret des cœurs, mais que le temps peut modifier ¹. »

Au lieu de se rendre à ces conseils empreints de tant de mesure, à ces vues si bienveillantes de morale sociale et humaine, le préfet se rébelle en homme plein de lui-même et qui sentait plus d'avantages pour sa fortune à courtiser la popularité d'en bas qu'à suivre les instructions d'un chef, qu'il sait être en suspicion à ceux que subit le roi, et qui sont ses patrons à lui.

« Le roi m'a confié, répond-il avec arrogance, l'administration du département du Doubs ; je suis sur les lieux. j'ai une longue expérience des affaires, admirablement servi par la confiance

1. Ministère des Affaires eccl., *loc. cit.*

publique, mes regards se portent sur tous les points et j'agis d'après ce que les circonstances me commandent. J'ai déjà surmonté, par ma vigilance à tout prévenir, des difficultés graves. Restent les fausses nouvelles et les intrigues du clergé; je n'ai plus, je crois, que cette dernière résistance à vaincre; je n'entreprendrai pas de faire des prêtres de bons citoyens, mais j'entreprends de les réduire au *silence de paroles et d'intrigues*, et je les ferai traduire en justice quand, par leurs actions ou leurs discours, ils *allumeront le pays* et troubleront la tranquillité. »

On voit là où en était arrivé ce gouvernement qui, après une secousse qui avait brisé tous les ressorts du pouvoir, n'ayant plus la force de commander, avait perdu le droit de se faire obéir.

M. de Broglie dédaigna de répondre aux fanfaronnades de ce tyranneau; mais il comprit, dès lors, avec amertume, qu'il est des jours où l'on peut être contraint de laisser le fait s'imposer au droit, et il ne tardera pas à se séparer de ce gouvernement dont il ne pouvait assumer plus longtemps, pour sa dignité, la politique de laisser aller.

M. de Rohan avait à répondre à la mise en demeure du Ministre: Il le fit dans une lettre très longue, où il exposait « qu'il est quelquefois des raisons impérieuses qui autorisent les évêques à s'éloigner un temps du troupeau qui leur a été confié, non par les hommes, mais par Dieu; c'est lorsque tous moyens de défendre leur troupeau contre les attaques des ennemis de la religion leur

est enlevé ; c'est lorsque leur présence même ne peut qu'accroître la haine de ces ennemis et attirer sur leur clergé les plus grands fléaux ; c'est, enfin, lorsque les peuples ne connaissent plus de frein et que l'autorité est impuissante à les contenir. « Le cardinal demandait, en résumé, comme condition à son retour, — ce que le Ministre n'était guère en mesure de lui accorder, — c'est que ce retour ne vint pas aggraver pour son clergé les excitations criminelles du préfet et ne servit pas de prétexte à l'explosion des haines qu'il avait ameutées. Le cardinal concluait dans ces termes : « Lorsque cette sécurité aura été assurée, quels que puissent être mes souvenirs, mes affections, mes serments que j'avais cru inviolables, je n'hésiterai pas à venir concourir au maintien de l'ordre et au rétablissement de la paix¹. »

M. l'abbé Touchet, poursuivant son apologie, à propos de ce démêlé courtois du cardinal avec M. de Broglie, dira : « A Paris on s'alarmait, ou bien l'on feignait de s'alarmer d'une telle absence. Le cardinal, qui n'avait pas plus de faible pour le ministre que pour son roi, le prit de haut avec M. de Broglie. » Que le cardinal n'ait pas eu de faible pour M. de Broglie — nous n'en savons rien — mais celui-ci n'en restera pas moins l'un de ceux qui, par leur droiture, leur haute intelligence, et leur parfaite sincérité d'hommes de bien ont fait le plus d'honneur à leur temps. Quant à ce que le cardinal fait pris de haut avec le

1. Ministère des Cultes. dossier Rohan.

ministre, nous ne voyons pas trace de cette prétention dans la lettre de M. de Rohan, qui avait d'ailleurs trop d'urbanité et de tact pour ne pas comprendre que, si un évêque pouvait être autorisé à le prendre de haut avec son gouvernement, il ne pouvait le faire avec dignité que dans les conditions où M^{sr} Touchet l'a tout récemment si bien fait lui-même, c'est-à-dire étant en France, à la tête de son troupeau, et prêt à subir toutes les conséquences de sa sereine et intrépide attitude.

Dans la rencontre de ces deux grands seigneurs, le beau rôle est assurément du côté du ministre : M. de Broglie, en effet, dans cette délicate affaire Rohan, ne fit que se montrer fidèle à la mission d'apaisement qu'il s'était donnée. Les plus ardents de ses collègues demandaient impérieusement qu'on ne tolérât pas plus longtemps l'attitude de protestation du cardinal contre le gouvernement ; une mesure, suivant eux, s'imposait, c'est que l'intervention du pape fût réclamée dans le but d'obtenir de M. de Rohan sa démission d'archevêque. M. de Broglie répondait que, aussi longtemps qu'elle avait duré, la Restauration s'était trouvée dans l'impossibilité d'arracher au cardinal Fesch sa démission de l'archevêché de Lyon : qu'il serait aussi impossible d'obtenir celle de l'archevêque de Besançon¹. Il ajoutait que cette protestation que l'on reprochait à M. de Rohan était surtout le

1. Il faut, en effet, une sorte de concile de douze évêques pour imposer, après un procès régulier, une démission non consentie. Le cardinal de Latil, qui avait suivi le roi Charles X en exil, est resté jusqu'à sa mort, arrivée en 1839, titulaire de l'archevêché de Reims, où il était suppléé par un administrateur.

fait d'antécédents dont on ne pouvait lui imposer le reniement; que, comme ministre des Cultes, étant chaque jour mieux renseigné sur l'état de surexcitation de l'opinion dans le diocèse de Besançon, il ne voudrait pas prendre la responsabilité d'imposer au cardinal un retour immédiat sur son siège, et il insista pour qu'on attendit que les événements apportassent une solution aux difficultés de la situation de M. de Rohan. Nous verrons que les circonstances vinrent en aide à cette politique d'équité.

Il est toutefois une mesure que le duc de Broglie ne put refuser à ses collègues, ce fut la suspension du traitement du cardinal. Les théoriciens du droit absolu de l'État sur les traitements ecclésiastiques se réclament de ce précédent pour justifier leurs pratiques et prétendent, en cela, ne suivre que les traditions établies par M. de Broglie. Aucune accusation ne pouvait atteindre plus injustement une telle mémoire. La mesure prise par le ministre des Cultes, à l'égard de M. de Rohan, n'était pas une mesure disciplinaire, mais une mesure de trésorerie. Le traitement n'étant que la rémunération du service rendu, on cesse d'y avoir droit du moment où, sans justification, on cesse ce service; dans le cas de M. de Rohan, il n'y avait pas lieu à suppression d'un traitement qui n'était pas acquis et ne pouvait être ni mandaté régulièrement, ni quittancé par le bénéficiaire. Suspendu à partir du jour où le titulaire avait abandonné son poste, le 1^{er} août 1830, le traitement lui était rendu, le 24 avril 1832, le jour même où il quittait Rome pour rentrer dans

son diocèse. En conséquence, dans cette mesure, aucun des caractères d'arbitraire qui entachent la théorie du droit absolu de l'Etat sur les traitements ecclésiastiques.

M. de Broglie du reste est suffisamment défendu par les actes de son ministère contre une telle accusation. En 1830, le vaincu était le clergé et le vainqueur ne lui ménageait pas les représailles. Aux destructions des croix, aux entreprises violentes contre les églises et les presbytères, les curés répondaient par la suppression des prières pour le roi, par des outrages au gouvernement. Plusieurs préfets des départements de l'Ouest s'étaient cru le droit de prononcer, contre les plus ardents de ces prêtres, des suspensions de traitement. M. de Broglie se refusa à reconnaître à l'Etat le droit de saisir le temporel du clergé; il fit rétablir les traitements supprimés, parce qu'il entendait appliquer la loi non en sectaire, mais en jurisconsulte.

Si l'école jacobine tient, dans cette question des traitements ecclésiastiques, à se constituer des ancêtres, elle devra renoncer à en trouver un dans l'homme de bien intrépide que fut M. de Broglie.

Le 9 novembre 1830, après deux mois de lutttes, le duc de Broglie avait cru devoir, avec M. Guizot, céder la place au parti de l'action, dans le but d'en avoir raison plus rapidement, et il avait été remplacé aux Cultes par M. Mérilhou. C'était un avocat de second ordre, d'esprit étroit, de mœurs équivoques, mais qui s'était fait une notoriété en défendant, sous la Restauration, les malheureux

qui avaient été ses complices au Comité central, et qui, victimes de ses menées ambitieuses, portaient leur tête sur l'échafaud. M. Mérilhou s'était jeté dans le parti de l'action parce que, en 1815, il avait été révoqué des fonctions d'avocat général à la Cour de Paris, où il avait été nommé pendant les Cent Jours. Mais il se rangea résolument du parti de la résistance quand, en 1832, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Il était bien l'homme à concéder à ses collègues, contre M. de Rohan, au-delà de ce qu'ils avaient inutilement demandé à M. de Broglie. A peine installé, il faisait signer au roi l'ordonnance du 4 décembre, qui semblait exclusivement dirigée contre le cardinal. Elle édictait en effet : « Les dispositions de l'arrêté du 7 ventôse an XI, concernant les frais d'installation des cardinaux, résidant en France, sont rapportées. Le traitement dont jouissent actuellement les cardinaux, en France, cessera de leur être acquitté à compter du 1^{er} janvier 1831. »

Cette ordonnance comporte une explication. Lors de leur promotion, les cardinaux devaient acquitter à Rome, sous le nom de *propine*, des émoluments et étrennes qui s'élevaient à 2.814 écus romains et 20 baïoques, soit 14.774 fr. 50. La France les indemnisait de cette charge en leur allouant, pour frais d'établissement, 40.000 francs et 10.000 francs pour traitement spécial se cumulant avec celui d'archevêque ou d'évêque. En supprimant le traitement du cardinalat, M. Mérilhou allait à l'encontre de la constante tradition de MM. Périer et de Broglie, sur l'intangibilité des traitements

du clergé. Mais, en supprimant les frais d'établissement, il visait presque nommément M. de Rohan qui, des quatre cardinaux français, était le seul à qui, en raison de sa récente création, étaient dus ces frais d'établissement, et je démontrerai, dans la suite, que c'est à lui seul que cette suppression fut appliquée et rigoureusement maintenue. D'un autre côté, en déclarant le cardinal déchu de ses frais d'établissement, par application de son ordonnance, le ministre le dépouillait d'un droit qui lui avait été irrévocablement acquis du jour de sa préconisation ; il violait en outre le principe de non-rétroactivité des mesures législatives : c'était la plus audacieuse des confiscations.

Au moment où commence, pour le cardinal, cette émigration qui va durer deux longues années, il est équitable d'exposer les circonstances atténuantes qui peuvent être invoquées au sujet de ce qu'on lui a reproché comme un abandon de son devoir : c'est, d'abord, et au moment de franchir la frontière, l'ébranlement que lui causèrent le renversement du trône ; puis, à Vaugirard, les scènes de sauvagerie d'où il n'échappa la vie sauve que par miracle ; c'est enfin que, pendant toute la durée de cette émigration, il ne s'y résigna pas un seul jour et ne cessa de s'informer anxieusement si l'état de l'opinion lui permettrait de reprendre possession de son siège ; invariablement il lui était répondu, par ceux dont il ne pouvait récuser le témoignage, que le moment n'était pas encore arrivé où son retour ne comporterait plus de risques pour la sauvegarde du diocèse.

La Révolution de 1830 avait causé au pape une douloureuse impression : Charles X avait été vraiment pour lui le Fils aîné de l'Église, et, avec celle de son salut, la plus constante préoccupation de Sa Majesté avait été que, par sa politique, il justifiait son titre de roi très chrétien. Mais Pie VIII, sans tenir compte de ses attaches personnelles, n'eut d'autre pensée que son devoir de chef de la chrétienté. Il n'ignorait rien des périls qu'avait créés, en France, la campagne religieuse de la Restauration, et il prit comme règle de conduite de ne pas aggraver ces périls par son attitude à l'égard du nouveau gouvernement. Aussi sa résolution fut-elle immédiate de reconnaître ce gouvernement, et, par une lettre encyclique aux évêques de France, il recommanda au clergé de faire, sans réserve, acte de soumission au fait accompli et inévitable. Le comte de Montesquiou avait été chargé, par le roi Louis-Philippe, de porter au pape la lettre de notification de son avènement au trône. Le Saint-Père avait fait préparer la réponse d'adhésion avec cette suscription : *A Sa Majesté Très Chrétienne, Louis-Philippe I^{er}, roi des Français*. Plusieurs cardinaux, qui avaient trouvé que l'encyclique aux évêques dépassait la mesure, réclamaient vivement contre cette qualification de Majesté Très Chrétienne qui, à les entendre, n'appartenait qu'aux rois de droit divin et ne saurait être attribuée, par la papauté, à un roi électif, sans qu'elle semblât vouloir lui conférer par là une sorte de légitimité. Le pape se refusa à toute modification de sa lettre, voulant que la

reconnaissance fût *pleine, entière et accompagnée de toutes les prérogatives inhérentes à la couronne de France*¹.

Le pape subit une autre obligation, la mort dans l'âme, pour éviter une rupture avec le Gouvernement de Juillet : il opposa résolument un refus à M. de Blacas, qui, à deux reprises, avait insisté pour que le roi Charles X fût autorisé à se retirer à Rome².

Le 21 septembre, M. Bellocq, faisant fonctions d'ambassadeur, écrivait au comte Molé, ministre des Affaires étrangères :

« Rome, 21 septembre 1830.

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'attends, ici, aujourd'hui ou demain, le comte A. de Montesquiou, qui sera sans délai reçu par le pape. Quelques intrigues s'étaient formées autour du Saint-Père pour le détourner de voir M. de Montesquiou. M. de La Ferrounays, averti de ces manœuvres, en a rompu la trame par des entretiens directs avec le secrétaire d'État et avec le Souverain Pontife. C'est un dernier service qu'il a voulu rendre avant de quitter Rome.

« Le Pape est dans des sentiments très modérés par rapport aux changements opérés en France. Il a fait exhorter le clergé à se maintenir dans la voie de la soumission et de la paix ; il a refusé à

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 965, f° 12.

2. *Ibid.*

M. le cardinal de Rohan la permission de venir à Rome et l'a vivement sollicité de retourner à son siège de Besançon. J'espère que ces bonnes dispositions se maintiendront.

« Veuillez agréer,

« BELLOCQ¹. »

En intervenant, comme nous le voyons là, auprès du Saint-Siège et, bien que n'ayant plus qualité officielle, dans le but d'éviter un conflit au nouveau gouvernement, M. de la Ferronnays s'est montré ce qu'il n'a cessé d'être en émigration, dans son pays, aux affaires, estimant qu'il est une fidélité qui prime toutes les autres, celle de la fidélité à la France².

1. Affaires Étrangères, Rome, f° 178.

2. Ici se place un incident curieux dont M. de La Ferronnays rend compte au ministre. Comme ambassadeur, il avait témoigné un constant intérêt à l'Académie de France, et lorsqu'il dut résigner ses fonctions, il fit prévenir, par l'un de ses secrétaires, le directeur de cette Académie, M. Horace Vernet, que, pour ce qu'il aurait à régler avec le gouvernement romain, il voulait bien, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, s'adresser directement au cardinal secrétaire d'Etat, qu'il trouverait dans les meilleures dispositions. M. H. Vernet qui, pour être un prodigieux improvisateur, avait le cœur, comme le talent, terre à terre, se cabra sur ce conseil, qui lui était donné par un homme à qui, en fervent adorateur du soleil levant, il ne reconnaissait plus de mandat. M. de La Ferronnays qui, jusqu'à ce que sa démission fût acceptée, restait ambassadeur, fit mander M. le directeur à l'ambassade et lui expliqua, en deux mots courtois, mais fermes, comment il s'était trompé sur l'intention de l'avis qu'il lui avait donné. « Le directeur, ajoutait M. de La Ferronnays, n'ayant rien trouvé à répliquer, je me permis d'ajouter que l'empressement qu'il avait mis à arborer, sur la villa Médicis et à porter lui-même, les couleurs adoptées de nouveau par la France, était fort légitime, mais aussi que je devais lui attester que je n'avais reçu aucun avis du gouvernement actuel à cet égard, qu'il me paraissait également dans le devoir et dans les convenances d'attendre les ordres officiels avant de faire une innovation pour laquelle il deviendrait nécessaire de se ménager l'agrément indispensable

Le chargé d'affaires relate le refus opposé par le pape à la permission que demandait le cardinal de Rohan de venir à Rome. C'est à M. de La Ferronnays, avec qui, en dépit de profondes divergences politiques, il était resté étroitement lié, que de Genève, le cardinal s'était adressé. M. de La Ferronnays lui répondit par la belle lettre qu'on va lire et où s'accuse cette faculté modérée, prudente et vraiment politique qui ne devance les événements qu'autant qu'il est nécessaire, mais qui est capable de les comprendre parce qu'elle les a prévus et de les juger avec une sereine équité.

« Rome, 1^{er} septembre 1830.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu, hier, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Genève; nous avons appris par les papiers publics les dangers auxquels vous aviez été exposé à Paris, et nous étions dans une grande inquiétude, n'ayant depuis lors reçu aucune nouvelle de vous et personne ne sachant dans quel lieu vous étiez retiré. Sous ce rapport, votre lettre m'a fait bien grand plaisir : je me suis

du gouvernement pontifical. » Au moment où M. Vernet allait prendre congé, l'ambassadeur lui remit un pli à son adresse qu'avait apporté le courrier du matin : c'était des remerciements adressés, de la part du roi Charles X, au peintre qui, six semaines auparavant, avait humblement, par l'intermédiaire de M. de La Ferronnays, mis aux pieds de Sa Majesté un portrait que, à son intention, il avait fait du pape Pie VIII. M. de La Ferronnays n'abusa pas de sa revanche; il laissa, dans le plus lourd des silences, M. Vernet détacher sa cocarde et emporter sa lettre.

empressé d'en faire donner communication au Saint-Père, et je crois que Sa Sainteté fera répondre directement aux questions que vous m'adressez. Je ne vous cache pas, mon cher duc, que le pape se montre très étonné et peu satisfait de la précipitation avec laquelle plusieurs de nos évêques ont abandonné leurs sièges et leurs troupeaux. Il n'a pas reconnu, dans ce moment d'épreuve, le zèle et le courage dont plusieurs d'entre eux se vantaient avant l'orage. Le Saint-Père verrait avec une profonde douleur recommencer cette émigration du clergé qui, déjà, a mis tant de troubles dans l'Église! Il sait que le nouveau gouvernement a fait inviter MM. les évêques et archevêques à rentrer dans leurs diocèses, et je crois que le pape les pressera de se rendre à cette invitation.

« Je dois avec franchise vous avouer, mon cher duc, que votre arrivée à Rome ne ferait aucun plaisir au Saint-Père; il me l'a fait dire de la manière la plus positive; il verrait dans cette démarche une sorte de désertion de votre poste qui l'étonnerait de votre part. Mon amitié me fait un devoir de vous en prévenir; croyez-en ma parole plus que celle de l'abbé Lacroix, qui, quoi qu'il puisse dire, est fort mal informé de la réalité de votre position à Rome et des dispositions dans lesquelles on y est généralement à votre égard¹. Mon cher duc, je sais que le moment est cruel; je sais que votre retour au poste qui vous a été confié, peut être accompagné de quelques dangers;

1. L'abbé Lacroix était attaché à l'église de Saint-Louis des Français.

mais je sais aussi que c'est une raison de plus pour vous y rappeler ; je l'ai fait dire au Saint-Père, qui, je vous le répète, est profondément attristé de l'empressement avec lequel, au moment du danger, les pasteurs se sont éloignés de leurs brebis.

« L'abdication du roi ayant fait cesser de droit les pouvoirs dont j'étais investi, je me trouve maintenant ici sans fonctions et sans caractère officiel ; je continue seulement à traiter les affaires à l'amiable afin qu'il n'y ait point interruption de rapports entre les deux pays. J'attends avec impatience qu'on me nomme un successeur ; dès qu'il sera connu, je quitterai Rome pour rentrer en France ; je dis un éternel adieu aux affaires. Mon âge et mes infirmités m'avertissent que l'heure de la retraite est sonnée, et qu'il est temps de m'occuper d'autres choses et de me mettre en état d'arriver d'une manière convenable au terme du voyage.

« Adieu, cher duc, je ne vous dis rien de l'épouvantable bouleversement qui vient d'avoir lieu chez nous. J'ai remarqué depuis longtemps que les évidences ne changent rien aux opinions, chacun étant bien décidé à voir dans les événements, quels qu'ils soient, une preuve de la justesse de ses observations. Je suis très convaincu que, à l'heure qu'il est, M. de Polignac, ses amis, ses admirateurs trouvent qu'il a eu raison, que les ordonnances étaient un chef-d'œuvre, et que la mitraille des bourgeois de Paris était une fort belle conception. J'avoue que mes idées étaient

un peu différentes ; mais, mon cher duc, nous avons toujours été d'opinions si opposées, en politique, que, à coup sûr, nous ne nous entendrions pas aujourd'hui sur les causes de cette grande catastrophe. Il est donc plus sage de n'en rien dire, d'autant que cette divergence des opinions ne nuit point aux amitiés éprouvées par le temps. J'aime à croire à la vôtre, mon cher duc, comme vous pouvez compter sur la mienne, ainsi que sur ma haute considération.

« LA FERRONNAYS¹. »

« Sa Sainteté, avait dit M. de La Ferronnays au cardinal, vous fera répondre directement aux questions que vous m'adressez. » Ces questions étaient : l'une, relative à la remise de la barrette, l'autre concernait la prestation de serment que pourrait exiger le gouvernement de Juillet. La réponse à ces questions fut donnée par le cardinal secrétaire d'Etat à M. de Rohan. La barrette lui serait remise par le nonce de Lucerne ; quant au serment, le nouveau pouvoir ne l'ayant pas imposé au clergé, le cardinal ne pouvait plus y être tenu qu'en sa qualité de pair de France ; or le pape n'avait pas à intervenir dans une pareille question.

Il y a lieu d'exposer, ici, quelle situation avait été faite à M. de Rohan, en tant que pair de France, par les premiers actes du gouvernement de Juillet.

1. Cette lettre et les deux autres que je vais résumer ont été découvertes et m'ont été obligeamment communiquées par M. Léonce Pingaud.

Les auteurs de la Charte de 1814 avaient rétabli la pairie et, nous l'avons dit, les Parlements n'existant plus, cette création avait été rattachée à l'organisation d'une Chambre haute. Mais ce rattachement n'avait rien de rigoureux, il n'avait pas été stipulé de *quorum* à la validité des délibérations de cette Chambre, et les titulaires n'étaient contraints par aucune sanction, à y faire acte de présence. — Nous avons vu M. de Rohan, ayant voix délibérative, s'absenter pendant deux ans sans autorisation ni congé. — Cette pairie ainsi constituée et étant redevenue héréditaire, était, à tous les titres, privilégiée. Mais ce privilège qu'était-ce, sinon l'inégalité reconnue, consolidée, érigée en pouvoir social, et, par là, rendue inviolable? Artifice admirable, avait dit Royer-Collard, artifice par lequel le privilège vaincu a été transféré de la société qu'il opprimait au sein du gouvernement qu'il affermit. » Mais cet incomparable instrument de règne que, jusquelà, le parti libéral avait considéré comme un rouage intangible, par cela qu'il était privilégié, devait être battu en brèche par le parti révolutionnaire¹.

Au lendemain de la vacance du trône, nous le répétons, pour sauver Paris de l'anarchie et rendre possible la réconciliation des pouvoirs publics, la

1. Au lendemain de son exclusion de la Chambre, Manuel, dans une conversation avec le duc de Broglie et exposant son programme de gouvernement, avait reconnu l'obligation de maintenir la pairie avec son privilège d'hérédité. « C'était, disait-il, le seul contrepois aux forces populaires tant accrues par la Révolution. »

Chambre des députés, se déclarant en permanence, fit immédiatement subir à la Charte constitutionnelle les changements que les circonstances lui semblaient imposer ; mais, au lieu de n'admettre de la révolution que le strict nécessaire et ce qu'exigeait impérieusement l'état des choses et des esprits, elle donna gain de cause aux émeutiers par un acte arbitraire et anarchique. En effet, la déclaration modificatrice de la Charte, promulguée le 6 août, sous le titre de *Dispositions particulières*, édictait : « Toutes les nominations et créations de pairs, faites sous le règne de Charles X, sont déclarées nulles et non avenues. »

La Commission, qui avait préparé cette mesure, l'ayant soumise à la Chambre, la discussion, un peu confuse, prit fin lorsqu'on vit monter à la tribune le général Sebastiani ; on le savait le confident du lieutenant-général et de Madame Adélaïde, et l'on connaissait leurs préventions contre le caractère aristocratique de la pairie. Les mesures d'exception sont des emprunts usuraires dont le règlement entraîne toujours des ruines : toute l'argumentation du général se résuma en effet à rappeler que Louis XVIII avait créé un précédent en excluant de la Chambre des pairs, en 1815, vingt de ses membres les plus glorieux. Il conclut en affirmant que la déclaration de vacance du trône devait obligatoirement entraîner l'exclusion des pairs qui avaient osé travailler à la destruction du pacte social. La mesure fut votée par 252 voix contre 219.

Demander à la Chambre des pairs de s'associer

à ce coup d'Etat, qui venait la frapper dans son intégrité et la mutiler de vive force, c'était trop d'audace ; qu'elle consentit à le supporter, c'eût été trop de faiblesse. La plupart des pairs créés par Charles X donnèrent leur démission pour venir en aide à la conscience de leurs collègues. La discussion ne pouvait porter sur le fond des choses ; il ne s'agissait que de sauver l'honneur apparent. Le chancelier Pasquier, qui était l'homme aux expédients, proposa, pour en finir, de s'en remettre à la haute sagesse du lieutenant-général ; on en sortit par cet échappatoire ; mais c'était une marque de confiance que le lieutenant-général était loin de mériter.

Ce premier coup de force devait être suivi, à courte échéance, par un second. Une loi, promulguée le 31 août, réglait le serment que les fonctionnaires civils et militaires devaient prêter au nouveau régime. En violation de tous les principes, on insinua dans cette loi, au cours de la discussion, un amendement qui fut adopté et qui édictait : « Tout pair, qui n'aura pas prêté le serment dans le délai d'un mois, sera considéré comme personnellement déchu du droit de siéger dans la chambre des pairs. » Ce nouvel acte d'arbitraire était une dérogation flagrante aux principes constitutifs de la pairie, telle qu'elle était organisée par la Charte, ainsi que dans tous les pays où cette pairie existe, et où l'inamovibilité était d'ordre légal et constitutionnel. Un grand souvenir du reste s'imposait là : celui des pairs catholiques d'Angleterre qui, pendant deux siècles, s'étaient refusés à prè-

ter un serment qui blessait leur conscience, et qui n'avaient jamais été considérés comme démissionnaires. Mais en révolution, dès qu'on accorde, quelque chose aux passions anarchoïques, on est hors de voie et sans possibilité de résister aux pires fantaisies.

Ces deux mesures violentes, qui faussaient le gouvernement parlementaire dans l'un de ses trois ressorts, faisaient pressentir, à bref délai, l'abolition de l'hérédité : c'en était donc fait de cette Chambre des pairs qui, pendant quinze ans, avait fourni une carrière pleine de dignité et d'honneur ; elle ne devait plus être désormais qu'une sorte de Sénat, associé au gouvernement, mais sans partage de pouvoir avec lui ; en état de lui rendre encore des services, mais hors d'état de lui résister et de le défendre.

Il nous reste à expliquer quelles conséquences eurent ces deux coups de force sur la situation des pairs ecclésiastiques. Sur quatorze prélats qui faisaient partie de la Chambre des pairs, cinq étant de la création de Charles X, leur promotion était annulée. Restaient deux pairs héréditaires : le duc de Rohan et le prince de Croÿ, et sept de la création de Louis XVIII, qui, n'étant pas atteints par la déclaration jacobine du 6 août, étaient soumis à l'obligation du serment. Mais M. de Quélen en était réduit à se cacher pour échapper aux fureurs populaires ; M. de Latil, archevêque de Reims, avait suivi en exil la famille royale ; MM. de Rohan et Croÿ avaient été éloignés de leur diocèse par la persécution religieuse. Restaient en

conséquence cinq prélats en mesure d'opter librement : MM. de Villèle, archevêque de Bourges ; de Brault, archevêque d'Albi ; Salmon du Châtelier, évêque d'Evreux ; de Pins, administrateur de Lyon ; de Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Quel qu'ait été leur attachement à la branche aînée des Bourbons, ces prélats se rendaient compte de l'inexorable nécessité qui pesait sur tous, celle d'opter entre la nouvelle monarchie et l'anarchie. Mais, d'un autre côté, pouvaient-ils avec dignité se représenter cinq à cette Chambre, lorsque quatre d'entre eux étaient, pour ainsi dire, proscrits, et que cinq en étaient exclus par une mesure anarchique. Leur conscience, aussi bien que leur dignité, s'y refusa. Ces cinq prélats ne se dédirent pas, mais ils se laissèrent atteindre par le délai que la loi du 31 août impartissait. M. de Frayssinous informa de cette décision M. de Rohan qui, de son côté, n'eut qu'à attendre la forclusion¹. A l'ouverture de la

¹ Aucun des biographes des prélats forelos ne précise les motifs de leur sortie de la Chambre des pairs. MM. Molé et Pasquier, qui remplaçaient à l'Académie française, le premier, M. de Quélen ; le second, M. de Frayssinous, ne font qu'une allusion discrète, et qui ne laisse rien soupçonner, à ce qu'ils appellent la renonciation de ces prélats à siéger à la Chambre des pairs.

Sur soixante-treize ducs, faisant partie de cette Chambre, avant l'avènement de Louis-Philippe, treize furent rayés dont sept de la création de Charles X et six seulement qui refusèrent le serment. Il y eut, à l'occasion de ce serment, des surprises : M. d'Haussonville raconte que, dans une conférence où de nombreux pairs héréditaires avaient discuté cette question du serment, le duc de Laval s'était hautement prononcé pour qu'il fût prêté. Or, à la séance du lendemain, il refusa le serment par une lettre qui était un pompeux manifeste. M. d'Haussonville lui ayant demandé une explication au sujet de son étrange revirement, le duc avait répondu : « Ah ! moi, c'est différent ; vous comprenez, un Montmorency ! — Mais je ne comprends pas du tout, avait réparti M. d'Haussonville, et je trouve votre conduite plus que singulière. » Le duc se mit à bégayer, comme c'était son habitude.

session du 18 septembre, son nom et celui des prélats, ses collègues, sont encore inscrits dans la composition des bureaux, ils disparaissent à la session de novembre, et ne sont plus inscrits dans la liste des pairs à l'*Almanach royal de 1831*. Nous avons constaté, à l'acte de liquidation de la succession du cardinal de Rohan, que sa pension de pair avait cessé de lui être attribuée, le 5 octobre 1830, exactement un mois après la promulgation de la loi du 31 août¹. Cette exclusion des pairs ecclésiastiques était si bien dans la politique de Louis-Philippe, que, pendant toute la durée de son règne, il n'a pas investi un seul prélat de la dignité de pair.

M. de Rohan avait été douloureusement impressionné de la désapprobation que le pape avait donnée à ce qu'il appelait une sorte de désertion. Son premier mouvement avait été d'écrire à Sa Sainteté; puis, réflexion faite, il préféra s'adresser à son ami Odescalchi, très autorisé à servir d'intermédiaire pour semblable supplique, en raison de son titre de préfet de la Congrégation des évêques. Il exposa au cardinal, avec nombreuses pièces à l'appui, la situation de son clergé, situation telle, disait-il, que loin d'être une protection pour ses

1. On a dit que Fernand de Rohan, prince de Léon, devenu pair par la déchéance de son frère, avait à son tour donné sa démission. C'est une erreur: le prince de Léon, par le fait de cette déchéance, qui n'était que personnelle et l'hérédité n'étant pas encore abolie, avait bien hérité de la dignité de pair. Mais, pour que le prince obtint l'envoi en possession de son droit héréditaire, il aurait fallu qu'il demandât l'agrément du roi à sa réception, ce qu'il s'abstint de faire. Il n'a donc à aucun moment été pair de France et n'avait pas de démission à donner.

prêtres, son retour aurait pour résultat certain une recrudescence de persécution. « Je vous prie, disait-il en terminant, de voir le Saint-Père et de prendre ses ordres ; s'il me donne celui de rentrer, je n'hésite pas, quelque puisse être le danger. Je suis le disciple de celui qui *pro nobis factus est obediens usque ad mortem, mortem autem crucis*, et ce sera sans une arrière-pensée que je m'exposerai à la mort par obéissance. »

Dans la grande défaillance d'âme où il se trouvait, M. de Rohan reçut la plus réconfortante des visites, celle de son ami, l'abbé Dupanloup, qui le fit se ressaisir par cette puissance de relever les cœurs qui était dans sa parole. Il ne fallait rien moins que ce don pour faire accepter virilement au cardinal le déchirant contraste de la situation où, à leur dernière entrevue, l'abbé l'avait laissé, au moment de recevoir la barette des mains du roi, avec celle où il le retrouvait aujourd'hui. Et il avait suffi de six semaines pour entasser de telles ruines, et prouver, comme l'avait dit Bossuet, combien la grandeur des princes est fragile lorsque Dieu les abandonne à leur propre faiblesse. Aujourd'hui, cette barrette lui était remise par un mince prélat romain, entouré du seul personnel de la nonciature : il était banni de son diocèse, et on lui interdisait l'accès de Rome, où tant d'exilés avaient trouvé un inviolable asile.

Quand l'abbé Dupanloup dut rentrer en France, le cardinal, dans une constante préoccupation de son diocèse, lui demanda de s'arrêter à Besançon, et de s'y assurer si vraiment on ne s'exagérait pas

les dangers que pourrait avoir son retour pour l'œuvre de la pacification religieuse. L'abbé aurait choisi son moment, qu'il n'aurait pu le rencontrer plus opportun pour la justification de son ami ; il arriva en effet au moment où éclatait, dans cette ville, l'incident de la croix de mission.

Besançon avait été l'un des premiers centres où avait commencé ce grand mouvement des missions, avant que la passion politique ne s'en fût emparé et n'en eût fait un moyen de gouvernement. Quelques ultras avaient bien tenté d'opprimer ce sincère mouvement par une explosion de fanatisme monarchique ; mais il y avait si peu réussi que, lorsqu'on voulut consacrer le souvenir de cette mission par l'érection, sur une des places de la ville, d'une croix monumentale, la ville, dont le Conseil appartenait en majorité à l'opinion libérale, voulut contribuer aux frais de cette érection par le vote d'une somme de 4.000 francs.

Ceux de ma génération ne sont pas, au sujet de cet incident de la mission, à la merci des préventions jacobines ; originaire de Besançon, nous avons pu, dans notre première jeunesse, en recueillir encore au vif l'impression ; nous avons pour ainsi dire senti le souffle du temps. Or il est incontestable que cette ardente propagande, à l'aide de laquelle le parti ultra avait essayé d'exploiter à son profit cette manifestation religieuse, n'avait eu d'autre résultat que de contrister les esprits éclairés et respectueux du sentiment chrétien.

Au lendemain de la révolution de Juillet, le parti jacobin, qui cherchait partout des revanches, éveilla, en l'exagérant, le souvenir des manifestations politiques de 1824. Débarrassé de la contrainte que lui imposait, quoi qu'il en eût, la présence de M. de Broglie au ministère, M. Choppin d'Arnouville, assuré qu'il ne s'exposerait pas à être désavoué par M. Mérilhou, fit espérer à ses amis du parti de l'action le déplacement de la croix de mission. Dès que ce projet transpira, M. le chanoine Doney, que nous avons déjà rencontré, protesta, par une lettre ouverte adressée au préfet, contre le démenti flagrant qu'une telle mesure donnerait aux promesses de pacification religieuse faites par le gouvernement. Mûri par les enseignements qu'avait comportés la révolution, M. Doney avait mis à son œuvre autant de modération que d'élévation de pensée, ne prêchant que l'union, acceptant sans réserve le nouvel ordre de choses, et terminant par ces mots : « Que la France soit libre, glorieuse, florissante, n'importe par qui et comment, nous bénirons le Ciel. »

Les préfets de tous les régimes se ressemblent et considèrent invariablement comme un attentat la moindre objection à leur prétendue infailibilité. M. Choppin dénonça, dans son journal, l'abbé Doney et son factum ; puis il se reconnut l'auteur de cet article, — où il se révélait du reste à chaque ligne, — en le faisant reproduire dans le *Mémoire administratif*. Le préfet se montrait là en proie à une sorte d'accès tétanique : il accusait M. Doney et celui qu'il prétendait son inspirateur, le cardi-

nal, de mensonge, de lâcheté ; et il les appelait *dévots éhontés* ; ils leur reprochait d'avoir *forfait à l'honneur* ; de confondre, avec une mauvaise foi insigne, la croix avec un monument de la domination jésuitique.

Une réplique aussi démesurée parut encore insuffisante à ce terrible préfet qui exigea, du procureur général, que M. Doney fut poursuivi par devant la cour d'assises¹.

L'abbé Dupanloup épuisa tous les modes d'informations ; il assista même à l'audience de la cour d'assises où comparut l'abbé Doney ; il entendit le procureur général s'acharner beaucoup plus contre M. de Rohan que contre l'accusé, et terminer son réquisitoire en s'écriant : *les croix souillent le sol de la France*. L'accusé, après s'être défendu lui-même avec l'éloquence d'un honnête homme et d'un citoyen, et avoir vengé le cardinal des diatribes de l'accusation, souleva les applaudissements de l'auditoire en se retournant du côté du procureur général et en lui disant : « Ai-je bien entendu ? c'est dans le sanctuaire de la loi, devant l'image du Christ, que l'homme qui représente ici l'action publique et les grands intérêts sociaux, a osé proférer cette monstrueuse parole : « les croix souillent le sol de la France. » Un éclatant acquittement s'ensuivit.

Pour ne pas rester sous le coup de ce cuisant

1. Le procureur général était un M. Rouge, médiocre avocat politique de Dijon, que M. Dupont de l'Eure avait infligé au parquet de la Cour de Besançon et qui ne s'y maintint pas au-delà de la période révolutionnaire. Il était, pieds et poings liés, à la dévotion du préfet.

échec, M. Choppin d'Arnouville réagit par une nouvelle circulaire : des bruits de guerre ayant alarmé les populations de l'Est, il y trouve l'occasion de dénoncer à ses administrés l'odieuse faction qui a entrepris d'alarmer l'opinion par ces rumeurs, qui, rêvant encore le retour d'un régime impossible, se remue sans cesse et rugit de désespoir. « Que ces hommes indignes du nom de français, s'écrie-t-il, *quelques rangs qu'ils occupent dans l'ordre social*, soient l'objet de votre mépris. Craignant de se montrer à découvert et de se laisser voir dans toute leur turpitude, ils se cachent dans l'ombre et croient dérober aux yeux leurs coupables et honteuses manœuvres. »

On a le frisson à voir ce sectaire se faisant un jeu d'affoler de haine l'âme des foules, sans éprouver le moindre scrupule au sujet des crimes où il aurait pu la pousser. Toutefois la saine majorité de l'opinion avait été suffisamment éclairée, et s'était prononcée assez haut, pour que M. le préfet, si résolu qu'il pût être, n'eût pas osé toucher à la croix. Un mois plus tard, à la suite du sac de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'archevêché de Paris, l'administration municipale de Besançon, redoutant que la contagion de l'exemple n'amenât quelque profanation de cette croix, la fit déplacer et porter au cimetière avec une escorte d'honneur fournie par la garde nationale¹.

1. M. Choppin a laissé, dans le Doubs, un autre souvenir moins sectaire que celui de sa campagne contre le *parti prêtre*. Dans ces temps lointains, on se scandalisait malaisément, et, lorsque

L'abbé Dupanloup, sa rigoureuse enquête lui ayant démontré, jusqu'à l'évidence, que le parti jacobin poursuivait bien moins, les vicaires généraux et le clergé, que le cardinal et sa prétendue action ténébreuse, dut dissuader son ami de retourner dans son diocèse, où sa présence ne ferait qu'aggraver la situation si périlleuse de ses prêtres. Il fit connaître à Rome son impression qui aurait certainement fait revenir de ses préventions le Saint-Père, si la mort n'était venu le surprendre, le 30 novembre.

Les médecins du cardinal, en raison de l'ébranlement que sa santé avait subi, insistèrent pour qu'il n'affrontât pas le terrible hiver de la Suisse; il demanda, en conséquence, au gouvernement français un passeport qui lui permit de se rendre à Nice. Ce qui aurait pu arriver de plus désagréable à M. de Rohan, c'est que M. Mérilhou lui répondit : il ne lui répondit pas, et le cardinal n'en partit pas moins pour Nice. Après une traversée des Alpes très pénible, il arrivait à Nice, le 3 décembre, et y trouvait la nouvelle de la mort de Pie VIII. Les circonstances sur lesquelles M. de Broglie avait compté pour aplanir les difficultés

venait le temps des bains froids, les hommes se jetaient dans la belle eau fraîche du Doubs, sans autre costume que celui du père Adam, et personne ne semblait y prendre garde. La pudeur du préfet en fut suffoquée, et, par un arrêté, il enjoignit aux agents de la force publique de verbaliser contre tout baigneur qui n'aurait pas un caleçon. M^r Besson, évêque de Nîmes, qui, originaire de Franche-Comté, avait été, dans sa première jeunesse, l'administré de M. Choppin, nous racontait que, à la sortie du collège, quand il demandait à un camarade de l'accompagner au bain, il arrivait à celui-ci de répondre : « Je ne peux pas, je n'ai pas mon Choppin. »

de la situation de M. de Rohan se réalisaient : l'obligation que lui faisait sa dignité de cardinal de prendre part au conclave, appelé à élire un nouveau pape, légitimerait pour un temps son éloignement de son diocèse. Au moment de se mettre en route pour Rome, le cardinal, comprenant l'intérêt qu'il y avait pour lui à être accrédité par le gouvernement français, s'adressa au ministre des Affaires étrangères. Ce ministère était en tout autres mains que celui des Cultes ; la succession du comte Molé y avait été récemment recueillie par le général Sebastiani. Le général avait l'esprit fin, droit et ferme, aussi modéré que clairvoyant, et qui savait, dans l'affaire la plus compliquée, aller droit à la meilleure solution. « N'écoutez pas beaucoup ses raisonnements, disait un bon juge au duc de Broglie, peut-être ne valent-ils pas grand'chose ; mais tenez ferme à la conclusion, d'ordinaire elle est d'or¹. »

Le cardinal écrivit au ministre la lettre suivante :

« Nice, 4 décembre 1830.

« GÉNÉRAL,

« J'apprends à l'instant la perte que vient de faire l'Eglise dans la personne de son chef. Mon devoir, comme cardinal, est de me rendre à Rome pour concourir à l'élection de son successeur. Avant les terribles événements qui viennent de tout changer en France, les cardinaux, qui devaient leur

1. *Souvenirs du duc de Broglie*, t. III, p. 417.

promotion à la présentation du roi de France, recevaient de son gouvernement des instructions dont ils faisaient usage pour le bien de la religion et l'honneur de la France, dans le conclave où Votre Excellence pensera sans doute qu'il importe qu'elle soit représentée. Je pourrais, aujourd'hui, me considérer comme délié de ces rapports, puisque le gouvernement actuel a semblé me repousser, en gardant le silence lorsque j'ai demandé son agrément et des passeports pour me rendre à Nice, séjour que ma santé rendait nécessaire à la suite des violentes secousses que j'ai reçues; en refusant enfin de me remettre les frais d'établissement pour le cardinalat, qui me sont dus légalement, et le traitement auquel je puis prétendre jusqu'au 1^{er} janvier prochain.

« Cependant, me rappelant encore la soumission que le pape nous recommanda aux lois et à l'autorité existantes, je viens, encore aujourd'hui, en produire un acte en demandant à Votre Excellence ses instructions. Si elle veut me les adresser à Rome, je les y trouverai, et, comme mes devanciers, je m'y conformerai, persuadé qu'elles seront conformes aux lois de l'Eglise et à ma conscience.

« Voilà, Général, comment l'épiscopat français répond à toutes les calomnies, à toutes les attaques auxquelles il est injustement en butte.

« Agréé, je vous prie, Général, l'expression de ma haute considération.

« A. cardinal duc DE ROHAN
(Archevêque de Besançon). »

Le général répondit :

(Sans date.)

« MONSIEUR LE CARDINAL,

« J'ai reçu la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire de Nice. Les plaintes que vous formez sur les événements politiques de la France n'exigent aucune réponse. Vos réclamations pécuniaires seront accueillies, si elles sont justes. Votre Eminence offre son concours dans tout ce qui peut intéresser la religion et le service de Sa Majesté pendant le conclave actuel. Ce noble sentiment est digne d'un sujet du roi et d'un prince de l'Eglise.

« Notre politique est simple. Nous désirons qu'il soit donné au monde chrétien un Souverain Pontife qui comprenne les temps actuels ; qui ait, dans sa piété, toute la tolérance que la religion prescrit ; qui gouverne ses peuples avec sagesse et qui fasse, respecter l'indépendance de ses États.

« Je vous prie d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,

« SÉBASTIANI¹. »

Si l'on s'en rapportait à cette réponse, d'une brièveté un peu cassante, adressée à un adversaire qui ne devait du reste la recevoir qu'après l'ouverture du

1. Aff. étrang., Rome, vol. 967, f° 225.

conclave, on connaîtrait mal les dispositions dans lesquelles le gouvernement attendait l'élection du pape. Pour s'édifier sur ce point, il faudrait se reporter aux instructions adressées, par ce même gouvernement, au marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur extraordinaire auprès du conclave, et au cardinal Isoard, le seul prince de l'Église qui fût en mesure d'y prendre part. L'inspiration qui les avait dictées était vraiment d'or et dignes à la fois de Rome et de la France ; mais, dans la réponse aux réclamations du cardinal, la politique avait apporté son alliage.

Lorsque, dans sa lettre du 4 décembre, M. de Rohan réclamait les frais d'établissement du cardinalat, il ne pouvait connaître l'ordonnance qui les supprimait, puisqu'elle était édictée ce jour-là même 4 décembre ; et l'eût-il connue, il n'aurait pu imaginer qu'elle lui fût opposable. Mais on en reste à se demander par quelle aberration un homme d'Etat, de l'intégrité du général Sébastiani, consentait à se faire le complice de la politique d'estaminet de M. Mérilhon, et annulait, par application d'une ordonnance du 4 décembre, une dette contractée le 5 juillet précédent. Ce ne pouvait être qu'en vertu de cet axiome de morale facile qui veut que ce qui est bon à prendre est bon à garder. Cet axiome, du reste, le gouvernement venait d'en faire une première et audacieuse application : la répartition du milliard des émigrés avait laissé un reliquat de cent millions, que l'on avait pris l'engagement de répartir entre les moins indemnisés des ayants droits. Le Trésor étant à sec et

sous le prétexte que l'engagement n'était qu'éventuel, le ministère proposa de n'en point tenir compte et de considérer ce reliquat comme ayant fait retour à l'Etat. La même étrange opération de Trésorerie fut appliquée à M. de Rohan, et l'on s'en tint obstinément à cette confiscation, puisque dans son testament, à quelques mois de sa mort, le cardinal disait : « Si ma succession peut, dans des temps plus calmes, recueillir ce qui est dû pour les frais du cardinalat et mes traitements, je veux que la moitié de cette somme soit employée à acheter des rentes pour le séminaire et l'autre à en acheter pour la basilique de la métropole, servant au maintien de la décence et de la pompe des cérémonies¹. »

Les temps plus calmes arrivèrent sous le ministère Périer, qui, en rapportant l'ordonnance du 4 décembre, rétablit le traitement et les frais d'établissement du cardinalat. La fabrique de la métropole ni le séminaire ne pensèrent à réclamer et l'iniquité fut consommée.

Le 30 novembre 1830, dans une dépêche où il informait son ministre de la mort du pape, arrivée la veille, M. Bellocq, toujours chargé de la gérance de l'ambassade en attendant le nouvel ambassadeur, exposait quels étaient les membres du Sacré-Collège appelés à composer le prochain conclave. « Il y a, ajoutait-il, quatre cardinaux français, y compris M. de Rohan, celui-ci assez souffrant à Nice ; mais il ne laissera pas échapper l'occasion

1. Testament du cardinal, étude Fontana.

de paraître à Rome, dont la volonté expresse du pape lui avait dernièrement refusé l'approche, et d'y venir recevoir le chapeau des mains du pape futur¹. »

De Nice, le cardinal était parti, sans aucun délai pour Rome. En quittant Gènes, il avait informé son cousin, le duc de Lucques, qu'il passerait dans ses États et s'arrêterait à Massa. Nous avons dit comment cette Altesse avait rompu avec les pieuses pratiques de sa première jeunesse ; ses débordements devinrent tels et l'enchaînèrent au point que sa femme, archiduchesse d'Autriche et du plus grand mérite, dut se séparer de lui. On pardonnait beaucoup, dans un certain monde, à cet agneau parce qu'il avait refusé de reconnaître le gouvernement de Juillet et aussi parce qu'il continuait de se dire le fils soumis de l'Eglise, quand il faisait si bon marché de ses enseignements. Le cardinal était à peine arrivé à Massa que le duc entra comme une trombe dans sa chambre, se jeta dans les bras de son cousin et le pressa sur son cœur à l'étouffer. Le cardinal, cette première fureur d'embrassements calmée, s'était excusé de s'être laissé prévenir par Son Altesse. « Vous êtes plus que moi, lui répartit le duc, vous êtes cardinal et, pendant la vacance du Saint-Siège, vous êtes la plus haute autorité de l'univers ! » Il ne quitta son éminent cousin qu'après avoir obtenu de lui l'engagement qu'il descendrait à Rome, dans son palais de Lucques, où il

1. Arch. des Affaires étrang., Rome, vol. 965, f° 228.

aurait à sa disposition le second étage, le premier étant occupé par la duchesse d'Anhalt.

M. de Rohan était à peine arrivé à Rome que le chargé d'affaires en informait le général Sébastiani :

« Rome, 11 décembre 1830.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Le cardinal de Rohan est arrivé, le 9 au soir, sur la nouvelle de la mort du pape, qui lui parvint à Nice, le 4. Il a cherché immédiatement à me voir et m'a décrit sa position envers le gouvernement du roi telle qu'il m'a assuré l'avoir exposée dans une lettre adressée à Votre Excellence, au moment de partir pour le conclave. Cette position m'a paru peu nette et mêlée à des questions de finances, au fond desquelles il semblerait rechercher des motifs de rupture plutôt que de rapprochement sincère. Je m'en suis tenu à des termes de politesse et de déférence pour son caractère épiscopal, attendant qu'il vous plaise, Monsieur le Comte, de me donner les ordres du gouvernement sur la conduite à observer avec les cardinaux français, qui paraîtront à Rome en cette circonstance.

« Veuillez agréer...

« BELLOCQ. »

« P.-S. — Ce soir, la police a fait sortir de Rome le jeune Louis-Bonaparte, fils de la duchesse de Saint-Leu¹. »

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 965, f° 240.

M. Bellocq était un agent consciencieux, mais rarement perspicace ; il ne lui arrivera guère, en effet, de parler du cardinal sans commettre des erreurs de fait ou d'appréciation et, dans sa réponse à cette dépêche du 11 décembre, le général Sébastiani devra rectifier l'injustice des allégations de son subordonné qui supposait M. de Rohan plus disposé à rompre avec le gouvernement qu'à s'en rapprocher.

Lorsque M. Bellocq signalait, dans le post-scriptum de sa dépêche et sans y attacher autrement d'importance, la mesure qui expulsait de Rome le jeune Louis Bonaparte ; il ne pouvait se douter qu'il consignait, en ces quelques mots, le premier incident des aventures et des coups de main qui devaient élever leur auteur jusqu'au trône de France.

Louis Bonaparte avait été compromis dans un de ces mouvements insurrectionnels qui accompagnent le plus souvent les changements de pontificat ; mais celui-là avait paru assez menaçant pour que le gouvernement romain prit des mesures d'une extrême rigueur. Plusieurs cardinaux avaient risqué y être victimes de violences, et M. de Rohan, un instant bousculé dans une bagarre, se crut reporté aux scènes de Vaugirard et en fut gravement ébranlé. Le Sacré-Collège avait été assez troublé pour qu'il s'arrêtât au projet d'ouvrir clandestinement le conclave ; les appréhensions s'étant calmées, ce fut par la solennelle procession, qui était de tradition, qu'eut lieu l'entrée au conclave (18 décembre 1830).

Mais les mesures de surveillance continuaient, et M. Bellocq, en annonçant que les carabiniers avaient cerné la maison du comte de Montfort (Jérôme Bonaparte) pour conduire, hors de la ville, son fils âgé de seize ans, ajoutait : « La rigueur dont on a usé envers le jeune Bonaparte semble indiquer que les projets avortés auraient eu pour objet de faire jouer un rôle à cette famille. » Puis il termine en annonçant que M. de Rohan est entièrement attaché au cardinal Odescalchi, son ami particulier, et sera vraisemblablement entraîné dans les intérêts de l'Autriche¹.

Le bonapartisme, si vivace en 1820 et 1821, avait semblé s'assoupir vers la fin de la Restauration. Les journées de Juillet le réveillèrent et l'on peut se demander si le drapeau tricolore ne donna pas le signal de sa revanche. Cette compromission des princes, qui va continuer à s'affirmer, dans les soulèvements des légations, avait pour but d'acquiescer à leur parti la jeunesse républicaine, et ils ne tarderont pas de voir venir à eux des hommes tels que Carrel, Godefroy Cavaignac, Edgard Quinet.

Le général Sébastiani répondait, par une dépêche de sa main, à la dernière communication de son chargé d'affaires ; mais cette dépêche était adressée à M. de La Tour-Maubourg, notre ambassadeur extraordinaire près le conclave.

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 965, f° 240.

« Paris, 24 décembre 1830.

« MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

« Le cardinal Isoard mérite par ses qualités personnelles d'obtenir notre confiance et vous pouvez le charger de diriger, dans le conclave, la politique de la France, qui n'est, vous le savez, ni difficile à comprendre, ni embarrassante à avouer.

M. le duc de Rohan m'a écrit une assez étrange lettre au moment où il quittait Nice pour se rendre à Rome. Le gouvernement s'occupe peu de la manière dont le cardinal envisage les grands événements de juillet; mais il fera droit à ses réclamations pécuniaires, si elles sont trouvées justes, comme il écartera celles qui ne seraient pas fondées. Au reste, M. de Rohan montre des sentiments honorables en offrant de s'entendre avec les agents du roi sur les intérêts de la France à Rome. Vous pouvez, Monsieur l'Ambassadeur, mettre ces sentiments à l'épreuve et les cultiver si vous jugez que leur manifestation nous soit utile.

« Veuillez agréer...

« SÉBASTIANI¹. »

Le ministre juge, avec une autre équité que ne l'avait fait son chargé d'affaires, la droiture des

1. Affaires Etrang.. Rome, vol. 968, f° 260.

intentions du cardinal ; quant aux réclamations, c'est toujours la même argutie : il y sera fait droit si elles sont trouvées justes ; nous savons à quel déni de justice, *sans phrase*, aboutira cette réserve.

Le conclave, ouvert le 14 décembre, n'est parvenu à l'élection d'un pape que le 2 février, après six longues semaines d'efforts, rendus constamment impuissants par les manœuvres du cardinal Albani. Cet étrange prélat était l'opprobre du Sacré-Collège ; le pape défunt n'ayant été élu que grâce à l'appui du parti Albani, ce parti avait imposé son chef comme secrétaire d'Etat au nouveau pontife. Voici le portrait que M. de Chateaubriand, notre ambassadeur, faisait, en 1829, de ce premier ministre : « Riche, excessivement avare, le cardinal Albani se trouve mêlé dans toutes sortes d'entreprises et de spéculations. Quoique âgé de soixante-dix-neuf ans, la renommée de ses mœurs n'est pas très bonne ; on n'est pas sûr qu'il croie en Dieu et il paraît n'avoir aucun principe politique. J'allai, hier, lui faire ma première visite ; aussitôt qu'il m'aperçut, il s'écria : « Je suis un cochon ! (il était en effet fort sale), vous verrez que je ne suis pas un ennemi. »

A son dernier soupir, Pie VIII avait chargé le cardinal Pacca de dénoncer au Sacré-Collège l'indignité d'Albani, qui l'avait trahi en appelant, en son nom et par une manœuvre frauduleuse, l'intervention autrichienne dans les légations. Albani ne fut pas autrement embarrassé par cette accablante révélation et n'en reprit que plus audacieu-

sement ses intrigues au conclave, s'appuyant sur le parti autrichien, non pour arriver au trône pontifical, — il savait que M. de La Tour-Maubourg avait contre lui des lettres d'exclusion, — mais pour essayer de s'imposer à nouveau, comme secrétaire d'Etat, au successeur de Pie VIII. Le conclave étant à la veille de devoir s'ajourner faute de solution, le cardinal Odescalchi intervint de toute son énergie et, avec le concours de son ami Rohan, il parvint à détacher quelques membres du parti Albani et à décider, le 2 février, l'élection du cardinal Capellari.

M. Bellocq informait par la dépêche ci-après son ministre de l'élection du pape¹.

« Rome, 2 février 1831.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Ce matin, à onze heures, M. le cardinal Capellari a été élu pape et a pris le nom de Grégoire XVI. L'élection du cardinal Capellari paraît avoir été déterminée par les démarches influentes du cardinal Odescalchi auprès de quelques membres du parti Albani.

« Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence combien ce choix doit être agréable au gouvernement du roi, qui connaissait depuis

1. M. Bellocq avait, aussitôt l'élection connue, télégraphié au ministre. Les dépêches, à cette époque, mettaient quatre jours pour arriver de Rome par Toulon à Paris. Celle du 2 février arriva à destination le 6.

longtemps le cardinal Capellari et l'avait déjà indiqué, au conclave de 1821, au premier rang des candidatures qui réunissaient les vœux de la France.

Un caractère ferme, modéré à la fois, ses connaissances politiques et religieuses, l'habitude des affaires, qu'il a acquise à la tête de l'établissement de la Propagande, promettent un règne de sagesse et de lumières. Le cardinal Capellari était consulté par Léon XII dans les circonstances les plus délicates. C'est lui qui montra un esprit remarquable de prudence et de conciliation à l'époque des ordonnances sur l'instruction publique, sous le ministère de M. de Martignac.

« Veuillez agréer...

« BELLOCQ¹. »

M. Bellocq reconnaît que c'est à l'intervention Odescalchi qu'est due l'élection du nouveau pape et, pour ne pas se donner un trop flagrant démenti, il passe sous silence le concours efficace que M. de Rohan avait donné à son ami.

Dans une autre dépêche du 22 février, M. Bellocq écrivait : « M. l'archevêque de Rohan part demain pour retourner en France par la route de Milan². » Or M. de Rohan était encore pour quatorze mois à Rome, qu'il n'aurait pu quitter du reste avant d'avoir reçu le chapeau.

Libéré des obligations du conclave, M. de Rohan avait repris, avec les familles de l'aristo-

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 968, f° 29.

2. *Ibid.* f° 39.

cratie romaine, les relations qu'il avait nouées six ans auparavant. Son cercle le plus habituel était le salon de sa cousine La Rochefoucauld princesse Aldobrandini-Borghèse. Là il retrouvait la duchesse de Saint-Leu et sachant, par ce qu'il endurait, quelle torture était l'exil, il se faisait un devoir de continuer à cette infortune royale ses respectueuses sympathies. Il était toujours sous le charme de cette bonté attentive, persévérante, de cette souple bonne grâce de créole qui rappelaient Joséphine. Mais les relations avec la duchesse ne laissaient pas le cardinal sans appréhensions : il arrivait en effet aux princes d'attirer chez leur mère certains de leurs amis qui ressemblaient beaucoup plus à des conspirateurs qu'à des hommes du monde, et qui embarrassaient autant la duchesse que les fidèles de son cercle. Nous verrons que, comme sa belle-sœur, la reine Hortense, en raison des compromissions révolutionnaires de ses fils, dut quitter Rome. Elle était loin du reste de partager à ce moment les ambitions de son fils Louis ; le désignant, un jour, à Rohan, elle lui dit : « Mon rêve serait qu'il pût être incorporé comme lieutenant dans un régiment français¹. »

Une autre intimité du cardinal était cette duchesse d'Anhalt que, en arrivant à Rome, il avait trouvée installée au palais de Lucques. Elle était

1. Ces vues d'avenir, si modestes de la duchesse de Saint-Leu persistèrent tant que le prince Louis eut un frère aîné : mais, celui-ci mort, la duchesse traita son second fils en souverain, et ce ne fut pas sans étonnement que, lors de sa visite au château d'Arenenberg, M. de Chateaubriand vit le prince, pour aller du salon à la salle à manger, passer le premier. Si René s'était survécu seulement de trois ans, il aurait eu bien d'autres étonnements.

fille naturelle du roi de Prusse, mais luthérienne convertie et sincèrement pieuse. Sa conversion avait été l'œuvre du P. Rousin, lors d'un voyage que la princesse avait fait à Paris, et elle avait amené le duc son mari à abjurer avec elle, bien qu'il fût souverain d'un Etat protestant. Les relations de Rohan avec la duchesse, avant de devenir intimes, avaient débuté par une délicate question d'étiquette : qui ferait la première visite, de Son Altesse ou de Son Eminence ? L'Altesse se remparait de sa qualité de souveraine, l'Eminence prétendait ne pas incliner, devant une Hohenzollern quelconque, la dignité de cardinal, de membre du conclave, de duc et pair héréditaire et de cousin du roi de France. C'était, à l'intérieur du palais, une situation des plus tendues, et dans les cercles princiers que ce conflit partageait, une question presque internationale. Le cardinal Odescalchi fut appelé à intervenir ; il avait la pratique des grandes affaires, une prépondérance incontestée ; son ami se montrait disposé à une transaction, mais l'entêtement de la duchesse fut intraitable. Pour en finir de cet incident qui, il le sentait, allait devenir ridicule, M. de Rohan recourut à ce qui était, dans les graves circonstances, sa suprême ressource, aux Jésuites. Les Pères, si habiles à sauvegarder les grands des périls où les engagent leurs faiblesses, ne négligèrent pas cette occasion qui leur était offerte de montrer les maîtres qu'ils étaient. Ils tranchèrent le différend et par un dénouement à la chinoise, mais qui fut accepté par l'une et l'autre partie. La sentence arbitrale des

Pères prononça que la duchesse ferait annoncer sa visite au cardinal par un chambellan, mais *en tenue de gala*, et que Son Eminence, ayant ainsi satisfaction, se rendrait sans différer chez Son Altesse. Ce protocole fut ponctuellement exécuté, et Trissotin aurait pu dire :

Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle !

CHAPITRE X

Soulèvement des légations; premières intrigues bonapartistes.

— Le nouvel ambassadeur à Rome, comte de Sainte-Aulaire. — Il demande le rappel du nonce Lambruschini et que sa démission soit imposée à l'archevêque de Paris. — Action décisive de M. de Rohan dans ces deux affaires. — Le chapeau lui est remis par Grégoire XVI. — Affaire de *l'Avenir*. — Lamennais en appelle à Rome. — Énergique intervention de Casimir-Périer auprès du Saint-Siège dans le but d'obtenir la condamnation des doctrines de *l'Avenir*. — Rohan désigné pour présenter au pape les trois pèlerins, Lamennais, Lacordaire et Montalembert. — Avec le concours de l'abbé Dupanloup, le cardinal contribue pour une large part à la condamnation prononcée par l'encyclique *Mirari vos*. — L'adhésion au gouvernement que le cardinal aurait été disposé à donner est entravée par divers incidents. — Le roi Louis-Philippe à Besançon. — Rigoureuse réponse que, à sa réception, le roi fait au vicaire général. — L'abbé Dupanloup révoqué de sa mission de catéchiste des princesses royales. — La duchesse de Berry à Rome. — Rohan se montre ouvertement et partout avec elle. — La princesse épouse le comte Lucchesi-Palli. — C'est Rohan qui célèbre la messe de mariage.

La haute estime dont jouissait, de longue date à Rome, M. de Rohan; la part active qu'il avait eue à l'élection du pape, lui assuraient auprès du Saint-Père, non seulement une tendre sympathie, mais une influence dont il sut profiter pour ses amis et souvent aussi pour épargner des difficultés au gouvernement de son pays; mais, dans ce cas-là, sans jamais s'en réclamer auprès de l'obligé, ne voulant pas, en raison des préventions qu'il lui savait, le contraindre à la gratitude. Nous allons le voir à l'œuvre.

M. de Metternich a dit que la révolution de Juillet avait eu, en Europe, une tout autre répercussion que celle de 1789; elle détermina, en effet, non seulement en Belgique et en Pologne, mais dans les légations romaines, des soulèvements qui seront une cause de longs dissentiments entre la France et Rome. Bologne, Ferrare et Ravenne s'étaient insurgés à la fois. Les légations possédaient jadis certaines franchises qui, avant leur réunion au domaine de l'Eglise, en faisaient de petites nations fières de leur indépendance. Réunies par l'empereur au royaume d'Italie, associées à un gouvernement fort, elles devinrent promptement éclairées et prospères.

Le Congrès de Vienne fit retomber brusquement ces malheureuses provinces sous la domination romaine, qui, sans ménager en rien la transition, sans leur rendre même leurs privilèges d'avant 1797, les soumit au même suffocant système administratif que subissaient les autres États de l'Eglise. Ce mouvement n'était donc pas l'œuvre factice de la propagande révolutionnaire, mais bien l'explosion de révoltes profondes, longtemps comprimées.

Le pape, qui savait les relations de Rohan avec la duchesse de Saint-Leu, le chargea de faire comprendre à la princesse qu'elle ne pouvait, plus longtemps, résider à Rome, ses deux fils s'étant mis à la tête des insurgés de Spolète. Le Saint-Père se montra profondément affecté d'une aussi impardonnable trahison de la part de princes, à qui il avait paternellement accordé, depuis de longues années, l'hospitalité dans ses Etats.

L'Autriche, qui redoutait pour ses possessions en Italie, la contagion de ces soulèvements, pressait le gouvernement romain de consentir à ce qu'elle occupât les légations insurgées et y rétablît l'ordre. Mais la France voyait, dans cette intervention, que Rome inclinait à accepter, une atteinte à sa dignité et déclarait qu'elle ne la tolérerait pas sans prendre une garantie ; d'un autre côté, elle s'épuisera à conseiller, mais en pure perte, au gouvernement romain, de désarmer ces soulèvements par une amnistie et de larges réformes.

C'est dans ces conditions difficiles que le comte de Sainte-Aulaire venait prendre possession de l'ambassade de Rome, en remplacement de M. de La Ferronnays, et son arrivée coïncidait avec l'avènement au pouvoir de Casimir Périer. Le gouvernement français ne pouvait se faire plus dignement représenter. Esprit des plus distingués, « homme de bon lieu, élevé aux grandes affaires », comme dit Montaigne, écrivain de la descendance directe de M^{me} de Staël, M. de Saint-Aulaire portait un nom qui était synonyme de dignité, d'urbanité et d'élégance.

La dépêche du 25 mars 1831, par laquelle M. de Sainte-Aulaire rendait compte au ministre de l'audience où il s'était fait reconnaître par le Saint-Père comme ambassadeur, cette dépêche se terminait par un chiffre dont voici le déchiffrement : « Je dois vous dire que le cardinal de Rohan se place très convenablement à mon égard. Il a parlé au pape dans les meilleurs termes et je

lui dois une partie de la bienveillance particulière avec laquelle j'ai été accueilli.

« Je chercherai à profiter du désir qu'on éprouve de calmer notre mécontentement pour obtenir deux concessions auxquelles vous attachez du prix, je veux parler du rappel du nonce et de la démission de l'archevêque de Paris¹. »

M. Lambruschini, le nonce dont on demandait le rappel, semblait ne s'être donné d'autre mission que de braver le gouvernement auprès duquel il était accrédité et de violer le concordat, qui était le pacte entre la France et Rome; se mettant, malgré les protestations du ministre des Cultes, en relations directes et constantes avec les évêques, envenimant tous les conflits par l'habileté de ses intrigues et l'audace de ses récriminations sur la politique du gouvernement. Tout récemment, s'étant procuré, par des moyens qu'il ne pouvait pas avouer, les instructions adressées au cardinal Isoard, il en aurait fait donner lecture au conclave si notre ambassadeur, qui n'avait rien à redouter de cette divulgation, n'avait déjoué cette manœuvre simplement parce qu'elle était une flagrante violation d'un secret d'Etat.

On n'a pas oublié l'inconvenance de l'attitude que M. de Quélen avait prise dans l'affaire des ordonnances sur l'Instruction publique, et qui lui avait fait interdire par Charles X de se présenter devant lui. Au lendemain de la prise d'Alger, lorsque les menaces de coups d'Etat tenaient le pays

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 968, f° 171.

en angoisses, ayant, sur le seuil de sa cathédrale, à haranguer le roi, M. de Quélen n'avait pas hésité, pour rentrer en grâce, à pousser Sa Majesté aux violences pour lesquelles il lui donnait la certitude du secours d'En-Haut. Sans comprendre la réserve que, lors de la crise de 1830, lui imposaient son caractère et surtout ses antécédents, il s'était allié à Lambruschini dans sa politique d'opposition de parti pris au gouvernement. Lors de la célébration, à Saint-Germain-l'Auxerrois, du service anniversaire pour le duc de Berry, il s'était désintéressé de cette provocation, et du prétexte que les passions brutales de la rue ne manqueraient pas d'y trouver à de criminelles revanches. Il avait enfin mis le comble à ses bravades par son intervention au sujet de la nomination à l'évêché de Beauvais, de l'abbé Guillon, aumônier de la reine. M. de Quélen avait provoqué, de la part des prêtres de ce diocèse, une protestation que Lambruschini avait transmise à Rome; cette protestation n'ayant plus permis au pape de passer outre à la préconisation, ce fut un échec pour ainsi dire personnel à la royauté.

Informé du coup qui le menaçait, l'archevêque recourut à son ami Rohan : dans un long mémoire où il essayait de se justifier, faisant allusion aux proscriptions populaires dont il avait été victime et au sac de son archevêché, qui ne lui laissait plus où reposer sa tête, il terminait par ses mots : « Il me semble que je commence seulement à être évêque ! » C'était s'y prendre un peu tard, et le gouvernement ne lui reprochait pas autre

chose que de ne s'être montré que prélat d'ancien régime, oubliant de se conduire en prêtre.

La tâche de M. de Rohan n'était rien moins qu'aisée : de tous les griefs relevés contre l'archevêque le pape considérait que le plus impardonnable était son attitude à Saint-Germain-l'Auxerrois ; « n'ayant pu, disait le Saint-Père, ignorer ce qui se passait, ou l'ayant toléré, il serait coupable de trahison, d'une insigne imprudence jointe à un manque de absolu de bon sens¹ ». Le cardinal fit habilement la part du feu, eu sacrifiant Lambruschini, qui n'était pas justifiable et qu'on ne pouvait penser à maintenir à la nonciature sans s'exposer à une rupture de relations avec le gouvernement français. En ce qui concernait l'archevêque, M. de Rohan fit valoir que le frapper serait non seulement reconnaître ses torts, mais consacrer toutes les calomnies dont il était poursuivi : que ce serait surtout une sorte d'absolution donnée à la lâcheté du ministre Laffite, qui s'était fait le complice des profanations commises tant à Saint-Germain-l'Auxerrois qu'à l'archevêché. Le cardinal insista particulièrement sur ce que, obtenant une satisfaction immédiate par le rappel du nonce, le gouvernement deviendrait moins impatient d'obtenir la démission ; que cette démission, ne pouvant être imposée par le Souverain Pontife, exigerait des négociations et comporterait des délais qui atténueraient le caractère aigu de l'incident. Lambruschini fut rappelé, puis le gouvernement.

1. Affaires étrang.. Rome, vol. 968. f° 191.

engagé dans la crise du soulèvement des légations et voyant, par la persistance de l'occupation autrichienne, s'aggraver, chaque jour avec la cour romaine, les difficultés qui le poussèrent au coup de force d'Ancône, le gouvernement eut d'autres préoccupations que M. de Quélen, qui fut amnistié par l'oubli.

Le 3 mars, M. de Sainte-Aulaire informait le général Sébastiani que, dans son premier consistoire, Grégoire XVI avait, le 27 février, imposé le chapeau à M. de Rohan et lui avait fait la remise de l'anneau cardinalice. L'imposition de la barrette lui avait été faite dans de bien humbles conditions, il fut dédommagé par celle du chapeau : le pape s'était rendu dans la salle royale porté sur la *sedia gestatoria*, revêtu des magnifiques ornements pontificaux, la tiarè en tête ; il était entouré de vingt cardinaux, de la cour pontificale, du corps diplomatique, des chevaliers de Malte et de la noblesse romaine ; ç'avait été la plus magnifique des cérémonies.

En lisant la formule de création des cardinaux, le pape proclama M. de Rohan cardinal de la Sainte Eglise romaine du titre de la Trinité des Monts, titre qui avait été précédemment porté par le cardinal de Clermont-Tonnerre¹.

1. Après avoir annoncé au général Sébastiani la remise du chapeau à M. de Rohan, le comte de Sainte-Aulaire ajoute : « Un navire est parti, cette nuit, pour Corfou, avec trente-neuf des individus les plus compromis dans le soulèvement des légations, entre autres le fils de Louis Bonaparte; l'autre est mort à Forli. Certaines insinuations m'ont été faites, je les ai durement repoussées. Elles m'autorisent à vous dire que le bonapartisme était au fond de tout ceci et non pas seulement par le

Certains faits historiques ont eu une telle portée et ont laissé des traces si profondes qu'ils grandissent tous ceux qui ont été appelés à y concourir. Telle est la campagne de *l'Avenir*, dans laquelle M. de Rohan a eu une part d'action qui suffirait à rendre son nom inoubliable. Rappelons, en quelques mots, par quel mouvement de l'opinion a été déterminée cette campagne de *l'Avenir*.

Les dernières luttes de la Restauration avaient tout fait pour compromettre l'Eglise dans sa cause ; de là, nous l'avons dit, ce caractère antireligieux de la Révolution de Juillet.

La jeune école catholique, qui se groupait autour de Lamennais, comprit l'obligation qui s'imposait de ne plus confondre l'idée religieuse avec l'idée du pouvoir politique, de légitimité. Jusque-là on s'était dit catholique et royaliste en vertu des mêmes idées et des mêmes intérêts. Une telle confusion semblait à Lamennais et à son cercle une dégradation du christianisme ; il crurent qu'il était bon de montrer à la France qu'on pouvait être fidèle à Jésus-Christ sans être inféodé au trône, fût-il celui des descendants de saint Louis. C'est pour soutenir ce bon combat, et reconquérir à l'Eglise sa popularité perdue, que Lamennais et ses disciples fondèrent le journal *l'Avenir*. A la résumer dans cette idée, on peut dire que l'entreprise de 1831, sitôt interrompue, n'en a pas moins été l'une des plus

concours des membres de la famille et leurs alliés (les Marescalchi et les Pepoli) qui se sont déclarés. » (Aff. étrangères, Rome, vol. 968, pièce 170.)

fécondes du XIX^e siècle : c'est par elle en effet que commença de s'établir cette conviction, qui est aujourd'hui la doctrine de l'Eglise, que l'adhésion à un symbole religieux n'entraîne pas nécessairement l'adhésion à une forme politique ; c'est elle encore qui a ouvert le champ de bataille où continue de se débattre l'un des plus grands problèmes de nos destinées, la délimitation des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Toutefois les idées de Lamennais avaient un tort, c'était de se proclamer vingt ans trop tôt, d'être imprudemment affirmées ; de présenter, enfin, comme une menace à tous les trônes et une révolution, ce qui n'était qu'une expansion plus ouverte et un développement plus accessible du christianisme. Elles avaient un autre tort, c'était de réclamer l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme condition essentielle de la liberté de l'Eglise. Soutenu par des disciples tels que Lacordaire, Montalembert, Gerbet, et par un maître, dont le style est l'un des plus puissants, des plus magnifiques de la langue française, cette polémique avait profondément divisé les catholiques. Tous les survivants de l'ancien régime, les vieux évêques, qui avaient subi les persécutions révolutionnaires, s'alarmaient, comme de compromissions avec cette révolution, de ces nouveautés qui passionnaient au contraire la jeunesse, aussi bien ecclésiastique que laïque.

Croyant mettre un terme aux divisions qu'il avait soulevées, Lamennais annonça, dans un manifeste admirable, qu'ils allaient, lui et ses dis-

ciples, soumettre au jugement du Saint-Père les doctrines de *l'Avenir*. Avant qu'ils se missent en route, l'abbé Dupanloup écrivait au cardinal de Rohan : « Je suis bien consolé de ce que vous me dites de la fermeté du pape relativement à M. de Lamennais et à ses partisans : c'est bien important. Le jeune clergé est terriblement accessible à ces doctrines de schisme, d'orgueil et de liberté effrénée. »

Jusqu'à présent, on avait cru que la campagne de *l'Avenir* n'avait soulevé de préoccupations que dans le camp religieux, on ignorait que le mouvement qu'elle avait déterminé avait paru au gouvernement de Louis-Philippe comporter les plus graves conséquences politiques. Nous sommes en mesure d'établir que les appréhensions du Cabinet français furent telles que Casimir Périer n'hésita pas à se substituer au ministre des Affaires étrangères ; à diriger lui-même, par des instructions de chaque jour, notre intervention dans ce conflit, ne s'en désintéressant que quand il aura la certitude que le pape est résolu à mettre fin à la lutte par une encyclique.

Le 18 novembre 1831, Casimir Périer écrivait à M. de Sainte-Aulaire qu'il n'hésitait pas à considérer comme un nouveau gage des sentiments pacifiques et conciliant de Grégoire XVI, l'improbation manifestée par Sa Sainteté à l'égard des doctrines de *l'Avenir*. « Vous savez, Monsieur le comte, ajoute-t-il, que cet ecclésiastique se rend en ce moment à Rome, dans le but et sous prétexte d'y défendre ses doctrines, bizarre mélange

de l'ultramontanisme le plus exagéré et d'un ardent républicanisme. Si peu de chance qu'ait un tel système d'être accueilli par un gouvernement aussi sage et aussi expérimenté que le gouvernement Romain, il importe de ne pas se désintéresser de cette affaire, aussi longtemps qu'elle n'aura pas été définitivement tranchée¹. »

Le Président du Conseil ne se disait si certain de la désapprobation par Rome des doctrines de Lamennais que dans le but de parvenir à imposer cette désapprobation; mais, au fond, il conservait de telles inquiétudes que, six jours après sa première dépêche, il revenait à la charge et à l'aide des arguments les plus pressants.

« Paris, 24 novembre 1831.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 18 de ce mois, j'appelais votre surveillance sur les démarches que M. de Lamennais va tenter, auprès de la cour de Rome, pour obtenir l'approbation du Saint-Siège en faveur des doctrines professées par *l'Avenir*, doctrines repoussées par la presque totalité de l'épiscopat, par la très grande majorité du clergé, et qui ne compte guère comme partisans que quelques jeunes prêtres sans expérience.

« Comme il est probable que vous ne recevez pas régulièrement cette feuille, je crois devoir

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 970, f° 318.

vous adresser un exemplaire du numéro dans lequel elle a annoncé le départ pour Rome de trois de ses rédacteurs. Il vous fera connaître le plan que s'est tracé M. de Lamennais et vous aurez, dès lors, plus de facilité à le déjouer, si, ce qui nous paraît impossible, il pouvait surprendre, même en apparence, les suffrages du Saint-Siège. Je ne dois pas vous cacher que cette circonstance compliquerait de la manière la plus déplorable les embarras que les dispositions d'une partie de notre clergé suscite déjà au gouvernement du roi. La cour de Rome comprendra facilement que les intérêts de la religion seraient le plus gravement compromis dans une collision semblable.

« Veuillez agréer,

« CASIMIR PÉRIER ¹. »

M. de Sainte-Aulaire s'empresse de se conformer aux instructions du ministre, en exposant au pape, dans une longue audience, ce que redoute le gouvernement des doctrines de M. de Lamennais. L'ambassadeur a trouvé le Saint-Père en complète conformité d'appréciation avec le ministre tant au sujet de ces doctrines, que le Souverain Pontife juge factieuses et menaçantes pour la paix de l'Église et l'œuvre de pacification religieuse poursuivie par le gouvernement français. M. de Sainte-Aulaire rend compte au président du conseil de son entrevue avec les trois pèlerins dans la dépêche ci-après :

1. Affaires Etrang., *loc. cit.*, f° 372.

Rome, le 30 mars 1832.

(Chiffrée)

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Votre lettre du 18 novembre me donnait avis de l'arrivée à Rome de M. l'abbé de Lamennais et me recommandait d'observer les démarches de cet ecclésiastique, qui pouvait devenir fort dangereux, s'il obtenait une sanction en faveur du système pour lequel il cherche des prosélytes.

« Je dois reconnaître que l'abbé de Lamennais, M. Lacordaire et le comte de Montalembert ont observé, pendant leur séjour à Rome, une conduite convenable à l'égard du gouvernement du roi. Ils se sont adressés à moi pour obtenir une audience du Saint-Père et n'ont pas pris en mauvaise part le refus de mon intervention, qu'ils réclamaient seulement, m'ont-ils dit, pour bien constater leur position politique. Ils attachent du prix à ne point être soupçonnés de carlisme, et protestent qu'ils sont forts indifférents aux intérêts de ce parti.

« C'est, après s'être fait longtemps attendre, qu'une audience a été accordée par le Saint-Père à l'abbé de Lamennais et au comte de Montalembert; mais ni l'un ni l'autre ne parlant italien, un interprète était nécessaire et le cardinal de Rohan a été choisi pour en servir. Le motif de ce choix est l'opposition notoire de cette Eminence à la doctrine prêchée par l'abbé de Lamennais. Tout s'est passé dans cette audience en compliments fort gracieux¹.

1. Nous voyons ici que, contrairement à ce qu'on avait cru, Lacordaire n'avait pas été admis à l'audience du Saint-Père.

« Ainsi que je l'ai, dès l'origine, mandé à Votre Excellence, la doctrine de l'abbé de Lamennais est parfaitement impopulaire à Rome ; elle choque également les dispositions bonnes et mauvaises qui prévalent en cette cour. On y désire sincèrement que la religion ne devienne pas une arme dans la main des partis. On a de plus une aversion bien prononcée contre toute espèce d'innovation et rien n'est plus étranger aux hommes influents que l'esprit d'audace et d'entreprise. Chacun remarque des symptômes de caducité dont on ne se dissimule pas les conséquences ; mais on se résignerait plutôt à mourir qu'à chercher la guérison par les remèdes héroïques.

« Veuillez agréer...

« SAINTE-AULAIRE¹. »

L'ambassadeur reconnaît que ce fut l'opposition, hautement manifestée, de M. de Rohan aux idées de Lamennais, bien plus que sa dignité de cardinal français, qui le fit désigner au choix du pape pour la présentation des pèlerins. Mais ce que ne savait pas M. de Sainte-Aulaire, c'est que, s'il avait trouvé, dans son audience du 9 décembre, le Saint-Père si disposé à partager les appréhensions du gouvernement français, Sa Sainteté y avait été amenée par l'action, qui lui était sympathique, de M. Rohan, action à laquelle celui-ci avait été longuement et solidement préparé. Chaque

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 970, f° 357.

cardinal, lorsqu'il doit se prononcer sur une question de doctrine, fait appel à un théologien. Celui de M. de Rohan, dans l'affaire de *l'Avenir*, fut l'abbé Dupanloup, qui était venu se relever, auprès de son ami, de l'épuisement que lui avaient causé les fatigues du ministère. L'abbé Dupanloup avait trop d'ouverture et de seconde vue dans l'esprit pour ne pas comprendre ce qu'avait de généreux, malgré ses périls, l'entreprise de Lamennais et l'éclatante hardiesse de ses essors ; il reconnaissait que bien des choses, que ce maniaque de génie avait anticipées et annoncées à l'état de catastrophe, finiraient par s'imposer, mais par voie de lente transformation. Il ne refusait même pas son admiration à ce tempérament de soldat martyr, qui était tout dans son glaive, dédaignait les boucliers, et avait coutume de dire : « Il faut des victimes à toutes les grandes causes, et je suis prêt à me sacrifier pour la mienne. » Mais ce qui avait séduit l'esprit de Dupanloup, sa raison le condamnait. Telles qu'elles étaient présentées, avec leur violence de langage, leur témérité de vue, le caractère de hautaine sommation qu'elles s'attribuaient, les thèses de *l'Avenir* étaient, pour l'abbé Dupanloup, la révolution dans l'Église et dans l'État.

Il n'y avait pas à mettre en garde le cardinal contre les idées de *l'Avenir*, que tout en lui repoussait. Mais, aidé par son intrépide ami, il s'était prémuni d'arguments de doctrine et d'opportunité à faire valoir auprès du Saint-Siège pour que la question, imprudemment posée par les pèlerins,

fût résolue d'une façon précise, définitive, et qu'il sût prononcer les paroles décisives, qui arracheraient, sans ajournement, cette résolution qui faisait hésiter le pape en raison des services rendus, et des déchirements que l'on redoutait. Ce but, l'abbé Dupanloup le poursuivit, avec une rare résolution, non seulement pendant son séjour à Rome, mais encore, avec la même insistance, lorsqu'il fut de retour à Paris. Il écrivait en effet au cardinal : « La Providence vous a permis d'opposer vos lumières et votre autorité à M. de Lamennais et à ses deux compagnons de voyage. L'extrémité à laquelle ils vont être réduits, c'est bien à vous qu'ils la devront. Si elle les sauve, tant mieux ; si leur soumission est vraie, sincère, effective, éprouvée, que Dieu soit loué, un grand mal sera retranché de nos maux déjà si grands. Ce n'est pas une affaire à négliger ; tout le jeune clergé est perdu, en France, si M. de Lamennais peut se dire approuvé à Rome. »

Nous avons dit ce qu'avait été M. de Rohan pour la sœur mourante de Montalembert ; il en était resté entre eux de l'ineffaçable. Le cardinal reçut à bras ouverts son jeune ami, ne lui laissant toutefois rien ignorer de son absolue désapprobation des doctrines du maître. La veille du jour où devait avoir lieu l'audience pontificale, M. de Rohan pria à dîner ses compatriotes qu'il reçut princièrement. Le lendemain, 13 mars 1832, l'abbé Perrin, qui avait accompagné Son Eminence au Vatican, attendit dans l'antichambre la fin de l'audience. Lorsque la porte du cabinet papal se rouvrit et donna

passage aux pèlerins, l'abbé jugea qu'ils devaient être dans la joie de leur âme ; ils sortaient en effet les mains pleines de médailles et de chapellets dont le Saint-Père les avait comblés pour eux et les leurs. L'illusion du bon M. Perrin fut de courte durée : le lendemain, chargé par le cardinal de visiter, en son nom, les trois pèlerins, il assista à une scène d'emportement et d'invectives telle que l'émotion qu'il en ressentit passe dans son récit et en fait, chose inouïe chez lui, une peinture vivante : « Le bon cardinal, dit-il, m'envoya leur rendre sa visite au Palais Perrucci, où ils demeuraient. Que s'était-il passé déjà ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, c'est que, à peine reçu dans leur salon, M. de Lamennais, sans faire aucune attention à moi, peut-être moins que ça, me parut dans un état nerveux, crispé, passant ses maigres jambes à travers les bâtons de son fauteuil, lançant à chaque instant des lardons contre Charles X et son gouvernement déchu. M. de Montalembert n'était pas moins irrité. C'était M. Lacordaire qui l'était le moins, ou plutôt qui ne l'était pas du tout. Je sortis de chez ces messieurs l'âme flétrie et le cœur malade. »

L'abbé Perrin se demanda ingénument ce qui avait bien pu se passer ; cela crevait les yeux. Lamennais avait annoncé *urbi et orbi* qu'il allait à Rome demander l'approbation de doctrines auxquelles il était attaché non seulement de cœur, mais de son immense orgueil et de son dur entêtement de Breton. Et, au moment où il croyait

le triomphe assuré, il lui était signifié que leur pèlerinage n'était considéré que comme un témoignage de leur soumission, mais qu'il ne pouvait être question, à l'audience du pape, de discussion de doctrines, qui étaient à l'étude des congrégations compétentes, et sur lesquelles il serait statué en temps et lieu. Lamennais voyait donc, ajournée indéfiniment et certainement compromise, cette décision qu'il espérait enlever de haute lutte, et comme prix des éclatants services qu'il avait rendus à l'Eglise. Et de tout cela il ne lui restait, comme à de simples bonnes âmes, que des chapelets et des médailles dans la main. Aussi lorsque, au lendemain de cet effondrement, le même abbé Perrin, au nom de Son Eminence, à qui sa dignité ne permettait pas de rendre une telle visite, vint apporter les condescendances du cardinal, sa seule apparition mit le feu aux poudres : l'abbé venait en effet au nom de celui qui s'était posé hautement en adversaire de *l'Avenir*, qui avait dû avoir une détestable influence sur le pape ; alors toutes les rancunes de Lamennais, ses àcretés de sang, ses splendeurs de bile firent irruption, et l'on conçoit que l'abbé Perrin, après avoir essuyé cette bordée, en soit sorti « l'âme flétrie et le cœur malade ».

Ce ne fut pas un ajournement indéfini, comme le redoutait Lamennais, que subit le jugement sur les doctrines de *l'Avenir* ; six mois seulement après l'audience papale, le 15 août 1832, l'encyclique *Mirari vos* fut promulguée, non seulement en vue de rendre la paix à l'Eglise, mais aussi dans le

but de donner, dans ces temps troublés, des gages au pouvoir civil.

Aucun des ménagements que comportaient les services de Lamennais n'y étaient omis : c'est incidemment que, dans cette encyclique d'intronisation, le pape formulait son opinion sur les doctrines de *l'Avenir*, ne signalant que ce qu'elles avaient d'excessif, sans faire allusion à ce journal, ni prononcer son nom. Aussi aucune rétractation ne fut demandée. Montalembert restera longtemps frémissant, et il serait devenu la proie de son maître, s'il ne lui avait été arraché par les efforts de Lacordaire, qu'aucune des révoltes de son ami n'avait découragé et qui, lui, s'était soumis dès avant son départ pour Rome. Lamennais seul ira jusqu'à la révolte finale, et retombera d'un bond, de l'ultramontanisme à la démagogie. La révolte de ce grand esprit immodéré est d'autant plus déplorable qu'elle s'expliquait moins ; le jugement en effet sur les doctrines de *l'Avenir* était empreint, nous le répétons, de tant de modération et de regrets qu'il semblait moins une condamnation qu'un ajournement. Aussi, à peine quelques années plus tard, sous le même pontificat, dans la longue lutte de la liberté d'enseignement, les grands catholiques, qui la dirigeront, auront à leur tête Dupanloup et Montalembert, les adversaires de 1831, désormais pour toujours unis, et ils reprendront en commun les généreux principes de *l'Avenir*, tempérés par les leçons de l'expérience et une intelligence plus nette des possibilités.

M. de Rohan se trouvait, à l'égard du gouver-

nement de Juillet, dans une situation délicate ; il était résolu à prêter son concours à tout ce qui pouvait toucher à l'intérêt de la France ; mais il n'avait pas pu surmonter, jusqu'ici, la répulsion que lui inspirait ce qu'il appelait l'usurpation du duc d'Orléans. Aussi s'ingéniait-il à se dérober à toute compromission qui aurait eu le caractère d'une adhésion.

Tous les prélats français, même les plus attachés à la branche aînée des Bourbons, auraient cru manquer à leur devoir s'ils avaient demandé une audience au pape autrement que par l'intermédiaire de l'ambassade. M. de Rohan seul, sous le prétexte qu'il n'était pas à Rome en vertu d'un congé du gouvernement, ne se croyait pas obligé par cette constante tradition gallicane, et voyait le pape sans en jamais référer à l'ambassadeur.

Le 2 mai 1831, M. de Sainte-Aulaire écrivait au général Sébastiani :

« MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai appris seulement par les journaux, reçus le 18 avril, que la fête du roi était fixée au 1^{er} mai. J'ai immédiatement donné des ordres pour que toutes choses se passent conformément à l'usage. La messe a été célébrée à Saint-Louis des Français. J'ai reçu, dans la tribune, les ambassadeurs d'Angleterre, de Prusse, de Russie, de Sardaigne, etc... Le cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat, assistait au service avec le cardinal Isoard. M. le cardinal de Rohan m'avait fait dire qu'il célébrait,

à cette même heure, une grand'messe dans une autre église.

« Veuillez agréer...

« SAINTE-AULAIRE¹. »

Puis, le 27 août, une seconde dépêche à l'occasion de la fête de saint Louis :

« MONSIEUR LE COMTE,

« Avant-hier, suivant la coutume, une grand-messe a été célébrée à Saint-Louis des Français. Cette cérémonie toute nationale, et indépendante de la monarchie, avait attiré un grand concours. Le pape avait fait ordonner aux cardinaux de s'y trouver. Le soir, le Saint-Père m'ayant fait avertir qu'il avait le projet de venir à l'église, je m'y suis trouvé pour l'y recevoir. En descendant de voiture, il m'a pris les deux mains et, les gardant dans les siennes, il m'a dit très haut qu'il venait dans l'église et à cause du saint, et à cause de la France et de son roi. Pendant que je l'accompagnais, suivant l'usage, il m'a demandé si les cardinaux avaient assisté aux offices du matin. J'aurais pu lui répondre qu'un cardinal français était à peu près le seul qui y eût manqué.

« Veuillez agréer...

« SAINTE-AULAIRE². »

1. Affaires Etrang., Rome. vol. 969, p. 312.

2. *Ibid.*, p. 353.

Mais ces abstentions n'étaient plus guère que d'attitude et d'acquit de conscience ; au fond, l'exaspération contre la révolution et le gouvernement qui en était sorti, s'était peu à peu sensiblement modifiée ; peu à peu elle avait cédé au sentiment du devoir, à l'attachement au pays. Tant que son séjour à Rome avait pu se justifier pour le cardinal par les obligations du conclave et de la lutte contre les doctrines de *l'avenir*, les difficultés si graves de sa situation l'avaient moins préoccupé ; mais ces deux prétextes, à rester éloigné de son siège, lui manquant, cette situation avait pesé de tout son poids sur sa conscience d'évêque et de Français. Il ne se lassait pas de faire demander, tant aux directeurs du séminaire qu'aux prêtres autorisés de son diocèse, si l'opinion publique serait moins opposée à son retour ; invariablement prévenu contre lui par l'audace de ses débuts, effrayés aussi des préventions toujours ardentes du parti avancé, on lui répondait que ce retour compromettrait l'œuvre si péniblement poursuivie de la pacification religieuse.

Le cardinal souffrait cruellement du mal de son diocèse et de l'exil ; dans ce mal, c'était surtout la pensée de son cher séminaire qui l'obsédait. Pour faire diversion à ses regrets, il entreprit d'écrire un manuel de piété à l'usage des séminaristes. Écrit sous l'aiguillon de cette nostalgie, ce petit traité est plein de l'onction la plus tendre, la plus sensible, avec une intensité de sentiment qui ne se retrouve dans aucune autre œuvre du cardinal. On y voit aussi percer un curieux indice d'apai-

sement. Dans les prières de la messe, au *Memento*, se trouve cette mention : « Répandez, Seigneur, vos grâces les plus précieuses sur le Pape, l'archevêque et sur le roi très chrétien qui nous gouverne, successeur des plus fermes appuis de notre religion. » Il y a loin de ce simple *Memento* aux préventions premières que le cardinal avait crues irréconciliables.

Il se produisit toutefois, à ce moment, une série d'incidents qui auraient été de nature, les uns à décourager les vellétés de retour du cardinal vers le gouvernement de Juillet, les autres à aggraver contre M. de Rohan les préventions du pouvoir.

Le premier de ces incidents, qui eut un caractère dramatique, tant par ce qu'il fut en lui-même que par les conséquences qu'il entraîna, fut la visite du roi Louis-Philippe à Besançon, en juin 1831. A la réception des corps constitués et lorsque le clergé fut présenté à Sa Majesté, il y eut comme l'impression que le rôle principal était joué là par un absent que chacun sentait présent, le cardinal. Le doyen des vicaires généraux, qui, souffrant, avait pris sur lui de ne pas se dérober à sa mission, avait préparé, dans le silence du cabinet, son allocution au roi, avec la préoccupation de la réserve qui, dans une telle harangue, s'imposait à la parole d'un prêtre, et aussi de ne pas sembler condamner trop hautement par son attitude celle de son archevêque. En se trouvant face à face avec le roi, le doyen fut comme saisi par l'émotion ambiante qui transpi-

rait de l'assemblée, et, au lieu d'essayer de sauver la situation en articulant résolument les quelques mots qu'il avait à dire, il les balbutia d'une voix tremblante qui en aggrava l'impression. « Sire, avait-il dit, le clergé de la ville et du diocèse de Besançon vient, par notre organe, offrir à Votre Majesté l'hommage du respect et de la soumission que la religion elle-même commande envers les dépositaires du pouvoir. » Le roi répondit : « Je suis persuadé de la sincérité de vos vœux, mais j'estime qu'il faut quelque chose de plus que la soumission aux lois, il faut que l'on croie que vous entretenez l'esprit d'obéissance et d'affection pour le gouvernement, qu'il est de votre devoir comme de votre intérêt de recommander. Permettez-moi de vous dire que j'ai trouvé que cela manquait à votre discours. »

Relue aujourd'hui comme un document historique, la réponse du roi semble sévère. Mais, articulée comme elle le fut d'un ton vibrant, acéré, et indiquant clairement que la leçon portait au-delà et au-dessus du vicaire général, cette réponse fut comme une étincelle dans un milieu chargé d'électricité; l'effet en fut foudroyant. Le malheureux vicaire général rentra chez lui chancelant pour se mettre au lit, et mourut huit jours après.

Un autre incident fut une mesure de persécution dont on atteignit le cardinal et dans la personne de son plus fidèle ami. L'abbé Dupanloup, au moment où il était parti pour Rome, était catéchiste des enfants du roi Louis-Philippe, et la reine Marie-Amélie l'avait en haute estime. Le

ministère Laffite, informé qu'un prêtre, investi de la confiance de leurs Majestés, s'était ouvertement affiché à Rome avec un prélat en rébellion contre le gouvernement, mit la reine en demeure d'avoir à retirer son titre de catéchiste à l'abbé Dupanloup. La reine ne put que se soumettre. On ne saurait, sans l'outrager, faire peser cette mesure d'absurde rigueur sur la mémoire de M. de Sainte-Aulaire; si l'on n'avait à l'en défendre, il suffirait de constater que dans toute sa correspondance, il n'est pas fait la moindre allusion à l'abbé Dupanloup, qui n'a été frappé par M. Mérilhou que sur la dénonciation de la presse jacobine. Si l'abbé avait été mis en demeure de se justifier, il lui aurait été facile de le faire, car, loin de conspirer avec M. de Rohan, il n'avait fait que seconder efficacement les vues du gouvernement de Juillet par son intervention dans l'affaire de *l'Avenir*.

Le troisième incident, qui interrompit toute relation entre M. de Sainte-Aulaire et le cardinal, et qui aurait pu entraîner pour lui l'aggravation de ses rapports avec le gouvernement français, fut l'arrivée en Italie de Madame la duchesse de Berry¹. La princesse avait entrepris cette sorte de croisade contre le gré formel des exilés d'Holyrood et dans le but de se conférer, de sa propre autorité, le rôle de régente qu'on lui contestait. Elle n'avait pas même l'approbation de ses amis les plus dévoués, et M. de Chateaubriand lui écrivait : « Vous

1. La duchesse écrivait le 31 juillet à la comtesse de Melfray : « Vous allez être étonnée, ma chère Suzette, de me savoir dans notre belle Italie; je vas prendre les eaux de Lucques pour mes *reumatismes*. »

ne trouverez, en France, ni un trône, ni une tombe ; ce qui pourrait arriver de plus funeste à la petite fille de Henri IV serait d'être prise, jugée, condamnée et graciée. »

Le 11 juillet 1831, M. de Sainte-Aulaire ayant été informé, de Paris, par dépêche chiffrée, que la princesse quittait Turin pour se diriger sur Rome, s'empressait d'en conférer avec le Pape. « Sa Sainteté, écrit l'ambassadeur, m'a donné l'assurance qu'elle ne laissera pas aux ennemis de la cour pontificale un prétexte pour la représenter comme un foyer de conspiration carliste et il m'a demandé de faire immédiatement connaître au cardinal secrétaire d'Etat toutes les circonstances du séjour de la princesse qui pourraient paraître dangereuses ou inconvenantes¹. »

Si M. de Rohan, en raison du culte qu'il avait toujours eu pour les exilés, s'était montré respectueusement empressé auprès des ex-reines de Naples et de Hollande, quelle considération aurait pu le retenir quand il s'agissait de porter l'hommage de son inviolable attachement à cette régente de France qui l'avait si constamment honoré de sa bonté, en l'associant, mieux qu'à ses joies, à ses malheurs. Le cardinal s'attacha aux pas de la princesse et l'accompagna dans toutes ses stations. Une chapelle cardinalice devait se tenir à l'occasion de la Saint-Charles, dans une église sous la protection de l'Autriche, et la duchesse de Berry, qui devait y assister, avait préparé à cette occa-

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 970, f^o 133.

sion une manifestation hostile au gouvernement de Juillet. M. de Rohan essaya de quelques conseils de modération, faisant observer que de tels agissements pourraient susciter de sérieux embarras au gouvernement Romain; Son Altesse n'en fit, comme d'habitude, qu'à sa tête. Si Madame avait encore été à l'Elysée, Rohan aurait pu se dérober; mais elle était en exil, il la suivit. Heureusement, le Pape, informé de ce qui se préparait, lit annoncer qu'il ne se rendrait pas à la cérémonie; tout le corps diplomatique s'abstint, et Madame en fut pour sa petite conspiration.

En véritable conspiratrice qu'elle était, du reste, la princesse s'entendait à dépister la police de l'ambassade, semant habilement de faux bruits sur ses projets, ses déplacements et l'ambassade y était souvent prise. M. de Sainte-Aulaire disait notamment au ministre, dans le post-scriptum d'une dépêche du 13 décembre : « Madame la duchesse de Berry, arrivée hier à Rome, continue demain sa route sur Lucques¹. » Or ce lendemain, était le 14 décembre et, ce jour-là même, la duchesse contractait mariage, à Rome, avec le comte de Lucchesi-Palli; c'était le P. Rosaven qui avait béni leur union morganatique et le cardinal de Rohan qui célébrait leur messe de mariage. Voici la traduction de l'acte de ce mariage qui a été écrit de la main du P. Rosaven :

« Je, soussigné, certifie que Son Altesse Royale Marie-Caroline-Ferdinaude-Louise, Madame, du-

1. Aff. Etrang., Rome, vol. 970, f° 363.

chesse veuve de Berry et Monsieur Hector-Charles comte de Lucchesi-Palli de Campo-Franco, s'étant adressés à moi, confesseur, afin de s'unir secrètement par les liens du mariage, des raisons de la plus haute importance les empêchant de le faire publiquement, muni de toutes les facultés spéciales nécessaires pour procéder à cette union dans le plus grand secret, je les ai conjoints en mariage légitime, sans présence de témoins, comme j'en avais le pouvoir. En foi de quoi trois copies du présent acte ont été écrites de ma main, dont deux pour les parties contractantes, la troisième devant rester déposée dans les archives secrètes du vicariat de Rome, en témoignage de la vérité. — A Rome, le 14 décembre 1831, Jean-Louis Rosaven. — Soussignés certifions la vérité de l'acte ci-dessus. Rome, ce 14 décembre 1831. Marie-Caroline — Hector-Charles Lucchesi-Palli¹. »

On imaginerait difficilement une situation plus clairement établie : le mariage était du 14 décembre, et c'est dix-sept mois après qu'avait lieu, le 10 mai 1833, l'accouchement. Trois mois avant cet accouchement, la princesse avait, par une déclaration insérée au *Moniteur*, annoncé qu'elle s'était mariée pendant son séjour en Italie. Ce mariage était assurément une déplorable faiblesse, mais l'expiation fut sans mesure. Cette veuve tragique, mère d'un roi, régente de France, qui ve-

1. Copie authentique de cet acte a été délivrée par le secrétaire du Vicariat à M. Thirria qui a reproduit ce titre, ignoré jusqu'à lui, dans son livre *la Duchesse de Berry*. — M^{sr} Dupanloup a dit du P. Rosaven : « Depuis Bossuet l'Eglise gallicane n'a peut-être point possédé de théologien plus consommé. »

nait par son héroïque folie de se placer si haut dans la sympathique admiration de l'Europe, en s'effondrant dans une pareille chute et en y entraînant son parti, avait causé un tel ébranlement dans la conscience publique que amis et adversaires se sont montrés pour elle d'une égale et implacable injustice. On n'y a pas été pas quatre chemins : le mariage d'Italie, il n'y a personne pour y croire ; la princesse, pressée par les conséquences d'une aventure quelconque, aurait, avec l'aide de M^{me} du Cayla, amené Luchesi Palli à se faire, par un mariage *in extremis*, l'héritier responsable d'une faiblesse où il n'était pour rien. Le maréchal Castellan, se faisant l'écho de son monde, qui était le plus grand monde, écrit dans son journal, le 25 mars 1833 : « La duchesse de Berry est grosse de sept mois, on varie sur le père de l'enfant ; M. de Chateaubriand, furieux en apprenant cette grossesse, a envoyé à Madame le conseil de dire que, étant veuve, elle s'était remariée en Italie, Madame la duchesse de Berry a fait, en conséquence, une déclaration¹. » Le roi Charles X lui-même croit si peu à ce mariage d'Italie que, avant d'autoriser la duchesse à revoir ses enfants, il envoie à Rome M. de Montbel qui revint lui affirmant qu'il avait vu de ses yeux l'acte de mariage.

Il n'y a pas à s'étonner que M. Thiers, qui n'avait rien d'un chevalier, prétextant de la raison d'Etat, n'ait pas hésité à porter une atteinte irréparable au respect de la monarchie déjà si

1. *Journal*, t. III. p. 67.

ébranlé, en dévoilant, au *Moniteur*, les faiblesses d'une princesse royale, nièce de la reine. Mais n'est-ce pas une preuve éclatante de l'aberration de ces temps qu'un homme tel que M. de Falloux, le plus éclairé et le plus fidèle des légitimistes, en apprenant l'accouchement de la princesse soit allé à la Haye, où Lucchesi résidait depuis dix-huit mois comme représentant du roi de Naples, que là, n'admettant pas un instant le mariage d'Italie, il se soit livré à une enquête enfantine à l'issue de laquelle il affirme que Lucchesi n'a pas quitté la ville un seul jour pendant toute la période utile. Quoi, Lucchesi était donc un personnage assez historique pour que, à ce moment où rien n'éveillait l'attention sur lui, sa piste ne fut pas perdue l'instant de raison qui lui aurait suffi à rejoindre sa femme et à devenir responsable de sa grossesse autrement que par la fiction *pater is est...* M. de Falloux clôture son procès-verbal par la déclaration ci-après : « J'ai trouvé, ici, des gens assez accueillants pour me permettre de leur demander si, sur le jugement intime qu'ils portaient du caractère de Lucchesi, ils le croyaient capable de se prêter à un arrangement peu honorable; ils m'ont répondu : « Oui, surtout par légèreté¹. »

On est confondu de voir un galant homme, tel que M. de Falloux, se permettre, sur une princesse qui était au moins la mère incontestable de son roi, une pareille indignité, et l'on se demande s'il en espérait un accroissement de prestige et d'honneur

1. Lettre de M. de Falloux à Henri de Castellane (*Journal du maréchal*, t. III, p. 80).

pour le patrimoine de cette dynastie à laquelle il avait juré foi et hommage?

Il y a une dernière question à se poser; comment la princesse, qui pouvait se justifier pleinement en faisant appel au témoignage d'hommes tels que le P. Rosaven et M. de Rohan, s'est-elle courbée sous la calomnie qui a pu ainsi s'enraciner dans la légende. C'est, a-t-on dit, par entêtement pour ses droits de régente dont elle craignait que la publication de son acte de mariage ne la déposédât; c'était aussi pour sauvegarder son titre de duchesse de Berry, d'enfant de France, et échapper à l'injure qu'avait imaginée M. de Blacas, dans sa brutalité de parvenu tout puissant : il n'appelait la princesse que *la femme Lucchesi*. Ces deux arguments ne sont pas soutenable, car, à supposer qu'on admette cette morale particulière aux races royales, d'après laquelle l'honneur doit être sacrifié à la dignité, quelle aggravation la publication de son acte de mariage aurait-elle ajouté à la révélation qu'elle avait faite de ce mariage, et qui avait été insérée au *Moniteur* du 25 février. Il y a une autre explication à son silence, c'est ce que, depuis un an, elle avait enduré de persécutions, de violations de toutes ses pudeurs. Elle avait eu toute sa bravoure béarnaise pour affronter les bleus et les procédés de M. Thiers, il ne lui en restait plus devant le débordement de ce torrent de boue qu'elle aurait été impuissante à endiguer; elle renonça à se justifier, à bout de force et saturée de dégoût, elle avait dit : « J'en ai assez ! »

CHAPITRE XI

Nouvelles difficultés de Rohan avec le Gouvernement de Juillet. — Son frère Fernand, prince de Léon, manque au duc d'Orléans, à un bal chez M. de Rothschild. — L'abbé Dupanloup estime que M. de Rohan doit rentrer dans son diocèse, quelques risques qu'il dût en encourir. — Dépêche de M. de Sainte-Aulaire annonçant au général Sébastiani le retour en France du cardinal. — Erreur d'appréciation de l'ambassadeur sur M. de Rohan. — Prévoyant l'émotion que pouvait causer, à Besançon, la rentrée du cardinal, le général Sébastiani prescrit de sages mesures qui sont amorties dans l'exécution par les préventions de Casimir Périer contre le clergé. — En conséquence, politique d'abandon du préfet du Doubs. — Charivari librement organisé et donné au cardinal, dès le soir de son arrivée, se renouvelant pendant quatre jours et aboutissant à des actes de violence et à des appels au pillage. — Le général baron Chahert est frappé à la figure d'une pierre qui lui brise une dent. — La troupe, passant outre à l'ordre qui lui était donné de ne pas répondre aux provocations, charge la foule à coups de crosses et met fin à l'émeute. — Attitude pleine de dignité du cardinal. — La population proteste presque unanimement contre ces sauvageries. — Le cardinal achève de reconquérir l'opinion par l'ardeur de son zèle qu'il pousse jusqu'à l'épuisement de ses forces. — Première atteinte dans sa santé. — Aggravation rapide, ses derniers instants, sa mort, ses obsèques. — Souscription pour élever à la mémoire du cardinal une sorte de monument expiatoire. — Sa statue. — Les portraits écrits de M. de Rohan par Lamennais, Sainte-Beuve, Chateaubriand. — Son oraison funèbre. — Son portrait peint par Camuccini. — Les goûts littéraires, artistiques et musicaux du cardinal. — La romance qui lui est attribuée. — M. de Rohan prédicateur, causeur, administrateur. — Conclusion.

La duchesse de Berry avait à peine quitté Rome que les possibilités d'apaisement entre le cardinal et le gouvernement de Juillet furent de nouveau

entravées par un incident où se trouvait engagé le nom de son frère, Fernand, prince de Léon, le héros de la retraite de Russie et de Torgau. Nous avons vu, en 1816, son père mourant lui léguer son épée avec l'espoir qu'un jour il serait plus heureux que lui et pourrait se servir de cette épée pour la gloire du roi et de sa patrie. Devenu, sous la Restauration, colonel gentilhomme du duc de Berry, puis du duc de Bordeaux, on était en droit de s'attendre, avec certitude, à ce qu'il ne se tirerait pas un coup de fusil pour le service du Roi qu'il ne fût de la partie. Mais l'air embaumé des cours est si peu favorable à l'héroïsme que ce crâne Fernand laissera se faire la guerre d'Espagne et l'expédition d'Alger, sans que se réveille en lui le soldat de la grande armée, et que, comme dit Montluc, il demande à jouer des mains. Ses magnifiques états de service ne relatent plus, à partir de 1814, que des grades de parade : lieutenant-colonel et colonel, en 1814; colonel des hussards de la garde, en 1814; maréchal de camp, en 1828; officier de la Légion d'honneur, en 1814; commandeur en 1821, et cela sans avoir rien ajouté à ses six coups de lance qu'il avait reçus sur la route de Kalouga. Depuis la révolution de Juillet, il est admis, sur sa demande, au traitement de réforme, continue à compter dans l'armée, et il est mis à la retraite par ordonnance du 4 janvier 1840.

Fernand n'était rien moins qu'un homme politique. En 1813, il ne se doutait plus de l'existence des Bourbon, mais il n'avait aucune raison de n'être pas gagné par le mouvement d'enthousiasme

qui avait accueilli la Restauration, et pour ne pas finir, dans le milieu où il allait se trouver, par partager l'ardent royalisme de sa mère et de son frère. Le soldat qu'il avait été s'était fait respecter du duc de Berry et avait échappé à ses emportements; mais le crime de Louvel l'avait pour jamais attaché à la duchesse et au duc de Bordeaux. C'est dire qu'il était résolument hostile au gouvernement de Juillet.

Le 14 janvier 1832, se trouvant à un bal chez M. de Rothschild et voyant entrer le duc d'Orléans, Fernand de Léon dit : « Voilà le grand Poulot ! » et il fut entendu par le prince. Il faut que cette ironie, s'adressant au plus chevaleresque des princes, ait été d'une malice exquise — bien que cette malice nous échappe — puisqu'elle a fait pendant douze ans la joie et la revanche de messieurs les ultras; mais à supposer que l'aiguillon en eût atteint Son Altesse, la plaie eût été tout aussitôt pansée par les mains les plus blanches et les plus aristocratiques, et c'est, en définitive, ces messieurs qui auraient payé les frais de leur petite guerre. Le duc d'Orléans ne se laissa pas enchaîner par cette vieille tradition qui voulait que les princes, comme les femmes, ne pussent demander raison d'une injure; en présence des généraux, vicomte de Rohan, de Flahaut et Baudran, il exigea une explication de son insulteur. M. de Léon répondit qu'il ne lui coûtait rien

1. Voir le *Journal de Castellane*, t. II, p. 484; — et le journal *la Mode* (janvier 1832, p. 86) qui se montre — une fois n'est pas coutume — équitable envers le duc d'Orléans.

d'affirmer, et sur l'honneur, qu'il n'avait pas eu l'intention de manquer au prince, sachant le respect qui lui est dû; qu'il avait, en effet, eu le tort de tenir le propos en question, mais qu'il l'avait tenu le dos tourné et à mille lieues de penser qu'il pouvait arriver aux oreilles du prince. Il ajouta que si, interprétant l'incident d'une autre manière, on voulait y voir une offense, il ne pouvait rien contre cette interprétation, et qu'il était assez bon gentilhomme pour en accepter toutes les conséquences. L'explication avait été d'une parfaite courtoisie et de part et d'autre, l'honneur fut satisfait.

Le prince de Léon n'en était plus à faire ses preuves de bravoure; s'étant engagé un peu légèrement dans une méchante affaire, en reconnaissant son tort, il en sortit plus honorablement qu'il ne l'eût fait l'épée à la main. N'importe, je l'aimais mieux sur la route de Kalouga!

Avant son départ de Rome, l'abbé Dupanloup fut appelé à réconcilier le cardinal avec son secrétaire. L'abbé Perrin était obsédé par le regret de sentir son maître loin de son devoir. Il avait un instant partagé les certitudes du parti légitimiste qui attendait le renversement du gouvernement de Juillet d'un mouvement populaire semblable à celui qui l'avait porté au pouvoir, et il faut reconnaître que l'événement n'était pas pour décourager de telles espérances. Au commencement de 1831, la monarchie de Louis-Philippe semblait déjà sur le point de mourir. Le Ministère Laffite lui avait appliqué le système de la politique de

l'abandon; elle s'en allait d'elle-même d'inertie et de langueur. Mais Casimir Perrier, se saisissant du pouvoir, mit fin à cette marche à la dérive et sut, par son énergie, rendre à la monarchie nouvelle le ressort sur lequel elle a vécu depuis. C'était pour les chances de Restauration et, par suite, pour la rentrée en France du cardinal, un ajournement indéfini dont M. Perrin était inconsolable. Un malheur public vint lui rendre l'espérance. Le 2 mars 1832, le choléra avait éclaté en France avec une effroyable violence et menaçait le pays tout entier. M. Perrin alla se jeter aux pieds du cardinal et le supplier de rejoindre son diocèse en danger. Il était impossible que ses diocésains ne fussent pas désarmés en voyant leur évêque accourir pour partager le péril commun. L'abbé avait mis dans sa négociation plus de conviction que de mesure; il avoua qu'il avait pris sur lui d'écrire à Besançon, dans l'espoir de provoquer, tant du séminaire que de l'archevêché, une démarche auprès du cardinal, dans le but de le rappeler dans son diocèse, et on lui avait répondu par un refus. Le secrétaire, par l'indiscrétion de son zèle, avait compromis la cause, au fond si juste, qu'il voulait soutenir et il se vit rappeler assez sévèrement qu'on ne lui reconnaissait pas de droit à pareilles ingérences. La désolation du pauvre abbé toucha de pitié le cardinal qui lui fit porter d'apaisantes paroles par l'abbé Dupanloup. Celui-ci accepta d'autant plus volontiers la mission qui lui était confiée, qu'elle lui donnait l'occasion de revenir sur cette question

du retour en France, dont il avait longtemps lui-même conseillé l'ajournement, mais qui, désormais, lui semblait s'imposer avec la rigueur d'un devoir. Pour lui, il n'y avait plus à s'arrêter aux appréhensions que les vieux prêtres du diocèse soulevaient depuis trop longtemps; les risques de la rentrée en France ne seraient rien, quels qu'ils fussent être, au prix de la situation irrémédiable qui résulterait de plus longs attermoiements. On était acculé à ce dilemme : ou rentrer, ou se démettre. Le cardinal ne demandait qu'à être convaincu, il se déclara prêt à partir.

L'incident du bal Rothschild, datant de trois mois et l'impression en étant très atténuée, ce fut alors que parvint au général Sébastiani la dépêche, ci-après, du comte de Sainte-Aulaire :

« Rome, 30 mars 1832.

« MONSIEUR LE COMTE,

« M. le cardinal de Rohan se dispose à rentrer en France pour y reprendre l'administration de son diocèse. Je crois utile que vous en soyez informé à l'avance afin de préparer l'opinion à Besançon, où cet événement sera de quelque importance.

« Après les événements de Juillet, le cardinal de Rohan s'est rendu à Rome, où il est resté depuis. Son titre, sa naissance et son dévouement bien connu à l'Église romaine lui ont valu plutôt de la considération que de l'influence. Lors de mon arrivée, il m'a rendu de bons services auprès du Pape ;

depuis, nos rapports ont été nuls; ils m'eussent été peu utiles et, le voyage de la duchesse de Berry ayant donné au cardinal l'occasion de manifester son attachement personnel pour cette princesse, une réserve extrême m'était commandée. Le Pape lui-même a vu, avec quelque déplaisir, une attitude qui pouvait donner à un prince de l'Eglise l'apparence d'un chef de parti. Rien, du reste, de plus étranger au cardinal de Rohan que la réalité d'un tel rôle. Il joint, à une piété sincère et à une doctrine orthodoxe, une ostentation inoffensive et des préjugés aristocratiques plus choquants que dangereux. L'éloignement de la patrie, l'abandon de ses devoirs épiscopaux lui ont inspiré des scrupules, et le découragement de toute espérance politique l'a déterminé à rentrer en France. Peut-être aussi a-t-il reçu, à ce sujet, quelques indications de la part du Pape, qui, je ne cesserai de le répéter à Votre Excellence, donnera toujours de bons conseils aux membres de notre clergé tant qu'il n'agira pas sous l'influence d'une irritation accidentelle.

« Informé depuis longtemps des projets du cardinal de Rohan, dont je ne pouvais méconnaître les motifs, j'ai cependant été frappé du mauvais effet que produirait sa rentrée en France si elle coïncidait avec les bruits d'une rupture prochaine entre nous et la cour de Rome. Je lui ai fait donner cet avis et, dans un entretien qu'il a désiré avoir avec moi à ce sujet, je lui ai fait comprendre la convenance de différer son retour. Il m'a parlé dans des termes très explicites de ses

intentions, de ses projets. « Il veut rentrer en France pour s'y occuper exclusivement d'administration religieuse. Une fois dans son diocèse, il regarderait comme contraire à ses devoirs de laisser percer, soit dans ses actes publics, soit même dans ses relations privées, des affections contraires au Gouvernement actuel. » Enfin, sans promettre d'afficher, pour la révolution de Juillet, une affection contraire à tous ses antécédents, il s'y résigne et l'accepte avec sincérité.

« Ces dispositions sont sincères, Monsieur le Comte, je n'en doute pas. Mais, pour ceux qui connaissent le cardinal de Rohan, il est cependant facile de prévoir que, pendant son séjour à Besançon, ses rapports, tant avec les autorités qu'avec la population, ne seront pas sans embarras. Un des points, sur lesquels se porte sa susceptibilité, est le mauvais état de l'archevêché, qu'il dit presque entièrement inhabitable. Je croirais utile et convenable de lui donner satisfaction à cet égard, car, malgré les inconvénients de caractère et de situation que je viens de mentionner, le retour du cardinal me paraît désirable et sera d'un bon effet sur les âmes pieuses qui s'alarment pour l'avenir de la religion catholique en France.

« Veuillez agréer...

« SAINTE-AULAIRE¹. »

On pourrait s'étonner de voir M. de Sainte-Aulaire atténuer, comme il le fait, en mars 1832,

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 970, f° 337.

l'appréciation qu'il exprimait en mars 1831, sur ce qu'il devait aux bons offices de M. de Rohan. « Il a parlé au Pape, disait-il, dans les meilleurs termes et je lui dois une partie de la bienveillance particulière avec laquelle j'ai été accueilli. » Un homme, qui est en mesure de concilier à son ambassadeur la bienveillance particulière d'un Pape, n'est-il qu'un grand seigneur qui a de la considération, mais pas d'influence? Si M. de Sainte-Aulaire a connu la part qu'avait eue M. de Rohan à l'élection de Grégoire XVI, il a ignoré son action considérable dans l'affaire de *l'Avenir*, dans le rappel du nonce Lambruschini, et dans la résistance opposée par le Saint-Siège à la démission qu'on voulait imposer à l'archevêque de Paris. M. de Sainte-Aulaire relate qu'il a demandé à M. de Rohan d'ajourner son départ en raison du mauvais effet que produirait sa rentrée en France, si elle coïncidait avec les bruits de rupture prochaine entre la France et la cour de Rome. On était au lendemain de l'occupation d'Ancône; pour protester contre le rôle subordonné que l'intervention persistante de l'Autriche dans les légations faisait à la France et que sa dignité ne pouvait accepter, Casimir Périer donna sa revanche au pays par l'occupation d'Ancône, qu'il accomplit avec une hauteur de volonté qui tenait du génie et qui, si elle exaspéra d'abord l'Europe, finit par forcer son admiration. Mais, en dépit des instructions rigoureuses données par le Gouvernement, cette occupation ne s'était pas faite sans quelques désordres, dont le récit, envenimé par

l'Autriche, avait aggravé jusqu'à l'outrage l'humiliation du Saint-Siège et avait amené le Pape à ne vouloir entendre, de notre part, aucune justification.

C'est à ce moment qu'arrivait à Rome M. de Frayssinous : le cardinal de Rohan lui exposa la série des faits d'où était résulté l'état aigu de nos relations avec le gouvernement Pontifical. Entièrement d'accord sur le devoir que leur imposait l'intérêt national, les deux prélats, dans une série d'entrevues, exposèrent au Pape l'atteinte que le Saint-Siège subirait lui-même si la France se diminuait en acceptant, en Europe, une situation humiliée ; ils rappelèrent au Souverain Pontife que cette nécessité de l'occupation avait été précédemment acceptée par lui ; que, quant aux faits qui avaient accompagné cette occupation, s'ils n'avaient pu être humainement prévus, ils avaient été immédiatement désavoués et réprimés ; pour rendre impossible le retour de pareils faits, l'ambassadeur s'offrait à s'installer à Ancône aussi longtemps que l'exigerait la sauvegarde de la dignité du gouvernement Pontifical ; les prélats se portèrent garants que l'occupation ne durerait que ce qu'exigerait impérieusement le souci de notre honneur, et que l'on nous trouverait enfin, en toute cette affaire, autrement désintéressés que ne le serait l'Autriche.

L'action des deux prélats, soutenue par le cardinal secrétaire d'Etat, qui était acquis à la France, finit par convaincre et apaiser le Pape. M. de Frayssinous avait les mêmes motifs que

M. de Rohan pour ne pas se prévaloir du concours qu'il venait de donner à la politique de son pays ; M. de Sainte-Aulaire a ignoré cette intervention, mais le chancelier Pasquier, successeur à l'Académie française de M. de Frayssinous, a connu et relaté, dans son discours de réception, cette action du cardinal et de l'évêque. L'ambassadeur, du reste, n'a pas tardé à s'apercevoir du salutaire résultat obtenu par nos prélats ; car, dans une dépêche du 5 avril, il écrit : « Peu à peu la vérité s'est fait jour dans l'esprit du Pape, il a reconnu combien notre intervention était plus désintéressée que celle de l'Autriche et il avouait qu'il était parfaitement content de l'issue de cette affaire ¹. » Nous croyons avoir démontré que M. de Rohan jouissait à Rome d'autant d'influence que de considération.

Le général Sébastiani, dans la dépêche ci-après à M. de Montalivet qui, dans le ministère Périer, avait remplacé M. Mérilhou aux Cultes, avait notifié le retour de M. de Rohan dans son diocèse :

« Paris, 13 avril 1832.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Les dernières lettres que j'ai reçues de M. le comte de Sainte-Aulaire m'annoncent l'intention où est M. le cardinal de Rohan de revenir en France pour s'y livrer exclusivement à l'administration de son diocèse. M. de Rohan s'est

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 970. f° 365.

expliqué sur ce point avec l'ambassadeur du roi en termes qui, s'ils n'indiquent pas de sa part un changement d'opinion et de sentiments qu'il continue d'avouer avec franchise, expriment du moins la résolution de se conduire loyalement envers le gouvernement du Roi et de s'abstenir avec soin de tout acte, comme de tout signe d'opposition à l'ordre de choses actuelles. M. de Sainte-Aulaire ne doute pas que ces dispositions ne soient sincères : elles respirent suffisamment dans le mandement, ci-joint, adressé par le cardinal au clergé de son diocèse, et par lequel il l'exhorte à rester étranger à tous autres intérêts que ceux de la religion, à éviter dans les entretiens comme dans les discours publics toutes contestations qui divisent les esprits, toute démonstration qui puisse faire accuser les prêtres d'être à Apollo plutôt qu'à Céphas.

Néanmoins, après ce qui s'est passé, le retour en France de M. l'archevêque de Besançon ne peut manquer d'y produire quelque sensation et, comme il arrive d'ordinaire, on voudra probablement attacher à cet événement plus d'importance qu'il n'en doit avoir. Si les circonstances ont donné quelque célébrité au cardinal de Rohan, ceux-là, comme le rappelle M. de Sainte-Aulaire, se sont étrangement trompés qui ont voulu en faire un chef de parti.

« Quoi qu'il en soit, au moment où cet archevêque se dispose à reprendre l'administration de son diocèse, il vous semblera peut-être d'autant plus convenable d'y préparer en quelque sorte

les esprits qu'il serait possible que les rapports de M. de Rohan, avec les autorités et même avec la population, ne fussent pas sans quelques embarras. Le cardinal se plaint assez amèrement du mauvais état de l'archevêché, qu'il dit presque entièrement inhabitable. S'il en est ainsi, M. de Sainte-Aulaire pense (et telle sera peut-être votre opinion) qu'il serait juste et convenable d'y remédier. A tout prendre, le retour de M. de Rohan dans son diocèse peut être d'un bon effet sous le rapport religieux, en rendant son chef spirituel à l'une de nos plus importantes métropoles et, au point de vue politique, en paraissant indiquer de meilleures dispositions de la part d'un des hommes que l'on a pu considérer, jusqu'ici, comme un des partisans les plus dévoués de la branche déchue.

« Je vous prie de vouloir bien me faire part des observations que l'objet de cette lettre a pu vous suggérer, aussi bien que des mesures qu'il vous aura paru convenable de prescrire.

« Agrééz...

« SÉBASTIANI¹. »

On voit par cette dépêche combien était juste ce mot des amis du général : « D'ordinaire sa décision est d'or. » Ici, tout est prévu avec une rare clairvoyance : l'émotion que causera, dans le diocèse, le retour du cardinal ; l'obligation d'y préparer les esprits ; celle de prendre les mesures qui s'imposent et dont il demande qu'on lui rende

1. Affaires Etrang., Rome, vol. 970, f° 392.

compte. Malheureusement, en ce qui concernait la conduite à tenir à l'égard du clergé, il n'y avait pas entente absolue dans le Ministère. La politique si ferme de Casimir Périer fléchissait sur un point : bien que profondément respectueux du sentiment chrétien, Périer n'avait pu se mettre au-dessus des préventions de son temps, et il se laissait aller à voir dans une fraction du clergé moins une force sociale qu'un parti politique suspect, presque ennemi, qu'il devait surveiller et parfois combattre. Aussi, dans cette affaire Rohan, qui ressortissait bien moins aux Cultes qu'à la Sûreté publique, ne croira-t-il pas devoir s'y substituer à son collègue, comme il le faisait en toute occasion, et y faire sentir son habituelle main de fer. Nous le voyons, là, ce qu'il sera pour Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'il n'osera pas rouvrir au culte, et pour l'archevêché, qu'il ne consentira pas à laisser relever de ses ruines, bien qu'il n'en eût rien coûté à l'Etat.

Cette disposition du chef, elle influera sur l'action du pouvoir à tous les degrés et l'énervera. M. de Montalivet, qui s'était montré jusque-là l'homme d'Etat le plus clairvoyant et le plus intrépide, se bornera à écrire de sa main en marge de la dépêche du général : « Faire part au ministre de l'Intérieur, prévenir le préfet et lui donner quelques détails qui le mettent à même de juger quels motifs ramènent M. de Rohan dans son diocèse ; loin d'y voir un dessein de susciter de nouveaux embarras au Gouvernement, j'y vois au contraire une preuve de la foi que les plus incré-

dules commencent à avoir dans sa durée. On veut s'arranger avec la révolution de Juillet parce que ses adversaires désespèrent de la voir se perdre elle-même.

Signé : M^l. »

Puis dans la lettre que ses bureaux écriront au ministre de l'Intérieur, nulle demande de concours pour le cas où la tranquillité publique serait troublée, et, au préfet du Doubs, pas d'autres instructions que « de tout observer avec le désir de ne trouver que d'heureuses dispositions, de les faire naître si elles n'existaient pas, et de fournir des renseignements sur l'effet que l'arrivée de M. le cardinal aura pu produire sur les diverses nuances de l'opinion² ».

C'était bien de cela qu'alors il s'agissait ! Le Gouvernement en était-il à apprendre de quoi sont capables les foules quand elles sont déchaînées ; à savoir que les manifestations, organisées par des aigrefins, sont presque toujours exécutées par des bêtes féroces ? Une proclamation adressée aux habitants, indiquant dans quelles conditions d'absolute soumission à la volonté du pays l'archevêque reprenait possession de son siège ; faisant justice de toutes les inventions venimeuses que répandait le parti jacobin dans le but d'affoler l'opinion ; affirmant enfin avec énergie la ferme résolution où était l'autorité de réprimer tout acte

1. Archives de l'Instruction publique et des Cultes, Direction des Cultes, dossier Rohan.

2. Archives de la Direction des Cultes, *loc. cit.*

de nature à troubler la paix publique et à porter atteinte à l'honneur ou à la sécurité des citoyens ; une telle attitude aurait pu décomposer lentement le nuage qui se formait à l'horizon et qui renfermait des tonnerres. Mais cette attitude, elle n'était pas à la portée du représentant du pouvoir dans le Doubs : M. Choppin d'Arnouville avait reçu, du ministère Laffite, tombant sous le mépris public, la récompense de son zèle sans frein, il avait été appelé à la préfecture du Bas-Rhin. Son successeur, M. Derville-Maléchar, à supposer qu'il eût été de caractère à remplir son devoir, ne se sentait soutenu ni par son chef, qui l'abandonnait à lui-même, ni par l'autorité municipale qui, en l'absence du maire, était représentée par trois adjoints se disant constitutionnels, sans doute parce qu'ils considéraient comme légitimes les dernières représailles quand elles étaient exercées contre des adversaires.

Le 8 mai, le général Sébastiani écrivait de nouveau à son collègue des Cultes :

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Je viens d'apprendre que M. de Rohan, décidé à rentrer dans son diocèse de Besançon, a quitté Rome et qu'il est déjà arrivé à Turin. J'ai cru devoir vous communiquer, *sur-le-champ*, la nouvelle de ce retour, afin que vous fussiez à même de donner les ordres qui vous paraîtront convenables.

« Veuillez agréer...

« SÉBASTIANI¹. »

1. Archives de la Direction des Cultes, *loc. cit.*

Toujours même clairvoyance de la part du général, même insistance à signaler le danger à son collègue et même apathie chez celui-ci, même absence d'instruction à son préfet. Le 10 mai, la maison du cardinal était rentrée à Besançon et il y était lui-même attendu d'un jour à l'autre ; il n'arrivera que le 24 et, pendant ces quatorze jours, des meneurs, inconnus de la ville et venant on ne sait d'où, travaillent ouvertement à organiser une manifestation pour le jour même où l'archevêque reprendra possession de son siège. On trouve, au sujet de cette sorte de complicité de l'autorité locale avec les émeutiers, la même impression chez l'abbé Perrin et chez Weiss ; on sait ce qu'était le premier : le second, homme de progrès, comme on disait alors, mais esprit délicat avec une pointe de raillerie voltairienne, n'aimait guère ses archevêques que quand il les voyait persécutés ou morts. Or tous deux constatent avec la même indignation la liberté laissée, dans une telle mesure, aux auteurs du désordre, qu'on avait le droit de les croire mandataires de l'autorité.

Le 24, nous l'avons dit, à dix heures du matin, le cardinal arrivait à Besançon à l'improviste ; les meneurs jacobins, surpris par cette arrivée, n'ayant pas eu le temps de recruter leurs troupes, il n'y eût, ce soir-là, qu'une ébauche de charivari. Le lendemain, ils étaient en mesure : à huit heures du soir, une députation partait des bureaux du *Patriote*, journal démagogique, pour aller manifester devant le palais archi-épiscopal, sous prétexte de réclamer que l'on y arborât le drapeau tricolore :

ce drapeau fut immédiatement arboré, mais c'était le signal : aussitôt, de tous les faubourgs accourut une foule hurlante qui, pendant deux heures, se livra à un vacarme injurieux, vociférant la *Marseillaise*, entrecoupée des derniers outrages sur les Rohan, et jusque sur la mère et la naissance du cardinal.

Il n'y avait ni police, ni gendarmerie, ni troupe. Le 25, le préfet, apprenant que l'émotion s'aggravait et entrevoyant à quelle responsabilité pouvait l'entraîner son aveuglement, avait, pour ce jour-là, réquisitionné la gendarmerie et deux compagnies d'infanterie : à la nuit, la foule se montrant plus nombreuse et plus menaçante que la veille, le préfet paya de sa personne, parcourant les groupes, essayant de leur faire entendre raison ; le tumulte redoublant, la police fit, après les roulements de tambour réglementaires, les trois sommations ; à la police comme au préfet on répondit par des ricanements, en leur jetant ainsi qu'à la troupe des pierres et de la boue et en brisant des reverbères. Le 26, l'émeute, se sentant maîtresse, devint plus audacieuse ; on brisa les vitres du palais, quelques malandrins s'accrochèrent aux grilles du rez-de-chaussée pour escalader le premier étage. La police, qui s'était décidée à agir, empêcha cette escalade et arrêta ceux qui s'étaient signalés comme les meneurs ; elle n'en connaissait aucun et aucun ne voulut donner son nom ; on eut l'insigne faiblesse de les relâcher le lendemain. Mais les émeutiers n'entendaient pas s'en tenir là ; on avait fait espérer, en les enregi-

mentant, à tous ces gens sans avoir autre chose que la satisfaction d'injurier le cardinal; ils comptaient sur le pillage et remporter leur butin. Quand on aurait opéré à l'archevêché, où se trouvaient cachés des trésors venus de l'étranger, on parlait de faire rendre gorge aux deux plus riches négociants de la ville, car c'était être carliste que d'être riche¹. Le 27, à huit heures et demie, la meute arriva devant le palais avec des échelles; la plus grande avait été appliquée à la façade et atteignait le premier étage; les audacieux de la bande avaient déjà gravi la moitié des échelons lorsque le général commandant le département, le baron Chabert, d'un puissant effort renversa l'échelle sur la foule avec la grappe des détrompeurs qui s'y échelonnaient. Ce fut un hurlement énorme, on riposta par une grêle de pierres dont une atteignit le général en pleine figure, lui broya les lèvres et lui cassa une dent. La troupe, voyant couler le sang du général, fit bon marché de la consigne qui lui avait été donnée de ne pas répondre aux provocations et de ne pas se servir de ses armes: elle se rua sur cette canaille à coups de crosse et en un instant elle fit le vide sur la place et dans les rues avoisinantes.

Le 29, la municipalité eut la main forcée par l'indignation publique, et dut faire afficher une proclamation annonçant la résolution formelle de ne plus tolérer le moindre attroupement et de réprimer par la force toute tentative de sédition.

1. *Journal de Wiess.*

Elle se faisait un devoir de disculper la saine partie de la population de compromission dans ces troubles qui n'avaient eu que des étrangers comme auteurs et des gens sans aveu comme participants. Castellane dit, en effet, dans son *journal* : « On a donné, par ordre de la Société *Aide-toi le ciel t'aidera*, des charivaris à presque tous les députés ministériels, à leur retour dans les départements. On en a donné un, le 25 mai, au cardinal de Rohan à son retour à son archevêché. C'est le premier qui a été fait par souscription... » La proclamation municipale c'était bien, mais les coups de crosses des soldats ç'avait été mieux, eux seuls avaient fait comprendre aux ravageurs que le pillage ne va pas sans comporter quelques risques et ils se tinrent désormais pour avertis.

Restait, pour le préfet du Doubs, l'obligation de faire connaître à ses chefs hiérarchiques, le ministre de l'Intérieur et celui des Cultes, le beau résultat de leur politique d'abandon. Ils étaient tous deux trop hommes d'Etat pour ne pas comprendre quelle blessure inguérissable faisait la tolérance de tels actes au bon renom d'un régime ; aussi le préfet s'efforce-t-il d'atténuer cette impression en dissimulant la gravité des faits. D'après lui aucune mesure préventive et rien de ce qui pouvait être fait n'avait été négligé. Il s'en tient à signaler de simples actes de tapage, omettant toutes les violences commises, et celles plus graves dont on avait été menacé ; il lui était impossible de passer sous silence l'incident de l'échelle ; mais pas un mot de la blessure du général Chabert, ni de la

providentielle intervention des coups de crosse. C'est par la sagesse et la modération de son action qu'il a tout apaisé. En ce qui concerne le cardinal, le préfet est obligé de reconnaître « que son langage et sa conduite sont inattaquables ; qu'il s'est montré digne, résigné, et que dans ses discours, soit dans ses salons, soit en chaire, il ne lui est jamais échappé une parole sur la politique, ni sur sa situation personnelle¹ ».

Le préfet se trompe en prétendant qu'il n'est pas échappé une parole au cardinal sur sa situation personnelle. Le 28, au moment précis où avaient lieu, devant son palais, ces sauvageries de la foule, M. de Rohan présidait, à quelques pas de là, dans sa cathédrale, aux offices du *mois de Marie*. Il était monté en chaire, et, reconnaissant la part de responsabilité que ses antécédents, mal interprétés, pouvaient lui faire dans le déchaînement des passions qui éclataient contre lui, il avait demandé aux fidèles des prières pour les émeutiers et pour lui.

Le préfet terminait son rapport par ses mots : « Désormais affranchi de toute insulte, le cardinal reste sous le poids de l'animadversion publique, je veux dire de celle de tous les hommes nationaux ; on ne lui pardonne ni sa conduite à Rome, qu'on ne connaît pas très bien, je pense, et qu'on interprète avec prévention ; ni la coïncidence de son retour avec l'échauffourée de la duchesse de Berry. » Voilà sur quoi reposait l'animadversion irré-

1. Archives de la Direction des Cultes, dossier Rohan.

conciliable de ces hommes *nationaux*. En ce qui concerne la conduite de l'archevêque à Rome, le préfet estime qu'on ne la connaît pas très bien et qu'on doit l'interpréter avec prévention ; c'est un aveu qui dispense d'insister. Quant à cette coïncidence du retour du cardinal avec la ruine de ses espérances politiques par l'échec du soulèvement tenté par la duchesse de Berry, il suffisait au préfet de se rappeler les faits pour s'épargner de se mettre avec eux en si flagrante contradiction.

L'échec du débarquement de la princesse à Marseille est du 28 avril, or c'est le 30 mars, vingt-neuf jours auparavant, que M. de Sainte-Aulaire notifie à son ministre la résolution du cardinal de rentrer dans son diocèse. Si ce départ pour la France a été ajourné jusqu'au 24 avril, ce ne fut qu'à la prière de l'ambassadeur et pour que ce départ ne semblât pas motivé par la rupture, alors redoutée, du gouvernement Français avec le gouvernement Pontifical. L'animadversion de ce parti national ne reposait donc sur rien de fondé.

Ces indignités, que nous venons de rapporter, eurent, en définitive, un résultat heureux que n'auraient pas obtenu si complet, des années de constants efforts : les directeurs du séminaire, les chanoines, les vieux prêtres, que les innovations du cardinal lui avaient aliénés ; des députations, composées de notables de toutes les opinions, se relayèrent à l'archevêché, au lendemain du scandale, pour apporter à M. de Rohan leurs protestations indignées. Le cardinal répondit à tous avec tant de mesure, de sereine dignité, qu'il semblait, sous le coup de

l'épreuve, avoir retrouvé la claire vue des choses et une maîtrise de lui-même que, jusque-là, il n'avait pas eue à ce degré. Ceux qui s'étaient obstinés à ne voir en lui que l'homme de parti, furent touchés de ses accents émus auxquels on ne résiste pas et qui révèlent l'homme de paix. Il avait fallu ce déchirement pour que les adversaires de la veille découvrirent en lui ce fond humain de sincérité et de bonté par où tous les braves gens se tiennent, et ils furent heureux de se débarrasser d'une injustice et d'une haine¹.

1. La députation des notables commerçants, paroissiens pour la plupart de M. Griffon, curé de Saint-Pierre, avait été présentée par lui au cardinal. D'après l'abbé Perrin, ces manifestants étaient : MM. Bretillot, Vincent, Détrey, Barbaud, Mairot, Baille, Emonin, Faivre d'Arcier.

Il y a un rapprochement frappant à relever au sujet d'un de ces noms, celui de M. Léon Bretillot. Jeune encore, M. Bretillot exerçait à Besançon une action prépondérante et, bien que ne relevant de son archevêque que par ses sentiments de respect, il était venu là protester au nom des idées de liberté et de dignité qui seront la règle de toute sa vie. Seize ans plus tard, M. Bretillot devait être victime à son tour des mêmes fureurs populaires. Le 29 février 1848, la populace en délire se portait devant son hôtel, hurlant d'injurieuses menaces sous ses fenêtres, dont elle brisait les vitres à coups de pavé. Ces sauvageries n'étaient motivées que par la chute du gouvernement sous lequel, depuis dix ans, M. Bretillot avait mis, comme maire, au service de la ville, sa haute intelligence et son entier dévouement.

La révolution de 1848 n'avait fait qu'interrompre sa carrière politique, le coup d'Etat la brisa irrévocablement. L'Empire, toutefois, qui n'admettait pas d'opposition si respectueuse qu'elle fut d'elle-même, n'osa pas aller, quelque tout-puissant qu'il se sentit, jusqu'à essayer de contester à M. Bretillot son mandat de membre du conseil général. Pour l'exclure de l'assemblée départementale, il a fallu le triomphe du parti qui se disait libéral et qui semblait s'être donné comme mission d'annuler, au bénéfice d'envieuses incompétences, les valeurs incontestées qui étaient le patrimoine du pays. A chacun de ces aveugles ostracismes populaires, qui enlevaient successivement à M. Bretillot ses mandats électifs, il trouvait la seule compensation qu'il pût ambitionner, un accroissement dans la considération publique proportionnée à l'ingratitude dont il était victime.

Si l'on voulait absolument trouver un prétexte à de telles

Les sept mois qui suivirent, pendant lesquels le cardinal se consacra tout entier à son ministère, prodiguant sans mesure ses forces que soutenaient, seules, en dépit de sa faible santé, sa résistance nerveuse et l'ardeur de son zèle, ces sept mois démontrèrent que cet homme, qu'on avait cru un ennemi, n'était qu'un ami méconnu.

Mais ce n'en était pas fini des influences de l'astre contrariant, et M. de Rohan eut encore à subir une dernière injustice du sort, autrement douloureuse que n'avaient été les avanies de son retour. Il n'avait jamais approuvé, nous l'avons dit, la campagne de la duchesse de Berry ; il estimait en effet qu'une cause, qui a pour elle le droit, ne doit pas s'affirmer par des émeutes. Les échecs subis par la princesse, d'abord à Marseille, ensuite en Vendée ; l'arrestation à Nantes, l'incarcération au château de Blaye ; les premiers bruit de grossesse, les outrages sans nom dont ils furent le prétexte, contre lesquels il n'était pas permis au cardinal d'apporter son témoignage, et qui lui semblaient rejaillir jusque sur la famille royale et atteindre

revanches, il faudrait le chercher dans le dédain qu'avait M. Bretillot de la popularité et de ceux qui en étaient les maîtres. Ce dédain, il le portait au point qu'on le prenait pour de la hauteur ; c'était simplement de la dignité, cette estime de soi qui s'imposait aux autres. Le fond de sa pensée se révélait dans une réponse à l'un de ses amis qui, connaissant son faible, lui avait dit : « Bien que vous en ayez, lors de la visite du duc de Nemours à Besançon, la ville s'est sentie si dignement représentée par vous que vous avez eu votre moment de popularité. — De la popularité, riposta M. Bretillot, Dieu m'en préserver ! de la considération, à la bonne heure. » Ce mot de considération semblait avoir, dans sa bouche, une signification particulière et que chacun lui reconnaissait le droit d'y mettre. La considération s'élève à qui la mérite, elle n'oblige pas, comme la popularité, à se baisser pour la ramasser.

irréremédiablement la cause qui, avec son devoir d'évêque, était la seule raison qu'il eût de vivre, cette nouvelle épreuve dépassait ses forces épuisées et il était désormais à la merci de la première atteinte.

Le jour de Noël, déjà souffrant, et contre la défense de son médecin, après avoir officié à la messe de minuit, il officia encore à tous les offices du jour. La semaine suivante, il se fit conduire à la prison militaire. Cet établissement était de l'installation la plus défectueuse, aux murs suintant l'humidité, avec des couloirs à tous les vents. C'était par un temps de dégel d'un froid pénétré de neige. Le cardinal voulut tout visiter, jusqu'aux malheureux au cachot, distribuant à tous ses aumônes et ses consolations. Il sortit de là frissonnant et, en rentrant, il se mit au lit pour ne plus se relever. La crise de rhumatisme à laquelle il était sujet le reprit avec une extrême intensité et un caractère inflammatoire; après des alternatives de mieux et de rechutes, son état se compliqua d'accidents bilieux qui dégénérèrent en fièvre typhoïde. Lorsque les médecins eurent déclaré qu'ils estimaient le danger prochain, l'abbé Perrin, se rappelant l'engagement d'honneur que lui avait demandé le cardinal de le prévenir s'il était sérieusement menacé, M. Perrin, s'armant de tout son courage, révéla à son cher maître la gravité de son état. Son Eminence, pressant les mains de l'abbé, le remercia et prescrivit des mesures immédiates pour que, conformément aux statuts du diocèse, les derniers sacre-

ments lui fussent administrés en présence du chapitre et du grand séminaire. Il eut une suprême consolation, le P. Ronsin, informé de la gravité de l'état du cardinal, était accouru de Normandie, où M. de Quélen l'avait exilé, et put administrer à son ami l'extrême-onction. M. de Rohan envisagea la mort sans émotion et la vit venir sans trouble, répondit d'une voix assurée aux prières des agonisants et, jusqu'au moment où il rendit l'âme, il ne répéta que ces mots : « Je ne suis rien, rien, moins que rien ! » Ces simples mots articulés comme un dernier soupir par cet homme qui avait eu de l'attache à sa grandeur, ces simples mots ont une éloquence qu'une parole de Bossuet n'égalerait pas¹.

Le cardinal de Rohan est mort, le 8 février 1833, à six heures du soir. La vie avait eu pour lui ses rigueurs, la mort continua de le frapper dans ce qu'il avait eu de sensible. Son admirable visage lui avait inspiré quelque complaisance, il fut si maladroitement embaumé que sa figure se boursouffla au point qu'on dut, pour l'exposer, la voiler d'un crêpe violet. C'était la parole de Bossuet sur Henriette d'Angleterre : « La voilà cette princesse si admirée et si aimée, là voilà telle que la mort nous l'a faite ! » Il avait le goût des pompeuses cérémonies et ses obsèques auraient comporté de magnifiques témoignages de notre néant ; le jour des obsèques, les cataractes du ciel semblaient

1. Dépêches du préfet du Doubs au Ministre de l'Intérieur et à celui du Culte, en date des 25 et 29 mai. Archives de la Direction et des Cultes, dossier Rohan. Le chanoine Perrin et Weiss.

ouvertes; le cortège, qui devait faire le tour de la ville, ne put, sous une pluie battante, que se rendre directement de l'archevêché à la cathédrale. Ainsi passe la gloire du monde.

Disons à l'honneur des Bisontins, que cette mort fut considérée, non seulement comme un deuil pour le pays, mais que chacun se sentit comme frappé dans sa famille. Nous ne saurions mieux faire comprendre l'unanimité des regrets qu'en citant ces quelques lignes que, au lendemain de la mort, écrivait le journal *le Patriote*, celui-là même qui avait mené la campagne du Charivari : « Il dut, nous n'en doutons pas, l'influence dont il a joui à sa vertu. Il pria avec piété, et l'accent de sa voix entonnant les chants de l'Eglise respirait une véritable dévotion. Nul ne peut dire ce qu'il aurait opéré parmi nous, s'il eût trouvé une plus longue carrière, et s'il se fût réconcilié avec notre Révolution¹. » *L'Impartial*, l'organe des libéraux, ouvrit dans ses colonnes une souscription pour élever au cardinal une sorte de monument expiatoire; les premiers inscrits furent les membres du barreau, de l'Université, du haut commerce, les chefs de ce parti national que le préfet avait dit à tout jamais hostile. Les frais prévus furent couverts en huit jours, et pour que rien ne manquât à ce témoignage public, le Gouvernement offrit les marbres du monument dans l'exécution duquel Clésinger, père, s'est surpassé, faisant œuvre de croyant plus que de praticien, et

1. *Le Patriote*, numéro du 9 février 1833.

laissant le meilleur des portraits du cardinal. Sa statue de marbre blanc le représente admirablement drapé dans sa *capa magna*, à genoux, les mains jointes et la tête légèrement inclinée à droite par un mouvement suppliant et d'un caractère séraphique. C'est toujours le duc de Rohan, mais celui des derniers jours, où le grand seigneur, qui se révèle encore, le cède au bon et paternel évêque, pénétré d'ardente piété et de résignation; et c'est ce qui fait de ce monument un chef-d'œuvre.

Après avoir exposé, suivant le programme que nous nous étions tracé, l'âpre lutte des Rohan contre les Rohan-Chabot; après avoir montré Auguste de Chabot dans sa famille et dans son groupe, nous avons étudié en lui une intéressante carrière de grand seigneur, orné de toutes les distinctions qui peuvent échoir à un nom illustre, puis atteint d'autant d'épreuves que peut en comporter la destinée humaine; nous l'avons suivi ensuite, pendant quarante ans, par un tracé fécond en perspectives, et recueillant chemin faisant des traits de lumière sur les événements historiques auxquels il a pris part, sur les hommes célèbres qu'il a rencontrés; nous avons dit enfin comment, à ses derniers jours, il avait révélé d'assez hautes qualités de cœur pour avoir désarmé toutes les préventions et s'être concilié tous les respects. Il nous reste à rassembler les jugements dont il a été l'objet et à conclure.

Le plus satirique des portraits qui ait été fait de M. de Rohan est celui que, dans son livre intitulé *Affaires de Rome*, et au lendemain de l'échec de

son pèlerinage, Lamennais a tracé comme une revanche. « Extrêmement frêle de complexion, écrit-il, et d'une délicatesse féminine, jamais il n'atteignit l'âge viril : la nature l'avait destiné à vieillir dans une longue enfance, il en avait les faiblesses, les goûts, les petites vanités, l'innocence; aussi les Romains l'avaient-ils appelé *il Bambino*. Un homme tel que celui-là est toujours conduit par d'autres qui ne le valent pas. » Dans ce portrait, réfrénant la violence habituelle de ses rancunes, mais accusant les secrètes noirceurs de son âme, Lamennais a fait preuve d'une telle perfidie de touche, d'une telle finesse d'ironie dans le dénigrement que ce jugement juge moins dans l'avenir celui qui en est victime que celui qui l'a porté.

Sainte-Beuve, qui n'avait entrevu qu'une fois M. de Rohan officiant à sa cathédrale, mais pour qui une jolie phrase créait des vraisemblances Sainte-Beuve tient pour frappant le portrait tracé par Lamennais : « Tous ceux qui ont connu, écrit-il, ou même qui n'ont fait qu'entrevoir, le cardinal de Rohan, savent à quel point ces quelques traits sont fidèles. C'est un exemple que j'aime à prendre, parce que c'est, comme l'a remarqué M. de Lamennais, un exemple innocent et où il ne se mêle à la coquetterie aucunes mauvaises mœurs. Mais cette coquetterie féminine de toilette, le cardinal de Rohan l'avait au plus haut degré et une riche dentelle qu'il revêtait avec grâce, était pour lui un sujet de satisfaction et de triomphe. Il l'essayait longtemps devant son miroir (qu'est-ce qu'il en sait?) et il avait la

faiblesse de s'en souvenir jusqu'en montant les degrés de l'autel. Je le vois encore à Besançon, au début d'une cérémonie pontificale, dans toute sa splendeur d'ornements, presque d'atours, lançant au passage une œillade riante et coquette, parce qu'on lui avait dit que quelques personnes, arrivées de Paris la veille, y assistait¹. »

C'est assurément l'esprit frappé par la diatribe de Lamennais que Sainte-Beuve a vu le cardinal *revêtant* une riche dentelle² et s'en souvenant jusqu'en montant les degrés de l'autel; qu'il nous parle d'*atours* et nous montre le prélat lançant des *œillades riannes et coquettes* jusque sous la mitre. Il y a là des exagérations et des nuances fausses qui étonnent de la part d'un écrivain de tant de goût et d'une critique si rigoureuse.

Je ne pense pas à nier l'évidence ni à contester, chez M. de Rohan, cette coquetterie de nature; elle pouvait être un travers chez l'homme privé, elle aurait touché au scandale s'il s'en était souvenu en montant les degrés de l'autel. Nous avons du reste, sur ce point, l'aveu de l'abbé Perrin lui-même: « En vain, dit-il, ce pieux et bon cardinal m'édifiait sur tant de points, il en était un, alors, qui torturait ma conscience qui aurait voulu l'en débarrasser (l'abbé Perrin était le confesseur du cardinal). C'était le soin qui me paraissait excessif,

1. *Causeries du Lundi*, t. III, p. 433.

2. On ne *revêt* pas une dentelle; on met des dentelles, on s'en pare, on s'en couvre, mais on ne s'en revêt pas. Je ne relève cette impropriété chez Sainte-Beuve que pour montrer que, lorsqu'on est dans le faux, la langue elle-même s'en ressent, fût-on le plus impeccable des stylistes.

tant il était impossible de ne pas s'en apercevoir, le soin de sa toilette, en particulier de sa chevelure, qui cependant était très ecclésiastique par la longueur et la forme des cheveux, mais qui, d'un autre côté, étaient très fins comme une fine soie noire, et avec cela très longs, étaient faciles à déranger et l'obligeaient, dès qu'on lui annonçait une visite, à se regarder à la première glace pour voir où en était sa toilette, surtout ses cheveux. » On le voit, il n'est ici question de M. de Rohan que dans son salon et non pas à l'autel ; et personne n'est sur ce point témoin plus autorisé que ne l'est l'abbé Perrin.

Cette coquetterie, elle frappait, comme l'a dit Sainte-Beuve, ceux qui n'avaient fait qu'entrevoir M. de Rohan ; pour ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, comme évêque, ils souriaient de cette faiblesse sans la prendre au tragique, comme l'abbé Perrin qui voyait là charge d'âme, et ils n'oubliaient pas par quelles touchantes vertus cette faiblesse était rachetée. Le cardinal croyait, comme Buffon, que le vêtement de l'homme fait partie de sa personne et qu'un grand nom comporte une grande tenue ; il était du reste le premier à reconnaître qu'il poussait cette préoccupation jusqu'au travers et à en sourire. On raconte que, à l'archevêché, à l'une des réceptions du soir, un jeune officier, en tenue de ville, étant arrivé le premier et, se trouvant seul dans le salon, en profita pour refaire, devant une glace, le nœud de sa cravate. Quelle ne fut pas sa confusion lorsque la glace lui refléta l'archevêque en personne : « Inutile de vous excuser, dit

Monseigneur à l'officier confus, jamais vous ne ferez sur le nœud de cravate autant d'études que j'en ai fait moi-même. »

M. de Chateaubriand ne s'est pas rappelé, outre tombe, la rancune recuite qu'il avait gardée de la distinction avec laquelle la reine Caroline et M^{me} Récamier avaient accueilli Rohan ; il rend en effet pleine justice à sa mémoire : « La religion et la mort, dira-t-il, ont passé l'éponge sur quelques faiblesses, après tout bien pardonnables, du cardinal de Rohan. Prêtre chrétien, il a consommé son sacrifice, secourant les malheureux, nourrissant le pauvre, vêtant l'orphelin, et usant en bonnes œuvres une vie dont une santé déplorable abrégait le cours¹. »

Ce qu'était physiquement le cardinal, Lamartine l'a dit dans le passage suivant de ses *Souvenirs* : « Son visage d'Antinoüs, ses cheveux parfumés, ses vêtements élégants, ses attitudes étudiées pour l'effet, sans mélange visible d'affectation, le faisaient remarquer partout ; son esprit, très cultivé, aimait le beau dans les lettres comme dans sa toilette. Il sentait vivement la piété, cette poésie des âmes tendres². »

Ce rapprochement de la tête d'Antinoüs avec celle si immatérielle de M. de Rohan et le paragraphe tout entier se ressentent de ces erreurs de tact, de ces hasards de pinceau comme il en échappait souvent à Lamartine dans ses dernières et si hâtives productions. Du reste, le portrait écrit de

1. *Mémoires d'Outre-tombe*, t. IV, p. 343.

2. *Souvenirs et portraits*, t. II, p. 206.

M. de Rohan n'est pas de ceux qu'on peut tenter. La séduction ne se décrit pas et la plume n'a pas le don du pastel de Latour qui passait sur de telles grâces sans les faner. Et puis, il y avait la beauté morale et intérieure : ceux qui l'avaient connu n'avaient pas oublié que l'on voyait reluire sur son visage, aux heures de méditation et de prière, une sorte de rayonnement qui, sous la contenance recueillie, trahissait l'émotion profonde de l'âme.

Il y a un dernier document sur le cardinal, c'est son oraison funèbre prononcée par M. l'abbé de Marguerie, plus tard évêque d'Autun. L'archevêque l'avait connu à Stanislas et l'avait amené avec lui à Besançon. Chargé d'abord par Sa Grandeur de la direction spirituelle de sa maison, M. de Marguerie, peu flatté d'une telle mission qui n'était pas précisément cardinalice, s'en était peu à peu déchargé sur l'abbé Perrin, et il avait bientôt trouvé un emploi plus digne de lui dans le personnel enseignant des hautes études. Cette vie de M. de Rohan réunissait en elle de quoi faire voir le néant de toutes les grandeurs humaines, et comportait de hauts enseignements. M. de Marguerie, sans doute écrasé par son sujet semble s'être ingénié à le ramener à sa portée ; à aucun moment il ne le domine, il y a chez lui un parti pris de tout estomper, de ne rien prendre corps à corps, d'échapper à la langue voisine des choses¹.

1. Il y en a, dit Pascal, qui masquent la nature : ils ne disent point Paris, mais la capitale de la France. M. de Marguerie, a-t-il à parler de l'empereur, dira *celui qui faisait trembler tous les rois* : a-t-il à parler de la *Congrégation*, il dira *quelques chrétiens qui se donnent la main pour résister au torrent des mauvaises*

Pas un portrait historique, pas un seul trait qui laisse du cardinal une vivante image, rien sur les événements auxquels il a été mêlé. L'orateur fait, toutefois, une exception pour la révolution de Juillet : « Non, s'écrie-t-il, je ne suis point accusateur dans cette chaire ! » Puis, considérant qu'il s'est mis en règle par cette déclaration, il fait entendre les plus dures vérités au parti vaincu. Et tout cela était dit, par un obligé et devant le cercueil de celui qui avait été des plus durement frappés parmi les vaincus. *Le Patriote* s'était montré moins implacable que cet abbé justicier.

Il y a une sorte de contradiction entre la complaisance que M. de Rohan avait pour le charme de sa personne et l'insouciance qu'il a mise à nous en conserver le souvenir. Il semblait aller de soi que, avec ses goûts de magnificence, il demandât, à l'un des maîtres français les plus autorisés, un grand portrait en pied, qui, étant donnée la séduction du modèle, la splendeur de l'hermine et de la pourpre cardinalices, aurait été une belle œuvre d'apparat. Il ne nous a laissé de lui qu'un seul portrait qui est à Besançon à la grande sacristie de la cathédrale. Son éminence y est représentée à mi-corps, la tête vue de trois quarts ; la main mal dessinée tient la barrette. Cette œuvre, qui n'est

doctrines. M. de Rohan n'entre pas au séminaire, il quitte la livrée du monde et se dépouille avec joie de l'ignominie de l'habit séculier. (Cette ignominie n'était pas précisément courtoise pour ses auditeurs séculiers.) M. de Marguerie veut-il nous faire un portrait du cardinal, il nous dira que *la liberté de ses sentiments et de ses croyances put toujours se lire sur son visage.* Si l'établissement des hautes études n'a pas vécu, ce ne doit pas être faute de rhétorique.

pas signée et ne porte d'autre mention que *Roma*, 1831, est-elle de Camuccini, comme le prétendait Castan, ou d'Arays, comme le dit l'inventaire dressé à la mort du cardinal ? Peu importe pour l'histoire de l'art. C'est en effet une œuvre bien médiocre ; elle peut reproduire avec une servile sécheresse, les traits du modèle ; mais, en ne révélant rien de cette malignité sans amertume, de cette angélique bonne grâce, de cette bonté souriante qui rayonnaient du foyer intérieur, elle trahit ce modèle auprès de la postérité.

Nous venons de voir que Lamartine reconnaît à M. de Rohan un esprit très cultivé, aimant le beau dans les lettres. Assurément ce n'était pas un homme dépourvu de sens littéraire que celui qui s'enthousiasmait de Lamartine et le mettait au-dessus de tout pour l'ampleur et la douceur du flot poétique ; que celui qui avait pressenti Hugo, le chêne dans le gland, à ses premiers vers. Quant à la culture originelle, à la longue familiarité avec les maîtres, à cette formation première et continue qui mettent le don en pleine valeur, M. de Rohan ne les a pas connus et cette lacune s'accuse dans ce qu'il a laissé d'œuvres écrites.

Ses mandements et lettres pastorales sont, pour la plupart, œuvres collectives, dans lesquelles sa contribution personnelle ne saurait s'établir. Du naufrage complet de ses archives qui a suivi sa mort, c'est à peine s'il a surnagé quelques lettres conservées par l'abbé Dupanloup et quelques autres qui m'ont été récemment communiquées, et qui étaient adressées à son ami Boni. Ces lettres

accusent des qualités de race et de tradition, de ces grâces de diction et de ces finesses rapides qui enchantent, mais peu de nouveautés trouvées, ni de création d'expression, nulle maîtrise.

On a vaguement attribué à M. de Rohan certaine romance consacrée à la mémoire de sa jeune et si touchante jeune femme. Nous avons toute raison de croire cette attribution apocryphe, car nous ne trouvons rien là de ce qu'il aurait su y mettre du parfait naturel de son esprit et de ce sentiment profond qui chez lui coulait de source. Cette romance est d'une inspiration tellement banale qu'on serait à mille lieues de se douter, si on ne le savait, du drame déchirant qui l'a inspirée. La forme est de la même pauvreté que le fond; rien d'étonnant à ce qu'elle n'eût pas l'accent particulier et qui distingue; mais pas trace de ces formes, de ces couleurs, de ce rythme qu'il était si facile de s'assimiler, puisqu'alors tout cela était en quelque sorte dans l'air. Personne ne se souviendrait aujourd'hui de cette romance si Wekerlin

Ne l'avait réchauffée des sons de la musique.

S'il était vraiment l'auteur de ces vers, ce que je persiste à ne pas admettre, ce serait les seuls dont il pût être accusé et il aurait fait sagement de s'en tenir là.

Lorsqu'il était dans le monde, M. de Rohan avait eu la passion de la musique dont il avait le très vif sentiment et qu'il traduisait avec âme, d'une délicieuse voix. Son goût dans les arts

était pour le tendre, le gracieux, le facile dans le divin : Cimarosa, Rossini, Mozart ; il adorait Corrège, André del Sarto et Prudhon, mais je crois bien qu'il n'avait pour Michel-Ange, dans ses parties élevées et un peu après, ainsi que pour les primitifs en peinture et en musique, qu'une admiration un peu apprise.

La prédication était la vocation de M. de Rohan, la seule qui lui parût digne du sanctuaire. Fénelon a dit que la tendresse était une partie de l'éloquence sacrée, qu'il veut toute d'inspiration et de sainteté. C'est à ce précepte que le cardinal se conformait dans ses sermons qui n'étaient guère que des homélies pastorales, des improvisations méditées, où il ne se croyait pas obligé à de l'uniformité, même en parlant de ce qui ne varie pas ; c'était une fraîcheur de vie toujours présente, toujours sensible, il mettait dans sa parole toute son âme, ses ardeurs de piété, ses attendrissements qui finissaient toujours par élever les cœurs, les rasséréner et les calmer. Il n'y a pas jusqu'au *Patriote* qui, dans ce même article nécrologique que nous avons cité, dira, ébauchant son appréciation en organe peu familiarisé avec la critique sacrée : « M. de Rohan parlait le langage de l'Évangile avec facilité et l'onction d'un cœur persuadé. »

Un des dons les plus charmants du cardinal n'a laissé de traces que dans le souvenir de ceux qui l'avaient connu, un don en quelque sorte tout viager, celui de délicieux causeur ; il savait en perfection raconter et mettre en scène, avec

une veine de douce raillerie, une manière vive, enjouée, courante qui était sa manière même de sentir et de penser. Son ironie, qui avait un air de grand monde et de distinction suprême, n'était ni caustique ni sèche, et, même en riant, elle savait consoler. On ne saurait faire une gerbe des bons mots et saillies d'un évêque; en les rapportant, du reste, en dehors de leur cadre et de ce que l'action y ajoutait, on s'exposerait à voir ce qu'il y a de plus vif et de plus léger en eux s'évanouir¹. »

M. de Rohan savait goûter tout ce qui était sincère, jaillissant et vrai. Besançon avait son patois, une langue qui avait eu des malheurs, mais une langue pleine de saveur et qui donnait toute sa verdeur et son accent à l'esprit du cru. Ce patois avait, entre autres produits littéraires, un petit drame, la *Crèche* et des *Noëls* pleins de saine gaieté, mais où l'esprit gouailleur du temps jadis se donnait des licences un peu vives contre les moines quêteurs. Un vieux chanoine, joyeux vivant, faisait les délices de l'archevêque en lui chantant ses *Noëls* et en lui mimant, avec une action en-

1. Je relaterai ici, parce que ça ne peut l'être qu'en note, une gaieté un peu grosse de M. de Rohan, qui était devenue pour lui comme un refrain : M^{me} de Lamberty, sa sœur, venait d'accoucher de son premier enfant, un gros garçon, filleul désigné de l'archevêque, qui, se trouvant à ce moment à Plombières, courut au château de sa sœur, situé dans le voisinage. Aussitôt arrivé, il prit le poupon dans son berceau et le sauta en le chantonnant. Mais, tout à coup, Sa Grandeur poussa un cri de détresse, sa belle soutane violette était inondée. « Calmez-vous, lui dit sa sœur en riant, ça ne tache pas ! » Dans la suite, lorsque M. de Rohan avait à prendre son parti d'un désagrément, il avait l'habitude de dire : « Bah ! ça ne tache pas ! »

diablée, les principales scènes de la *Crèche*. Un jour qu'on demandait au prélat si le vieux chanoine lui avait chanté ses *Noëls* : « Mais oui, répondit Monseigneur, et il les chante bien mieux que la Préface. »

Ce que nous avons dit antérieurement doit faire comprendre ce qu'était M. de Rohan comme administrateur. Il ne se croyait pas obligé, comme l'ont fait certains de ses successeurs, à se réduire au métier de chef de divisions et, d'exténuer lui et les siens, à une besogne de broutilles écrasante. Le détail était abandonné à ses bureaux ; quant aux affaires importantes, elles étaient confiés pour l'instruction au vicaire général, au service de qui elles ressortissaient ; ce vicaire général faisait son rapport au conseil, et, les opinions recueillies, l'archevêque concluait toujours avec clairvoyance. Quant au choix de son personnel, on sait qu'il avait la main heureuse et que, à peu d'exceptions près, les hommes qu'il avait distingués s'élevèrent aux premiers postes et ont été l'honneur de l'Eglise de France.

M. Touchet résume son impression sur le cardinal par ces mots : « Si la Providence lui eût octroyé quelques années de plus, je n'aurais pas eu seulement le droit de l'appeler un véritable évêque, j'aurais eu le devoir de l'appeler un grand évêque. » Le cardinal est mort à quarante-cinq ans, à l'âge où tout homme a donné sa mesure ; quelques années de plus dans sa carrière y aurait ajouté des œuvres de charité, d'édifications, de zèle épiscopal telles qu'il aurait pu être un admi-

nable évêque; mais il n'y a pas de hasard heureux qui eût pu faire surgir en lui un grand évêque; il n'en avait ni la force, ni la stature.

M. de Rohan, s'il était né à une époque autre que celle qu'il a eu à traverser, aurait pu remplir toute son mérite; mais, encore dans ces temps troublés, par l'ascendant de son nom et de ses rares vertus, qui imposaient considération et respect, il a pu, lorsqu'il eut à intervenir dans de grandes affaires, y être compté et donner un utile concours à son pays. Dans un jour d'inexorable tourmente, il fut troublé au point de ne pas entrevoir et accepter virilement ce qui était son devoir. Cette défaillance, lorsqu'il en eut compris la gravité, il la racheta par le pardon des sanglantes injures qu'elle lui avait values, et en allant jusqu'à sacrifier sa vie en dépassant ses obligations d'évêque. Nous nous résumerons en disant que, par ce sacrifice et par l'irréprochable pureté de sa vie, il a relevé dans sa maison la dignité de cardinal de l'atteinte que lui avait portée l'homme au collier, et qu'il a réhabilité dans l'Eglise le nom de Rohan.

FIN



TABLE DES MATIÈRES

| | Pages. |
|---|--------|
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I. — Naissance d'Auguste de Chabot. — Son père, le prince de Léon, entraîné en émigration par le comte d'Artois, au lendemain du 14 juillet. — Stations en Piémont, en Belgique, en Allemagne. — Léon à l'armée du duc de Broglie. — A la bataille de Valmy. — Massacre de son oncle La Rochefoucauld, à Gisors : de son frère Charles de Chabot, à l'Abbaye. — Salon de la princesse de Léon à Londres. — Dernière tentative et suprême défaite de l'émigration. — Le prince de Léon rentre en France avec sa famille (mai 1800). — Son arrestation, son incarcération au Temple. — Son élargissement obtenu par Fouché. — Deux années de lutte pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés. — Bénéficie, en octobre 1802, de l'amnistie. — Education d'Auguste de Chabot en émigration et en France..... | 62 |
| CHAPITRE II. — Mariage d'Auguste de Chabot. — Il devient prince de Léon, son père ayant hérité du titre de duc de Rohan. — Les salons sous l'Empire : M ^{mes} de Montesson, Récamier, de Duras. — M. de Chateaubriand chez M ^{me} de Rohan. — Voyage des Chabot en Italie. — Décret de 1809 nommant quarante chambellans. — Information qui a préparé ce décret. — Motif qui a fait inscrire, de la main de l'empereur, le nom de Chabot sur la liste des quarante. — Violente diatribe de M. de Chateaubriand contre les gentilshommes chambellans. — Motifs inexacts donnés à l'acceptation de ces fonctions par Chabot. — Légende du chapelet. — Chabot n'a jamais été que chambellan honoraire. — Son frère Fernand nommé sous-lieutenant de cuirassiers. — Sa brillante conduite. — Auguste de Chabot créé comte de l'Empire. — La duchesse de Chevreuse à Lyon. — Les Chabot retournent en Italie. — Le pape Pie VII. — Chabot retrouve M ^{me} Ré- | |

| | |
|---|-----|
| canier, d'abord à Rome, ensuite à Naples. — La reine Caroline. — Aux premiers indices de l'éroulement de l'Empire, Chabot se hâte de rentrer en France. — Visite à l'impératrice Joséphine..... | 90 |
| CHAPITRE III. — Première Restauration. — Difficultés qu'elle rencontrait. — Maladresses initiales. — Rétablissement de la maison du roi. — Le duc de Rohan premier gentilhomme de la Chambre. — Auguste, prince de Léon, sous-lieutenant à la compagnie de cheval-légers avec grade de lieutenant-colonel. — Compromission de l'aristocratie avec les alliés. — Protestation de Fernand de Chabot. — Politique au rebours et provocations de l'esprit contre-révolutionnaire. — La princesse de Léon brûlée vive, 10 janvier 1815. — Retour de l'île d'Elbe. — Léon accompagne le roi jusqu'à Abbeville, rejoint à Nantes le duc de Bourbon. — La Vendée abandonnée par le duc de Bourbon, Léon rejoint, à Bordeaux, la duchesse d'Angoulême. — Forcée de sortir de Bordeaux, Madame envoie Léon auprès du duc d'Angoulême, en Espagne. — Le duc de Laval. — Le roi Ferdinand. — Waterloo. — Seconde Restauration. — Politique de réconciliation du duc de Richelieu. — Opposition du parti ultra, auquel appartient le duc de Rohan. — Léon avait été breveté colonel d'infanterie, par ordonnance signée de Gand, le 30 juin 1815. — Salons ultra, de M ^{mes} de Rohan, la Trémouille, Narbonne, Clermont, Moreau. — Salons de transaction de M ^{mes} de Montcalm et Duras. — Mort du duc de Rohan. — Le prince de Léon devient duc de Rohan et pair de France. — Il accompagne la duchesse, sa mère, dans un voyage aux Pyrénées; relation de ce voyage écrite par M ^{me} de Rohan..... | 126 |
| CHAPITRE IV. — Le duc de Rohan présente sa requête au Chancelier pour être admis comme membre de la Chambre des Pairs. — Les étranges réserves de cette requête — Il est admis à prendre séance. — Rohan aux réceptions du château. — Dans l'intimité de l'Élysée. — Le loto de Monsieur. — M ^{me} et M ^{lles} de Gontaut. — Les résidences seigneuriales, leur histoire; les châteaux des Rohan. — Josselin sauvé de la ruine par la duchesse de Berry. — La Roche-Guyon. — Le duc de La Rochefoucauld, la duchesse d'Enville. — Auguste de Rohan devient propriétaire de la Roche-Guyon à la mort de son père. — Il y reçoit grandement. — Ses amitiés: Montalembert, Lacordaire, Berryer, Lamartine et Hugo. — Politique religieuse de la Restauration. — La Congrégation. — | |

| | |
|---|-----|
| Haute autorité de l'abbé Teyssyre, qui détourne Rohan de prendre part à la campagne religieuse..... | 160 |
| CHAPITRE V. — Entree du duc de Rohan à Saint-Sulpice. — Son profond attachement pour le jeune Dupanloup. — Assassinat du duc de Berry. — Rohan l'assiste à ses derniers moments. — Affectueuse reconnaissance que lui voue la duchesse de Berry — Affaire des <i>Pétards</i> . — M. de Villèle est appelé au ministère. — La politique d'accommodement des intérêts défendus par lui contre les folles exigences de l'extrême-droite. — Baptême du duc de Bordeaux, incident qui s'y produit. — Rohan est ordonné prêtre. — Sa première messe à Saint-Sulpice. — Portrait malveillant de l'abbé de Rohan par M ^{me} de Broglie, et plus malveillant encore par M. de Chateaubriand qui, à ce moment-là même, demandait pour l'abbé le chapeau. Négociations dans ce but à Rome. — Léon XII. — Le secrétaire d'Etat, della Somaglia. — Le tout-puissant cardinal Severoli. — La candidature de l'abbé de Rohan au chapeau engagée par notre ambassadeur le duc de Montmorency-Laval. — Le droit des couronnes au sujet de la désignation pour la dignité cardinalice. — Tendances ultramontaines dénoncées dans le haut clergé par l'ambassadeur. — Les cardinaux de Clermont-Tonnerre et La Fare, seuls représentants de la France au Conclave qui a élu Léon XII. — Dispositions bienveillantes du pape en ce qui concerne la candidature Rohan au cardinalat..... | 193 |
| CHAPITRE VI. — Rohan retrouve à Rome M ^{me} Swetchine, la duchesse de Devonshire, les reines Hortense et Caroline, M ^{me} Récamier. — Idylle de Raymond de Ségur avec M ^{lle} Straéline, fille adoptive de M ^{me} Swetchine. — Etrange relation de cet incident par M. de Falloux. — L'incident se termine par un mariage que bénit M. de Rohan. — Son ministère réclamé par M ^{me} Récamier pour une femme de chaubère mourante. — L'abbé décide la malade, qui était protestante, à abjurer, et la baptise. — Scène curieuse de Ballanche chez M ^{me} Récamier. — Severoli mourant impose au pape la proclamation du jubilé pour l'année 1825. — Mort du cardinal de Bausset. — M. de Chateaubriand chassé du ministère, M. de Villèle, faisant l'intérim, abandonne, pour le chapeau de M. de Bausset, la candidature Rohan, œuvre de son prédécesseur, et lui oppose la candidature du Grand aumônier, prince de Croy. — Intrigues à ce sujet, intervention de M ^{me} du Cayla, qui décide le roi à désigner M. de Croy. — On espère un | |

| | |
|--|-----|
| instant le chapeau pour l'un et pour l'autre; indiscrétion de la presse et opposition de la camarilla des Zelanti qui entravent les bonnes dispositions du pape en faveur de M. de Rohan. — M. de Croy est promu au cardinalat et M. de Rohan rentre en France pour assister au sacre. | 231 |
| CHAPITRE VII. — Mort de Louis XVIII coïncidant avec l'absolu discrédit de la gauche et son écrasement aux élections de 1824. — Avenement de Charles X, qui, d'après <i>le Constitutionnel</i> lui-même, ouvre tous les cœurs à l'espérance. — Don de joyeux avènement dans le projet de loi, que propose M. de Villèle, édictant une indemnité d'un milliard aux émigrés. — Discussion de ce projet à la Chambre des pairs. — Admirables résultats économiques et sociaux du vote de cette loi. — Part faite aux Rohan dans l'indemnité, tant en leur nom qu'en celui de leur grand'mère Montmorency. — L'abbé de Rohan reçoit de nouveau à la Roche-Guyon, dont la duchesse fait les honneurs. — Lamartine y compose sa méditation : <i>la Semaine sainte à la Roche-Guyon</i> , et y lit sa tragédie de <i>Saül</i> . — Piquante comédie jouée par lui à ce sujet. — Rohan administre les derniers sacrements à Matthieu de Montmorency. — Le ministère Villèle, à qui ses concessions à l'extrême droite ne permettent plus de se maintenir au pouvoir, est remplacé par le ministère Martignac, qui, installé depuis à peine deux mois, appelle M. de Rohan à l'archevêché d'Auch, puis à celui de Besançon. — Réaction contre la politique religieuse imposant les ordonnances de juin 1828 sur les petits séminaires. — Soulèvement de l'épiscopat, provoqué par MM. de Clermont-Tonnerre et Quélen. — M. de Rohan se refuse à y prendre part. — Habile conduite du P. Ronsin, qui apaise les scrupules du roi. — Préconisation de M. de Rohan retardée par divers incidents et le chapeau demandé à nouveau pour lui par M. de Chateaubriand. — Mort de la duchesse de Rohan. — Sacre du duc de Rohan. — Prise de possession de son siège. — Difficultés de son administration à ses débuts. — Son palais, ses réceptions, sa cathédrale, les hommes politiques de son diocèse. — Les prêtres assermentés. — La sœur de Ch. de Montalembert vient mourir à Besançon; M. de Rohan l'assiste jusqu'à son dernier soupir. — Fondation par l'archevêque d'un établissement de hautes études | 261 |
| CHAPITRE VIII. — Le ministère Martignac, renversé par une aberration du centre gauche, M. de Polignac est appelé | |

aux affaires. — Révolte et consternation générales. — M. de Rohan concourt à la formation du ministère en désignant au roi M. Courvoisier pour les Secaux. — L'adresse des 221. — La Chambre prorogée, puis dissoute le 16 mai. — M. Courvoisier donne sa démission le 19. — Discours de réception de Lamartine à l'Académie française. — Lamartine attribue à ce discours un caractère d'opposition qu'il n'a nullement, et imagine, avec M. de Rohan, une rupture qui n'a jamais eu lieu. — M. de Polignac fait désigner, par le roi, M. de Rohan pour le chapeau. — Négociations à ce sujet conduites à Rome par M. de La Ferronnays. — Refus d'une promotion de faveur. — Impatience de M. de Polignac, résistance très nette de M. de La Ferronnays. — Acquiescement donné à la promotion par les puissances intéressées. — Le 3 juillet, M. de Rohan est proclamé cardinal. — Il vient à Paris pour y recevoir la barrette qu'apporte le prince Chigi. — Résultat des élections accablant pour le ministère, qui se trouve acculé au coup d'État. — Ordonnances du 26 juillet. — Soulèvement par lequel le peuple de Paris y répond. — Le 28, audience du roi au duc de Rohan pour régler la remise de la barrette. — Le 29, le cardinal obligé, par des rassemblements menaçants devant son hôtel, de quitter Paris. — Arrête à Vaugirard par les émeutiers, sa voiture mise au pillage, ses vases sacrés profanés, il n'échappe que par miracle à la mort. Est sauvé et recueilli par Payen, de l'Institut, qui lui facilite sa retraite en Belgique, d'où il passe en Suisse. — S'installe chez les Jésuites à Fribourg; devenu un embarras pour les Pères, il se réfugie à l'évêché. 320

CHAPITRE IX. — Deux politiques du Gouvernement de Juillet, rassurante à l'extérieur, hésitante devant la révolution à l'intérieur. — L'administration du Doubs confiée à un préfet du parti de l'action. — Politique jacobine et persécutrice combattue par M. de Broglie, ministre des Cultes; son esprit de mesure et d'équité. — Met en demeure le cardinal de reprendre la direction de son diocèse. — Suppression du traitement de l'archevêque. — Justification de cette mesure. — M. de Broglie remplacé aux Cultes par M. Mérilhou. — Ordonnance du 4 décembre supprimant le traitement des cardinaux et les frais d'installation du cardinalat. — Caractère de rétroactivité et de confiscation de cette mesure dans son application à M. de Rohan. — Adhésion, dès la première heure, du pape Pie VIII au Gouvernement de Juillet. — Sa Sain-

teté oppose un refus formel au roi Charles X et au cardinal de Rohan qui demandaient asile à Rome. — Le cardinal se plaint de ce refus à M. de La Ferrounays. — Réponse de M. de La Ferrounays. — Atteinte anarchique à la pairie. — Déchéance dont les pairs ecclésiastiques sont frappés par la loi du 31 août. — Mort du pape Pie VIII. — Obligation pour M. de Rohan de se rendre au conclave. — Sa lettre au général Sébastiani, ministre des Affaires étrangères, pour lui demander les instructions de la France. — Réponse du général. — Confiscation des frais d'installation consommée. — Départ du cardinal pour Rome. — Le duc de Lucques. — Arrivée à Rome. — Rapports avec l'ambassade. — Ouverture du conclave. — Après deux mois de délibérations entravées par les intrigues du cardinal Albani, le conclave est sur point de se proroger. — Election de Grégoire XVI enfin obtenue par l'action du cardinal Odescalchi et le concours de son ami Rohan. — Les relations du cardinal à Rome : les Aldobrandini ; la reine Hortense ; la reine Caroline ; la duchesse d'Anhalt

360

CHAPITRE X. — Soulèvement des légations ; premières intrigues bonapartistes. — Le nouvel ambassadeur à Rome, comte de Sainte-Anlaire. — Il demande le rappel du nonce Lambruschini et que sa démission soit imposée à l'archevêque de Paris. — Action décisive de M. de Rohan dans ces deux affaires. — Le chapeau lui est remis par Grégoire XVI. — Affaire de *l'Avenir*. — Lamennais en appelle à Rome. — Énergique intervention de Casimir-Périer auprès du Saint-Siège dans le but d'obtenir la condamnation des doctrines de *l'Avenir*. — Rohan désigné pour présenter au pape les trois pèlerins, Lamennais, Lacordaire et Montalembert. — Avec le concours de l'abbé Dupanloup, le cardinal contribue pour une large part à la condamnation prononcée par l'encyclique *Mirari vos*. — L'adhésion au Gouvernement que le cardinal aurait été disposé à donner est entravée par divers incidents. — Le roi Louis-Philippe à Besançon. — Rigoureuse réponse que, à sa réception, le roi fait au vicaire général. — L'abbé Dupanloup révoqué de sa mission de catéchiste des princesses royales. — La duchesse de Berry à Rome. — Rohan se montre ouvertement et partout avec elle. — La princesse épouse le comte Lucchesi-Palli. — C'est Rohan qui célèbre la messe de mariage.....

411

CHAPITRE XI. — Nouvelles difficultés de Rohan avec le Gouvernement de Juillet. — Son frère Fernand, prince de Léon, manque au duc d'Orléans, à un bal chez M. de Rothschild. — L'abbé Dupanloup estime que M. de Rohan doit rentrer dans son diocèse, quelques risques qu'il dût en encourir. — Dépêche de M. de Sainte-Aulaire annonçant au général Sébastiani le retour en France du cardinal. — Erreur d'appréciation de l'ambassadeur sur M. de Rohan. — Prévoyant l'émotion que pouvait causer, à Besançon, la rentrée du cardinal, le général Sébastiani prescrit de sages mesures qui sont amorties dans l'exécution par les préventions de Casimir Périer contre le clergé. — En conséquence, politique d'abandon du préfet du Doubs. — Charivari librement organisé et donné au cardinal, dès le soir de son arrivée, se renouvelant pendant quatre jours et aboutissant à des actes de violence et à des appels au pillage. — Le général baron Chabert est frappé à la figure d'une pierre qui lui brise une dent. — La troupe, passant outre à l'ordre qui lui était donné de ne pas répondre aux provocations, charge la foule à coups de crosses et met fin à l'émeute. — Attitude pleine de dignité du cardinal. — La population proteste presque unanimement contre ces sauvageries. — Le cardinal achève de reconquérir l'opinion par l'ardeur de son zèle qu'il pousse jusqu'à l'épuisement de ses forces. — Première atteinte dans sa santé. — Aggravation rapide, ses derniers instants, sa mort, ses obsèques. — Souscription pour élever à la mémoire du cardinal une sorte de monument expiatoire. — Sa statue. — Les portraits écrits de M. de Rohan par Lamennais, Sainte-Beuve, Chateaubriand. — Son oraison funèbre. — Son portrait peint par Camuccini. — Les goûts littéraires, artistiques et musicaux du cardinal. — La romance qui lui est attribuée. — M. de Rohan prédicateur, causeur, administrateur. — Conclusion.....



TOURS

IMPRIMERIE DES LIS FRÈRES

6, RUE GAMBETTA, 6

И в



